



Rapport annuel 2017

Assemblée générale mixte
du 12 avril 2018



Conseil d'administration

/ au 12 avril 2018⁽¹⁾ /

Administrateurs

Hervé LE BOUC

Président-Directeur Général

François BERTIÈRE

Administrateur

Olivier BOUYGUES

Administrateur

Martine GAVELLE⁽²⁾

Administrateur

Colette LEWINER⁽²⁾

Administrateur

Philippe MARIEN

Représentant permanent
de la société Bouygues

Catherine RONGE⁽²⁾

Administrateur

(1) Sous réserve de l'approbation
par l'Assemblée Générale du 12 avril 2018.

(2) Administrateur indépendant.

Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS SAS

Titulaire

Mazars

Titulaire

KPMG Audit ID SAS

Suppléant

Thierry COLIN

Suppléant

Censeur

Jean-François GUILLEMIN

/ Sommaire /

- P. 1 Ordre du jour
- P. 2 Rapport de gestion
- P. 78 Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
- P. 79 Rapport spécial relatif aux options de souscription et/ou d'achat d'actions
- P. 82 Rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions
- P. 83 Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- P. 99 États financiers consolidés du groupe Colas
- P.137 Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés
- P.141 Comptes sociaux de Colas
- P.154 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- P.157 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
- P.161 Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital
- P.162 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion
- P.165 Résolutions
- P.173 Attestation du responsable du rapport financier annuel

Rapport annuel du Conseil d'administration

/à l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2018/

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts, pour vous prononcer sur l'ordre du jour suivant :

PARTIE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'administration
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Approbation du bilan et des comptes sociaux de l'exercice 2017
- Quitus aux Administrateurs
- Approbation des comptes annuels consolidés de l'exercice 2017
- Affectation et répartition du résultat
- Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225.38 et suivants du Code de commerce
- Approbation de l'engagement de retraite à prestations définies pris au bénéfice de Monsieur Hervé Le Bouc
- Avis sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général
- Politique de rémunération du Président-Directeur Général : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à ce dernier
- Renouvellement du mandat de Madame Catherine Ronge
- Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- Rapport du Conseil d'administration
- Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes
- Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société
- Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration (article 16 des statuts de la société)
- Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Directeur Général (article 20.2 des statuts de la société)
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Rapport de gestion

L'exercice 2017

Les chiffres clés de l'exercice 2017 figurent dans le tableau suivant :

en millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016
Chiffre d'affaires consolidé	11 705	11 006	+6 %
<i>Dont France</i>	6 104	5 779	+6 %
<i>Dont International</i>	5 601	5 227	+7 %
Résultat opérationnel courant	362	386	-24 M€
Marge opérationnelle courante	3,1 %	3,5 %	-0,4 pt
Résultat opérationnel	357 ⁽¹⁾	324 ⁽¹⁾	+33 M€
Résultat net consolidé (part du Groupe)	328	355 ⁽²⁾	-27 M€
Capacité d'autofinancement nette	675	578	+97 M€
Cash-flow libre ⁽³⁾	320	194	+126 M€
Trésorerie nette/ (Endettement net)	433	517	-84 M€

(1) Dont charges non courantes : 5 millions d'euros en 2017 liées à l'arrêt du site de Dunkerque et 62 millions d'euros en 2016 essentiellement liées à l'arrêt de l'activité Produits raffinés.

(2) Dont 72 millions d'euros de plus-values nettes sur cession de participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes Atlandes et Adélac.

(3) Le cash-flow libre est égal à la capacité d'autofinancement (déterminée après coût de l'endettement financier net et charge nette d'impôt de l'exercice, et avant variation du besoin en fonds de roulement) diminuée des investissements nets d'exploitation de l'exercice.

En 2017, Colas a renoué avec la croissance après trois années consécutives de baisse. Dans un contexte économique plus favorable, le Groupe a bénéficié de la reprise du marché routier, notamment en Europe. Le chiffre d'affaires réalisé en 2017 s'élève à 11,7 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport à l'an passé (+7 % à périmètre et taux de change constants).

L'activité en France représente 52 % du chiffre d'affaires total et l'international 48 %.

L'activité routière réalise un chiffre d'affaires de 9,7 milliards d'euros en 2017, en hausse de 8 % par rapport à 2016 (+8 % à périmètre et taux de change constants) :

- le chiffre d'affaires en France métropolitaine est en hausse de 8 %. Les six filiales régionales connaissent une augmentation de leur activité, ce qui témoigne de la reprise du marché après plusieurs années de baisse et une stabilisation en 2016 ;
- le chiffre d'affaires en Amérique du Nord est en légère augmentation (+1 % à périmètre et taux de change constants) après un très bon quatrième trimestre, notamment aux États-Unis ;
- le chiffre d'affaires réalisé en Europe est en progression de 19 % à périmètre et taux de change constants. L'activité réalisée en Europe du Nord augmente de 7 %. En Europe centrale, le chiffre d'affaires enregistre une forte hausse de 35 % (+45 % à périmètre et taux de change constants), alimentée par la reprise des projets d'infrastructure financés par l'Union européenne ;

– dans le Reste du monde (international hors Europe et Amérique du Nord), le chiffre d'affaires est en hausse de 7 % à périmètre et taux de change constants. La situation est contrastée entre l'Océanie qui connaît une croissance de 19 % (+18 % à périmètre et taux de change constants), l'Afrique et l'Océan Indien qui progressent de 10 %, et les DROM (Départements et Régions d'outre-mer) où le chiffre d'affaires baisse de 3 %.

Le chiffre d'affaires des activités de Spécialités s'établit à 2 milliards d'euros en 2017, en légère hausse de 1 % par rapport à 2016 (+3 % à périmètre et taux de change constants) : hausse des activités Réseaux (+22 %) et Étanchéité (+3 %) alors que les activités Ferroviaire et Sécurité signalisation restent quasiment stables.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 362 millions d'euros en 2017, contre 386 millions d'euros en 2016, en baisse de 24 millions d'euros. La marge opérationnelle courante s'établit à 3,1 % en 2017 contre 3,5 % en 2016 :

- l'activité routière génère un résultat opérationnel courant de 335 millions d'euros, stable par rapport à 2016 (336 millions d'euros) et une marge opérationnelle courante égale à 3,5 %, en retrait par rapport à 2016 (3,8 %). L'amélioration du résultat opérationnel courant en France métropolitaine équilibre la baisse constatée en Amérique du Nord, en raison notamment de conditions météorologiques difficiles au Canada et d'un contexte de marché moins favorable sur les produits dérivés du bitume aux États-Unis ;
- le résultat opérationnel courant des activités de Spécialités s'élève à 12 millions d'euros, à comparer à 43 millions en 2016, soit une baisse de 31 millions d'euros, imputable en quasi-totalité à l'activité Ferroviaire.

En 2017, les charges opérationnelles non courantes s'élèvent à 5 millions d'euros liées à l'arrêt du site de Dunkerque, à comparer à 62 millions en 2016, essentiellement liées à l'arrêt de l'activité Produits raffinés.

Ainsi, le résultat opérationnel de l'année 2017 atteint 357 millions d'euros contre 324 millions en 2016, en amélioration de 33 millions d'euros.

Le coût de l'endettement financier est de 14 millions d'euros en 2017, comparable à celui de 2016 (13 millions d'euros).

Les autres produits financiers nets des autres charges financières s'élèvent à 1 million d'euros en 2017 contre 74 millions en 2016 (dont 75 millions de plus-values de cession de participations dans les sociétés concessionnaires d'autoroutes Atlandes et Adélac).

La charge d'impôt 2017 s'élève à 75 millions d'euros contre 108 millions d'euros en 2016, en baisse de 33 millions d'euros, notamment du fait de la réforme fiscale votée fin 2017 aux États-Unis.

La quote-part du résultat des coentreprises et entités associées s'élève à 61 millions d'euros en 2017 à comparer à 82 millions en 2016.

Enfin, le résultat net part du Groupe s'élève à 328 millions d'euros en 2017 contre 355 millions d'euros en 2016, en baisse de 27 millions d'euros.

La capacité d'autofinancement nette s'élève à 675 millions d'euros, en amélioration de 97 millions d'euros par rapport à 2016 (578 millions d'euros). Le cash-flow libre est en nette amélioration, à 320 millions d'euros en 2017 contre 194 millions en 2016.

Les investissements nets d'exploitation s'élèvent à 355 millions d'euros en 2017, à comparer à 384 millions d'euros en 2016. Les investissements financiers représentent 157 millions d'euros bruts et 134 millions nets en 2017. La reprise de la croissance externe s'est réalisée en majeure partie en France et en Amérique du Nord, essentiellement dans le domaine des matériaux de construction. En complément, Colas a signé le 30 août 2017 un protocole d'accord pour l'acquisition de 100 % des titres du groupe de travaux routiers et de distribution de bitume Miller McAsphalt au Canada. Le *closing* de l'opération devrait intervenir au premier trimestre 2018. Le prix d'acquisition des titres, payable au *closing* et sujet à certains ajustements, devrait conduire à un multiple d'environ 12 fois le résultat opérationnel moyen ⁽¹⁾. L'acquisition sera financée par dette et ne remettra pas en cause la solidité du bilan de Colas.

La structure financière reste solide, avec un niveau de capitaux propres de 2,8 milliards d'euros et une trésorerie nette positive de 433 millions d'euros à fin décembre 2017, contre 517 millions à fin décembre 2016.

L'activité

Présent dans plus de cinquante pays sur les cinq continents à travers 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux, Colas est un leader de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport. Sa mission est de promouvoir des solutions d'infrastructure pour une mobilité responsable.

Colas intervient dans tous les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport à travers deux pôles d'activité : la Route, qui est le cœur de métier du Groupe et qui représente 82 % de l'activité, et des activités complémentaires de Spécialités (Ferroviaire, Étanchéité, Sécurité signalisation routière, Réseaux).

Colas intègre l'ensemble des activités de production et de recyclage liées à la plupart de ses métiers en s'appuyant sur un réseau international composé de carrières, d'usines d'émulsions, de centrales d'enrobage, de centrales de béton prêt à l'emploi, d'une usine de production de bitume, d'usines de fabrication de membranes d'étanchéité et de production d'équipements de sécurité routière.

Colas réalise chaque année environ 80 000 chantiers dans le monde et a, pour l'essentiel, une activité de « fonds de commerce » marquée par une certaine récurrence.

Par secteur opérationnel, l'activité se ventile de la manière suivante :

en millions d'euros	2017	2016	Variation 2017/2016	Variation à périmètre et taux de change constants
Routes Métropole	4 312	3 990	+8 %	+8 %
Routes Europe	1 603	1 374	+17 %	+19 %
Routes Amérique du Nord	2 525	2 474	+2 %	+1 %
Routes Reste du monde	1 216	1 133	+7 %	+7 %
Total Routes	9 656	8 971	+8 %	+8 %
Activités de Spécialités	2 037	2 016 ⁽¹⁾	+1 %	+3 %
Holding	12	19	ns	ns
TOTAL	11 705	11 006	+6 %	+7 %

(1) Dont vente de produits raffinés.

0 12

LA ROUTE

La Route est l'activité principale du Groupe. Son chiffre d'affaires en 2017 s'élève à 9,7 milliards d'euros contre 9,0 milliards d'euros en 2016, en hausse de 8 % (+8 % à périmètre et taux de change constants). La Route représente 82 % du chiffre d'affaires total.

La Route est très diversifiée, bénéficiant d'une large gamme de métiers et de savoir-faire. Elle se décompose en deux activités :

• la construction et l'entretien d'infrastructures routières :

Chaque année, Colas construit et/ou entretient, à travers 55 000 chantiers dans le monde, des routes et des autoroutes, mais aussi des pistes et des aires de stationnement d'aéroport, des plates-formes portuaires, industrielles, logistiques ou commerciales, des voiries et des aménagements urbains (zones piétonnières, places), des voies de transport en commun en site propre (plateformes de tramways, de métros, voies de bus), des aménagements de loisirs (pistes cyclables, circuits automobiles, équipements sportifs), des aménagements environnementaux (bassins de rétention, aménagements paysagers, parcs éoliens), etc. Cette activité présente un caractère de forte saisonnalité plus ou moins marqué selon les pays.

L'activité inclut également des activités de petit génie civil et d'assainissement souvent liées à la Route mais aussi des travaux de génie civil plus complexes (ouvrages d'art) nécessaires aux appels d'offres d'ouvrages routiers ou autoroutiers tout corps d'état.

Enfin, dans certaines zones géographiques, les filiales routières réalisent une activité de bâtiment, le plus souvent marginale. Cette activité comprend d'une part une activité classique de construction neuve et de réhabilitation de bâtiments, exercée en Île-de-France ainsi que dans les îles de l'Océan Indien et du Pacifique où elle est un complément souvent indispensable à la Route, et, d'autre part, une activité de démolition-déconstruction de bâtiments en France, souvent liée aux activités de recyclage de matériaux.

(1) Moyenne des trois derniers exercices.

L'activité de construction et d'entretien routiers du Groupe couvre un très grand nombre de chantiers de taille modeste mais aussi des projets de taille et de complexité plus importantes. En 2017, Colas a créé une entité dédiée au pilotage des grands projets, Colas Projects, dont l'objectif est de fournir aux filiales une expertise en matière d'études et de réalisation de grands projets.

Certains de ces contrats peuvent être réalisés sous forme de montages complexes de type concession, PPP (partenariat public-privé), PFI (*Private Finance Initiative*) ou MAC (*Management Agent Contractor*) (nouvelle dénomination : ASC, *Asset Support Contract*), comme :

- la concession du tramway de Reims, le PPP du contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier, le PPP de la rocade L2 de Marseille, le PPP du contournement routier sud-ouest de Vichy, le PPP de la déviation de Troissereux dans l'Oise, en France ;
- le PFI de Portsmouth et des contrats MAC/ASC pluriannuels de gestion et d'entretien des réseaux routiers et autoroutiers, au Royaume-Uni ;
- le PPP de l'autoroute M6-M60, en Hongrie ;
- le PPP de l'aéroport international d'Iqaluit, au Nunavut, au Canada ;
- la concession des aéroports d'Antananarivo et de Nosy Be, à Madagascar.

Dans ce cadre, Colas est parfois amené à prendre des participations, la plupart du temps minoritaires, dans des sociétés concessionnaires d'infrastructures autoroutières, aéroportuaires, de voiries urbaines ou de transports en commun urbains.

L'activité de construction et d'entretien routiers enregistre un chiffre d'affaires de 8,1 milliards d'euros en 2017, soit 69 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

• **la production et le recyclage de matériaux de construction routière (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume) :**

En amont de la construction et de l'entretien routiers, Colas opère une importante activité de production et de recyclage de matériaux de construction dans l'ensemble de ses implantations dans le monde, autoconsommés ou vendus à des tiers, grâce à un réseau international dense de 741 carrières et gravières, 125 usines d'émulsions et liants, 568 centrales d'enrobage, 168 centrales de béton prêt à l'emploi et une usine de production de bitume. En 2017, 106 millions de tonnes de granulats, 1,7 million de tonnes d'émulsions et de liants, 42 millions de tonnes d'enrobés, 2,4 millions de mètres cubes de béton prêt à l'emploi et 840 000 tonnes de bitume ont été produites. Colas peut, en outre, compter sur 2,9 milliards de tonnes de réserves autorisées⁽¹⁾ de granulats (soit 30 années de production), auxquelles il faut ajouter 1,9 milliard de tonnes de réserves potentielles⁽²⁾ supplémentaires.

Les ventes de matériaux de construction à des tiers ont représenté un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros en 2017, soit 13 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

ROUTES FRANCE MÉTROPOLITAINE (chiffre d'affaires 2017 : 4,312 milliards d'euros)

En France métropolitaine, l'activité Routes s'exerce sur l'ensemble du territoire, avec un maillage dense d'unités d'exploitation de travaux et d'unités de production de matériaux regroupés au sein de six filiales régionales Colas.

Sur le marché routier métropolitain, Colas occupe une position de leader devant Eurovia (groupe Vinci) et Eiffage Travaux Publics (groupe Eiffage). Sur des marchés qui comprennent la Route et l'ensemble des activités de travaux publics, les filiales de Colas sont également en concurrence avec de grandes entreprises nationales comme NGE, Malet, régionales comme Ramery, Charrier ou Pigeon, et un réseau très dense de petites ou moyennes entreprises régionales ou locales. Sur le marché des granulats et du béton prêt à l'emploi, il faut ajouter des groupes cimentiers comme LafargeHolcim, Cemex, Eqiom, HeidelbergCement et Vicat, et un réseau régional ou local de producteurs de granulats qui, pour certains, possèdent également une activité de travaux publics.

En France métropolitaine, le chiffre d'affaires de la Route s'élève à 4,312 milliards d'euros, en hausse de 8 % par rapport au chiffre d'affaires de 2016, qui était stable après plusieurs années de baisse. Malgré la poursuite de la réduction des dotations de l'État aux collectivités locales, les communes ont continué, pour la deuxième année de la seconde partie de cycle électoral, à lancer de nouveaux projets, notamment de tramways (Bordeaux, Caen, Lyon, etc.) et de bus à haut niveau de service (BHNS) (Lens, Poitiers, Rouen, etc.). L'activité a également bénéficié du plan de relance autoroutier et des projets du Grand Paris (pour les lignes 14 Nord et 15 Sud, travaux préparatoires : déviations et construction de routes pour la circulation de camions, terrassements, déconstruction, évacuation de déblais). S'ajoute une légère reprise des investissements privés. La diversification des activités des filiales (travaux aux particuliers, avec la création d'une marque dédiée Colas & Vous, travaux de dépollution, négoce de produits de travaux publics) contribue également à la hausse du chiffre d'affaires. Cette hausse concerne l'ensemble des filiales régionales. Des acquisitions ou des prises de participation dans des sociétés de carrières (Malet, Carayon Languedoc) ont été réalisées.

Au total, 36 000 chantiers ont été réalisés par les filiales routières en France métropolitaine en 2017. Les exemples suivants traduisent la grande diversité des savoir-faire et des compétences :

- Construction, entretien et rénovation du réseau autoroutier : réalisation des travaux de minéralisation du terre-plein central de l'autoroute A10 sur une longueur de 70 km dans les Deux-Sèvres (79) ; réfection de chaussées sur une section de 10 km de l'autoroute A20, dans l'Indre (36) ; réfection de chaussées sur les autoroutes A40 en Haute-Savoie (74), A48 entre Réaumont et Voreppe (38), A64 entre Artix et Soumoulou (64), A75 dans l'Hérault (34) ; élargissement de chaussée sur la montée des Volcans (63), sur l'autoroute A71 ; construction d'un échangeur reliant l'A2 et l'A23 à hauteur de Valenciennes (59) ; réfection des aires de Bordeaux-Cestas sur l'autoroute A63 ;

(1) Les réserves autorisées correspondent au produit des tonnages annuels autorisés par l'administration par le nombre d'années restantes avant expiration de l'autorisation d'exploiter, et ce, sur l'ensemble des terrains maîtrisés par le Groupe. Ce chiffre est plafonné au nombre de tonnes économiquement exploitables dans le périmètre de l'autorisation.

(2) Les réserves potentielles correspondent aux tonnages existant sur des terrains maîtrisés, avec une probabilité raisonnable d'obtenir une autorisation préfectorale, et n'étant pas déjà comptabilisés en « réserves autorisées ». Ce chiffre est limité à 50 années de la production sur la base d'une hypothèse d'obtention d'autorisation ou de renouvellement de l'autorisation en cours.

- **Construction, entretien et rénovation du réseau routier** : construction en PPP de la section Nord de la rocade L2 de Marseille (13) ; achèvement des travaux routiers liés à la construction du contournement ferroviaire LGV entre Nîmes (30) et Montpellier (34) ; construction de la déviation de Vieux et Rouans (44), de Chépy (51), du contournement de la plateforme multimodale Delta 3 à Dourges (62) ; réfection de chaussées sur la RD6009 à Fitou (11), la RD90 à Fouencamps (80) ; réfection de l'étanchéité et de la chaussée du pont d'Oléron (17) ;

- **Aéroports et ports** : réalisation d'aires aéronautiques, de voiries et de réseaux pour l'extension du hall 1 du terminal Ouest de l'aéroport de Paris-Orly (94) ; réfection de nuit d'un taxiway de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (68) ; aménagement de la plateforme et des réseaux de la nouvelle base avions de la sécurité civile, à Garons (30) ; réalisation de voiries et réseaux pour l'aménagement d'un polder dans le port de Brest (29) ; réfection d'une digue, d'un quai et d'apportements dans le port du Niel, sur la presqu'île de Giens (83) ;

- **Aménagements urbains** : aménagement qualitatif du quartier Bruneseau dans le cadre du projet Paris Rive gauche dans le 13^e arrondissement de Paris (75), du quartier Empalot à Toulouse (31), de la rue Gambetta à Brive (19), de la place Saint-Pierre à Troyes (10) ; réalisation des voiries et réseaux divers d'un lotissement à Meximieux (01) ;

- **Transports en commun** : démarrage de la construction de la ligne 1 du tramway d'Avignon (84), de la ligne 2 du tramway de Bordeaux (33) ; réalisation de lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) à Aix-en-Provence (13), Bayonne (64), Lens (62), Pau (64), Poitiers (86) ; construction d'une plateforme ferroviaire pour la réouverture de la ligne SNCF Belfort-Delle (90) ; aménagement d'ouvrages souterrains dans la gare de Rennes (35) ;

- **Plateformes logistiques, commerciales, industrielles** : aménagement du nouveau site du marché d'intérêt national de Nantes à Rezé (44) ; aménagement de plateformes commerciales à Guéret (23), Garons (30), Baziège (31), Artenay (45), Saran (45), Saint-Nicolas-de-Port (54), Montchanin (71) ; aménagement des plateformes et réseaux divers pour le projet de restructuration du château Lynch-Bages à Pauillac (33) ; réalisation d'un parking pour chars d'assaut dans le camp militaire de Canjuers (83) ;

- **Équipements sportifs ou de loisirs** : aménagement d'une piste cyclable de 10 km le long de la Moselle entre Custines et Pont-à-Mousson (54) ; aménagement d'une voie de circulation douce sur le front de mer de Bastia (2B) ;

- **Environnement** : dépollution de sols dans la ZAC Saint-Serge à Angers (49) ; construction de parcs éoliens à Chamole (39), au col du Rouvey (07) ;

- **Génie civil, bâtiment, déconstruction** : réalisation d'un pont-rail pour SNCF Réseau dans le cadre de la construction de la ligne de tramway T9 reliant la porte de Choisy (13^e arrondissement de Paris) à Orly (94) ; construction d'un pont mixte bipoutre à Manosque (04) ; construction de deux passerelles piétons franchissant l'Argens à Vidauban (83) ; réhabilitation et extension du bâtiment Pondorly pour le cantonnement de compagnies républicaines de sécurité à Rungis (94) ; déconstruction du CNET (Centre national d'études des télécommunications) d'Orange à Issy-les-Moulineaux (92), avec la mise en place d'une démarche d'acceptation sociétale du chantier.

ROUTES EUROPE

(chiffre d'affaires 2017 : 1,603 milliard d'euros)

Colas exerce une activité routière à la fois en Europe du Nord, notamment en Belgique, au Danemark, en Islande, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suisse, et en Europe centrale, en particulier en Croatie, en Hongrie, en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie et en Roumanie.

Dans la plupart des pays européens où Colas opère, le Groupe occupe des positions de premier plan dans le domaine routier. Dans ces pays, ses principaux concurrents sont des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En Europe, l'activité Routes a représenté un chiffre d'affaires de 1,603 milliard d'euros en 2017, en hausse de 17 % (+19 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à celui de 2016.

Europe du Nord

En Europe du Nord, le chiffre d'affaires, qui ressort à 954 millions d'euros en 2017, est en hausse de 7 % par rapport à 2016 (+7 % à périmètre et taux de change constants).

Au **Royaume-Uni**, l'activité est restée stable dans un marché fortement concurrentiel. L'acquisition de la société Allied Infrastructure Management Ltd, spécialisée dans l'entretien et les services aéroportuaires, permettra d'élargir la gamme de solutions et de services de Colas Ltd. L'exercice a été également marqué par la signature en partenariat du contrat de construction de l'aéroport de Hoima en Ouganda, financé par UK Export Finance (UKEF). La réalisation des contrats pluriannuels d'entretien du réseau routier et autoroutier MAC/ASC des Areas 4 et 12, et du contrat TfL (Transport for London) de rénovation et d'entretien des voiries principales du centre de Londres se poursuit.

En **Irlande**, l'activité des filiales est en hausse sur l'ensemble de leurs activités (bitume, émulsions, enrobés, travaux routiers). Colas Irlande bénéficie également de la poursuite de la réalisation du premier contrat MAC/ASC en partenariat avec Colas Ltd et d'une plus grande intégration de son activité (carrières, postes d'enrobés, travaux). Un premier grand projet a été remporté, le contrat d'élargissement à 3x2 voies d'une section de 13 km de l'autoroute M7, en groupement avec SIAC Construction Ltd.

En **Belgique**, dans un contexte de reprise économique mais dans un marché qui reste tendu, l'activité est en hausse. Des appels d'offres pour de grands projets sont en cours, comme le tramway de Liège, en PPP.

En **Suisse**, l'activité est stable dans un marché bien orienté. Un plan d'adaptation a été mis en place durant l'exercice. Les sociétés HTP SA et Amiante Exit, spécialisées dans la déconstruction et le désamiantage dans la région de Genève, ont été acquises.

Au **Danemark**, dans un environnement économique favorable, l'activité a été soutenue dans l'ouest du pays. En **Islande**, la filiale a bénéficié d'un bon niveau d'investissements dans les infrastructures routières.

Europe centrale

En Europe centrale, le chiffre d'affaires atteint 649 millions d'euros, en forte hausse de 35 % (+ 45 % à périmètre et taux de change constants), comme anticipé, grâce à la reprise de l'activité liée essentiellement au lancement de grands projets routiers et autoroutiers financés par les fonds européens. L'activité bénéficie également de nombreux investissements privés.

En **Hongrie**, où de nombreux appels d'offres ont été lancés cette année, plusieurs contrats routiers et autoroutiers importants ont été remportés, dont ceux de l'autoroute M30 et de la voie rapide M25 Sud. Le chantier de construction de l'autoroute M35 se poursuit et la construction du contournement de Hódmezővásárhely sur la route 47 a débuté. La prise de participation, en fin d'année, dans la société de management de projets de bâtiment, Bayer-CFE, s'inscrit dans la stratégie d'élargissement des activités. En **Slovaquie**, où les grands projets publics sont rares, l'activité traditionnelle est complétée par une activité bâtiment dans l'est du pays et des projets privés. En **République tchèque**, où de nombreux grands projets d'aménagement d'autoroutes existantes ont été lancés, deux contrats pour l'élargissement et le renforcement de sections de l'autoroute D1 ont été remportés. L'activité a été recentrée sur le cœur de métier avec la cession de la société de canalisations Čermák & Hrachovek. En **Pologne**, dans un contexte de légère reprise du marché, l'activité bénéficie d'investissements privés ; le chantier de revêtement de chaussée de la nouvelle voie express S5, avec la fourniture et la mise en œuvre de 330 000 tonnes d'enrobés, est en cours. En **Roumanie**, où l'activité est centrée sur la production et la vente de matériaux de construction, le programme d'investissements annoncé a pris du retard. En **Croatie**, l'activité de production et vente de granulats est stable. En **Slovénie**, l'activité bénéficie d'une reprise du marché.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2017 en Europe autres que ceux déjà mentionnés, on peut citer : au Royaume-Uni, la réfection de la piste principale et du taxiway de l'aéroport d'East Midlands, et la réfection des infrastructures routières du tramway de Wolverhampton sur Bilston Road pour Midland Metro Alliance ; en Irlande, la maintenance d'un réseau de 253 km de routes dans le cadre d'un contrat en joint-venture d'une durée de cinq ans, renouvelable deux fois un an ; en Belgique, la réhabilitation de chaussées sur l'autoroute E34 et l'aménagement d'une plateforme dans le port d'Anvers ; en Suisse, la réalisation des terrassements, de la dépollution des terres et de travaux de génie civil pour un projet immobilier à Plan-les-Ouates ; en Islande, la réfection des pistes et la construction de deux taxiways à l'aéroport de Keflavik ; en Hongrie, l'élargissement de la route 21 ; en Slovaquie, la réalisation de voiries et réseaux divers pour la nouvelle usine Jaguar-Land Rover à Nitra.

ROUTES AMÉRIQUE DU NORD (chiffre d'affaires 2017 : 2,525 milliards d'euros)

En Amérique du Nord, le Groupe est présent principalement dans 16 États aux États-Unis et 8 provinces et territoires au Canada (Québec, Alberta, Colombie-Britannique, Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Saskatchewan, Ontario, Nunavut). L'activité aux États-Unis comporte une forte composante industrielle (granulats, enrobés, béton prêt à l'emploi) et une importante activité de stockage de bitume.

Dans des marchés nord-américains fragmentés, les concurrents de Colas sont à la fois des acteurs locaux, régionaux ou nationaux (par exemple, aux États-Unis, Granite Construction pour la construction et la rénovation des infrastructures de transport, ou Martin Marietta et Vulcan Materials pour les matériaux) ou des filiales d'entreprises multinationales, en particulier pour l'activité de production de matériaux (par exemple, CRH, LafargeHolcim, Hanson-Heidelberg).

L'activité Routes en Amérique du Nord a représenté un chiffre d'affaires de 2,525 milliards d'euros en 2017, en légère hausse de 2 % par rapport à 2016 (+ 1 % à périmètre et taux de change identiques).

Aux **États-Unis**, dans un contexte de reprise économique, le marché n'a pas encore vraiment bénéficié du plan pluriannuel fédéral FAST Act (*Fixing America's Surface Transportation Act*), mis en place en faveur des infrastructures pour une durée de huit ans, mais est soutenu par de nombreuses initiatives des États en matière de financement. Le chiffre d'affaires est quasiment stable à périmètre et taux de change constants par rapport à 2016, avec un très bon quatrième trimestre qui a permis de rattraper le retard constaté à la fin du troisième trimestre. Les performances opérationnelles travaux continuent à s'améliorer. Les actifs du groupe Graymont Materials, dans l'État de New York, et la carrière de Heartland, dans le Missouri, ont été acquis.

Au **Canada**, malgré un contexte de forte reprise économique après deux années impactées par la baisse importante du prix du baril de pétrole, affectant les provinces de l'Ouest, notamment l'Alberta, le marché est en faible croissance et fortement concurrentiel. Le plan de soutien au financement des infrastructures sur dix ans décidé par le gouvernement fédéral fin 2015 n'a pas encore commencé à produire ses effets. Le niveau d'activité est contrasté selon les provinces, en hausse, par exemple, au Québec, en baisse en Ontario en raison d'un démarrage tardif des chantiers. Le chiffre d'affaires de Colas Canada s'inscrit en hausse par rapport à 2016. Deux contrats importants ont été remportés pour la construction et la maintenance du périphérique Sud-Ouest de Calgary, en Alberta. Des acquisitions ont été réalisées au Québec (actifs de La Compagnie Meloche) et au Yukon. Le 30 août, un protocole d'accord a été signé pour l'acquisition de 100 % des titres du groupe de travaux routiers et de distribution de bitume Miller McAsphalt, qui réalise un chiffre d'affaires annuel moyen d'environ 1,3 milliard⁽¹⁾ de dollars canadiens avec une marge opérationnelle moyenne de 7 %⁽¹⁾ et emploie 3 300 salariés. L'acquisition de Miller McAsphalt permettra à Colas Canada d'élargir sa couverture géographique en renforçant sa présence en Ontario et en accroissant fortement ses capacités de stockage et de distribution de bitume sur l'ensemble du territoire canadien.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2017 en Amérique du Nord, on peut citer :

- aux **États-Unis** : l'élargissement d'une section de 9 km de l'Interstate 64 à Newport News, en Virginie ; la démolition et reconstruction de six ouvrages d'art franchissant l'Interstate 78 près d'Harrisburg, en Pennsylvanie ; la réfection du carrefour Bridge Street – Milton Avenue à Syracuse, dans l'État de New York ; la construction d'une plateforme sur le terminal de Brunswick pour l'autorité portuaire de Géorgie ; la réhabilitation de chaussées sur une section de la Highway 285 dans le comté de Faulkner, en Arkansas ; la réhabilitation de chaussées sur une section de l'Interstate 40 et de la Route 95 dans le désert des Mojaves, en Californie ; l'élargissement de la Seward Highway entre Dimond

(1) Moyenne des trois derniers exercices.

Boulevard et Dowling Road à Anchorage, et d'une section de Glacier Highway à Juneau, en Alaska ;

- au **Canada** : l'achèvement de la réfection et de l'extension de la piste, des taxiways, des parkings avions et de la réhabilitation des routes d'accès, réalisés en PPP, de l'aéroport d'Iqaluit, au Nunavut ; la réfection d'une section de l'autoroute 20 Ouest, et des chaussées et réseaux de la rue Saint-Pierre à Rivière-du-Loup, au Québec ; la réalisation de ponceaux et la réhabilitation de ponts dans la région de Barrie, en Ontario ; la réfection des chaussées de la 17^e avenue Sud-Est avec l'aménagement de voies de bus à haut niveau de service à Calgary, la réalisation de contrats pluriannuels d'entretien de voirie dans la ville d'Edmonton, et la réhabilitation de voirie et réseaux divers dans le centre-ville de Grande Prairie, en Alberta ; la construction d'une section de la Highway 5 dans les Territoires du Nord-Ouest.

ROUTES RESTE DU MONDE (CHIFFRE D'AFFAIRES 2017 : 1,216 MILLIARD D'EUROS)

Dans le Reste du monde (international hors Amérique du Nord), le Groupe est présent :

- dans tous les Départements et Régions d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, La Réunion) ;
- en Afrique et dans l'Océan Indien (principalement au Maroc, en Afrique de l'Ouest et australe, à Madagascar, dans les Comores et à Maurice) ;
- au Moyen-Orient (Émirats Arabes Unis, Oman, Qatar) ;
- en Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, où la production, le stockage, la transformation, la distribution et la vente de produits pétroliers constituent l'activité principale du Groupe à travers sa filiale thaïlandaise Tipco (dont Colas détient 32 % du capital) et s'exercent à travers un réseau constitué d'une usine de production de bitume à Kemaman, en Malaisie, de 26 usines d'émulsions, 21 dépôts de bitume et 10 navires bitumiers. En Australie, l'activité est élargie à la construction routière. En Nouvelle-Calédonie, Colas et ses filiales exercent des activités routières, de bâtiment, de production de granulats et de béton prêt à l'emploi.

Dans la plupart des pays ou des régions où il est présent dans le Reste du monde, Colas occupe, dans le domaine routier, des positions de premier plan et est en compétition, dans chaque pays, avec des entreprises nationales ou des filiales de grands groupes internationaux (BTP, cimentiers, producteurs de matériaux).

En 2017, l'activité Routes Reste du monde a représenté un chiffre d'affaires de 1,216 milliard d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2016 (+7 % à périmètre et change identiques), une évolution qui reflète des situations contrastées.

Départements et Régions d'outre-mer

Dans les Départements et Régions d'outre-mer, le chiffre d'affaires 2017 ressort à 417 millions d'euros, en baisse de 3 % par rapport à 2016.

Dans la zone **Caraïbes-Guyane**, dans un contexte économique, social et climatique difficile, le marché reste à un niveau bas. L'activité en Martinique continue à être fortement impactée par un arrêt des investissements en entretien et un gel des appels d'offres pour des projets importants depuis la mise en place d'une collectivité unique. La Guadeloupe bénéficie d'investissements du département et de la région, et de petits projets de bailleurs sociaux et du secteur privé. En Guyane, un appel d'offres a été lancé pour le projet en PPP du BHNS de Cayenne.

À **La Réunion**, où le marché du bâtiment et des travaux publics reste tendu, le niveau de l'activité traditionnelle de travaux publics et de génie civil et de l'activité bâtiment (hôpitaux, logements sociaux) est comparable à celui de 2016. La construction de l'échangeur de La Possession, dans le cadre de la réalisation en cours du grand chantier de la nouvelle Route du Littoral (850 millions d'euros, dont 482 millions d'euros pour la filiale), a été achevée. À Mayotte, dans un contexte de fortes tensions sociales, l'activité reste stable.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2017, autres que ceux déjà mentionnés, dans les Départements et Régions d'outre-mer, on peut citer : la réalisation de terrassements, voiries, réseaux divers et génie civil pour la construction d'une usine de bagasse/biomasse en Martinique ; la réalisation de terrassements pour la construction de digues pour Grand Port Maritime de la Guadeloupe ; la réalisation de terrassements et de voiries et réseaux divers pour un éco-quartier en Guyane ; la construction d'une digue pour la nouvelle Route du Littoral, d'un ouvrage d'art sur la rivière des Galets, l'extension et la réhabilitation de l'hôpital de Saint-Pierre, à la Réunion.

Afrique et Océan Indien

En Afrique et dans l'Océan Indien, le chiffre d'affaires est de 460 millions d'euros en 2017, en hausse de 10 % par rapport à 2016.

Au **Maroc**, dans un marché fortement concurrentiel, la filiale a maintenu sa part de marché. Le chantier d'aménagement urbain de la ligne T2 du tramway de Casablanca se poursuit et celui de la construction de l'extension de la ligne 2 du tramway de Rabat-Salé a démarré.

En **Afrique de l'Ouest et centrale**, la variation d'activité selon les pays reflète leur niveau de dépendance vis-à-vis des prix du pétrole et des matières premières. La construction du pont de Bettié, en **Côte d'Ivoire** et des routes Tchetti-Savalou et Logozouhé-Glazoué, au **Bénin**, et la réhabilitation de la Route nationale 4 sur 43 km entre Tabligbo et Aného, au **Togo**, ont été achevées. Le chantier de réhabilitation et d'élargissement de la Route nationale 1 à la sortie de Libreville, au **Gabon**, se poursuit. En **Guinée-Conakry**, le contrat important réalisé pour un client minier et comprenant des travaux de terrassement, de génie civil et ferroviaires, a été retardé en raison d'un glissement de terrain.

Le chiffre d'affaires en **Afrique australe** reste peu élevé.

À **Madagascar**, après la signature de la concession des aéroports d'Antananarivo et de Nosy Be pour une durée de vingt-huit ans, les travaux de construction et de réfection de pistes ont démarré. L'activité bâtiment bénéficie des investissements privés. À Maurice, l'activité est en hausse.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2017, autres que ceux déjà mentionnés, en Afrique et dans l'Océan Indien, on peut citer : l'entretien de chaussées avec la mise en œuvre de la technique enrobés coulés à froid sur des sections routières dans plusieurs régions, la réalisation des voiries de la zone industrielle de Kenitra, de la route d'accès au champ solaire de Laâyoune et Boujdour, et l'aménagement qualitatif de la nouvelle marina de Casablanca, au Maroc ; l'extension d'une piste à l'aéroport de Tourou, au Bénin ; la réfection de sections de la RN5, la réalisation d'un barrage en terre sur un site minier, à Madagascar.

Moyen-Orient

Au Moyen-Orient (**Émirats Arabes Unis, Oman et Qatar**), dans un environnement politique et économique difficile (embargo sur le Qatar, baisse des revenus pétroliers), les filiales ont réalisé un exercice correct, grâce notamment à leur capacité d'innovation. Il est rappelé que ces filiales sont consolidées par mise en équivalence et ne contribuent pas au chiffre d'affaires consolidé.

Parmi les chantiers significatifs réalisés en 2017, on peut citer la mise en œuvre d'enrobés Colclair® rouges sur l'avenue Al-Bidda Park de Doha, au Qatar.

Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie

En Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, le chiffre d'affaires s'élève à 339 millions d'euros, en hausse de 19 % (+18 % à périmètre et change identiques) par rapport à 2016. Il est rappelé que les activités de stockage, transport et vente de bitume au Vietnam, en Indonésie et à Singapour sont opérées par la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt (dont Colas détient 32 %), consolidée par mise en équivalence, et ne contribuent pas au chiffre d'affaires consolidé. Colas enregistre, sur l'ensemble de la zone, une bonne performance dans l'ensemble de ses activités.

En **Asie**, dans un marché globalement en récession, et malgré des retards dans l'approvisionnement en brut de sa raffinerie de Kemaman, en Malaisie, la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt, qui opère sur huit pays, a réalisé un bon exercice. En Inde, grâce à un très bon fonds de commerce et à un bon « mix produits », la filiale Hincol réalise à nouveau une bonne année. En Corée du Sud, la filiale Isco poursuit son développement dans les enrobés recyclés.

En **Australie**, dans un environnement économique favorable, l'activité des filiales industries et travaux routiers a été soutenue et le chiffre d'affaires est en hausse. Avec la reprise du secteur minier, les marchés dans le Queensland et l'Australie-Occidentale, qui sont les plus concurrentiels, sont mieux orientés.

En **Nouvelle-Calédonie**, dans un contexte économique toujours difficile, avec une incertitude liée au référendum d'autodétermination prévu en 2018, la filiale routière maintient son niveau d'activité grâce à la poursuite des marchés d'entretien. L'activité bâtiment bénéficie du chantier de construction d'une clinique privée en voie d'achèvement.

Parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2017 en Asie/Australie/Nouvelle-Calédonie, on peut citer notamment : la réfection d'une piste de l'aéroport de Bangkok et de chaussées à proximité du palais royal, en Thaïlande ; la production et mise en œuvre d'enrobés pour le projet Pacifico en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie ; l'aménagement de voies de bus en site propre et la construction de la clinique de Nouville à Nouméa, et la réfection de chaussées sur une section de la voie express, en Nouvelle-Calédonie.

LES ACTIVITÉS DE SPÉCIALITÉS

Les activités de Spécialités ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,0 milliards d'euros en 2017, en légère hausse de 1 % (+3 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à celui de 2016. Ces activités représentent 18 % du chiffre d'affaires total du Groupe.

FERROVIAIRE

(chiffre d'affaires 2017 : 940 millions d'euros)

L'activité Ferroviaire, exercée par Colas Rail et ses filiales, comprend la conception et l'ingénierie de grands projets complexes, la construction, le renouvellement et l'entretien des réseaux ferroviaires (lignes à grande vitesse LGV, voies traditionnelles, tramways, métros), au niveau tant des installations fixes que des infrastructures, avec la pose et la maintenance de voies, l'électrification (sous-stations, systèmes caténaires), la signalisation et les systèmes de sécurité, la réalisation de travaux spécifiques (ponts roulants, embranchements spéciaux, tunnels), la fabrication de traverses, ainsi qu'une activité de fret ferroviaire (transport de granulats pour les filiales du Groupe et d'autres marchandises pour des clients privés).

Cette activité est réalisée en France et à l'international, notamment au Royaume-Uni mais aussi en Belgique, en Pologne, en Roumanie, au Venezuela, au Chili, en Égypte, en Algérie, en Tunisie, au Maroc, au Vietnam, en Indonésie et en Malaisie.

Les principaux concurrents de Colas Rail sont, en France, les sociétés ETF (Eurovia), TSO (NGE), TGS (Alstom), Eiffage Rail, ainsi que de nombreuses entreprises moyennes indépendantes, et, au Royaume-Uni, les sociétés Balfour Beatty, Babcock, VolkerWessels, Vinci, Skanska, BAM ou encore Ferrovial.

En 2017, Colas Rail a réalisé un chiffre d'affaires de 940 millions d'euros, en légère baisse de 3 % par rapport à 2016 (quasi stable à périmètre et taux de change constants), avec 57 % de l'activité réalisée à l'international.

En France, l'activité a été globalement stable. L'activité métro et tramways a bénéficié du lancement de plusieurs projets (à Paris, Bordeaux, Rennes), compensant la baisse d'activité liée à la fin des projets de construction de lignes à grande vitesse (LGV Bretagne-Pays de la Loire, contournement LGV Nîmes-Montpellier). Deux contrats de renouvellement et de maintenance du réseau ferré national ont été remportés.

Au Royaume-Uni, sur un marché ferroviaire qui reste bien orienté, la filiale a enregistré un niveau élevé d'activité, notamment avec la réalisation des travaux de mise à niveau des infrastructures ferroviaires du Wessex (Wessex Capacity Alliance) et le démarrage de l'extension et de la maintenance du tramway de la région de Birmingham (Midland Metro Alliance). Un contrat important d'entretien des voies du réseau ferré britannique a été remporté.

Dans le Reste du monde, le chiffre d'affaires est globalement stable. Il est en croissance dans la zone MENA (Middle East North Africa), avec notamment la construction de la ligne à grande vitesse Tanger-Kenitra – première LGV réalisée sur le continent africain –, au Maroc, de l'extension de la ligne 2 du tramway de Rabat-Salé, et des extensions A et C de la ligne 1 du métro d'Alger. L'activité en Amérique du Sud est en retrait, lié à l'arrêt des chantiers des métros de Los Teques et Caracas, au Venezuela, et a été concentrée sur la construction des lignes 3 et 6 du métro de Santiago du Chili. L'activité en Europe est stable. En Asie, les travaux de construction de la ligne 3 du métro d'Hanoï, au Vietnam, ont démarré.

Outre les chantiers à l'international indiqués ci-dessus, on peut citer parmi les chantiers significatifs réalisés ou en cours de réalisation en 2017 : les travaux d'électrification et de renouvellement de voies sur la ligne LGV Paris-Nantes, entre Angers et Nantes ; la construction de la deuxième ligne du métro de Rennes ; le prolongement de la ligne 14 du métro parisien entre les stations Mairie-de-Saint-Ouen et Saint-Denis Pleyel ; le prolongement des tramways T1, T3b et T4 en région parisienne ; l'extension des lignes C et D du tramway de Bordeaux ; la rénovation du RER A entre les stations La Défense et Châtelet, à Paris ; la pose de rails et de caténaires sur la section française de la future liaison ferroviaire franco-suisse Léman Express.

ÉTANCHÉITÉ (chiffre d'affaires 2017 : 562 millions d'euros)

L'activité Étanchéité, exercée par Smac et ses filiales, comprend :

- la production et la commercialisation de membranes d'étanchéité (21 millions de m² produits en 2017) en France et à l'international (dans plus de 70 pays), et d'appareils d'éclairage et de désenfumage, et la pose et l'entretien d'asservissements ;
- la réalisation, en France principalement mais aussi au Maroc, au Chili et au Pérou, de travaux d'étanchéité de bâtiments, ouvrages d'art et parkings, de travaux d'enveloppe du bâtiment (couverture, bardage et acoustique, notamment de bureaux, installations industrielles, salles de spectacle, musées) et de travaux de voirie et de sols à base d'asphalte.

Grâce à une forte capacité de recherche et développement et des bureaux d'études techniques, Smac est capable de réaliser des projets à forte technicité pour lesquels son savoir-faire est reconnu, et est un des acteurs majeurs de son marché, son principal concurrent étant Soprema.

En 2017, Smac a enregistré un chiffre d'affaires de 562 millions d'euros, en légère hausse de 3 % par rapport à celui réalisé en 2016, dans un marché métropolitain du bâtiment en reprise. Le chiffre d'affaires de l'activité de vente de membranes d'étanchéité est impacté par la hausse du prix des matières premières.

Parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment : la réalisation de la façade architecturale, du bardage et de l'étanchéité de l'Arena d'Aix-en Provence (13) ; le bardage d'une tribune et d'un pavillon d'honneur à l'hippodrome de Longchamp (92), d'un centre commercial à Farébersviller (57) ; l'étanchéité d'une usine à Sandouville (76) ; la fourniture de 25 000 m² de membrane d'étanchéité pour le nouveau tribunal de Paris, dans le 17^e arrondissement.

SÉCURITÉ SIGNALISATION ROUTIÈRE (chiffre d'affaires 2017 : 304 millions d'euros)

L'activité de Sécurité signalisation routière (Aximum et ses filiales) consiste en la fabrication, la pose et la maintenance d'équipements de sécurité (glissières de sécurité, balisage), de signalisation horizontale (production de peinture routière et travaux de marquage au sol) et verticale (panneaux), et d'équipements lumineux et de gestion de trafic ou d'accès (feux tricolores, équipements de barrières de péage, de parking, de contrôle d'accès).

Cette activité est réalisée principalement en France mais aussi à l'international, notamment aux Pays-Bas, et à l'export (vente de produits) dans une vingtaine de pays.

Les principaux concurrents d'Aximum sur le marché français sont les sociétés Signature (Eurovia), Agilis (NGE), AER (Eiffage), et les sociétés Girod et Lacroix pour les panneaux.

En 2017, dans des marchés qui semblent se stabiliser mais restent très concurrentiels en raison de surcapacités de production de la profession tant pour les activités Travaux et Services que pour les activités industrielles (peinture, signalisation), Aximum a réalisé un chiffre d'affaires de 304 millions d'euros, quasiment stable (+1 % par rapport à celui de l'année précédente). L'activité est en hausse pour les activités Travaux et Services et stable pour les activités industrielles. Acteur important dans les grands contrats complexes (PPP), Aximum réalise notamment l'entretien, l'exploitation, la maintenance et le GER (gros entretien et renouvellement) des dispositifs de retenue et des équipements de sécurité de la déviation de Troissereux pour une durée de vingt-deux ans.

Parmi les chantiers significatifs de l'année 2017, on peut citer : la pose de séparateurs modulaires de voie, de dispositifs de retenue béton et le marquage sur une section de 7 km de l'autoroute A71, dans la montée des Volcans (63) ; la livraison de 60 km de glissière et 18 ITPC (interruption de terre-plein central) pour l'A10 ; la fourniture de produits de marquage de type thermoplastique pour l'entretien des autoroutes au Maroc.

RÉSEAUX (chiffre d'affaires 2017 : 231 millions d'euros)

L'activité Réseaux (Spac et ses filiales) regroupe la pose et l'entretien de pipelines et canalisations pour le transport des fluides (pétrole, gaz, eau), y compris la construction de stations de compression de gaz (clés en main), et, pour les réseaux secs (électricité, chauffage, télécommunications), des travaux de petit génie civil et des services industriels.

Ces activités sont exercées principalement en France et poursuivent leur développement à l'international, notamment en Afrique, en s'appuyant sur les filiales locales Colas.

Les concurrents de Spac sont notamment des entreprises comme Spiecapag, Sicim et Bonatti pour le pipeline ou encore Ponticelli, Endel et Eiffel (groupe Eiffage) pour les projets clés en main.

Spac a enregistré un chiffre d'affaires de 231 millions d'euros en 2017, en forte progression de 22 % par rapport à celui de 2016, grâce principalement à la réalisation de deux projets importants de pose de gazoducs, l'un de 62 km pour le renforcement du réseau Midi-Gascogne et l'autre pour l'artère Val-de-Saône. De nouveaux contrats ont été remportés, dont deux en Afrique.

Outre ces deux grands projets, parmi les chantiers significatifs de l'exercice, on peut citer notamment : la construction des stations d'interconnexion de Palteau (71) et d'Etrez (01) pour GRTgaz ; la création de réseaux d'eaux dans le cadre de l'aménagement du polder de Brest (29) ; la pose de canalisations d'eau potable à Libreville, au Gabon.

■ Recherche et Développement, Innovation

La politique de Recherche et Développement de Colas s'inscrit dans une ambition de projection dans le futur d'un Groupe dont la mission est de promouvoir des solutions d'infrastructure pour une mobilité responsable.

Comprendre les tendances pour en faire des opportunités (*Catch the future*), soutenir la conception de solutions innovantes (*Fast & Curious*) et accompagner l'intrapreneuriat, de l'idée au marché (*Launch & Go*), constituent les trois phases de la démarche d'innovation de Colas.

Cette démarche impose que soient rassemblés au sein d'un même pôle, dans une cohérence de réflexion et d'action, plusieurs types d'expertise : des compétences d'écoute proactive du marché, c'est-à-dire des clients institutionnels publics et privés, des usagers et, plus largement, de l'ensemble des parties prenantes ; des compétences en marketing en amont des programmes de recherche et d'innovation ; des compétences d'animation et d'exécution de ces programmes de recherche et d'innovation ; et des compétences de développement, guidées par une stratégie *Go to market* et la mise en adéquation des solutions avec les attentes du client final.

La création en 2017 de la Direction Prospective, Développement et Recherche répond à cet objectif de coordination des compétences.

Deux organes participent à la définition et au pilotage de la politique d'innovation de Colas : le Colas Innovation Board (CIB), organe de gouvernance de l'innovation du Groupe, chargé notamment d'identifier les idées émanant du terrain et les opportunités externes, et le Comité d'Engagement, responsable du pilotage du développement des innovations et de leur mise sur le marché.

TECHNIQUE, R&D

UNE EXPERTISE HISTORIQUE

La Recherche est un axe stratégique majeur de Colas depuis sa création.

Fondé en 1929 pour exploiter le brevet d'émulsion de bitume Cold Asphalt, qui a donné son nom à l'entreprise, Colas reste pionnier dans la mise au point de solutions techniques répondant notamment aux exigences de qualité, de sécurité, de confort, de respect de l'environnement et de maîtrise des coûts de construction et d'entretien des infrastructures de transport. Ces solutions sont différenciées selon les marchés nationaux et les conditions climatiques, incluant les plus extrêmes, des températures glacées de l'Alaska aux fortes chaleurs du continent africain ou asiatique, mais elles s'inscrivent toutes aujourd'hui dans une démarche de mobilité responsable. Les enjeux de respect de l'environnement couvrent principalement les économies de matériaux et d'énergie, la réduction de l'impact carbone, la diminution du bruit lié à la circulation, et l'intégration esthétique. S'ajoutent les enjeux de

santé au travail des collaborateurs, dans le cadre de la responsabilité sociale de l'entreprise. Enfin, Colas invente de nouvelles fonctions aux infrastructures de transport routières, au-delà de leur fonction traditionnelle de support de la mobilité et du transport : ces usages complémentaires concernent la production d'énergie et la communication, grâce aux technologies développées dans les domaines de l'énergie et de l'information (ex. : dalles photovoltaïques, objets connectés).

Qu'il s'agisse d'améliorer les solutions techniques existantes, de concevoir de nouveaux produits et procédés, ou encore d'élargir l'offre de services, les équipes de R&D de Colas s'appuient sur un enrichissement permanent des compétences, tout particulièrement dans les domaines de la chimie minérale, organique et végétale, de la modélisation mécanique et thermique des structures et infrastructures routières et ferroviaires, et de la physique appliquée.

Le Groupe est doté aujourd'hui d'un portefeuille de plus de 100 brevets, déposés en France et à l'international, en complément d'un catalogue de produits et de procédés diffusés dans l'ensemble des implantations à travers le monde.

UNE ORGANISATION TECHNIQUE EN RÉSEAU

Le Groupe dispose d'un large réseau technique interne de dimension internationale, qui s'adapte au gré des évolutions du Groupe.

Au cœur de ce maillage, le Campus Scientifique et Technique (CST) situé sur le plateau de Saclay, à Magny-les-Hameaux (78), premier centre mondial privé de Recherche et Développement dans le domaine de la route, composé de 10 laboratoires, est le fer de lance de la politique d'innovation du Groupe. Ses équipes mettent leurs compétences et leurs capacités de recherche au service des filiales, pour des chantiers traditionnels mais aussi pour des grands projets ou des projets complexes. Le CST réunit plus de 90 collaborateurs, ingénieurs et techniciens supérieurs, physiciens, chimistes, spécialistes des matériaux et des mesures.

En liaison permanente avec le Campus, une cinquantaine de laboratoires décentralisés et une centaine de bureaux d'études, spécialisés dans les domaines de la route, du génie civil, du rail, du bâtiment, de la déconstruction, se sont développés en France et à l'international. Ils contribuent à l'effort de recherche du Groupe et apportent aux chantiers un soutien technique, adapté au contexte local.

Chaque ensemble est doté d'équipements de laboratoires et d'outils informatiques de pointe, régulièrement renouvelés pour faire face aux évolutions technologiques et normatives ainsi qu'aux demandes et besoins des maîtres d'ouvrage : instruments d'analyse des matériaux, logiciels de simulation et d'estimation des risques, équipements d'auscultation récemment acquis ou mis au point au CST. Grâce à ces matériels, les équipes sont en mesure d'apporter des solutions aux besoins des clients et d'optimiser les offres en élaborant des variantes technico-économiques.

Au total, le réseau technique de Colas rassemble environ 2 000 personnes, ingénieurs et techniciens, réparties dans tous les pays où le Groupe est implanté, au sein de laboratoires régionaux (1 000 personnes) et de bureaux d'études techniques (1 000 personnes).

ORIENTATION GÉNÉRALE DES AXES DE RECHERCHE

En déclinaison de la politique générale du Groupe, la Recherche et Développement est axée sur les enjeux de développement responsable exposés ci-après.

Économiser l'énergie et les matériaux, et réduire l'impact carbone

Les équipes de R&D et les équipes techniques de Colas sont focalisées, pour l'activité Routes, sur :

- la poursuite de l'abaissement de la température de fabrication des enrobés et des asphaltes, permettant de produire des enrobés tièdes, semi-tièdes ou froids (enrobés économes en énergie 3E®) ou des asphaltes à basse température (Néophalte® BT de Smac), à maniabilité équivalente à celle des procédés à chaud ;
- le remplacement progressif des produits chimiques de synthèse ou de pétrochimie par des produits d'origine végétale, comme les fluxants Végéflux® et Ekoflux® ou le liant à carbone négatif Végécol® ;
- la réduction des dosages en bitume, avec le Mégabase®, grave bitume à grosse granulométrie destinée aux couches de fondation et de base sous fortes sollicitations routières, ferroviaires ou de stockage logistique ;
- le recyclage des matériaux usagés, avec notamment l'utilisation, à des taux élevés, d'agrégats d'enrobés issus du rabotage de chaussées existantes dans la fabrication des enrobés, illustré par les enrobés 3E®+R récompensés par une certification décernée par le ministère français de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de chantiers Innovation, ou par les techniques de retraitement en place de chaussées Novacol® ou Valorcol® ; les thématiques autour du multirecyclage sont également abordées sous l'angle de la durabilité ;
- la réduction de l'épaisseur des couches de chaussée, avec, par exemple, le revêtement Colgrill® R, composé d'une grille de fibres de verre thermocollée associée à un enrobé, récompensé par un prix innovation développement durable et faisant l'objet de plusieurs chantiers expérimentaux dans le cadre de la charte Innovation du ministère français de la Transition écologique et solidaire ; ou encore l'Optibase®, grave bitume à formulation optimisée applicable en tiède, qui permet de réduire significativement les épaisseurs de couches d'assise sévèrement sollicitées (trafics lourds et agressifs, plateformes industrielles, etc.). Toujours dans le domaine de l'économie de matériaux, Ecofast® est un enrobé très mince appliqué à grande vitesse, qui combine étanchéité du support et bonne adhérence pour les véhicules. Ce procédé a été primé par la charte innovation du CIRR (comité d'innovation routes et rues) ;
- la contribution aux économies d'énergie dans les bâtiments, à partir d'un béton isolant structurel, réduisant les déperditions thermiques au travers des murs de façade.

L'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, à la mise au point duquel les équipes de Colas ont fortement contribué dans le cadre de l'Union des syndicats de l'industrie française (USIRF), permet de remporter des marchés grâce aux éco-variantes proposées dans les offres au regard des consommations d'énergie et des émissions de carbone.

Renforcer la sécurité des infrastructures

Dans le domaine de la sécurité sur la route et de l'information aux usagers, outre les revêtements ultra-adhérents qui réduisent la distance de freinage des véhicules, les équipes sont mobilisées autour de la création d'outils de prélèvement d'informations, d'analyse et de restitution automatiques, énergétiquement autonomes, ainsi que de la mise au point de nouveaux marquages de sécurité y compris sous fort trafic, sans émanation de composés organiques volatils, incluant des composés végétaux dans leur formulation (ex. la gamme de peinture routière à l'eau Végemark® à base de liant végétal développée par Aximum).

Réduire les nuisances sonores liées à la circulation

La réduction des nuisances sonores liées à la circulation constitue une priorité déjà ancienne de Colas, qui améliore sans cesse ses revêtements acoustiques visant à réduire le bruit de roulement des véhicules, tels les enrobés silencieux de dernière génération Nanosoft® et Rugosoft®, très efficaces, y compris pour des vitesses inférieures à 50 km/h.

Améliorer l'intégration esthétique des infrastructures

La qualité du cadre de vie revêt également une dimension esthétique : les équipes de Recherche et Développement mettent en particulier l'accent sur des revêtements utilisant des liants clairs comme le Bituclair® ou valorisant naturellement les granulats, sans bitume, grâce à des liants végétaux translucides comme le Végécol®.

La progression significative des projets de pavage en centre urbain a conduit les équipes à mettre au point un procédé innovant, Colpav® : les pavés sont posés sur un support bitumineux et le scellement est assuré par un mortier hydraulique formulé spécifiquement pour assurer le scellement et le jointement.

Maîtriser les coûts des infrastructures

Les budgets alloués aux travaux relatifs aux infrastructures routières étant aujourd'hui le plus souvent contraints, les équipes de R&D sont conduites à mettre au point et développer des produits et procédés plus économiques, à performances égales ou même améliorées, tels que, pour l'entretien routier par exemple, des techniques d'enduits superficiels ou, pour la sécurité des usagers, des revêtements à adhérence élevée et durable dans le temps.

Sous le vocable « entretien furtif », Colas propose des solutions d'entretien de chaussée rapides, à faible impact environnemental, durables et économiques, comme les solutions d'enrobés à froid Compomac® ou Ecomac®, ou encore la solution Ecofast®, de formulation et de technique de mise en œuvre innovantes. Ecofast® est une couche de roulement constituée de granulats pré-enrobés projetés, qui permet de conjuguer la qualité d'un enrobé à la rapidité et la souplesse de réalisation d'un enduit tout en répondant aux exigences budgétaires du client. Cette solution répond aussi bien aux exigences du trafic observées en France qu'aux contraintes des réseaux routiers africains ou d'Europe centrale.

Autre procédé, Colbifibre®, pour lequel Colas a été lauréat du concours Innovation 2012 du ministère de la Transition écologique et solidaire dans la catégorie « matériaux et équipements durables », permet de maintenir en état de service les chaussées dégradées et de différer les travaux de renforcement structurels. Ce produit à froid permet de protéger à moindre coût les chaussées fatiguées et de leur redonner leurs qualités de service initiales.

Préserver le patrimoine routier

Au-delà des méthodes d'auscultation par imagerie comme celles intégrées dans l'outil développé par le Groupe (Road Eagle Colas), de nouvelles technologies d'auscultation des chaussées grâce à des capteurs intégrés dans ces chaussées font l'objet de travaux de recherche. Ces technologies permettent d'obtenir un état structurel des chaussées en temps réel, et ainsi de définir des programmes de maintenance préventif plus économiques, en cohérence avec les durées de vie résiduelles des infrastructures, tout en identifiant les zones à risques pour les usagers.

Améliorer la gestion de la mobilité

Les équipes de R&D de la filiale de sécurité signalisation Aximum et du Campus Scientifique et Technique, en partenariat avec le CEA-Leti (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, Laboratoire d'électronique et de technologie de l'information), ont mis au point un capteur autonome de détection de véhicule, qui se décline en deux usages : le comptage de véhicules, qui se substitue aux traditionnelles boucles de comptage, avec l'application Axiboucle, et la gestion du stationnement des véhicules à la place et avec l'application Axipark. Ce second usage permet de définir le nombre de places disponibles sur un parking ou une voirie, et d'orienter ainsi les automobilistes via des panneaux de jalonnement à message variable et/ou des applications d'aide au guidage.

Élargir les usages de la route

Présenté à l'automne 2015 et récompensé à la COP21 par un Trophée *Solutions Climat* en décembre de la même année, le revêtement routier photovoltaïque Wattway, innovation de rupture mise au point par les équipes du Campus Scientifique et Technique en partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES) et permettant de produire de l'électricité, fait l'objet de chantiers d'application depuis 2016. Les retours d'expérience sont intégrés à de nouvelles versions. Cette phase d'expérimentation se poursuivra l'année prochaine sur d'autres sites pilotes avec de nouveaux chantiers d'application qui contribueront à la robustesse finale du procédé. La mise en place en 2017 d'un site pilote Wattway au Japon illustre l'attente générée par cette solution dans des régions où l'énergie est rare et les surfaces disponibles limitées, donnant tout son sens à l'utilisation des surfaces d'infrastructures routières déjà existantes. Par ailleurs, le développement des objets connectés et des nouveaux modes de déplacement tels que le vélo électrique crée des besoins croissants d'alimentation en énergie dans des zones où les réseaux sont parfois absents.

En 2017, Colas a dévoilé une autre innovation ouvrant la voie à de nouveaux usages et notamment à l'optimisation de l'utilisation de la chaussée dans un contexte de plurimodalité : Flowell, pour une chaussée plus sûre et mieux partagée entre les usagers. Cette solution de marquage lumineux dynamique, encapsulé dans un complexe multicouche issu de la structure mécanique de

Wattway, répond aux caractéristiques de résistance au trafic et de rugosité d'une chaussée traditionnelle, garantissant son adhérence. Flowell associe ainsi la qualité d'une couche de roulement à la performance d'une signalisation innovante. Un site d'expérimentation pour un arrêt de car scolaire a été inauguré en Vendée, fin décembre 2017.

TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX EN FRANCE EN 2017

Dans un marché difficile, le réseau technique a déployé des variantes techniques performantes à partir de la gamme des solutions Colas.

Les techniques souvent choisies, dans un contexte de budgets contraints des clients, sont principalement l'Optibase®, grave bitume optimisée, et le Mégabase®, grave bitume à grosse granulométrie, destinés aux structures de chaussée. Le procédé Euromac®, béton bitumineux ultramince à l'émulsion, primé lors du concours innovation organisé par le CIRR (Comité innovation routes et rues), fait l'objet d'un chantier dans ce cadre, qui sera suivi par le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). Ecomac®, enrobé semi-tiède intégrant un taux élevé d'enrobés recyclés, poursuit son développement dans les régions, en particulier en Centre-Ouest.

Par ailleurs, l'enrobé phonique Rugosoft® a été mis en œuvre sur l'autoroute A6 au sud-est de Paris.

Les techniques éprouvées pour les voies de bus à haut niveau de Service (BHNS) ont été déployées à Pau, Bayonne, Lens et Aix-en-Provence.

LA DIFFUSION DES TECHNIQUES ET PRODUITS SPÉCIAUX À L'INTERNATIONAL ET EN OUTRE-MER

En 2017, de nombreux chantiers réalisés par les filiales à l'international et outre-mer ont mis en œuvre des produits ou des procédés spéciaux du Groupe :

- **au Royaume-Uni** : rénovation de la piste de l'aéroport d'Exeter, où l'usage d'un béton bitumineux aéronautique BBA a été appliqué en solution variante, confirmant l'adoption de cette technique au Royaume-Uni ;
- **au Danemark** : application de 15 000 tonnes d'enrobé phonique sur une longueur de 5,2 km sur l'autoroute M10 (2 x 4 voies) au sud de Copenhague ;
- **en Belgique** : mise en œuvre de l'enrobé acoustique Nanosoft® sur 2,5 km de l'autoroute E313 ; réalisation d'une piste d'évaluation du bruit et des vibrations de 5 400 m² sur le site de Ford à Lommel ;
- **en Irlande** : premier chantier de démonstration de Pentack®, couche de scellement de surface pour les enrobés ;
- **en Hongrie** : réalisation de 134 000 m² de sols traités pour le centre logistique Auchan à Budapest ;
- **en République tchèque** : développement de la gamme de liants modifiés et des enrobés tièdes ;
- **au Canada** : poursuite du développement des enrobés tièdes, du recyclage des agrégats d'enrobés bitumineux, et du procédé de renforcement des enduits superficiels économiques FiberMat® pour les routes à faible trafic ;

- **en Martinique** : mise en œuvre de la grave bitume optimisée Optibase® sur l'extension de la plateforme portuaire de la Pointe-des-Grives ;
- **en Côte d'Ivoire** : achèvement de la construction d'un ouvrage d'art à poutres précontraintes de 190 mètres de longueur sur la rivière Comoé ;
- **en Indonésie** : fourniture de liants modifiés pour la réfection de la piste de l'aéroport de Djakarta ;
- **en Inde** : production de bitumes modifiés pour les couches de roulement de nombreux aéroports civils et militaires, et développement des enrobés coulés à froid (ECF) Colmat® ;
- **au Vietnam** : introduction de la technique des enrobés coulés à froid ;
- **en Australie** : développement des enrobés à module élevé dans l'Australie-Occidentale et le Queensland.

INNOVATIONS BASÉES SUR LE NUMÉRIQUE

Outre les innovations mises au point par les équipes de Recherche et Développement et exposées ci-dessus, Colas travaille sur d'autres projets innovants, basés sur l'usage du numérique et relatifs notamment à la transformation de ses métiers et à l'émergence de nouveaux services, bénéficiant ainsi à ses collaborateurs (ingénieurs et compagnons) et à ses clients.

VERS LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS

Plus globalisées, les activités de Colas se complexifient et doivent prendre en compte de nombreuses interfaces, dont les gestionnaires de réseaux, les exploitants, les bâtiments. Couplé aux contraintes environnementales qui imposent des qualifications optimisées des matériaux et la modélisation de leurs impacts, le processus de réalisation se doit d'être optimisé en temps et en coût. Ces nombreux paramètres interagissent sur la définition des projets d'infrastructures routières, ferroviaires ou de réseaux et sur la manière dont ils sont conduits. Pour répondre à ces nouvelles exigences, Colas utilise, à l'image de ce qui est développé dans le secteur du bâtiment, la maquette numérique collaborative BIM (*Building Information Modeling*). En permettant de « réaliser le chantier avant le chantier », le BIM assure la qualité des options choisies et facilite la planification de l'ensemble des tâches, donnant notamment la possibilité d'identifier très tôt les « clashes ».

Une cellule nommée BIMbyCO, composée d'une dizaine de collaborateurs, pilote les formations au BIM et la conduite du changement exigée par cette nouvelle façon de construire en collaboration avec l'ensemble des parties (maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, cotraitants). Une vingtaine de BIM managers accompagnent le développement du BIM dans les entités opérationnelles de Colas à travers le monde.

L'innovation bénéficie également aux compagnons, comme en témoigne Exopush. Mis au point après trois années de travail et développé en partenariat avec la start-up RB3D, Exopush est un outil de type Cobot destiné à assister physiquement les compagnons dans les tâches manuelles de mise en œuvre d'enrobés. Il permet de réduire par 10 l'effort du collaborateur. À terme, les paramètres de mise en œuvre pourront être enregistrés, Exopush devenant ainsi un outil connecté, complémentaire de la maquette numérique BIM et des exigences de planimétrie et de récolement des ouvrages.

VERS L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX SERVICES POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES USAGERS

Colas s'appuie sur la numérisation de la vie quotidienne des usagers pour proposer de nouveaux services.

L'application TellMyCity, proposée par la société Spallian, partenaire de Colas, permet à l'utilisateur d'informer la collectivité territoriale dans laquelle il évolue sur l'état du patrimoine de la collectivité. Cet outil numérique qui peut accompagner des solutions de réparation connectée associe municipalité, entreprise et utilisateur en vue d'améliorer la gestion du patrimoine routier, tout en responsabilisant les différentes parties prenantes. Les analyses statistiques qui en découlent sont de formidables outils de gestion pour les décideurs publics. En 2017, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la mairie de Béthune, Colas a ainsi expérimenté une offre de service autour de la maintenance connectée. Durant l'année, des collaborateurs Colas dotés de smartphones ont sillonné la ville, relevé les désordres du patrimoine routier et ont réalisé les travaux d'entretien nécessaires pour y remédier. Via l'application TellMyCity proposée par Spallian, la ville a ainsi disposé d'un tableau de bord cartographié, détaillé et en temps réel de la maintenance de son patrimoine.

Un autre axe de développement est celui de l'accompagnement des collectivités dans le pilotage des infrastructures afin d'améliorer la mobilité des usagers. Le recueil des données de déplacement, la gestion des flux, la mise en cohérence des différents modes de mobilité nécessite aujourd'hui d'intégrer l'infrastructure. Dans ce contexte, l'entité Mobility by Colas est porteuse d'une offre Smart Mobility pour le développement d'une mobilité responsable et connectée. Elle développe des outils destinés à créer du lien entre les différentes briques de la mobilité, notamment pour la gestion du dernier kilomètre, la circulation en mode dégradé autour des chantiers ou l'optimisation de l'utilisation des places de parking.

Développement responsable

INTRODUCTION

La démarche de développement responsable de Colas (cf. www.colas.com) repose sur la double conviction que ses métiers concourent à la satisfaction de besoins et d'aspirations essentiels et qu'ils peuvent et doivent être exercés de manière responsable. Colas doit savoir intégrer les attentes et les contradictions contemporaines : cohésion sociale, changement climatique, besoins de déplacement et de logement, amélioration du cadre de vie, transition énergétique, gestion des ressources, etc.

Pour asseoir cette démarche, Colas a mis en œuvre et décliné sa politique à partir de plusieurs enjeux majeurs.

Trois de ces enjeux conditionnent le développement et la pérennité des activités de Colas qui dispose, pour chacun, d'un réel pouvoir d'action : il s'agit du renouvellement et de l'enrichissement du capital humain, de l'acceptation sociétale des sites de production, et de l'éthique des affaires. L'attractivité, la diversité (mixité hommes femmes, handicap, insertion sociale, gestion des âges), la fidélisation et la formation sont les domaines d'action prioritaires pour le développement du Groupe en matière de ressources humaines. Les plans d'action mis en œuvre pour l'acceptation sociétale des sites de production sont déployés dans deux directions : le professionnalisme des sites fixes de production (certification environnementale, check-lists associées à la prévention des risques, programme de biodiversité) et le dialogue régulier avec les parties prenantes de proximité : riverains, élus, administrations. Le respect de l'éthique des affaires est, par ailleurs, un principe intangible du groupe Colas et figure dans le dispositif de contrôle interne appuyé par le déploiement de programmes de conformité.

Cinq autres grands enjeux, pour lesquels Colas peut disposer de marges de manœuvre plus réduites, même si certains sont aussi importants, sont : la sécurité au travail et sur la route (valeur n° 1 Colas); les actions citoyennes dans les pays du Sud; l'énergie et les émissions de gaz à effet de serre; le recyclage des matériaux; la maîtrise du risque chimique.

Pour chacun de ces enjeux, une politique de progrès est définie et coordonnée à chaque niveau de l'entreprise. Pour la majorité, indicateurs et objectifs sont déterminés au niveau mondial. Cette politique vise à inscrire l'amélioration dans la durée et sur le terrain, au cœur du réseau des 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux référencées dans le logiciel de reporting extra-financier.

De plus, les filiales et implantations locales mènent des actions de proximité, dont la grande richesse démontre la motivation des équipes. C'est donc toute la vision des activités de Colas qui s'enrichit et se transforme par cette appropriation collective de la RSE⁽¹⁾.

Dans le dialogue avec les parties prenantes non contractuelles, Colas maintient un ancrage au plus près du terrain par des échanges multiples avec les riverains, les administrations, les établissements d'enseignement, le secteur social, etc., peu de sujets justifiant une démarche globale et internationale. À ce jour, seule la question des fumées de bitume est apparue pertinente au niveau du Groupe, et Colas contribue fortement aux échanges avec les clients, les scientifiques, les collaborateurs, les administrations du travail et organismes de santé au travail⁽²⁾. Afin d'approfondir la réflexion, Colas participe à des collèges, commissions ou comités stratégiques rassemblant des parties prenantes d'autres institutions, telles que la CORE de l'Ineris⁽³⁾ ou le COS de la FRB⁽⁴⁾, et cherche à donner toujours plus de sens à ses actions de mécénat et de sponsoring.

Après le déploiement mondial en 2010 d'un logiciel de reporting pour unifier l'ensemble des indicateurs à travers plus de 800 entités juridiques, 2017 a été marquée par la poursuite de l'amélioration du fonctionnement et de l'usage du logiciel, permettant ainsi une fiabilité accrue des données et des indicateurs⁽⁵⁾.

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), les indicateurs extra-financiers 2017 et leur procédure de collecte ont été vérifiés et certifiés par EY et Associés le 20 février 2018.

(1) Responsabilité sociétale des entreprises.

(2) Cf. rubrique « Risques opérationnels ».

(3) Commission d'orientation de la recherche et de l'expertise de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (France).

(4) Comité d'orientation stratégique de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (France).

(5) www.colas.com.

INFORMATIONS AU TITRE DES OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE⁽¹⁾

Conformément au décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale (article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010), Colas rend compte dans son rapport de gestion 2017 des informations sociales, environnementales et sociétales le concernant. Chaque information décrite dans le présent document est précédée de l'une des trois mentions suivantes : « indicateur » complété de « commentaire », « élément justificatif » (quand il n'existe pas d'indicateur) ou « information qualitative » (quand la thématique abordée requiert une explication).

I – INFORMATIONS SOCIALES

Les indicateurs sociaux sont calculés sur une année civile classique du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Le périmètre des sociétés prises en compte pour le calcul des indicateurs sociaux est un sous-ensemble du périmètre de consolidation financière.

Pour l'année 2017, les règles de calcul des indicateurs sociaux sont les suivantes :

- les sociétés en intégration globale sont consolidées à 100%;
- les sociétés en intégration proportionnelle sont consolidées à 100% dès lors que le pourcentage de détention dépasse strictement les 50%; les autres sont exclues du périmètre;
- les sociétés mises en équivalence en sont exclues.

Les données sociales de Colas sont consolidées sur le périmètre le plus large possible pour refléter le plus fidèlement l'activité des sociétés en France et à l'international.

En 2017, 61% des indicateurs sont consolidés sur le périmètre Monde :

- effectifs par zone géographique;
- répartition des effectifs par sexe;
- répartition des effectifs par tranche d'âge;
- recrutements externes par statut;
- nombre de départs;
- nombre d'heures travaillées;
- nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail;
- taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs;
- taux de gravité des accidents du travail des collaborateurs;
- nombre d'accidents mortels;
- nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours;
- pourcentage des sociétés assurant une couverture sociale aux collaborateurs;
- existence d'un plan de formation formalisé;
- nombre de collaborateurs formés;
- nombre de jours de formation;
- pourcentage de femmes managers;
- pourcentage de femmes staff;
- pourcentage de femmes workers;
- existence d'une représentation du personnel.

39% des indicateurs qui correspondent à des définitions spécifiquement françaises issues du Code du travail, sont consolidés sur le périmètre France :

- nombre de licenciements;
- régimes de temps de travail des collaborateurs (Horaire/Forfait jours);
- taux de participation aux dernières élections du comité d'entreprise;
- nombre d'accords collectifs négociés;

(1) Article 225 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010.

- salaires annuels moyens par statut;
- taux d'absentéisme;
- nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année;
- nombre de contrats d'apprentissage;
- nombre de contrats de professionnalisation;
- nombre de collaborateurs handicapés;
- nombre de collaborateurs handicapés recrutés dans l'année;
- chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT (Établissements et services d'aide par le travail) ou EA (Entreprise adaptée) dans l'année.

Colas dispose d'un reporting ressources humaines harmonisé, commun à l'ensemble des entités en France et à l'international. L'application est interfacée avec le système d'information paye en France (déployé progressivement à l'international) et avec la consolidation du rapport d'activité Monde.

Les indicateurs Ressources Humaines sont consolidés selon les définitions du protocole du reporting social du groupe Bouygues.

A. EMPLOI

A.1 : L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Effectifs par zone géographique⁽¹⁾ (en nombre)	Monde		
France		33 217	33 683
Total international		21 620	21 496
Europe		9 021	8 971
Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient		6 655	6 563
Amérique du Nord		4 630	4 900
Asie/Pacifique		720	715
Amérique centrale/Amérique du Sud		594	347
TOTAL		54 837	55 179

(1) Effectif inscrit au 31 décembre, c'est-à-dire toute personne liée par un contrat de travail à une société appartenant au périmètre de consolidation ou à défaut rémunérée directement par ladite société, sauf s'il existe un contrat commercial (type prestation par exemple) entre elle et la société.

Commentaire

Au 31 décembre 2017, l'effectif global de Colas est en légère hausse (+0,6%) par rapport au 31 décembre 2016.

En France, en ligne avec la reprise progressive de l'activité, l'effectif est en hausse de 1,4% :

- +1,7% dans les filiales routières métropolitaines (65,7% des effectifs);
- +5,9% dans les Départements d'outre-mer, en particulier à La Réunion et à Mayotte;
- -0,2% dans les filiales de Spécialités.

L'effectif est composé de 56,2% de compagnons, 25,9% d'Etam et 17,9% de cadres.

À l'international, les effectifs baissent de 0,6%. Pour autant, les évolutions sont différentes entre les zones géographiques en liaison avec l'activité.

Un recul des effectifs est observé :

- en Europe (8 971 salariés) : -0,5% ; les effectifs sont en légère hausse en Europe du Nord (+0,7%) en lien avec la reprise d'activité à l'exception de la Suisse et du Royaume-Uni qui a acquis la société Allied Infrastructure Management Ltd dans le Nord-Ouest ; en légère baisse en Europe centrale (-2,3%) suite à la vente de Cermak & Hrachovec en République tchèque et malgré une hausse en Hongrie et en Pologne en lien avec les nombreux projets d'infrastructures financés par les fonds européens ;
- dans la zone Océan Indien/Afrique/Moyen-Orient (6 563 salariés) : -1,4% , avec la fin des contrats au Togo et au Bénin et malgré une reprise d'activité au Gabon et en Guinée Conakry (projet minier d'envergure GAC), le démarrage de nouveaux chantiers à Madagascar (aéroport d'Antananarivo) et une stabilité au Maroc ;
- en Asie/Pacifique (715 salariés) : -0,7% , en lien avec la stabilité des activités en Australie, Nouvelle-Calédonie et Malaisie ;
- en Amérique du Sud (347 salariés) : -41,5% , avec notamment la livraison de la ligne 6 du métro de Santiago du Chili.

En revanche, les effectifs sont en progression en Amérique du Nord (4 900 salariés, soit +5,8%) :

- au Canada, avec la hausse d'activité des provinces de l'Ouest, l'acquisition de La Compagnie Meloche au Québec et le développement de grands projets ;
- aux États-Unis, avec notamment l'acquisition de la société Graymont Materials.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Répartition des effectifs par sexe et par tranche d'âge (en pourcentage)	Monde		
Pourcentage de femmes		10,1	10,4
Pourcentage d'hommes		89,9	89,6
Répartition des effectifs par tranche d'âge	Monde		
<25 ans		5,3	5,7
25-34 ans		22,5	22,0
35-44 ans		27,3	27,0
45-54 ans		29,7	29,4
55 ans et plus		15,2	15,9

Commentaire

Le pourcentage des femmes dans les effectifs est en légère progression par rapport au 31 décembre 2016 (+0,3 point), notamment dans l'encadrement.

2017 marque une année de transition dans la politique mixité du groupe Colas. Le Président a fixé un objectif de 30% de mixité dans l'encadrement en 2020.

Sur le périmètre Monde, la pyramide des âges est assez homogène, comparable à celle de 2016.

A.2 : Les embauches et licenciements

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Recrutement externe par statut et départs (en nombre)			
Recrutements	Monde		
Total France		2 917	4 080
Cadres		430	611
Etam		646	978
Compagnons		1 841	2 491
Total International ⁽¹⁾		12 910	13 517
Encadrement		2 233	2 780
Compagnons		10 677	10 737
TOTAL		15 827	17 597
Nombre de départs ⁽²⁾	Monde	17 185	17 547
Dont nombre de licenciements	France	1 530	1 372

(1) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs entrés dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

(2) À l'international, est comptabilisé le total des collaborateurs sortis dans l'année, quelle que soit la nature de la relation de travail (collaborateur « permanent » ou « saisonnier »).

Commentaire

Le recrutement au niveau du groupe Colas est en hausse de 11,2%.

En France, la forte hausse des recrutements (+39,9%) correspond à une reprise sensible du marché routier et un accroissement des carnets de commandes :

- +895 dans les filiales routières métropolitaines (de 940 à 1 835 embauches);
- +71 dans les Départements d'outre-mer (de 910 à 981 embauches);
- +156 dans les filiales de Spécialités (de 998 à 1 154 embauches).

Sur un total de 4 080 recrutements réalisés en 2017, 2 491 compagnons, 978 Etam et 611 cadres ont été embauchés; 3 151 correspondent à des CDI et 929 à des CDD, comprenant notamment 431 contrats d'apprentissage et 272 contrats de professionnalisation.

Attirer et fidéliser plus de talents constitue le premier axe de la stratégie ressources humaines 2017-2020 de Colas. La politique de recrutement de Colas repose notamment sur un engagement continu auprès des écoles pour favoriser les relations avec les étudiants et proposer des opportunités de stages puis d'embauches. En 2017, Colas a accueilli 1 351 stagiaires dont 165 en fin d'études (parmi les stagiaires de fin d'études, 36% ont été embauchés). Colas parraine les promotions 2018 de l'ESTP et offre à ses étudiants un programme de coaching individuel pour les accompagner dans leur projet professionnel. Au-delà de son engagement auprès des écoles d'ingénieurs, des IUT et Bac+2 TP ou génie civil, du centre d'Égletons, de l'école de formation de la profession des TP, Colas a développé sa marque employeur avec des actions telles que :

- un programme d'ambassadeurs dans les écoles;
- le concours des « Golden Roads » : les stagiaires réalisent un film de leur stage;
- le Printemps des Associations Colas : un challenge innovant mettant en compétition les associations d'arts et spectacles de différentes écoles.

Par ailleurs, les filiales organisent des visites de chantier et interviennent localement au sein des écoles. En 2017, Colas Sud-Ouest a par exemple proposé des simulations d'entretien à de futurs diplômés, développé avec le bureau des élèves de l'INSA Toulouse un « Insathlon » (*speedjob dating*, conférence métier...), Colas Centre-Ouest a organisé un forum dans les locaux de son siège régional à Nantes pour communiquer auprès des futurs ingénieurs sur les sujets de projets de fin d'études, Colas Rail a développé des actions auprès des écoles d'ingénieur spécialisées dans les techniques du Ferroviaire pour attirer les jeunes talents dans leurs métiers.

En complément du Hub Carrière Colas (www.hubcarrierecolas.com) et du site Internet Carrières du Groupe, Colas s'appuie sur les réseaux sociaux pour mener à bien ses objectifs de recrutement. Colas a lancé trois programmes majeurs d'*employee advocacy* (collaborateurs ambassadeurs) à l'échelle internationale, pour engager ses collaborateurs connectés à diffuser sa marque employeur et ses offres d'emploi sur les réseaux sociaux professionnels :

- *Follow-Me*, dispositif d'accompagnement individualisé sur LinkedIn;
- les *roadshows*, ateliers de formation itinérants pour encourager les managers à relayer les messages de leur marque sur les réseaux sociaux;
- le BuzzClub, plateforme mobile de partage ouverte aux professionnels des filières support et aux jeunes diplômés.

L'obtention d'une première place dans le classement des meilleurs employeurs du BTP (Capital – Statista) et le trophée de Colas aux Victoires du Capital Humain 2017, sans compter les avis positifs postés sur les sites de notation entreprises (Glassdoor, Indeed, Viadeo) qui témoignent de la fierté d'appartenance à Colas, sont également des atouts pour recruter.

À l'international, le recrutement est en hausse de 4,7%.

En Amérique du Nord, en Afrique ou en Asie, le niveau des recrutements de compagnons fluctue massivement, principalement avec la saisonnalité de l'activité.

Par zone géographique :

- en Amérique du Nord, les recrutements sont en hausse au Canada (+13,7%) et en baisse aux États-Unis (-10,6%);
- en Europe, ils sont en forte hausse en Europe du Nord (+17,3%), notamment en Belgique (+124,5%) en lien avec la reprise de l'activité, au Royaume-Uni avec l'acquisition de Allied Infrastructure Management Ltd (+20,8%), au Danemark avec une croissance d'activité (+21,9%); et en hausse en Europe centrale, en lien avec les nombreux projets d'infrastructures financés par les fonds européens notamment en Hongrie (+45,5%) et en Slovaquie (+33%);
- en Afrique et dans l'Océan Indien, les recrutements sont en hausse (+14,1%), en particulier pour les grands projets en Guinée-Conakry avec le chantier minier GAC, au Gabon (+52,2%) avec un grand chantier routier et la reprise des travaux urbains à Libreville, à Madagascar (+66%) avec les travaux aéroportuaires, au Maroc (+39,3%) avec une belle activité notamment dans le Nord du pays.

Dans l'activité Ferroviaire, le volume d'embauches est en baisse en France (-17%) et en hausse à l'international (+17,3%), en lien notamment avec l'embauche de compagnons pour la réalisation des travaux en Algérie et au Royaume-Uni.

Comme en France, à l'international les sources de recrutement sont multiples : réseaux sociaux et programmes d'*employee advocacy* (collaborateurs ambassadeurs), websites, cooptation, partenariats avec les écoles, cabinets de recrutement. De nombreuses actions en faveur de la marque employeur se déploient pour renforcer l'attractivité auprès des ingénieurs et des techniciens et ainsi préparer l'avenir.

À l'international, les filiales continuent de développer les relations écoles en privilégiant les partenariats dans leur périmètre géographique : à titre d'exemple, au Canada, entre la filiale Terus et l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta (NAIT); aux États-Unis, entre les filiales Branscome, HRI et Reeves et les universités locales; en Europe du Nord, entre Colas Ireland et l'Université d'Irlande; en Europe centrale, entre la plupart des filiales et des écoles et des universités; en Afrique, de nouveaux partenariats ont été noués avec des écoles en Côte d'Ivoire, au Cameroun, au Maroc.

Au-delà du recrutement, la politique mobilité de Colas s'inscrit, de longue date, dans le développement des parcours professionnels. L'objectif est de favoriser la mobilité fonctionnelle et/ou géographique au sein du Groupe afin de répondre aux aspirations professionnelles et/ou personnelles des collaborateurs ainsi qu'aux besoins de l'entreprise.

La mobilité inter-filiale ou intra-filiale entre les sociétés du Groupe est encouragée. Elle a concerné 543 collaborateurs en 2017 en France. Les principes et les règles fondamentales sont exposés dans la charte Mobilité Colas, disponible sur l'intranet e-colas. Il y est rappelé notamment que, pour chaque mobilité, le processus s'appuie sur une relation de partenariat entre le collaborateur, le manager et le service des ressources humaines. Il est également précisé que des dispositifs spécifiques d'aide à la mobilité sont prévus, tant pour les mutations que pour les expatriations et les détachements. Une bourse à l'emploi, Nomades, accessible sur l'intranet e-colas, relayée par la plateforme Mobyctic du groupe Bouygues, propose des offres d'emploi internes.

En 2017, la Direction Générale a réaffirmé sa volonté de dynamiser la mobilité inscrite dans la stratégie RH 2017-2020 « Manager les parcours professionnels des collaborateurs ». Pour mieux informer les collaborateurs sur les finalités et les modalités pratiques de la mobilité, les dispositifs d'accompagnement et les opportunités d'emploi, une campagne de communication a été lancée en mars avec l'ouverture d'un site intranet dédié, colasandme.com. Un film « Colas and me – Un nouveau regard sur mon parcours » a également été réalisé afin de sensibiliser les collaborateurs aux atouts de la mobilité, facteur d'évolution professionnelle, et de les inciter à oser exprimer leurs souhaits dans ce domaine. Par ailleurs, les dispositifs d'accompagnement à la mobilité ont évolué : plus clairs et plus transparents, mieux adaptés aux besoins personnels et professionnels des collaborateurs et de leur famille, ils prennent également en compte les freins à la mobilité que sont aujourd'hui l'emploi du conjoint et le coût du logement. Il est prévu un tronc commun d'aides (en particulier, prise en charge du déménagement, financement d'une prestation de recherche de logement...), auquel s'ajoutent des aides spécifiques selon les statuts.

Sur le périmètre Monde, le nombre de départs est en hausse de 2,1% (+1% en France et +2% à l'international).

En France, le nombre de licenciements est en baisse (-10,3%) par rapport à 2016. Il s'établit à 1 372 personnes, dont 482 ruptures pour fin de chantier.

À l'international, le nombre de départs n'est pas significatif puisqu'il est principalement lié à la saisonnalité de l'activité (fins de contrats de chantiers).

A.3 : Les rémunérations et leur évolution

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017	Évolution (en %)
Salaires annuels moyens par statut⁽¹⁾ (en euros)	France			
Cadres		61 446	61 502	+0,1
Etam		36 245	36 723	+1,3
Compagnons		26 160	26 546	+1,5

(1) CDI.

Commentaire

La politique de rémunération de Colas dans le monde se décline à partir de la note d'orientation annuelle émise par la Direction Générale, intégrant notamment le contexte économique, l'inflation, le marché du travail et les négociations salariales avec les partenaires sociaux. Cette politique assure une cohérence entre les emplois et les responsabilités, et favorise les jeunes, les talents, les promotions. Elle valorise le mérite et reconnaît les compétences des collaborateurs.

En France, avec un taux d'inflation de 1% en 2016, l'enveloppe d'augmentation des salaires a été fixée à 2,5% de la masse salariale en présent présent pour 2017. À effectif courant, les salaires annuels moyens par statut ont évolué de +0,1% pour les cadres, +1,3% pour les Etam, +1,5% pour les compagnons.

La politique de rémunération variable appliquée par le Groupe est basée sur la somme des performances de toutes les entités France et International. L'enveloppe globale de la rémunération variable est assise sur la somme des performances de toutes les entités France et International. Elle est répartie par catégorie de personnel en fonction des performances du Groupe, des filiales et des performances individuelles qui reposent sur des critères liés à la sécurité, le management et l'atteinte des objectifs.

Déclinée à 100% sur la performance individuelle pour les collaborateurs, elle s'appuie également sur la performance de la filiale ou de la filière pour le management. En ligne avec le Groupe, la politique de rémunération globale propose aux salariés des couvertures de santé, retraite et prévoyance et associe les collaborateurs aux résultats en leur faisant bénéficier des dispositifs d'épargne salariale PEE et Perco et des accords de participation et d'intéressement.

Un outil de révision des salaires est mis à la disposition de chaque manager avec des tableaux de bord associés. Le manager dispose ainsi de toutes les informations nécessaires pour réévaluer les salaires de son équipe et soumettre, en un clic, sa proposition au « validateur » de la filiale puis du Groupe. Le SI n'est donc plus uniquement un système de gestion réservé aux équipes RH; il devient un outil de suivi managérial qui apporte traçabilité, efficacité et fluidité dans les circuits de validation des augmentations de salaire ou de promotions.

À l'international, Colas Inc. aux États-Unis s'appuie sur des enquêtes de rémunération locales compte tenu des disparités géographiques des implantations dans l'Ouest, le Centre et l'Est pour rémunérer les collaborateurs en cohérence avec le marché local. De même, Colas Canada base sa rémunération sur des enquêtes locales. S'agissant des salariés syndiqués, les rémunérations sont le fruit de négociations collectives applicables aux entreprises.

En Europe du Nord, les enquêtes de rémunérations locales ont mis en évidence des ajustements nécessaires dans les filières Exploitation et Études.

En Europe centrale, les nombreux projets d'infrastructures ont mis le marché de l'emploi sous tension, conduisant à une forte revalorisation des rémunérations.

La rémunération globale inclut des couvertures retraite, santé et prévoyance de très bon niveau.

B. ORGANISATION DU TRAVAIL

B.1 : L'organisation du temps de travail

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Régime de temps de travail des collaborateurs⁽¹⁾ (en pourcentage)	France		
Horaire		81,5	81
Forfait jours		18,5	19
Nombre d'heures travaillées	Monde	105 530 724	106 669 569

(1) CDI + CDD.

Commentaire

L'organisation du temps de travail prend en compte la saisonnalité de l'activité de construction et d'entretien des infrastructures de transport.

En France, l'organisation du temps de travail privilégiée est basée sur l'annualisation et le forfait jours. L'annualisation et le régime de modulation du temps de travail, appliqués aux compagnons et aux Etam de la filière Exploitation, permettent d'organiser le travail selon la saisonnalité tout en valorisant les heures supplémentaires. Dans les activités de Spécialités comme le Ferroviaire et la Signalisation routière, où la sécurité impose de réaliser des travaux de nuit, il existe des modalités spécifiques d'organisation du travail. Le régime du forfait jours appliqué par ailleurs aux cadres s'étend progressivement à la population des Etam.

L'outil de gestion des temps d'activité et de repos des salariés en forfait jours assure un suivi mensuel des journées travaillées, de repos et de congés, et favorise une communication régulière entre le manager et son collaborateur sur la charge de travail et l'articulation entre la vie professionnelle et la vie privée.

À l'international, la saisonnalité de l'activité impacte également l'organisation du temps de travail.

En Amérique du Nord par exemple, où les travaux sont principalement réalisés entre les mois d'avril et de novembre en raison des conditions climatiques, l'emploi est rythmé par cette saisonnalité avec une proportion importante de salariés saisonniers; les collaborateurs travaillent dans les entités six à huit mois de l'année et sont réembauchés d'une année sur l'autre. Au Canada, pendant les périodes d'activité, le temps de travail est réglementé par les dispositions provinciales et, pour les ouvriers syndiqués, par les accords collectifs. Dans la plupart des sociétés canadiennes, un « Fatigue Management System Policy » est en place, qui permet d'assurer le suivi des heures travaillées et du temps de repos.

En Europe, l'annualisation du temps de travail est en vigueur dans la plupart des pays, en ligne avec les législations locales. La flexibilité favorise le travail pendant les saisons les plus propices à la construction. En fin d'année ou à l'occasion de nouveaux projets, les entités publient le calendrier de l'activité pour l'année à venir et le soumettent aux représentants du personnel. Dans d'autres pays comme la République tchèque, l'Autriche, le Danemark ou l'Islande, les filiales ont recours aux saisonniers lors des périodes hautes d'activité.

En Afrique, l'organisation du temps de travail est basée sur la législation de chaque pays. Les heures effectuées au-delà du temps normal de travail sont rémunérées en heures supplémentaires. Sur certains chantiers, le personnel bénéficie de temps de repos en fin de mois (« trêve de fin de mois »). Dans certains pays, pendant le mois de Ramadan, les rythmes de travail sont adaptés au contexte.

En 2017, le nombre total d'heures travaillées par les collaborateurs du Groupe dans le monde est en hausse de 1%, en lien avec la hausse des effectifs.

B.2 : L'absentéisme

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Nombre de jours d'arrêt consécutifs à un accident du travail	Monde	55 596	51 585
Taux d'absentéisme ⁽¹⁾	France	5,2	5,1

(1) CDI ; cet indicateur mesure le nombre de jours d'arrêt de travail consécutif aux accidents de travail, de trajet, aux maladies et maladies professionnelles rapporté au nombre de jours calendaires.

Commentaire

Sur le périmètre Monde, le nombre de jours d'arrêt consécutif à un accident du travail a baissé de 7,2% en 2017.

En France, le taux d'absentéisme est en légère baisse à 5,1 (-0,1 point). Ce niveau est légèrement plus élevé que le taux national du secteur privé de 4,6 en 2016 (baromètre Alma Consulting Group 2016).

Le taux global de 5,1 se décompose en 6,8 pour les compagnons, 3,9 pour les Etam et 1,6 pour les cadres.

C. RELATIONS SOCIALES

C.1 : L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Taux de participation aux dernières élections du Comité d'Entreprise (en pourcentage)	France	83	82
Existence d'une représentation du personnel ⁽¹⁾ (en pourcentage)	International	78,6	74,0

(1) Nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe une interface de dialogue élue ou désignée et reconnue entre la Direction et le personnel local, rapporté au nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs.

Commentaire

En France, en 2017, le dialogue social s'est exercé au sein de 326 comités d'établissement et comités centraux.

Le taux de participation aux dernières élections des Comités d'Entreprise se maintient à un niveau élevé (82%).

En vue des élections en 2018, plusieurs filiales ont conclu des accords : prorogation des mandats, protocoles d'accords pré-électoraux (Colas Île-de-France-Normandie, Aximum, Smac).

Au-delà de la négociation sur la qualité de vie au travail, Colas a renouvelé, avec les trois syndicats représentatifs, l'accord sur le dialogue social fixant la subvention leur permettant d'exercer efficacement leur mission.

À l'international, 74% des sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 personnes sont dotées d'une représentation du personnel comparable à celle existant en France. C'est le cas par exemple en Europe et en Afrique.

En Amérique du Nord, le dialogue social s'exerce au travers de syndicats des branches professionnelles. Par ailleurs, les filiales organisent des réunions d'information pour susciter le dialogue social.

C.2 : Le bilan des accords collectifs

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Nombre d'accords collectifs négociés, y compris négociation annuelle obligatoire	France	116	62

Commentaire

En 2017, Colas a conclu un accord sur la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle visant à mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle, applicable à tous les salariés des filiales métropolitaines :

- ouverture de nouveaux modes d'organisation de travail aux collaborateurs par le développement du télétravail : le télétravail permet à un salarié d'effectuer ses missions et/ou tâches à partir de son domicile, ou bien d'un autre site du Groupe que son agence habituelle, pendant une ou deux journées par semaine. Il repose sur le volontariat, et est fondé sur la confiance entre le salarié et sa hiérarchie. Colas entend faciliter cette nouvelle forme de travail souhaitée en particulier par les nouvelles générations qui veulent plus de souplesse dans leur organisation de travail;
- ouverture de nouveaux modes d'organisation de travail aux collaborateurs par le développement du travail à distance occasionnel : il s'apparente à un télétravail sous une forme plus flexible, sans imposer l'obligation d'un rythme régulier et hebdomadaire. Cette formule s'adresse également à l'encadrement de chantier leur permettant de bénéficier d'une qualité de vie dans l'exercice quotidien de leur mission, tout en conciliant vie professionnelle et vie personnelle et familiale;
- assouplissement du compte épargne temps (CET), dont le dispositif interne remonte aux années 2002-2003 fondé sur l'épargne volontaire de jours de congés et de jours de repos (RTT) afin de constituer un congé de fin de carrière pour anticiper sa retraite et faire face à des situations ponctuelles en cours de vie (accompagner un conjoint, un enfant ou un ascendant en cas de maladie grave par exemple);
- accompagnement du départ en congé maternité ou d'adoption;
- maintien de la rémunération des salariés en congé de paternité dans la limite d'un plafond;
- accompagnement de la parentalité en offrant des services aux salariés (garde d'enfants et soutien scolaire);
- facilitation du congé pour enfant malade en le rémunérant partiellement.

L'accord intègre aussi un ensemble de mesures (sensibilisations, formations) concernant la déconnexion des technologies de l'information et de la communication (TIC), en vue de veiller à ce que l'usage des outils de mobilité (smartphone, tablette, ordinateur...) soit mieux maîtrisé dans l'environnement professionnel par les collaborateurs et leur hiérarchie, ainsi qu'à l'égard de la vie personnelle et familiale.

Dans les filiales, 62 accords ont été conclus en 2017. Ils portent principalement sur les statuts collectifs, les avantages sociaux et la rémunération des collaborateurs. À noter par exemple : des accords de substitution et d'harmonisation au sein de Colas Rail et de Colas Rhône-Alpes Auvergne; des accords en lien avec les négociations relatives aux rémunérations au sein de l'ensemble des filiales. D'autres accords sur le temps de travail ont été conclus comme ceux portant sur le travail de nuit chez Aximum, Colas Centre-Ouest et Colas Midi-Méditerranée.

D. SANTÉ ET SÉCURITÉ

D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail

Information qualitative

La sécurité est la première des valeurs de Colas et le « zéro accident » son objectif. La politique santé sécurité est articulée autour de quatre axes : le respect des règles; la formation et l'information; la conception des chantiers et des process en toute sécurité; la vérification des plans d'action.

En 2017, de nouveaux engagements ont été mis en place : obligation du port de la ceinture de sécurité dans tous les engins; mise en place d'une formation à la culture sécurité pour tout nouvel arrivant en France métropolitaine (environ 700 collaborateurs en 2017); prévention au risque poussières; parmi les autres actions significatives, on peut citer :

- les coachings sécurité (du PDG aux chefs d'établissement) organisés par Colas Centre-Ouest;
- le process « Goal Zero » déployé au Canada, avec Caterpillar Safety Services;
- la démarche de culture sécurité initiée chez Spac avec l'ICSI (Institut pour une culture de sécurité industrielle);

- le déploiement d'outils innovants d'assistance aux gestes comme l'Exopush qui a été présenté au salon VivaTech et dans les filiales routières françaises. Ces exosquelettes ont été co-construits avec des ingénieurs, des compagnons et des experts Colas pour aider les opérateurs à étaler plus facilement des enrobés et ainsi améliorer leurs conditions de travail;
- des formations en réalité virtuelle à la sécurité.

Dans le domaine de la santé, des actions spécifiques sont poursuivies en lien avec les troubles musculo-squelettiques, le bruit, les ultraviolets, l'alcool et les drogues, les risques psychosociaux.

Colas met également en œuvre des dispositifs et des actions afin de réduire au maximum l'exposition de ses collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières en général et aux poussières de silice en particulier, ainsi qu'aux solvants chlorés.

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer, organe de l'Organisation mondiale de la santé) relative aux fumées de bitume. Le Circ n'avait pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières, et ce, malgré le nombre important d'études réalisées. À l'issue des conclusions du Circ, aucune position nouvelle n'a été adoptée par les autorités nationales des différents pays où travaille Colas, si ce n'est en France où une mise à jour complète du sujet a été produite par les autorités de santé.

En France, les conclusions et l'avis officiel de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) avaient repris les analyses de risques effectuées par la profession, établissant qu'il n'y a pas lieu de prendre en compte un risque cancérigène pour la production ou l'utilisation de bitume non oxydé, mais que cette substance présente des risques d'irritation des yeux et des voies respiratoires supérieures. 2017 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications. Afin de suivre les expositions du personnel à ce risque d'irritation, un travail important a été engagé par l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) et la profession (URSIF) afin de mettre au point une méthode globale de mesure des fumées de bitume inhalées par le personnel; ce travail s'est achevé en 2015 : la profession et notamment Colas y ont largement participé. Une grille d'évaluation portant sur l'efficacité des moyens de prévention a été élaborée et sert désormais de cadre aux agents de l'Assurance maladie. Un suivi des expositions du personnel avec la nouvelle méthode de mesure permettra d'enrichir une base de données qui sera examinée au minimum tous les cinq ans.

Le travail de Colas qui vise à diminuer les expositions aux fumées de bitume a été initié depuis plusieurs années et sa stratégie est déployée mondialement selon deux axes :

- réduire la température d'utilisation du bitume puisque la quantité de fumées émises est divisée par deux chaque fois que la température est abaissée de 12°C. Le programme de Recherche et Développement en cours pour continuer sur la voie des enrobés tièdes (cf. partie II - D - D1) est par ailleurs complété par des actions de communication auprès des clients pour les convaincre d'adopter les enrobés tièdes en substitution des enrobés classiques à chaud; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 25% des expositions en cas d'utilisation d'enrobés tièdes (cf. indicateur ci-après);
- renouveler la flotte de finisseurs (matériels de mise en œuvre des enrobés) avec des équipements pourvus d'un dispositif d'aspiration de fumées; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 55% des expositions en cas d'utilisation de ces dispositifs (cf. indicateurs ci-après).

Les travaux sur ces deux sujets se sont poursuivis en 2017 et une publication conjointe de l'USIRF, de l'INRS et de la DGT (Direction générale du travail) sera diffusée dans le courant de l'année prochaine.

Une action est par ailleurs en cours pour éliminer les usages résiduels de bitume oxydé (au sens de la monographie du Circ), ce dernier ayant été classé comme cancérigène probable, aussi bien dans les applications routières que pour les travaux d'étanchéité : les seuls usages de bitume oxydé chez Colas sont désormais liés à la présence de bitume oxydé dans des bardeaux de toiture recyclés dans les enrobés routiers, sur certaines installations en Amérique du Nord.

L'exposition aux poussières mobilise les acteurs de la santé au travail et de la profession, tant sur les chantiers que sur les installations de carrières et gravières.

En France, l'USIRF, syndicat professionnel dans lequel Colas a une part très active, a publié deux guides :

- *Prévention du risque poussières* qui traite des travaux de rabotage, sciage, burinage, décroulage et carottage;
- *Prévention du risque poussières sur les plateformes de recyclage*, en associant l'UNPG (Union nationale des producteurs de granulats).

Ces guides ont été élaborés non seulement en collaboration avec l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) mais aussi en liaison avec la DGT.

Un guide appliqué aux postes d'enrobage et traitant du risque poussières est actuellement en cours de finalisation.

Au sein de Colas, des actions sont déployées en France comme à l'international pour réduire l'exposition aux poussières tant sur les sites industriels que sur les chantiers grâce à l'utilisation de matériel et de processus adaptés permettant de travailler en atmosphère humide par aspersion ou brumisation, par le port d'équipements de protection individuelle et le renouvellement du matériel de fraisage-rabotage par des machines équipées de dispositifs d'aspiration. Le risque poussières était un des sujets du plan d'action 2017 de la politique du Groupe. Il sera rappelé en 2018.

Au titre des technologies innovantes qui permettent de réduire les émissions de poussières, la filiale Dust-A-Side propose à l'industrie minière une gestion des routes donnant lieu à des réductions de 90% des poussières des voies de circulation, de 90% des consommations d'eau, de 5% en moyenne des consommations de carburant et une prolongation d'environ 7% de la durée de vie des pneumatiques. Dust-A-Side traite chaque année plus de 10 millions de mètres carrés de pistes minières en Afrique, en Océanie et en Amérique du Sud.

En France, la société INMS propose une gamme de produits à base d'une technologie innovante : Eco-Pist est un liant à base de matière végétale destiné au traitement superficiel des pistes pour éviter la formation de poussières, ce qui permet de réduire de 90% l'arrosage multi-quotidien habituel en période sèche. INMS propose également Eco-Stock, un produit organo-minéral à pulvériser sur les stocks de granulats ou de sable afin d'empêcher l'envol de poussières.

Enfin, dans un domaine beaucoup plus qualitatif, Hélicol a été conçu pour réaliser des allées de parcs et jardins d'apparence naturelle et circulables sans production de poussières, même sous le passage de milliers de visiteurs comme au château de Chambord ou au château de Versailles.

En France, Colas prend part au débat portant sur la présence de particules minérales allongées d'amphiboles (l'amiante fait partie de cette famille de roches naturelles) dans les chaussées existantes, les matériaux recyclés et les granulats nouvellement extraits. Il participe aux groupes de travail réunissant les experts publics et les organisations professionnelles du bâtiment, de la déconstruction et des travaux publics pour mieux cerner ce risque et y associer les dispositifs de prévention adaptés. En 2017, ce risque encore mal défini est toutefois pris en compte dans le Document Unique d'Évaluation du Risque des établissements Colas.

La question des effets sur la santé de l'actinolite potentiellement amiantifère et des particules minérales allongées d'amphiboles est un sujet qui suscite l'attention depuis des années dans de nombreux pays (États-Unis, Allemagne, Hongrie, notamment) tant sur le plan réglementaire que scientifique. La France est aujourd'hui le seul pays où un certain nombre de décideurs publics a pris l'initiative d'identifier ce risque à celui de l'amiante commercial. Autant Colas est respectueux des exigences des autorités françaises, autant Colas se refuse à adopter cette position dans son analyse de risques et à l'appliquer aux autres pays où il travaille, tout en promouvant la mise en place d'un véritable dialogue scientifique et réglementaire international à ce sujet, notamment avec les États-Unis, lesquels ont produit la majeure partie des études sur ce thème, sans que pour autant elles leur semblent suffisamment concluantes.

Les solvants constituent le dernier axe de lutte contre l'exposition des personnels au risque chimique, qu'il s'agisse des solvants chlorés utilisés en laboratoire, des produits fluidifiants ou anti-collants pétroliers utilisés sur chantier, ou des solvants pétroliers ou chlorés utilisés dans les ateliers : la fonction solvant est problématique pour l'être humain en exposition cutanée (et par voie respiratoire, surtout en cas d'utilisation à chaud); tout en maintenant des exigences de protection collectives et individuelles du personnel et un encadrement strict des produits utilisés, Colas a engagé un travail de substitution systématique; les progrès restent difficiles car les solutions de substitution peuvent se heurter à des conservatismes techniques, coûter plus cher, ne pas être disponibles dans tous les pays ou demander des adaptations de méthodes de travail dues à une moindre efficacité (cf. indicateur ci-après).

Grâce à son réseau d'une centaine de préventeurs présents sur le terrain, Colas a renforcé la sensibilisation et la formation de ses collaborateurs à ces sujets.

Dans le domaine de la sécurité, cf. commentaires référencés ci-dessous en « D3 ».

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production d'enrobés et d'asphalte	21	23
Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	45	51
Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les parcs d'engins	25	40
Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé (en pourcentage de quantité)	Monde	Tous les laboratoires	78	82

Commentaire

L'indicateur Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte a augmenté de 2 points entre 2016 et 2017. Les plus fortes augmentations enregistrées ont eu lieu au Danemark (+10 points) et chez Colas Rhône-Alpes Auvergne (+8 points); plus globalement, les États-Unis et l'Europe du Nord ont progressé de 5 points chacune.

Les indicateurs Taux de finisseurs équipés de dispositifs d'aspiration de fumées de bitume, Taux de raboteuses équipées de dispositifs d'aspiration de poussières et Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé ont été mis en place en 2013 et sont destinés à mesurer le nombre d'équipements qui limitent l'exposition des collaborateurs aux fumées de bitume, aux poussières et aux produits chimiques. Les taux de finisseurs et de raboteuses équipés de dispositifs d'aspiration ont augmenté respectivement de 6 points et de 15 points, signe que la démarche dans ce domaine progresse partout au fur et à mesure du renouvellement du parc matériel.

Le Taux de solvants chlorés utilisés en circuit fermé a augmenté de 4 points. Il est à noter que les filiales américaines n'en achètent quasiment plus. De façon plus globale, le risque lié à l'emploi de solvants chlorés ou pétroliers est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers et dans les laboratoires, en France comme à l'international. Plus de 85% des fontaines de dégraissage du Groupe n'utilisent plus ces types de solvants pour nettoyer les équipements des ateliers et des laboratoires; ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, d'origine végétale ou des solutions à base de liquide lessiviel. L'objectif d'une suppression complète de ces usages en milieu ouvert se heurte encore à quelques usages très spécifiques, à des normes de laboratoires dans certains pays et à des problèmes de disponibilité de matériels ou de substituts ici ou là. Colas continue de s'investir pour faire évoluer les méthodes de contrôle mais il est probable que les progrès seront désormais plus lents et plus difficiles.

Ces indicateurs suivent les règles décrites pour les indicateurs environnementaux et sociétaux (cf. partie II - A).

D.2 : Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Information qualitative

L'accord de Colas sur la qualité de vie au travail marque la volonté du Groupe de favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle et familiale de ses salariés par des mesures concrètes.

L'accord d'intéressement applicable pour les années 2016, 2017 et 2018 est venu renforcer la sensibilisation des collaborateurs à la culture sécurité. Au-delà des performances économiques de l'entreprise, le dispositif d'intéressement doit en effet permettre de renforcer l'association et l'implication des collaborateurs à la politique de prévention-sécurité-santé au travail.

D.3 : Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité ainsi que les maladies professionnelles

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Taux de fréquence ⁽¹⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	7	6,41
Taux de gravité ⁽²⁾ des accidents du travail des collaborateurs	Monde	0,53	0,48
Nombre d'accidents mortels	Monde	3	7
Nombre cumulé de collaborateurs formés aux premiers secours (fin de période)	Monde	20 367	20 809
Nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle dans l'année	France	149	120
Pourcentage des sociétés à l'international assurant une couverture sociale aux collaborateurs	International	96,4	100

(1) Nombre d'accidents du travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées. Il s'agit des accidents déclarés et reconnus par les autorités compétentes ; exemple : la CPAM en France.

(2) Nombre de jours d'arrêt de travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées, suivant la définition du taux de gravité réglementaire : « sont pris en compte les arrêts de travail de l'année en cours même si l'accident est intervenu sur une année civile antérieure. »

Commentaire

• Accidents du travail

En 2017, le nombre d'accidents du travail avec arrêt est en baisse de 4,9%.

Le taux de fréquence est en amélioration, passant de 7 à 6,41.

Le taux de gravité suit la même tendance : il est à 0,48 (0,53 en 2016).

Alors que la prévention progresse et se concrétise dans les statistiques du taux de fréquence, sept accidents mortels ont été déplorés en 2017, en lien principalement avec « la circulation des engins sur chantier ». Un plan d'action spécifique à ce risque a été arrêté, qui se traduit notamment par le projet safer@work mené avec un constructeur de véhicules et engins de chantiers, un module de réalité virtuelle sur chantier et des sensibilisations aux « angles morts » lors de la journée de prévention des nouveaux arrivants (780 formations en 2017 ; 2 000 prévues en 2018).

La nouvelle politique santé sécurité Groupe, lancée en juin 2016, s'appuie sur quatre axes :

- respecter les règles ;
- se former et s'informer ;
- concevoir des chantiers en sécurité ;
- vérifier, analyser et planifier.

Pour 2017, de nouvelles exigences ont été fixées :

- le port de la ceinture dans les engins ;
- la mise en place d'une journée Culture sécurité pour tout nouvel arrivant en France métropolitaine (environ 700 collaborateurs formés en 2017) ;
- le risque poussières.

La formation aux premiers secours initiée dans le Groupe depuis de nombreuses années concerne désormais 38% des collaborateurs. C'est aussi l'occasion de sensibiliser aux enjeux de prévention et de sécurité.

• Maladies professionnelles

En France, le nombre de collaborateurs reconnus en maladie professionnelle est en baisse (-19%).

Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour améliorer les conditions de travail de nos collaborateurs.

• Couverture sociale

À l'International, 100% de l'ensemble des filiales de plus de 300 salariés mettent à la disposition de leurs collaborateurs une couverture sociale.

E. FORMATION : LES POLITIQUES MISES EN ŒUVRE EN MATIÈRE DE FORMATION ET LE NOMBRE TOTAL D'HEURES DE FORMATION

Indicateurs

Nom de l'indicateur ⁽¹⁾	Périmètre	2016	2017
Existence d'un plan de formation formalisé ⁽²⁾ (en pourcentage)	Monde	99	99
Nombre de collaborateurs formés	Monde	35 473	36 050
Nombre de jours de formation	Monde	113 921	107 848
Nombre de contrats d'apprentissage	France	314	431
Nombre de contrats de professionnalisation	France	220	272

(1) Les chiffres consacrés à la formation sont consolidés au cours de l'exercice N au titre de la période N-1.

(2) À l'international, nombre de sociétés de plus de 300 collaborateurs dans lesquelles il existe un plan de formation.

Commentaire

Colas mène une politique d'investissement formation ambitieuse visant à accompagner le développement des compétences de tous les collaborateurs et ce, quels que soient leurs statut, fonction ou affectation géographique. Cette politique est relayée dans chacune des filiales du Groupe via le déploiement d'un plan de formation formalisé, existant aujourd'hui dans près de 99% des implantations. Ces plans de formation déclinent les axes de développement fixés par la Direction des Ressources Humaines de Colas, notamment en matière de formation aux fondamentaux techniques, aux compétences managériales ainsi qu'en matière de sécurité et de prévention, qui constitue le premier poste d'investissement formation.

En 2016, 36 050 salariés ont bénéficié d'actions de formation dont 19 913 en France (60% des effectifs) et 16 137 à l'international (75% des effectifs). 107 848 jours de formation ont été comptabilisés en France et à l'international dans les sociétés dont l'effectif est supérieur à 300 salariés.

Les cinq cycles des « Universités Colas » ont accompagné cette année 266 participants durant les étapes clés de leur parcours professionnel. Parmi eux, 49 venaient des filiales internationales.

En juin 2017, Colas a déployé l'outil de formation en ligne du Colas Campus offrant une formation digitale et aux formats innovants tels que les CoOC (*corporate online open courses*), MooC (*massive online open courses*), *serious games*, tutoriels vidéos. Les thématiques abordées sont variées : management et leadership, conformité et éthique, mais aussi outils bureautiques (Excel, Word, Powerpoint...), bitume, etc.

Il est par ailleurs à noter qu'une grande partie des modules proposés sur la plateforme de formation sont en accès libre. Depuis son ouverture aux collaborateurs de France et d'Europe centrale, on dénombre plus de 27 000 connexions pour près de 5 000 heures de formations suivies. L'accès à la plateforme a été ouvert à l'Europe du Nord fin 2017 et le sera progressivement en 2018 à toutes les autres implantations géographiques. De nouveaux contenus digitaux seront prochainement déployés et viendront enrichir l'offre actuelle et de nouveaux modes de formation innovants seront testés tels que la classe virtuelle et le *mobile-learning* (formation sur smartphone).

En France métropolitaine, l'investissement formation a représenté 3,83% de la masse salariale, correspondant à 30 807 actions et 449 931 heures, en baisse de 5% par rapport à 2015. En marge des formations dédiées à la prévention et à la sécurité qui constituent 52% des heures réalisées, Colas met aussi l'accent sur les formations générales aux métiers du Groupe (fonctions de chef de chantier, conducteur de travaux, filière bureau d'études, etc.) qui représentent 16% des heures, mais aussi sur le renforcement des compétences techniques (15% des heures). Les heures de formation animées en 2016 ont concerné pour 53,4% les compagnons, pour 26,3% les Etam et pour 20,3% les ingénieurs et cadres. L'école de formation « Colas Campus », forte de plus de 150 programmes de formation personnalisés et conçus par et pour Colas, a accueilli 3 463 collaborateurs francophones venant de tous horizons.

À l'international, l'Europe centrale et l'Europe du Nord ont mis en place un programme ambitieux répondant aux besoins de formation, notamment en management et leadership, et en *contract management*. Ce programme a vocation à accueillir des collaborateurs anglophones en provenance de toutes les implantations de Colas. Les autres formations sont dispensées dans le cadre de programmes mutualisés pour les différents pays où Colas est implanté.

Au total, en Europe, 4 346 collaborateurs ont été formés.

En Amérique du Nord, les filiales ont formé 9 615 collaborateurs. Les managers se forment au sein des trois programmes de « Colas North America University ». Au Canada, les formations reposent sur le programme « Colas Canada Educational Training Series » et incluent une formation diplômante avec « The Northern Alberta Institute of Technology ».

En Afrique et dans l'Océan indien, 1 705 collaborateurs ont été formés.

F. ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Place des femmes dans le Groupe (en pourcentage)	Monde		
Femmes staff		21,0	21,9
Dont femmes managers ⁽¹⁾		10,2	10,0
Femmes workers		2,1	1,7

(1) En France, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des codes emploi dont le niveau de responsabilité est supérieur ou égal à chef de service.

À l'international, l'effectif de femmes managers repose sur le critère des membres d'un organe de direction local (l'instance à même de prendre des décisions stratégiques, par exemple un comité de direction).

Commentaire

Le pourcentage de femmes est en augmentation de 0,9 point pour l'encadrement, stable pour les managers (10%) et en baisse de 0,4 point pour les compagnons.

2017 marque une année de transition dans la politique mixité du groupe Colas. Le Président a fixé un objectif de 30% de mixité dans l'encadrement en 2020.

F.1 : Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Information qualitative

Parmi les actions conduites en France visant à attirer plus de candidatures féminines, on citera : les actions relations écoles ciblées (soutien à des associations artistiques et culturelles, souvent plus féminisées que les associations sportives), la participation aux forums Mix & Métiers organisés à Nantes et Marseille, et la formation de 18 binômes d'ambassadeurs mixtes représentant les différentes filiales et métiers, lesquels sont les meilleurs porte-paroles auprès des étudiantes.

Dans le cadre du programme de fidélisation, le Groupe s'est doté en 2017 d'une formation dédiée aux talents féminins; le parcours Leadership au féminin sera lancé début 2018. En parallèle, afin d'accélérer l'évolution des femmes et de renforcer leur visibilité, un grand programme de *mentoring* national permettra en janvier à 23 collaboratrices du Groupe d'être accompagnées pendant un an par un mentor issu du top management. À noter que les mentors sont volontaires (ils se sont inscrits librement pour tenir ce rôle) et que les mentorées comme les mentors, reçoivent préalablement à leur engagement une formation au *mentoring*.

Enfin, afin de faire évoluer les mentalités, Colas a lancé WE, un réseau en faveur de la mixité auquel ont adhéré 769 collaborateurs et collaboratrices, dont 57% d'hommes. Toutes celles et ceux qui le souhaitent peuvent ainsi contribuer, par leur discours et leurs actions, à agir pour l'égalité professionnelle et le développement de la mixité.

Ces différentes actions, mûries tout au long de l'année et lancées fin 2017 devraient porter leurs fruits en 2018 et faire évoluer significativement des chiffres restés globalement stables entre 2016 et 2017.

F.2 : Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	2016	2017
Nombre de collaborateurs handicapés⁽¹⁾	France	975	975
Nombre de collaborateurs handicapés recrutés⁽¹⁾	France	9	25
Chiffre d'affaires réalisé avec les ÉSAT ou EA (en euros)	France	1 456 123	1 753 278

(1) CDI + CDD.

Commentaire

Malgré les opérations conduites en faveur du recrutement de travailleurs en situation de handicap (Handi-alternance, Hello handicap...), le taux d'emploi direct reste stable.

L'augmentation de 20% du chiffre d'affaires réalisé avec le secteur du travail protégé et adapté s'explique en partie par la fiabilisation du reporting, conduit au niveau national.

F.3 : La politique de lutte contre les discriminations

Information qualitative

En France, le 20 avril 2017, Colas et ses filiales ont signé la charte de la Diversité. À travers cette signature, Hervé Le Bouc et les présidents de 10 filiales en France ont donné un signal fort de l'engagement du Groupe en faveur de la non-discrimination et de l'égalité des chances face à l'emploi.

Parmi les actions de l'année, on citera :

- une intervention du Président devant les 170 managers du Groupe;
- la mise en œuvre et l'animation d'un Comité Diversité national;
- la diffusion de la charte dans la lettre électronique E-RH, adressée à 29 000 collaborateurs;
- une communication dans le magazine interne *Routes*, diffusé dans le monde;
- la mise en œuvre d'un module de sensibilisation dans le cadre de la formation Université 2 (Managers);
- la mise en œuvre d'autres actions avec l'appui du Comité RH et du Comité Diversité dans le cadre du plan d'action mixité et de la politique handicap.

Par ailleurs, Colas a retenu l'organisme « les Entreprises pour la Cité » pour animer des sessions de formation à la non-discrimination à destination des responsables RH et recruteurs.

À l'international, les filiales implantées dans les pays anglo-saxons mènent plus particulièrement des actions de lutte contre les discriminations.

Les filiales américaines sont soumises aux lois fédérales relatives à la non-discrimination en termes de recrutement, de fidélisation et de rémunération des collaborateurs. Elles font connaître leur engagement et diffusent les offres d'emploi auprès de cabinets spécialisés dans l'intégration des minorités ou dans les journaux dédiés. L'Université « Colas North America » dispense des formations à l'éthique. Une procédure anti-harcèlement, avec un numéro vert à la disposition des salariés, est en vigueur aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, la filiale Colas Ltd est dotée de chartes et de procédures de lutte contre toute forme de discrimination.

G. PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL RELATIVES :

G.1 : Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

G.2 : À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

G.3 : À l'élimination du travail forcé ou obligatoire

G.4 : À l'abolition effective du travail des enfants

Information qualitative

Implanté principalement dans les pays de l'OCDE où il réalise environ 90% de son activité, Colas est peu présent dans des pays présentant des risques importants en matière de liberté d'association, de travail forcé ou obligatoire, de travail des enfants ou de discriminations. Le recours à la sous-traitance est limité.

Colas s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (article 2 du code d'éthique du groupe Bouygues, dont Colas fait partie). Afin de s'assurer du respect de ces principes fondamentaux, Colas :

- diffuse aux collaborateurs le code d'éthique du groupe Bouygues, code auquel Colas adhère;
- prend en compte, dans sa politique d'achats, les enjeux sociaux et environnementaux.

II – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

A. POLITIQUE GÉNÉRALE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La politique en matière d'environnement est intégrée à la démarche de Développement Responsable de Colas, inscrite par le Président-Directeur Général dans les valeurs du Groupe. Un directeur Environnement, également chargé de mission Développement Responsable, anime la réflexion sur ces sujets avec les directions fonctionnelles (Communication, Équipement, Innovation, Ressources Humaines, Technique et R&D, etc.) et les directions opérationnelles. La Direction Environnement comprend six collaborateurs et un réseau d'une quarantaine de responsables environnement dans les filiales en France et à l'international, eux-mêmes relayés sur le terrain par plusieurs centaines d'animateurs ou d'auditeurs internes en environnement, ces fonctions étant généralement associées à d'autres missions, sécurité notamment.

Tous les indicateurs environnementaux (*liste ci-dessous*) font l'objet d'une définition rigoureuse. Ils sont collectés mondialement à travers Xfi, un logiciel BFC (BusinessObjects Financial Consolidation) et calculés sur une année décalée du 1^{er} octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année N (afin de permettre une analyse précise compte tenu des temps nécessaires à la collecte, à la vérification et au traitement des données). Après des évolutions structurantes en 2013 et un enrichissement par de nouvelles fonctionnalités en 2014, Xfi fait l'objet d'un travail de maintenance approfondi depuis l'exercice 2015.

Le périmètre de consolidation des indicateurs du Groupe a été modifié en 2016 (cf. ci-dessous) et n'a pas connu de changement en 2017 :

- les filiales d'Indonésie (ABS et Wasco), du Vietnam et de Singapour, ainsi que Raycol en Thaïlande ne font plus partie de ce périmètre car elles ont été cédées à la filiale thaïlandaise Tipco Asphalt Group, dont Colas est actionnaire minoritaire;
- SRD (Société de la Raffinerie de Dunkerque) a cessé son activité de production de bitume fin décembre 2015;
- Colas a acquis en janvier 2016 les participations que détenait directement ou indirectement le groupe Anglo-American dans le capital de six sociétés détenues ou exploitées en partenariat, et opérant sous le nom de « Tarmac » aux Émirats Arabes Unis, à Oman et au Qatar.

En ce qui concerne les activités de production de matériaux, le périmètre des indicateurs inclut depuis plusieurs années les sociétés détenues avec des partenaires extérieurs, pour lesquels Colas n'a pas toujours la maîtrise de la gestion des aspects environnementaux (sites où Colas est minoritaire par exemple); ce périmètre extensif de risque et de responsabilité peut avoir pour effet de peser sur les résultats des indicateurs.

De plus, ce périmètre inclut les petites sociétés de production de matériaux, même quand leur chiffre d'affaires consolidé est inférieur au seuil retenu pour la consolidation financière (2 millions d'euros). En effet, le total des volumes de matériaux produits par ces sociétés peut être significatif, même si leurs chiffres d'affaires font souvent l'objet d'un fort taux de retraitement du fait de l'intégration verticale de Colas.

Les règles de consolidation modifiées en 2013 pour se rapprocher de celles de la consolidation financière sont décrites dans le tableau ci-dessous et demeurent inchangées depuis.

	Consolidation financière	Consolidation Xfi	Différence entre consolidations financière et extra-financière
Contrôle exclusif = intégration globale	100% (pour taux de contrôle compris entre 50% et 100%)	100% (taux de contrôle compris entre 50% et 100%)	Idem
Contrôle conjoint = intégration proportionnelle (pour des GIE en France, des SEP ou JV)	Application du pourcentage de contrôle	Application du pourcentage de contrôle	Idem
Influence notable ou co-entreprise = mise en équivalence (pour des SEP ou JV)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur le résultat net et pas sur le CA)	Application du pourcentage de détention (application du taux de détention sur l'ensemble des données)	Différence sur certaines données

Liste des indicateurs environnementaux :

II - A1 : Taux de certification environnementale des activités de production de matériaux; Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas; Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux.

II - B1 : Pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux.

II - C.1.1 : Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits; Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume; Surface de chaussée recyclée en place; Taux de récupération des huiles usées.

II - C.2.1 : Pourcentage (en CAE) des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé; Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique très élevé; Pourcentage du CAE en zones de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action; Pourcentage de la consommation d'eau en zones de stress hydrique très élevé faisant l'objet d'un plan d'action.

II - C.2.2 : Quantité de matériaux recyclés; Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés; Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients.

II - C.2.3 : Énergie consommée par tonne d'enrobés produite; Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température produits dans les postes d'enrobés à chaud et les usines d'asphalte; Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable; Facture énergétique totale; Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI; Pourcentage de véhicules équipés de télématique embarquée; Pourcentage des engins équipés de télématique embarquée.

II - D1 : Émissions de gaz à effet de serre; Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés; Intensité carbone monde hors Canada et États-Unis; Intensité carbone Canada et États-Unis; Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe.

II - E1 : Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité.

A.1 : L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Colas gère le risque environnemental et sa démarche de progrès en s'appuyant sur deux outils : la certification ISO 14001 ou équivalent, d'une part, et les autoévaluations par check-lists Colas, d'autre part. L'enjeu pour Colas se situe essentiellement au niveau des installations fixes et concerne peu les chantiers, compte tenu de leur faible taille moyenne (de l'ordre de 120 000 euros) et de leur réalisation sur des surfaces déjà artificialisées dans leur énorme majorité (probablement autour de 90%).

Colas a mis en œuvre trois indicateurs pour rendre compte de sa politique :

1. l'indicateur de certification environnementale traduit la politique de Colas en matière de conformité aux exigences réglementaires, mais aussi ses efforts dans l'analyse des risques environnementaux et dans leur maîtrise au travers de plans d'action;
2. l'indicateur d'autoévaluation environnementale reflète le niveau de l'évaluation réalisée en interne à l'aide de check-lists élaborées par Colas. Ces check-lists, qui définissent un référentiel concret d'évaluation de la performance environnementale, couvrent l'essentiel des installations fixes du Groupe. Elles permettent de rationaliser les priorités des plans d'amélioration qui en découlent. Une check-list standardisée a été mise au point pour pratiquement chaque type d'installation fixe : laboratoires, dépôts des centres de travaux, ateliers, postes d'enrobage à chaud et à froid, usines d'émulsion et de liants, dépôts de bitume, carrières, gravières, plateformes de recyclage, centrales à béton et usines de préfabrication ainsi que les décharges du BTP. L'ensemble représente environ 2 000 unités de production répartis dans le monde. Les check-lists sont intégrées au dispositif de contrôle interne de Colas;
3. l'indicateur agrégé combinant certification environnementale et check-lists permet d'avoir une vision globale sur un périmètre élargi.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Taux de certification environnementale des Activités de production de matériaux (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100% du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	62	62
Taux d'autoévaluation environnementale par check-lists Colas (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100% du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux pour lesquelles la check-list est applicable	85	85
Ratio des Activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale et/ou check-list Colas) (en pourcentage de CAE ⁽¹⁾)	Monde	100% du CAE ⁽¹⁾ des activités de production de matériaux	85	85

(1) CAE (chiffre d'activité économique : chiffre d'affaires augmenté des mouvements et cessions intra-groupe. Ce chiffre permet de prendre en compte le poids de l'activité amont de Colas (matériaux de construction pour l'essentiel), alors que l'intégration verticale de Colas conduit à éliminer du chiffre d'affaires plus de 50 % de l'activité de production de matériaux.

Commentaire

Le taux de certification environnementale des activités de production de matériaux reste stable et à un niveau satisfaisant, compte tenu de la disparité des contextes dans lesquels Colas opère dans le monde et des nombreuses participations minoritaires de Colas dans ces activités. Dans certaines régions, par ailleurs, des managers s'interrogent sur l'utilité d'une telle démarche, voire souhaitent substituer à celle-ci des règles plus pratiques et moins systémiques ; à ce stade, le débat n'est pas tranché, même si on observe une tendance lourde des filiales à ajuster plus finement le périmètre certifié de leurs activités.

L'indicateur d'autoévaluation environnementale par check-lists est resté stable à un niveau élevé de 85% en 2017. La stabilité de cet indicateur s'explique par un fléchissement sur les territoires de la Direction Générale Internationale et de la Direction Générale Métropole (-3 points) ; la Direction Générale Amérique du Nord, quant à elle, voit cet indicateur augmenter de 2 points. Les autoévaluations par check-lists restent le pilier de la politique concrète de Colas pour encadrer le risque environnemental et le nombre de check-lists renseignées est resté quasiment stable en 2017.

Le ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux se maintient à un niveau élevé et est resté stable en 2017. L'objectif à atteindre reste fixé à 100%. Cet objectif est ambitieux compte tenu de la présence d'autres actionnaires, parfois même majoritaires, dans certaines filiales, ce qui ne permet pas d'en assurer pleinement le contrôle. (Cf. partie II - A : Méthode de consolidation des indicateurs extra-financiers).

A.2 : Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateurs de performance spécifiques du suivi des formations et des actions de sensibilisation des collaborateurs aux problématiques environnementales.

Néanmoins, dans le cadre des certifications environnementales, notamment ISO 14001, la norme prévoit l'évaluation et l'éventuelle mise en place de formations en environnement pour les collaborateurs, y compris pour les nouveaux arrivants, ainsi qu'une information pour les intervenants extérieurs (paragraphe 4.4.2 de l'ISO 14001).

Colas n'a pas défini un modèle unique et centralisé pour les actions de formation et d'information ; celles-ci prennent des formes variées selon les pays, les filiales et les métiers. On peut toutefois mentionner que l'environnement et, plus largement, la politique de Développement Responsable de Colas, fait l'objet d'un module de formation à l'Université Colas 1. Colas préfère ainsi répondre à ce type d'enjeu de façon décentralisée et veiller au respect des objectifs en matière de formation et d'information par le biais d'une norme vérifiée par des auditeurs agréés telle que l'ISO 14001.

Des réunions de travail et des conventions thématiques destinées à sensibiliser le réseau des correspondants environnement (France et International) sont organisées tous les deux ans (la dernière s'est tenue en mai 2016 à Lyon, la précédente avait eu lieu à Bruxelles en juin 2014, la prochaine se tiendra en 2018 à Montréal). Des rencontres sur le terrain permettent de partager les expériences ainsi que de mettre en place et de suivre des plans d'action. Au niveau du Groupe, les sites Internet et intranet de Colas constituent des sources d'information permanentes pour l'ensemble des collaborateurs. Des formations spécifiques, dispensées à des collaborateurs (conducteurs de travaux, chefs de chantier, responsables bureau d'études, responsables environnement), sont proposées en France métropolitaine dans le cadre du Campus Colas. Elles ont pour thèmes la loi sur l'eau, la norme ISO 14001, le management QSE des travaux routiers, la gestion de la pollution des sols, etc.

À l'issue de la convention de Bruxelles, un projet baptisé EOCE a été mis en place dont l'objectif était de dynamiser le réseau des correspondants environnement afin de leur permettre d'enrichir et de partager leur savoir-faire avec les autres membres du Groupe et ceux de leur équipe en filiale. Ce projet, soutenu par les PDG des filiales concernées, est bâti selon trois axes :

- faire progresser la gestion environnementale et permettre aux entités de Colas de gagner en efficacité;
- créer des liens de coopération et les faire perdurer grâce notamment à un réseau social dédié;
- partager les outils et les savoir-faire pour favoriser les échanges de retours d'expérience et les bonnes pratiques.

Une première vague pilote a été lancée mi-2015 avec quatre correspondants francophones; six mois plus tard, un deuxième groupe s'est constitué, composé de correspondants anglophones. Puis chacun de ces correspondants pilotes est devenu parrain de deux nouveaux correspondants dans le réseau.

La méthode repose sur un travail collaboratif intense pendant trois mois articulé autour d'un diagnostic partagé et de plans d'action concrets dans chaque filiale.

Les plans d'action ont permis d'accélérer et d'améliorer la compréhension des sujets environnementaux dans les filiales grâce, notamment, à l'implication d'un grand nombre de collaborateurs issus de toutes fonctions. Cette nouvelle dynamique permet aux correspondants formés d'échanger activement sur le réseau social non seulement sur les plans de progrès mis en œuvre, mais aussi sur un grand nombre d'informations et de bonnes pratiques.

À horizon 2020, la quarantaine de correspondants environnement actuellement en poste devrait être formée selon ces principes; au terme de la présente période de reporting, 43% des 46 correspondants environnement ont été formés (50% des francophones et 40% des anglophones) et déjà six d'entre eux ont atteint le niveau de coach de nouveaux *EOCIens*.

A.3 : Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Élément justificatif

Colas n'établit pas d'indicateur consolidé de suivi des budgets consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions, ni d'indicateur consolidé de suivi des actions de prévention. Ces dépenses sont intégrées à des dépenses de nature opérationnelle. Il est difficile d'affecter des dépenses d'investissements ou de gros entretien : à titre d'exemple, le remplacement d'un filtre à manche dans une unité de production d'enrobés constitue pour Colas un investissement courant alors qu'il s'agit bien d'un investissement à caractère environnemental pour éviter les émissions de poussières.

En revanche, les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale d'une part, et de plans d'actions de prévention budgétés d'autre part. Ces documents sont examinés lors des revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales par la maîtrise des impacts.

Les permis d'exploiter relatifs à des installations soumises à une autorisation ou à un enregistrement administratif (ICPE en France) sont le plus souvent assortis d'exigences strictes en matière d'environnement, quel que soit le pays (OCDE, autres). La norme ISO 14001, qui requiert le respect de ces exigences, permet à Colas d'avoir une bonne assurance de ce respect. La conformité aux exigences administratives est le premier critère de l'autoévaluation par check-lists Colas. Ces exigences sont donc prises en compte par l'autoévaluation annuelle sur les sites qui ne sont pas certifiés (cf. indicateur en partie II – A.1 : Taux d'autoévaluation environnementale des sites de production de matériaux). Enfin, un dispositif d'audits croisés annuels interfiliaires réalisés sur le périmètre Belgique-Métropole-Suisse, par des auditeurs internes formés à cet effet, permet d'évaluer les installations et de renforcer la prévention : une moyenne de cent sites certifiés ISO 14001, soit environ 14% des sites de la zone, est ainsi auditée chaque année. Il est plus difficile de généraliser ce type de dispositif à des pays de langues différentes où les implantations de Colas sont moins denses, mais des réflexions sont en cours pour l'adapter à ces contextes.

A.4 : Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

Information qualitative

Sites et sols pollués : les règles de gestion de Colas prévoient de constituer une provision pour frais de dépollution quand les montants sont déterminés dans le cadre d'un diagnostic réalisé par un cabinet extérieur et quand la date de remise en état du site est fixée (par exemple avec l'administration compétente) ou connue (date d'expiration du bail, par exemple).

Garanties financières et provisions pour remise en état : de très nombreux sites à travers le monde font l'objet d'exigences réglementaires de remise en état en fin d'exploitation (carrières notamment) et de provisions pour risques en cours d'exploitation; ces garanties donnent lieu à une grande diversité d'instruments (cautions, assurances, comptes bloqués, provisions, etc.) selon la législation des pays. Le montant des provisions relatives à des engagements de remise en état de sites s'élève à 168 millions d'euros au 31 décembre 2017 (cf. rapport de gestion, partie « Risques »/« Risques industriels et environnementaux »/« Risques environnementaux »/« Remise en état des sites d'exploitation »).

Dans le cas particulier de la fermeture du site de Dunkerque, Colas et SRD ont engagé les démarches nécessaires tant au plan social que pour le chantier de désamiantage/déconstruction/dépollution avant remise du site au propriétaire; pour gérer le chantier, une société a été créée, MCD, et les travaux débiteront en 2018. Les provisions nécessaires ont été prises en compte tant dans les comptes de Colas que dans ceux de SRD. Leur montant est confidentiel mais il fait l'objet de contrôles annuels par les Commissaires aux comptes.

À ce jour, rien n'a permis de détecter, à l'occasion des missions d'audit interne ou externe, ou de sinistres, une insuffisance de l'ensemble de ces dispositifs.

B. POLLUTION

B.1 : Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'action du groupe Colas en matière de prévention des pollutions, de leur réduction, voire de leur suppression, est essentiellement axée sur les sites de production et les grands chantiers :

- sites de production : tous les sites certifiés en environnement disposent, comme documents de base, d'une analyse environnementale, de tableaux de suivi et de plans d'actions de prévention (notamment pour la maîtrise des rejets quand cela a été identifié comme un élément significatif). Ces documents sont examinés lors de revues de direction qui analysent l'amélioration des performances environnementales et la maîtrise des impacts. Les check-lists Colas complètent le dispositif et s'appliquent également aux sites non certifiés, notamment sur des thématiques comme la gestion administrative, l'aménagement et le stockage, le management et le contrôle, la gestion des impacts et des risques (eau, air, déchets, risques naturels et technologiques, bruits et vibrations) ou le dialogue local (cf. indicateurs et commentaires du paragraphe A.1 – partie III). Le risque environnemental jugé le plus important pour les installations de production de matériaux de Colas est le risque de pollution graduelle ou de déversement accidentel dans le milieu aquatique (rivières, drains, nappes aquifères, etc.) : un indicateur particulier et très exigeant (cf. l'indicateur ci-dessous : pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux) a été extrait des check-lists environnementales afin de suivre les progrès formalisés de maîtrise de ce risque.
- grands chantiers : ces chantiers font chaque fois l'objet de démarches spécifiques de type Plan de Respect de l'Environnement, comme c'est le cas par exemple du très grand chantier de la Route du Littoral à La Réunion. L'équipe QSE de Colas Projects est par ailleurs chargée d'exploiter ces retours d'expérience et d'en améliorer la performance.

Aucun sinistre accidentel ayant affecté gravement l'environnement n'est à signaler au cours de l'exercice.

Colas Environnement est la plus ancienne société française de travaux de dépollution; sa création remonte à 1981. C'est également la première société à avoir reçu une triple certification intégrée ISO 9001/ISO 14001/OHSAS 18001 : à cette première certification obtenue en 2001 s'ajoute le MASE depuis 2010. Forte d'une cinquantaine de collaborateurs, Colas Environnement dispose de références dans la plupart des techniques de dépollution; elle est notamment reconnue pour l'excellence et la fiabilité de ses systèmes de traitement *in situ*, mais se distingue aussi par une politique de transparence totale avec ses clients. Sa croissance constante lui a permis de diversifier ses implantations en France métropolitaine : après Lyon, Paris, Bordeaux, c'est maintenant à Dunkerque qu'une nouvelle implantation voit le jour, en attendant de concrétiser des opportunités à l'international.

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Pourcentage des activités matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités de production de matériaux	26	22

Commentaire

Colas a mis en place une politique exigeante de protection des eaux de surface et des nappes contre les impacts des pollutions accidentelles ou ordinaires de ses sites fixes de production ou de maintenance. Cette politique obéit à des critères exigeants, portés par les check-lists Colas, pour que ces sites soient complètement isolés ou isolables du milieu environnant. Ainsi, 22 % du chiffre d'activité économique (CAE) de l'activité de production de matériaux dans le monde satisfait l'intégralité de ces exigences (en baisse de 4 points par rapport à 2016; ce sont les filiales à l'international qui affichent la plus forte baisse). Il est à noter qu'il s'agit d'un ensemble de critères très difficiles à tous réunir sur un site, notamment pour les sites anciens ou très vastes : cela reste un excellent indicateur de la vulnérabilité des sites de Colas et de la nécessité de ses systèmes de gestion du risque environnemental (cf. indicateur en partie II – A.1 : Ratio des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux).

B.2 : La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Indicateur et commentaire : « Ratio de CAE des activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local », se reporter au paragraphe A.2 de la partie III (Impact territorial, économique et social de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales).

Information qualitative

Colas conçoit des produits qui limitent les nuisances sonores liées à la circulation routière : murs antibruit basés sur le principe des fractales et, surtout, revêtements routiers silencieux qui permettent d'abaisser jusqu'à 9 dB le bruit de roulement des véhicules (Nanosoft®, Rugosoft® ou produits équivalents). 544 300 tonnes ont été produites en 2017 contre 324 000 tonnes en 2016, en hausse de 68% par rapport à 2016, grâce en particulier à une percée significative au Danemark. Cette gamme de produits traduit l'effort continu réalisé par Colas en matière de R&D depuis de nombreuses années, effort reconnu par de nombreux trophées techniques remportés au fil des ans.

(Pour les produits permettant de réduire les nuisances liées aux poussières : se reporter au D.1 : Les conditions de santé et sécurité au travail).

C. ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En matière d'économie circulaire, les métiers des travaux publics s'organisent autour d'une donnée centrale : les granulats sont la matière première la plus consommée par l'être humain après l'eau ; les travaux publics représentent l'essentiel de cette consommation, les travaux routiers pesant à eux seuls plus de la moitié de cette consommation. On ne peut donc poser la question de l'économie circulaire à un groupe tel que Colas sans mettre en priorité le recyclage des matériaux et par voie de conséquence l'économie de matériaux.

Compte tenu de l'importance des matériaux pondéreux dans les métiers de Colas, le recyclage ne peut être optimisé qu'à un niveau très local pour minimiser les transports (tous ces aspects sont bien identifiés à l'issue des analyses de cycle de vie et des calculs d'empreinte carbone). Cette dimension locale entraîne très naturellement des démarches d'écologie industrielle et Colas offre de nombreux exemples d'intégration de carrières, de centres de recyclage, de postes d'enrobage, etc.

À titre d'exemple, grâce à sa stratégie de long terme en milieu urbain, Colas Île-de-France-Normandie se positionne comme un acteur de premier plan de l'économie circulaire, capable notamment de répondre aux enjeux des chantiers du Grand Paris. Elle intègre dans ses activités les enjeux liés aux déblais et chantiers de tous types et possède ainsi un réseau d'une quarantaine d'installations réparties sur le territoire de la région Île-de-France : plateformes de recyclage/déchèteries professionnelles, installations de stockage de déchets inertes, alvéoles pour déchets amiantés et, enfin, postes d'enrobage permettant le recyclage des anciennes chaussées.

Elle travaille également au développement spécifique de plateformes de transit et de caractérisation des terres issues des tunneliers des chantiers du Grand Paris. Une plateforme est déjà opérationnelle à Saint-Witz et d'autres projets sont en cours pour étendre à ce type d'activité les autorisations administratives des plateformes déjà existantes.

Autre illustration, une opération exemplaire a été réalisée à Bagneux par ses filiales SNPR et Brunel Démolition, dans le cadre de la reconversion d'un ancien site industriel en un projet urbain mixte développé par Bouygues Immobilier. Ces filiales ont curé, désamianté et déconstruit de manière sélective la quasi-totalité des bâtiments : 80% des matériaux ont ainsi pu être revalorisés, dont l'intégralité du béton des bâtiments (25 000 tonnes), et réemployés sur le site après concassage pour les travaux de remblaiement.

Enfin, Colas Île-de-France-Normandie a élaboré un produit innovant fabriqué à partir de déblais inertes prétraités suivant le process Ecosol. Ce produit peut remplacer le béton dans des ouvrages routiers, ferroviaires et industriels ainsi que dans des opérations de comblement. Il permet de valoriser des déblais issus des opérations d'excavation et de terrassement comme celles des chantiers du Grand Paris et ainsi d'économiser des ressources naturelles.

Ainsi, l'ensemble de ses activités a permis à Colas Île-de-France-Normandie de recycler près de 1,5 million de tonnes de matériaux en 2017, dont 200 000 tonnes de ballast de chemin de fer.

Afin d'asseoir sa réflexion en matière d'économie circulaire, Colas a recours à différents outils méthodologiques et en particulier à l'analyse de cycle de vie pour les enrobés bitumineux. Ces travaux ont commencé en 2000 à travers diverses associations professionnelles (EAPA : European Asphalt Pavement Association, l'USIRF : Union des syndicats de l'industrie routière française) et font l'objet d'approfondissement et de mise à jour périodique.

C.1 : Prévention et gestion des déchets

C.1.1 : LES MESURES DE PRÉVENTION, DE RECYCLAGE, DE RÉUTILISATION, D'AUTRES FORMES DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'intégration verticale des activités de Colas et ce, au niveau mondial, a pour effet d'exploiter les ressources et de gérer les flux et les stocks de matériaux en fonction de la spécificité de chaque territoire : c'est ainsi que Colas Île-de-France-Normandie, située dans une zone très urbanisée et pauvre en gisements de granulats réalise à elle seule 16% de la production mondiale de Colas de 2017 en matériaux recyclés.

Le recyclage contribue à réduire l'extraction de granulats (et donc l'ouverture de nouvelles carrières ou gravières) ainsi que les volumes de mise en décharge de matériaux. Un indicateur Matériaux recyclés est en place depuis 2004. Il mesure les efforts des filiales pour transformer des déchets en matériaux de construction, rapportés à la quantité de granulats produits, et évalue la quantité de matériaux neufs économisés.

Le recyclage des agrégats d'enrobés permet de récupérer le bitume (produit pétrolier non renouvelable) contenu dans ces agrégats lors de l'entretien ou de la déconstruction de chaussées. Les enrobés sont composés d'un mélange de bitume (env. 5%) et de granulats, et sont utilisés dans la plupart des réseaux routiers dans le monde. Les agrégats d'enrobés sont les matériaux que l'on récupère lors du fraisage ou de la déconstruction des chaussées, avant la mise en œuvre d'un nouvel enrobé. Le gain obtenu par ce recyclage est triple :

- moindre consommation d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- économie de ressources par la valorisation d'une matière première non renouvelable, le bitume, et le réemploi des granulats;
- économies pour le client (souvent public), grâce à un coût réduit pour des performances identiques.

Le recyclage en place des chaussées (rabotage des chaussées existantes, rajout d'un liant sur le chantier et remise en place) génère d'importantes économies d'énergie puisque le transport de matériaux est fortement réduit. Des économies substantielles de granulats sont aussi réalisées puisque les matériaux frais sont recyclés dans la chaussée rénovée.

Pour mesurer ses performances en matière de gestion des déchets, Colas a mis en place un indicateur spécifique portant sur la gestion et l'élimination des huiles usées générées par les activités de l'ensemble des filiales et des métiers. Dans la plupart des pays, ce déchet est réglementé comme déchet dangereux et constitue le principal déchet dangereux généré par les activités de Colas. L'indicateur calcule le ratio de la quantité d'huiles (hydrauliques et de lubrification moteur) usées éliminées par une filière agréée ou valorisées de manière responsable par rapport à la quantité d'huiles totale achetée.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Ratio de matériaux recyclés rapportés aux quantités de granulats produits (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	11	12
Taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume (en pourcentage de quantité)	Monde	Activité de production de matériaux	15	15
Surface de chaussée recyclée en place (en millions de m ²)	Monde	Activité chantiers	3,4	3,6
Taux de récupération des huiles usées (en pourcentage de quantité)	Monde	Toutes les activités	61	61

Commentaire

En 2017, l'ensemble des valorisations et recyclages de Colas représente un volume de 9 millions de tonnes de matériaux, soit l'équivalent de près de 12% de la production totale de granulats de Colas, ce qui revient à économiser mondialement la production moyenne de 17 carrières Colas. En un an, cet indicateur a progressé de manière significative; le tonnage recyclé a augmenté de 6%, alors que la production de granulats baissait de 3%. La croissance du tonnage de matériaux recyclés s'explique par l'augmentation des volumes de ces matériaux dans les filiales de Métropole et des États-Unis.

L'industrie considère que le plafond pour atteindre un recyclage de tous les enrobés excavés ou fraisés correspond à un taux de recyclage de 20% à 25% dans les pays de l'OCDE, ce taux étant lui-même variable localement en fonction de la densité urbaine et des habitudes techniques des maîtres d'ouvrage; Colas se situe donc aux trois quarts de ce plafond et l'atteint déjà en 2017 dans certaines filiales en Belgique, en Suisse, au Maroc, aux États-Unis et au Canada, tandis que cette politique progresse plus difficilement dans des pays moins volontaristes.

Le taux de recyclage des agrégats d'enrobés pour en valoriser le bitume est resté stable en 2017 : la quantité d'agrégats d'enrobés recyclés a augmenté de 4% tandis que la production d'enrobés a diminué de 2%, ces variations favorables étant insuffisantes toutefois pour faire évoluer l'indicateur lui-même.

La surface de chaussée recyclée en place par les filiales Colas est en hausse de 4% en 2017 par rapport à 2016. L'amélioration de cet indicateur est à imputer au Bénin, à l'Europe centrale, à la Métropole et à l'Europe du Nord.

En ce qui concerne les huiles usées, on peut considérer que l'optimum se situe autour de 80% si l'on tient compte de la consommation-combustion d'huiles par les engins et véhicules. Colas atteint en 2017 un ratio stable de 61%; par ailleurs, les certifications ISO 14001 et les autoévaluations annuelles par check-lists prennent en compte la gestion de l'ensemble des déchets (cf. indicateurs en partie II - A.1 sur la certification et l'autoévaluation environnementales).

C1.2 : LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Élément justificatif

Étant donné la nature des activités de Colas, ce critère issu du décret sur la loi de transition énergétique ne concerne pas Colas.

C.2 : Utilisation durable des ressources

C.2.1 : LA CONSOMMATION D'EAU ET L'APPROVISIONNEMENT EN EAU EN FONCTION DES CONTRAINTES LOCALES

Information qualitative

L'enjeu de la consommation d'eau ne revêt pas la même importance d'une région du monde à l'autre. D'une façon générale, les équipes des filiales Colas ont la responsabilité de prendre en compte les contraintes hydriques locales et cette gestion constitue un des critères de la norme ISO 14001 (cf. indicateur en partie II – A.1 : Taux de certification et d'autoévaluation environnement).

En 2015, Colas a mis en place de nouveaux indicateurs pour mesurer et diminuer la pression exercée par ses implantations sur la ressource en eau dans les zones de stress hydrique extrêmement élevé. La méthodologie prise en compte pour l'évaluation des territoires de Colas concernés se base sur la carte interactive « Overall Water Risk – Baseline Water Stress » issue du site Internet du World Resources Institute. Sur ces territoires, la consommation d'eau des implantations fixes de Colas est estimée à environ 734 000 m³ en 2017.

Afin de diminuer la pression exercée par Colas sur la ressource en eau dans ces territoires, les plans d'action visent à augmenter l'autoconsommation, à favoriser le recyclage et à diminuer le gaspillage.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Pourcentage (en CAE) des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	6	5
Taux d'autosuffisance en eau dans les zones de stress hydrique très élevé (en pourcentage de m ³)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	84	61
Pourcentage du CAE en zone de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	38	58
Pourcentage de la consommation d'eau en zone de stress hydrique très élevé et faisant l'objet d'un plan d'action (en pourcentage de m ³ consommés)	Monde	100% du CAE des activités fixes en zone de stress hydrique très élevé	69	67

Commentaire

Ces indicateurs récents ne seront fiabilisés qu'en 2018; la comparaison entre 2016 et 2017 n'est donc fournie qu'à titre indicatif.

Les activités fixes du groupe Colas situées en zones de stress hydrique très élevé se situent au Canada (Saskatchewan), aux États-Unis (Californie, Wyoming), en Afrique du Sud, en Zambie, en Guadeloupe, en Martinique, en Irlande, en Inde, au Maroc, au Moyen-Orient, au Chili et en Métropole (Normandie). Elles représentent environ 5% du chiffre d'activité économique (CAE) des installations du groupe Colas et se répartissent sur des ateliers, des dépôts et usines de liants, des postes d'enrobage, des carrières et de gravières, des centrales à béton, des plateformes de recyclage; les carrières et les gravières en représentent l'essentiel.

D'une façon générale, on peut déduire de ce pointage géographique que l'empreinte hydrique des métiers de Colas ne relève pas d'un enjeu fort de matérialité; 95% des activités de Colas se situent dans des zones où la question du stress hydrique ne se pose pas ou peu.

Outre l'objectif de réduire la consommation d'eau dans ces territoires, l'enjeu pour Colas est de perturber le moins possible le cycle de l'eau et les usages aval en favorisant l'autoconsommation. L'indicateur d'autosuffisance en eau pour 2017 est de 61%, ce qui signifie que l'eau consommée est essentiellement d'origine interne et qu'elle ne provient pas d'une alimentation par le réseau d'eau local, ce qui a pour effet de ne pas perturber l'accès à la ressource en eau pour les autres utilisateurs.

Les indicateurs relatifs aux plans d'action permettent à Colas de se placer dans une démarche d'amélioration continue afin de suivre et de diminuer la pression sur la ressource en eau dans les régions de stress hydrique très élevé. La tendance à la mise en place de plans d'action a significativement progressé entre 2016 et 2017.

C.2.2 : LA CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES ET LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DANS LEUR UTILISATION

La démarche de Colas pour réduire la consommation de matières premières repose sur le plan d'action suivant :

- optimiser et maximiser le recyclage de tous les déblais, gravats et déchets inertes issus du BTP, ce qui permet à la fois de diminuer le besoin en sites de mise en décharge et l'exploitation de carrières ou de gravières. Colas a établi des indicateurs pour comptabiliser les volumes effectivement recyclés dans ses processus industriels afin de les comparer aux volumes de matériaux vierges qu'il produit, plutôt que de tenir la comptabilité des flux de déchets sortants (se reporter au paragraphe C.1.1 et C.2.2) ou des matériaux recyclés consommés. Ce choix répond à deux objectifs : fiabilité des données et volonté d'encourager les filiales à investir dans des outils de recyclage de matériaux. La démarche ne porte donc pas sur le suivi des totaux de consommation, dont l'interprétation s'avère trop complexe pour dégager des plans d'action volontaristes : certains augmentent en fonction du chiffre d'affaires, d'autres baissent du fait de l'évolution du marché (consommation de bitume par exemple, déplacement vers des activités de service et d'entretien, développement d'activités nouvelles, etc.);
- développer de nouveaux produits, au sein des laboratoires de Colas, en s'appuyant sur des démarches d'éco-conception, avec l'objectif de minimiser les prélèvements de matières premières, en particulier celles qui ne sont pas renouvelables (se reporter au paragraphe C.1.1). Des recherches sont en cours pour la mise au point de liants éco-responsables en appliquant les principes de la « chimie verte », notamment en introduisant des composants bio-sourcés issus de ressources marines et forestières, en réduisant les températures ou en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Le travail se concentre sur l'utilisation de déchets ou de matières premières renouvelables qui n'interfèrent pas avec les productions destinées à l'alimentation humaine. En outre, dans le cadre de la maîtrise du risque chimique, Colas fait réaliser et encourage des travaux de caractérisation toxicologique menés sur des produits issus de cette chimie de substitution (perturbateurs endocriniens, etc.);
- concevoir et proposer des éco-variantes : depuis longtemps, Colas est moteur pour la conception et la proposition à ses clients d'éco-variantes ainsi que dans la mise au point d'éco-comparateurs permettant d'évaluer ces variantes. Ces efforts ont été particulièrement importants dans l'élaboration de l'éco-comparateur de la profession en France, SEVE®, lequel intègre un indicateur d'économie de matériaux. Colas a joué un rôle essentiel dans la réalisation de ce logiciel et dans sa mise à la disposition de l'industrie et des clients. 2016 a été marquée par une évolution du logiciel et la création de deux modules distincts : routes/VRD et Terrassements. Cette distinction permet de fournir des résultats sur les différents indicateurs environnementaux par type d'opération et ainsi de connaître les impacts liés aux travaux de terrassement et ceux liés aux travaux routiers. Les éco-variantes affichent une économie de matériaux, un bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre plus bas et plus faibles que la solution technique de base.

Par ailleurs, un travail d'internationalisation de SEVE® est engagé entre la profession et l'Union européenne : Colas y participe activement. En 2017, le projet SustainEuroRoad, subventionné à 50% par le programme européen Life, a fait l'objet d'un audit de la part de la Commission européenne. Le représentant de la Commission européenne a expliqué que ce projet était « remarquable » car il n'y a pas d'autres projets de ce type pour les travaux routiers et parce qu'il permet de contribuer à l'objectivation de l'attribution des marchés. La Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne évoque, grâce à ce logiciel, une possibilité de baisse des gaz à effet de serre de plus de 50%, une consommation énergétique réduite de 70% et autant de ressources naturelles consommées en moins. Son déploiement pourrait s'étendre à l'international dans les années qui viennent.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Quantité de matériaux recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activités de production d'enrobés et de granulats et chantiers ferroviaires	8,5	9
Quantité d'agrégats d'enrobés recyclés (en millions de tonnes)	Monde	Activité de production de matériaux	5,6	5,8
Nombre d'éco-variantes proposées par Colas à ses clients	Monde	Activités chantiers	201	141

Commentaire

L'augmentation de la quantité de matériaux recyclés (+6%) a été plus forte que la baisse (-3%) de la production de granulats, ce qui se traduit par une progression du ratio de recyclage (cf. indicateurs partie II - C.1.1). Il est à noter qu'avec près de 15 millions de tonnes de matériaux recyclés, Colas est probablement l'une des cinq plus grosses entreprises de recyclage de matériaux dans le monde, tous secteurs confondus (derrière certains producteurs d'acier et devant les producteurs de papier-carton, par exemple).

Dans un contexte de conjoncture économique difficile, la baisse du nombre des éco-variantes reflète l'état actuel du marché qui est chaque année moins ouvert aux variantes. La proportion des émissions de gaz à effet de serre évitées est en recul de 50% en 2017 et le nombre d'éco-variantes retenues a baissé de 30% (se reporter au paragraphe D.1). Colas participe activement, au sein de la profession, aux efforts entrepris pour redynamiser les éco-variantes.

C.2.3 : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE, LES MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LE RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les systèmes d'information de Colas sont conçus pour permettre une gestion décentralisée adaptée à la diversité des territoires et des activités. La consommation d'énergie revêt une forme très diffuse dans ces systèmes, qu'il s'agisse des achats de carburants pour les engins ou de la consommation d'électricité des carrières par exemple. Ces données sont extraites pour partie des données comptables, mais aussi de données de production, ne serait-ce que pour suivre les progrès d'efficacité énergétique. Afin de compenser ce handicap, le programme Cleanergie (Colas Lean en énergie) a été lancé en 2012 pour doter Colas d'un outil de mesure et de suivi, avec pour objectif la réalisation d'économies d'énergie dans l'ensemble des activités de Colas (chantiers, sites de production, bâtiments et chaîne d'approvisionnement). Un travail d'analyse auprès d'une centaine de collaborateurs sur différents types de sites (travaux, postes, carrières) et de responsabilisation des managers a été réalisé, et un comité de pilotage composé d'experts métier mis en place. Une centaine de bonnes pratiques et opportunités ont été remontées du terrain. Ce travail a mis en évidence que les trois quarts de la consommation d'énergie directe de Colas se répartissent presque également entre trois usages : les brûleurs de postes d'enrobage, les engins et les véhicules. En 2013, Colas a engagé dans le cadre de Cleanergie une évolution de ses systèmes de collecte en réseau d'information afin d'obtenir des chiffres plus précis relatifs à sa consommation d'énergie dans l'ensemble de ses établissements dans le monde. Cette collecte est effective dans Xfi depuis 2014 et s'est fiabilisée en 2017 grâce à une meilleure appropriation du logiciel par les nombreux contributeurs internes et par une amélioration des processus.

Colas travaille également sur deux axes :

- les outils de mesure : l'efficacité énergétique de Colas implique la mesure de la consommation de carburants fossiles, l'électricité ne représentant qu'une faible part de l'empreinte énergétique totale. Pour assurer le suivi des productions et des consommations énergétiques des postes d'enrobage, des logiciels Colas ont été mis au point pour tenir compte des différents types de postes d'enrobage dans différentes régions du monde (Europe centrale, France, Amérique du Nord). Ces outils de pilotage et de suivi énergétique, dont le déploiement dans le Groupe est en cours, permettent d'observer en temps réel les consommations énergétiques et les températures de fabrication des enrobés, de gérer des alertes par Internet et sur smartphone et d'en assurer un reporting. Ces logiciels sont aujourd'hui déployés sur environ 32% des postes. Les données ainsi collectées permettront de faire progresser l'efficacité énergétique des postes d'enrobage du Groupe.

Pour comptabiliser et analyser la consommation de près de 50 000 engins et véhicules répartis sur 2 000 unités de production et 800 unités d'exploitation de travaux, Colas équipe ses engins et véhicules de systèmes embarqués de suivi de consommation (cf. évolution des indicateurs ci-dessous) ;

- la mobilisation du personnel : Colas mobilise les conducteurs de véhicules et d'engins pour réduire la consommation de carburants de 20% grâce à une conduite apaisée et à la suppression des temps de ralenti des engins ou véhicules à l'arrêt. Cette campagne décline le thème des « trois plus » : plus d'économie, plus de sécurité, plus d'environnement. La quantification reste pratiquement impossible à ce stade (cf. plus haut) mais l'engagement est perceptible et l'appropriation du thème est bonne. Un volet éco-conduite est inclus dans l'ensemble des formations continues dispensées aux chauffeurs, auxquelles il faut ajouter des stages spécifiques sur ce thème développés pour les chauffeurs poids lourds et les conducteurs d'engins. La mobilisation sur le programme Cleanergie est également satisfaisante sur le terrain, avec des initiatives qui se multiplient et des indicateurs d'efficacité qui se construisent.

Colas Suisse, par exemple, s'est engagée dès 2004 en faveur d'une politique énergétique durable avec le soutien de l'Agence de l'énergie pour l'économie. Cet engagement volontaire a demandé des investissements importants, et les retours se sont traduits par une amélioration de l'efficacité énergétique, une hausse de la responsabilité, un accroissement de la compétitivité, une amélioration du savoir-faire, le respect de la législation et un important retour sur investissement. Dans le cadre de la première convention qui s'est terminée en 2012, la charge CO₂ de Colas Suisse a diminué de 15,6 % et l'intensité CO₂ de 41,7%. Dans le cadre de la nouvelle convention signée en 2013, un nouvel engagement a été pris pour de nouvelles diminutions jusqu'en 2022. Les gisements d'économie sont désormais plus difficiles à trouver; cependant les investissements portent sur la substitution des énergies conventionnelles par les énergies renouvelables, l'installation de panneaux photovoltaïques en particulier, et par une optimisation des processus.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Énergie consommée par tonne d'enrobés produite (en kWh par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	78	77
Taux d'enrobés tièdes et d'asphalte basse température (en pourcentage de quantité)	Monde	Activités de production d'enrobés et d'asphalte	21	23
Nombre de tonnes de matériaux transportées par voie ferrée ou voie navigable (en millions de tonnes)	Monde	Toutes les activités	7,4	8,9
Facture énergétique totale (en millions d'euros)	Monde	Toutes les activités	370	375
Consommation énergétique totale (en millions de MWh)	Monde	Toutes les activités	7,8	7,4
Ratio de facture énergétique totale rapportée au VAI⁽¹⁾ (en pourcentage)	Monde	Toutes les activités	3	3
Pourcentage des véhicules équipés de télématique embarquée	Monde	Toutes les activités	22	21
Pourcentage des engins équipés de télématique embarquée	Monde	Toutes les activités	27	26

(1) VAI (valeur d'activité interne) : cette donnée économique tente d'établir un périmètre comptable correspondant à celui de la consommation énergétique directe de Colas, afin d'en déduire un ratio d'intensité énergétique directe; elle correspond au CAE (chiffre d'affaires avant éliminations) diminué de la marge opérationnelle et des sous-traitants.

Commentaire

Colas mesure, de manière systématique, la consommation de combustible des brûleurs de postes d'enrobage et la suit de façon méthodique sur plus de 400 installations. Cet indicateur s'est légèrement amélioré d'un kWh en moins par tonne produite en 2017 en raison notamment de la hausse du tonnage moyen par poste d'enrobage dans la plupart des pays, ce qui optimise mécaniquement leur efficacité énergétique.

Outre les éco-variantes (cf. partie II – C2), les techniques suivantes permettent de réaliser des économies d'énergie :

- les enrobés tièdes permettent des économies d'énergie d'environ 15% sur la production par rapport à des enrobés à chaud. En 2017, la proportion d'enrobés tièdes fabriqués par Colas correspond à 23% de la production totale d'enrobés, soit une augmentation de 2 points par rapport à 2016; ce sont les filiales américaines qui réalisent les meilleures progressions et les meilleurs taux. L'ensemble des collaborateurs reste mobilisé pour généraliser la diffusion de ces produits dans tous les territoires, adapter les outils de production et poursuivre la recherche de nouvelles solutions techniques permettant d'abaisser la température, d'autant plus que le bénéfice en est largement aussi important en matière de santé (cf. partie I – D.1);
- l'utilisation de matériaux recyclés, en particulier les agrégats d'enrobés (fraisats d'anciennes chaussées), permet d'économiser du bitume, des granulats, du transport et de réaliser des gains lors de la fabrication. Ceci entraîne des économies d'énergie si on prend en compte le bilan global du cycle de vie (cf. indicateurs décrits en partie II – C.1.1 et C.2.2), mais peut dégrader l'efficacité énergétique des brûleurs de postes d'enrobage;

- le recyclage des chaussées en place permet également d'économiser de l'énergie (économie de matériaux et de transport) (cf. indicateurs décrits en partie II – C.2.2);
- Colas utilise des modes de transport alternatifs ferroviaires ou fluviaux pour ses besoins propres. Toutefois, l'élasticité réelle de report entre les modes de transport est faible. Colas s'efforce donc de faire progresser le bilan environnemental de chaque mode de transport, grâce à une politique d'innovation technique au service d'une pluri-modalité équilibrée. La quantité de matériaux transportés par rail ou voie fluviale correspond à l'équivalent de près de 3 300 trains de marchandises (composés chacun de 44 wagons), ce qui revient à éviter la mise en circulation de plus de 295 000 camions de 30 tonnes chacun. Ces chiffres ont bien résisté au recul de la production de matériaux dans les pays de l'OCDE : la distance moyenne parcourue (270 km en 2016; 227 en 2017) est en diminution de 16% tandis que le tonnage de matériaux transportés est en augmentation de 20%.

La facture énergétique totale du groupe Colas est estimée à environ 375 millions d'euros. Pour disposer d'un indicateur d'intensité énergétique, Colas a cherché à rapporter cette facture énergétique à un dénominateur pertinent, le chiffre d'affaires ou la valeur ajoutée; ces travaux ont permis de comprendre la complexité de la question; en sélectionnant le chiffre d'affaires par exemple, on encouragerait l'externalisation des activités fortement consommatrices d'énergie par de la sous-traitance : le chiffre d'affaires est inchangé, tandis que la consommation directe d'énergie diminue, sans que des progrès aient été véritablement réalisés; c'est ainsi que Colas a défini la « VAI » pour exprimer le volume (en euros) d'activité qui constitue la véritable assiette de la facture d'énergie; la VAI correspond au CAE (chiffre d'affaires avant éliminations) diminué de la marge opérationnelle et du chiffre d'affaires des travaux sous-traités. 2017 étant la deuxième année de fiabilisation de ce nouvel indicateur, Colas n'est pas encore en mesure d'en commenter les évolutions ni la pertinence effective. La consommation énergétique totale est de 7,4 millions MWh, laquelle se répartit assez naturellement sur les territoires en proportion de leur chiffre d'affaires.

Le nombre d'engins et de véhicules équipés de systèmes embarqués de suivi de consommation d'énergie est en baisse d'un point en 2017 : 26% des engins et 21% des véhicules en sont pourvus. Ceci peut s'expliquer par le renouvellement du matériel, les matériels modernes permettant, pour la plupart, de récupérer les données correspondant à chaque engin directement sur les sites Internet des constructeurs. Cette mesure complexe représente le plus gros gisement potentiel de progrès.

C.2.4 : L'UTILISATION DES SOLS

Information qualitative

L'essentiel de l'activité de travaux de Colas consiste à intervenir sur des surfaces déjà artificialisées pour les entretenir ou les réaménager : les infrastructures neuves constituent en effet une part très modérée du chiffre d'affaires (estimée à moins de 10%) et Colas n'y a souvent pas la maîtrise du foncier puisque celui-ci est mis à disposition par ses clients, même dans le cas de concessions ou de PPP (partenariats public-privé). De par la nature de ses chantiers, Colas n'a donc pas véritablement d'impact direct sur l'utilisation des sols, l'emprise de ses prestations incombant à la maîtrise d'ouvrage.

En ce qui concerne l'activité de carrières et de gravières, tous les sites sont réaménagés en fin d'exploitation et nombre d'entre eux font l'objet d'un réaménagement à l'avancement sans attendre la fin de l'exploitation définitive. Le recyclage permet par ailleurs d'économiser l'équivalent de la production de 17 carrières ou gravières Colas dans le monde (cf. rubrique C.1.1 en partie II).

La production d'électricité photovoltaïque est considérée comme une des principales solutions de la transition énergétique mondiale; or, il s'agit d'une production qui nécessite de vastes surfaces disponibles ensoleillées. Ce problème est particulièrement aigu dans les pays à forte densité de population ou d'activité agricole : les surfaces disponibles en toitures ne suffisent pas à assurer la production envisagée tandis que les fermes photovoltaïques, très performantes, vont se heurter à des problématiques de concurrence dans l'usage des sols (agriculture, espaces naturels, paysages). En ouvrant la voie à la réalisation de centrales photovoltaïques routières, Colas, par le biais de son innovation Wattway (cf. partie II – D.1 ci-après), permet d'accéder à une surface disponible importante, dont le potentiel pourrait assurer une partie des besoins d'un pays en production d'électricité photovoltaïque sans perturber les autres usages des sols.

D. CHANGEMENT CLIMATIQUE

En ce qui concerne le changement climatique, la stratégie de Colas est double : le premier axe consiste à contribuer à limiter l'ampleur du changement climatique, en réduisant l'empreinte carbone de Colas et en proposant des solutions pour réduire celle de ses clients en tenant compte de leur cahier des charges; le second axe vise l'adaptation au changement climatique en poursuivant des travaux de recherche sur la formation d'îlots de chaleur urbains, tant au niveau du bâtiment (façades isolantes, toitures végétalisées ou réfléchissantes) que des infrastructures de transport en s'appuyant sur une bonne connaissance des équations complexes de ce phénomène, et en proposant des techniques et des matériaux permettant la protection d'infrastructures existantes ou le dimensionnement de nouvelles infrastructures dans un contexte d'amplitudes climatiques aggravées. Ces deux axes représentent plus des opportunités de différenciation concurrentielle que des risques majeurs pour les métiers de Colas, la remise en cause des motorisations à carburant fossile pour le transport n'exclut pas pour autant le besoin d'infrastructures pour des modes de transport décarbonés.

D.1 : Les postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et des services qu'elle produit

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Émissions de gaz à effet de serre (en millions de tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	11	12
Émissions de gaz à effet de serre rapportées à la production d'une tonne d'enrobés (en kilos équivalent CO ₂ par tonne)	Monde	Activités de production d'enrobés	18	18
Intensité carbone (en kilos équivalent CO ₂ par euro de chiffre d'affaires)	Monde	Toutes les activités	1	1
Émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions menées dans le Groupe (en tonnes équivalent CO ₂)	Monde	Toutes les activités	176 000	153 000

Commentaire

La variation du bilan CO₂ du Groupe n'est en général pas significative compte tenu de l'incertitude qui accompagne le calcul de l'empreinte CO₂. Colas a basé le calcul de son empreinte CO₂ sur le périmètre 3.a de la norme ISO 14064 et les lignes directrices du GHG Protocol. Le périmètre de ce calcul intègre donc les activités amont de ses métiers. L'impact du trafic routier sur les infrastructures entretenues ou construites par l'entreprise est important, non quantifiable et non maîtrisable par Colas. En conséquence, le périmètre 3.b n'a pas été retenu.

Ce type d'exercice comporte une marge d'incertitude (plus de 30%) notamment sur le périmètre 3.a, qui résulte de la disparité des données nationales et internationales, de la difficulté à estimer les coûts carbone de certaines prestations de fournisseurs et de sous-traitants, des problèmes de collecte de données et de conversion, etc. Par conséquent, l'empreinte CO₂ est un bon outil pour établir un ordre de grandeur mais il ne peut être considéré comme un indicateur de suivi annuel de la performance compte tenu de ces paramètres d'incertitude.

En 2017, l'empreinte carbone a légèrement évolué à la hausse mais ce nouvel ordre de grandeur est le résultat de la prise en compte d'un mode de calcul affiné plutôt que le signe d'une évolution particulière.

La décomposition par scope de l'empreinte carbone de Colas peut s'estimer de la façon suivante :

- scope 1 : 1,7 million de tonnes équivalent CO₂;
- scope 2 : 0,3 million de tonnes équivalent CO₂;
- scope 3.a : 10 millions de tonnes équivalent CO₂.

L'empreinte CO₂ ne permettant pas d'évaluer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre en comparant simplement les résultats d'une année sur l'autre, il est toutefois possible de mesurer plus précisément les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre pour les réduire. Colas a défini deux axes d'engagement :

- maîtriser les consommations énergétiques nécessaires aux activités et les émissions de gaz à effet de serre générées par ces activités. Un travail d'amélioration de l'efficacité énergétique est engagé par (cf. partie II – C.3 ci-dessus) :

- des actions portant sur les consommations de carburants des engins et véhicules grâce, notamment, à la mise en place de systèmes de mesure de ces consommations et à la sensibilisation des conducteurs à adopter une conduite apaisée et à éteindre les moteurs des matériels à l'arrêt,
- des actions dans les centrales d'enrobage afin de mesurer et de limiter la consommation des brûleurs. Le suivi des consommations de combustibles à la tonne d'enrobés produite est en place au niveau mondial;

- diminuer le contenu énergétique et en gaz à effet de serre des produits et techniques proposés aux clients. Afin de contribuer à la réduction de son empreinte carbone et de celle de ses clients, Colas élabore des produits plus respectueux de l'environnement grâce à sa politique d'innovation et de recherche et développement :

- les enrobés et asphaltes tièdes : en abaissant la température de plusieurs dizaines de degrés, ces produits permettent d'économiser de 10 % à 30 % d'énergie tout en réduisant de 70 % à 90 % les émissions de fumées de bitume,
- les chaussées recyclées en place : cette technique permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre grâce à l'économie de matériaux générée et la réduction du transport,
- la valorisation des agrégats d'enrobés pour la production d'enrobés bitumineux : le bitume est issu du pétrole; afin de réduire la consommation de cette ressource naturelle, il est judicieux de récupérer le bitume des chaussées usagées en recyclant leurs revêtements. En 2017, 291 000 tonnes de bitume ont ainsi été récupérées à l'échelle du groupe Colas, soit l'équivalent de la production annuelle de bitume d'une raffinerie de moyenne importance,
- les produits de la gamme Végéroute® (exemples : liant végétal Végécol® breveté en 2004, fluxant Végéflux® breveté en 2006, peinture routière Végemark® certifiée en 2010, enduit de marquage à chaud Ostrea® certifié en 2006, bio-fluxant végétal Ekoflux®, mis en développement en 2014) : dans ces produits mis au point par les laboratoires de Colas, les composants pétroliers ont été remplacés par des matières premières végétales, ce qui constitue autant de puits de carbone et permet d'abaisser les températures d'application ou de fabrication, voire de réduire les quantités de matières premières nécessaires à leur mise en œuvre,
- Colas a mis au point le premier outil de variantes carbone pour les chantiers routiers, EcologicieL®, et a fortement contribué à l'élaboration de l'éco-comparateur SEVE® commun à toute la profession en France et reconnu dans les marchés publics afin de permettre aux clients de sélectionner des éco-variantes sur un pied d'égalité (cf. partie II – C.2.2). Le nombre d'éco-variantes retenues par les clients en 2017 est en baisse de 40 % par rapport à 2016 et le pourcentage du nombre de tonnes évitées de 50 %; 2 810 tonnes de CO₂ ont ainsi été évitées en 2017. À ce jour, le recyclage du bitume récupéré dans les matériaux de démolition ou de fraisage des chaussées constitue le plus important gisement d'économies de CO₂ (109 000 tonnes équivalent CO₂ en 2017). Dans la plupart des pays, les éco-variantes ne sont pas autorisées lors d'appels d'offres publics, excepté en France où elles le sont de moins en moins, et sont rares dans les marchés privés du fait des rigidités croissantes des processus achats. Colas s'attache à en faire la promotion à l'international, avec beaucoup de difficultés dans le contexte économique actuel des maîtres d'ouvrage. Le projet SustainEuroRoad, subventionné par l'Union européenne, est toutefois en cours, porté par l'USIRF (Union des syndicats de l'industrie routière française) (cf. partie II – C.2.3), et Colas y est fortement impliqué avec ses filiales,
- Wattway : une innovation majeure dans le domaine de la route issue de cinq années de Recherche et Développement par les équipes de Colas. En partenariat avec l'Institut national de l'énergie solaire (INES), Colas a mis au point une technique inédite qui donne une nouvelle fonction à la route, en complément de son usage traditionnel : la production locale d'énergie propre et renouvelable. Le principe de Wattway consiste à coller directement sur la chaussée des dalles composées de cellules photovoltaïques, sans qu'aucuns travaux de génie civil ne soient nécessaires. Ces dalles de quelques millimètres supportent la circulation de véhicules en toute sécurité (poids lourds compris), tout en produisant de l'électricité. Wattway permettra d'alimenter l'éclairage public, les enseignes lumineuses, les tramways mais aussi les logements, les bureaux, etc. À titre d'exemple, avec un kilomètre linéaire de route équipée, il sera possible d'éclairer une ville de 5 000 habitants. Une vingtaine de chantiers d'application a été mis en œuvre en France et à l'International depuis 2016. Les usages sont multiples : recharge de véhicule, alimentation de panneau d'information, éclairage urbain en Métropole et à La Réunion; mais aussi alimentation de bâtiment en énergie au Canada, aux États-Unis, en France et au Japon; et enfin, revente et approvisionnement du réseau local d'énergie à Monaco et en France.

Une ACV (analyse du cycle de vie) de Wattway a par ailleurs été réalisée :

- Au stade actuel, le bilan des impacts du kWh produit par Wattway est meilleur que celui du mix énergétique européen mais pas encore aussi bon que celui du photovoltaïque classique ; le premier contributeur en matière d'impact sur l'environnement concerne la production des modules (fabrication des cellules photovoltaïques et, dans une moindre mesure, la couche de protection en polymère/résine) ; le second poste impactant est l'étape d'installation, en particulier les différents équipements électriques mis en œuvre. Cette étude indique que les impacts de Wattway pourraient même devenir inférieurs à ceux d'une ferme photovoltaïque standard d'ici une vingtaine d'années, le temps de retour énergétique passant alors à deux ans, contre six ans actuellement.
- Cette perspective est d'autant plus intéressante que le programme d'équipement photovoltaïque d'un pays tel que la France pourrait se heurter à la problématique de l'usage du foncier pour le photovoltaïque classique. Le scénario « Vision 2030-2050 », établi par l'Ademe en 2013 et ayant contribué au débat aboutissant à la promulgation de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en 2015, projette une capacité installée de solaire photovoltaïque s'élevant à hauteur de 65 GWc en 2050. Selon l'ACV effectuée pour le compte de Colas, cette capacité installée représenterait un besoin foncier de plus de 500 km² de centrales au sol. Or, seuls 100 km² de friches industrielles polluées impropres à d'autres usages sont disponibles. Cela laisse apparaître un besoin important de foncier en concurrence avec les autres usages de sols (agriculture, paysages, écosystèmes, etc.). Wattway, tout comme les toitures photovoltaïques, éviterait cette concurrence, en apportant une fonctionnalité supplémentaire aux surfaces déjà artificialisées des infrastructures piétonnes et routières (en 2050, moins de 15% des routes communales et départementales devraient suffire à produire 65 GWc selon cette même ACV).

En 2017, les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce aux actions mises en œuvre chez Colas sont en diminution, passant de 176 000 tonnes équivalent CO₂ à 153 000 tonnes équivalent CO₂, en raison de la baisse de la quantité de CO₂ économisée au niveau des brûleurs de postes d'enrobage.

Les installations de Colas sont concernées par le système des quotas de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne à deux titres : certains postes d'enrobage (en tant qu'installations de combustion de plus de 20 mégawatts), d'une part, et la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), d'autre part. Les centrales d'enrobage concernées se trouvent en Belgique (4 postes), au Danemark (2 postes) et en France (11 postes). Comparés aux autres industries concernées par le système, les postes d'enrobage sont de petits émetteurs de CO₂ ; les 11 postes français, par exemple, représentent un total de 19 milliers de tonnes de CO₂ en 2016 restitués en avril 2017 pour une production de l'ordre d'un million de tonnes d'enrobés. SRD, dans le secteur du raffinage, a vu son activité décroître en 2015 et s'arrêter en 2016. La société a acheté pour le compte de ses filiales un total de 24 482 tonnes de CO₂ en 2017 au titre de 2016 (8 418 quotas) et 2017 (16 064 quotas) pour un coût de 157 000 euros environ. Ces achats ont permis à chaque filiale de disposer en fin d'année 2017 d'un solde de quotas correspondant aux quotas gratuits alloués en février 2017 et qui devront être utilisés pour la restitution d'avril 2018. Les chiffres définitifs liés à la restitution de l'activité 2017 qui aura lieu en avril 2018 seront disponibles au premier trimestre 2018.

D.2 : L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Information qualitative

De par la diversité de ses implantations géographiques, Colas a acquis une bonne connaissance des contraintes de réalisation et de dimensionnement liées à des climats difficiles, des milieux arides et à température élevée (Sud marocain, Ouest australien, par exemple) aux régions de très fortes précipitations (Guyane, Antilles, Océan Indien, etc.) ou aux régions de froid extrême (en montagne, au Canada, en Alaska ou au Groenland). Cette large expérience permet à Colas de conseiller efficacement ses clients dans leur politique d'adaptation des infrastructures au changement climatique, chaque fois que la possibilité lui en est offerte. À titre d'exemple, Colas avait réalisé en 2009 une variante en liant Colclair® pour mieux réfléchir la chaleur lors de la réfection d'une rue de Dawson (territoire du Yukon, Canada) dont l'assise en pergélisol (« permafrost ») était menacée par le réchauffement dû au changement climatique ; ce savoir-faire a été à nouveau sollicité dans le cadre de la réalisation des travaux de l'aéroport d'Iqaluit remporté en partenariat public-privé fin 2013, au Nunavut dans le Grand Nord canadien et dont les travaux se sont achevés en août 2017 : les travaux de recherche de Colas portent ainsi sur la mise en œuvre de couches d'enrobés clairs (à comparer aux enrobés traditionnels noirs) ayant la particularité d'améliorer la réflexion solaire pour contribuer à la protection du pergélisol en maintenant des structures de chaussée souples, sur des études sur la fissuration en cas de choc thermique extrême.

En ce qui concerne la formation des îlots de chaleur urbains, Colas a commencé par une démarche d'échanges académiques afin de bien intégrer les mécanismes complexes d'interaction et de rétroactions qui caractérisent ce phénomène qui préoccupe toutes les grandes agglomérations dans le monde. En parallèle, Colas poursuit une démarche expérimentale rigoureuse de caractérisation thermodynamique adaptée aux matériaux du BTP et se porte volontaire pour participer aux programmes de mesure et d'expérimentation en vraie grandeur lancés par plusieurs municipalités. Ce sujet constitue un thème d'élaboration de solutions collaboratives impliquant la gestion de l'eau, le *big data*, l'urbanisme, les matériaux, les sciences humaines et sociales, etc. : c'est un des éléments essentiels de la ville du futur.

E. PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

E.1 : Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

L'action de Colas en matière de biodiversité s'articule autour de deux axes :

- une participation active à la recherche scientifique et à l'innovation en matière de biodiversité :
 - Colas est une des rares entreprises à faire partie du Comité d'orientation stratégique de la FRB (Fondation pour la recherche sur la biodiversité) depuis 2011;
 - engagement du groupe Colas dans l'expédition scientifique Lengguru entre 2014 et 2016, une opération de mécénat conduite au sein de l'IRD (Institut de recherche pour le développement) en partenariat avec le LIPI (Institut gouvernemental indonésien pour la recherche scientifique) et l'Académie des pêches de Sorong. Cette expédition avait pour objectif d'inventorier et d'étudier la biodiversité en forêt, sous terre et dans la mer grâce à une démarche centrée sur l'impact des facteurs environnementaux sur l'adaptation et l'évolution des espèces. Les explorations scientifiques ont été conduites dans une zone inexplorée particulièrement riche de Papouasie indonésienne, ce qui a donné lieu à la découverte de nombreuses espèces nouvelles (publications scientifiques en cours);
 - création en 2016 d'un conservatoire d'abeilles noires dans les Alpes-de-Haute-Provence en partenariat avec Apilab (bureau d'études spécialiste de la biosurveillance de l'environnement grâce à l'abeille). Ce projet scientifique s'appuie sur l'analyse génétique de l'ADN mitochondrial, protocole mis au point par le CNRS. Le conservatoire composé de 20 ruches (et premier de ce type en France à l'initiative d'une entreprise privée) est implanté sur la carrière Cozzi de Norante (Alpes-de-Haute-Provence). Ce programme possède un fort volet sociétal collaboratif car il est réalisé en coordination avec les apiculteurs locaux et les maires des communes voisines de la carrière;
 - en matière d'innovation, GTOI (filiale de Colas à La Réunion) a développé un rideau à bulles, isolant acoustique, protégeant les mammifères marins des impacts des bruits sous-marins occasionnés par le chantier hors normes de la nouvelle Route du Littoral à La Réunion. Le principe est de créer une barrière qui absorbe l'onde acoustique par différents phénomènes et qui agit comme un double vitrage. Cette innovation a reçu le prix spécial 2017 Entreprises et Environnement au salon World Efficiency dans la catégorie biodiversité.

Colas tient à développer un volet pédagogique grand public (conférences, projets pédagogiques et actions auprès des jeunes publics, etc.) sur ses actions en faveur de la biodiversité car les enjeux de biodiversité trouveront de véritables solutions grâce à l'appropriation des populations, tant à l'échelle locale que globale;

- la mise en place d'une démarche ciblée en relation directe avec ses activités :
 - cette démarche est ciblée sur les installations de carrières et de gravières et consiste à mettre en œuvre et à suivre une action visant à favoriser et à faciliter la présence, ainsi que les conditions de vie sur le site, d'une espèce remarquable (animale ou végétale); ou à installer des ruches en partenariat avec des acteurs locaux (apiculteurs, naturalistes, parcs naturels, ONG, etc.) et à faire une communication pédagogique envers les riverains,
 - des expérimentations sont en cours pour intégrer la problématique des plantes invasives à l'activité des équipes travaux de Colas : la réflexion s'approfondit avec un nombre croissant de filiales dans le monde.

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Ratio de CAE des activités de production de granulats ayant une action en faveur de la biodiversité (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités permanentes de production de granulats	44	51

Commentaire

Actuellement, plus de 70 espèces protégées sont hébergées sur des sites d'extraction du Groupe, auxquels il faut ajouter une cinquantaine de sites accueillant des ruches. La mobilisation est réelle depuis le déploiement de cette politique lors de la convention environnement de Colas de 2012. Cette mobilisation reste inégale selon les contextes culturels, forte en France, plus modeste aux États-Unis notamment. En 2017, cet indicateur a progressé de 7 points grâce aux filiales à l'international (+15 points) et plus particulièrement en Europe du Nord (+21 points) ou sur les territoires de l'Océan Indien (+82 points). On constate que le programme EOCE (cf. partie II – A.2) a fortement contribué à l'adhésion collaborative des filiales à ce programme.

D'autre part, à Madagascar, Colas anime depuis décembre 2008 un programme d'éducation et de sensibilisation à la protection de la biodiversité en apportant son soutien à une réserve privée de lémuriens et à un parc botanique. C'est ainsi que 29 265 enfants et 1 030 enseignants ont pu découvrir l'importance du patrimoine naturel de leur pays, en particulier la conservation des lémuriens grâce à la préservation de leur habitat.

III – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Colas se préoccupe non seulement de réduire ses externalités négatives mais aussi de développer des externalités positives de grande ampleur. Parmi les actions concrètes mises en place par Colas dans la durée, on citera par exemple :

- la politique de prévention en matière de sécurité routière : l'engagement de Colas dans ce domaine se traduit par le renouvellement régulier, depuis 1997, d'une charte de sécurité routière signée avec l'État et la CNAMTS (Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) en France et d'une charte similaire au niveau européen; des collaborateurs « Relais Sécurité Routière », spécifiquement formés, mettent en œuvre sur le terrain un programme de prévention basé sur le code de bonnes pratiques du Comité de pilotage pour la prévention du risque routier. Cette politique non seulement permet d'améliorer la sinistralité des conducteurs de l'entreprise, avec une baisse de 44% de la fréquence des accidents du Groupe entre 2004 et 2017 même si on peut observer une légère remontée de cet indicateur (7%) cette année, mais aussi bénéficie à leurs proches (partage de bonnes pratiques) et à l'ensemble des usagers de la route;

- la politique de formation des collaborateurs aux premiers secours depuis 2006 : Colas conduit, en France et à l'international, un important programme dans ce domaine; aujourd'hui, plus d'un tiers des collaborateurs (38%) connaît les gestes qui sauvent (cf. partie I – D.1); cette formation bénéficie non seulement aux collaborateurs mais aussi aux proches de ces derniers et aux tiers en général.

En raison de la décentralisation de ses activités, Colas s'implique localement par des actions sociétales de proximité, notamment en matière d'emploi, d'actions de partenariat ou de mécénat, ou encore en termes de dialogue local (cf. partie III – A.2).

Liste des indicateurs sociétaux :

III – A.2 : Ratio du CAE des activités de production de matériaux ayant une structure de dialogue local

III – B.2 : Mécénat : Dons en numéraire; dons en nature; Sponsoring : dépenses en numéraire; dépenses en nature

A. IMPACT TERRITORIAL, ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

A.1 : En matière d'emploi et de développement régional

Information qualitative

Le Groupe a un impact en matière d'emploi et de développement régional à travers :

- l'existence d'un réseau d'implantations locales pérennes qui est au cœur de la stratégie du Groupe, dans des métiers où la proximité avec le client est un élément clé;
- les 55 000 collaborateurs employés par le Groupe, dans des métiers où l'emploi est local et non délocalisable;
- la construction d'infrastructures de transport qui favorisent le développement économique des territoires;
- sa gestion de l'eau dans les territoires sous stress hydrique très élevé (cf. partie II – C.2.1);

Le Groupe contribue à l'emploi et au développement des territoires où il est implanté tant par des actions nationales que locales :

- en Métropole : la convention de partenariat national signée en 2014 avec le CNCE-GEIQ (Comité national de coordination et d'évaluation – Groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification) est arrivée à échéance en 2017. Les premiers contacts ont été pris avec le GEICQ dans l'objectif de renouveler le partenariat.

Cette convention a permis, durant trois ans, de renforcer l'engagement de Colas en faveur de l'insertion, notamment grâce aux déclinaisons régionales signées par ses filiales, en 2015/2016, avec les GEIQ territorialement compétents.

À titre d'exemple, le bilan du partenariat de Colas Nord-Est avec le GEIQ local est de 23 813 heures de mise à disposition et 5 977 heures de formation réalisées. Au total, ce sont 48 personnes en insertion qui ont travaillé sur le chantier du BHNS (bus à haut niveau de service) de Lens en 2017.

Pour la construction du tramway de Bordeaux, Colas Sud-Ouest a travaillé avec les facilitateurs et les missions locales dans le cadre de recrutements. Cela a permis de diversifier les fonctions éligibles à la clause. En effet, un CDIC a été conclu pour deux ans avec une candidate éloignée de l'emploi depuis de nombreuses années pour un poste d'employée administrative. Cette fonction est peu représentée dans les clauses d'insertion; or, le recrutement s'est avéré plus simple et plus qualitatif que pour des postes d'ouvriers routiers. Cela a également permis de féminiser l'effectif en insertion professionnelle.

Aximum pour sa part s'est associée avec le GEIQ d'Île-de-France pour monter une formation à ses métiers d'équipement de la route. La formation qui débute en janvier 2018 permettra à huit personnes peu ou non qualifiées d'obtenir une qualification et une expérience professionnelle, avec pour objectif qu'elles intègrent l'entreprise en CDI à l'issue de leur formation.

Enfin, Colas Île-de-France-Normandie a monté des contrats de professionnalisation en partenariat avec le GEIQ sur les fonctions d'Ouvriers VRD (opérations T4, ligne 16), mineurs boiseurs et opérateurs en déconstruction.

La filiale a également participé à l'action de la FNTP pour l'accueil des migrants, avec quatre réfugiés actuellement en contrat de professionnalisation.

Par ailleurs, le partenariat avec NQT (Nos quartiers ont du talent) permet d'accompagner trois jeunes vers l'insertion professionnelle;

- à l'international, de nombreuses actions sont mises en œuvre dans l'ensemble des filiales de Colas; on peut citer l'exemple de Colas Canada qui a mis en place, depuis 2012, par l'intermédiaire de ses filiales présentes sur l'ensemble du territoire, des initiatives pour notamment intégrer au sein de ses équipes travaux des personnes issues des premières nations. Une approche nationale est en cours d'élaboration afin de formaliser une démarche plus globale avec les premières nations, consistant par exemple à établir des partenariats sur des thématiques communes, définir des programmes de formation (alphabétisation, lutte contre les addictions, etc.), accorder une priorité à l'embauche des populations autochtones.

A.2 : Sur les populations riveraines ou locales

Colas gère un nombre important de sites de production de matériaux de construction (granulats, béton prêt à l'emploi, enrobés, bitumes, émulsions, etc.). L'acceptation de ces sites, en particulier par les riverains, est un enjeu de plus en plus sensible, partout dans le monde. Les thématiques couvrent les craintes de nuisances (odeurs, poussière, circulation, bruit), les risques d'impacts sur l'environnement ou la santé, etc. Le groupe Colas a identifié cette question de l'acceptation sociétale comme un de ses enjeux majeurs de développement responsable et a engagé des plans d'action dans deux directions :

- exemplarité des sites de production : chaque site doit mettre en œuvre des actions de progrès qui vont au-delà des simples contraintes de conformité administrative. L'outil privilégié est la certification environnementale (ISO 14001, par exemple). La documentation et la mesure des actions de progrès s'appuient sur un système de check-lists qui couvre la plupart des activités de production de matériaux dans le monde. Ce dispositif est intégré au contrôle interne opérationnel et concerne environ 2 000 unités de production de Colas dans le monde (cf. indicateur en partie II – A.1 : Taux de certification et d'autoévaluation environnement);

- initiative d'un dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente : le dialogue permet de mieux comprendre les attentes, d'expliquer la réalité et les contraintes des sites de production, et de progresser dans la compréhension mutuelle afin de prévenir les situations de crise.

Dans les pays du Sud où il est implanté de longue date (Madagascar et Afrique de l'Ouest et centrale, notamment), Colas est engagé dans des politiques d'actions sanitaires (en particulier, sida, infections intestinales, malaria) qui couvrent les collaborateurs, leurs familles et les populations villageoises; l'une de ces démarches fait d'ailleurs l'objet d'un travail commun avec l'OIT (Organisation internationale du travail) depuis plusieurs années.

Indicateur

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Ratio de CAE des Activités de production de matériaux dotées d'une structure de dialogue local (en pourcentage de CAE)	Monde	100% du CAE des activités de production de matériaux	40	47

Commentaire

L'indicateur de dialogue local a été mis en place en 2006 pour mesurer l'étendue de ce dialogue avec les riverains, les élus locaux et l'administration compétente. En 2017, la hausse de 7 points de cet indicateur résulte en partie du plan d'action engagé en début d'année. Les progressions les plus significatives se situent en Europe du Nord, en Europe centrale, en Océanie et aux États-Unis. Grâce à sa méthodologie collaborative, le programme EOCE (cf. partie II – A.2) a permis une sensibilisation des filiales à l'enjeu que représente le dialogue local.

B. RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES PERSONNES OU LES ORGANISATIONS INTÉRESSÉES PAR L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

B.1 : Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Indicateur et commentaire

Se reporter au paragraphe A.2 de la partie III.

Au-delà des relations locales décrites au paragraphe A.2, la question des relations avec les parties prenantes au niveau du groupe Colas en tant que tel est complexe à résoudre compte tenu de la diversité des métiers et des territoires. Conformément à la culture de Colas, le principe est donc de suivre une gestion décentralisée des parties prenantes sauf sur les sujets qui peuvent mériter une approche globale.

Sur ce dernier point, la question des fumées de bitume (cf. indicateur et commentaire de la partie I, paragraphe D.1) mérite d'être soulignée puisque Colas a été un élément moteur au sein de la profession pour organiser un dialogue avec la communauté scientifique et les organismes paritaires, à la fois au niveau français et international. On peut noter également que 2016 avait été marquée par un échange plus complet avec la communauté des analystes financiers spécialisés en RSE.

B.2 : Les actions de partenariat ou de mécénat

Colas développe de nombreux partenariats, dans l'ensemble de ses filiales en France et à l'international, selon deux axes principaux :

- des partenariats académiques, mis en œuvre tant auprès d'universités ou d'écoles (comme les Universités de Birmingham ou d'Alberta au Canada, l'École centrale en France, etc.) que d'organismes ou de sociétés (Ineris, CEA, ChemSud) à des fins scientifiques ou de recherche et développement;
- des partenariats avec des start-up dans le cadre de ses projets d'innovation; à titre d'illustration, le partenariat avec la société RB3D, spécialiste en cobotique, est en phase préindustrielle pour développer l'Exopush, cobot destiné à assister le compagnon dans les opérations d'application manuelle des enrobés. D'autres contrats ont été signés avec des start-up notamment dans les domaines de l'énergie ou du développement d'offres innovantes auprès des collectivités locales. C'est ainsi qu'une convention a été signée avec la mairie de Béthune pour expérimenter des offres de service liées à la maintenance connectée. Par l'intermédiaire de l'application TellMyCity, des collaborateurs de Colas sillonnent la ville pour détecter les désordres du patrimoine, les référencer et y remédier. La ville dispose en retour d'un tableau de bord cartographié, détaillé et en temps réel de la maintenance de son patrimoine.

Au niveau local, les actions de mécénat et de sponsoring sont décidées et gérées par les filiales et leurs établissements. Il s'agit principalement de mécénats culturels et humanitaires et de sponsoring sportif.

La politique de mécénat de Colas société mère s'articule autour de quatre axes principaux :

- mécénat culturel : Fondation Colas (commande de toiles à des artistes sur le thème de la route), Colas en Scène (soutien apporté à des créations chorégraphiques, à de jeunes virtuoses et à des festivals de musique);
- mécénat de solidarité : Colas Life (soutien à des actions d'aide à l'éducation);
- mécénat scientifique : Fondation ChemSud;
- mécénat de compétence : château de Chambord.

Un outil informatique collecte et valide depuis 2014 les actions de mécénat du Groupe en France et à l'international; un volet sponsoring y a été ajouté en 2016. Toutes les informations ainsi collectées et validées sont transférées automatiquement dans Xfi pour consolidation.

Indicateurs

Nom de l'indicateur	Périmètre	Couverture	2016	2017
Mécénat : dons en numéraire (en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	3	2,6
Mécénat : dons en nature (valorisation en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	0,12	0,16
Sponsoring : dépenses en numéraire (en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	4	2,9
Sponsoring : dépenses en nature (valorisation en millions d'euros)	Monde	100% du CAE de l'ensemble des activités	0,03	0,04

Commentaire

Le montant global des dons de mécénat (dons en numéraire et en nature) a baissé de 14 % entre 2016 et 2017 et les dépenses de sponsoring ont suivi cette même courbe (-28%).

Quels que soient les territoires d'implantation des activités de Colas, la baisse des dons en numéraire a été particulièrement marquante cette année mais c'est à la Direction Générale internationale que cette diminution a été la plus significative (-35%); les dons en nature ont globalement aussi beaucoup baissé en 2017 et c'est l'action de mécénat de compétence du château de Chambord qui représente une très grande partie de ce montant.

Les dépenses de sponsoring en numéraire ont diminué essentiellement dans le domaine du sport et cela correspond à l'arrêt du dispositif de sponsoring en Hongrie. À noter que les dépenses de sponsoring en matière de recherche ont doublé en 2017 à la Direction Générale France (Métropole), il s'agit essentiellement de partenariats ponctuels.

C. SOUS-TRAITANCE ET FOURNISSEURS

C.1 : La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

C.2 : L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Information qualitative

Les engagements de la Direction des Achats du groupe Colas en matière de RSE, dont la mise en œuvre a débuté en 2016, se définissent selon trois axes principaux :

- Processus achats et investissement

La professionnalisation de la filière achats passe par la mise en place d'une organisation spécifique et le déploiement de processus achats clairs qui garantissent :

- la séparation des pouvoirs. Une personne ne réalise pas seule la définition du besoin, le choix des fournisseurs, la commande, la réception et le paiement;
- le respect des réglementations;
- le respect des engagements vis-à-vis des fournisseurs.

Un système d'information achats, partagé par l'ensemble des acteurs, garantissant que la dépense engagée respecte les processus, la séparation des pouvoirs et les autorisations d'engagement de dépenses (à travers le *workflow* de validation) est en cours de déploiement et des indicateurs de mesure du processus sont à l'étude.

- La mise en place de commandes/contrats modèles par familles de produits en vue de garantir la conformité des produits/prestations et intégrant la dimension RSE. Ces modèles sont validés par les parties prenantes internes : Achats, Juridique, Sécurité, Environnement.
- L'implication des fournisseurs dans l'engagement RSE en intégrant dans l'ensemble des commandes/contrats la charte RSE du Groupe.
- L'implication des parties prenantes internes (ex. : Sécurité, Environnement, etc.) pour les achats de produits/prestations concernées.
- La rédaction/mise en place de processus d'investissement.

– Axe sociétal et préservation des ressources

Colas participe à la préservation du tissu économique local :

- en privilégiant les fournisseurs et sous-traitants locaux en leur attribuant les marchés quand les offres sont équivalentes (toutes choses égales par ailleurs) en dehors de stratégies particulières par famille de produits;
- en réservant une proportion d'attribution des marchés minimum aux PME/PMI et/ou fournisseurs locaux. C'est la notion de réservation et de progressivité qui sera mise en avant;
- en privilégiant les ESAT quand la qualité de la prestation et les conditions économiques sont conformes au marché.

Colas participe à la préservation de la ressource en développant des modèles économiques de comparatifs et de choix de solution (TCO) tenant compte :

- de la préservation de la ressource;
- de la réduction des consommations (ex. : projet Cleanergie);
- de l'impact sur la planète (ex. : réduction des gaz à effet de serre). À titre d'illustration, la politique d'achat des véhicules de Colas depuis fin 2015 prend en compte cet enjeu en sélectionnant notamment des véhicules de la norme Euro 6 ou économe en carburant.

– Organisation

Plusieurs actions ont été lancées en 2017 comme la mise en place d'une charte déontologique et des formations spécifiques afin de sensibiliser tous les acheteurs aux enjeux juridiques et RSE.

Le renouvellement des tenues de travail, dont le projet a débuté en 2013, est un exemple significatif de la vigilance particulière que Colas met en œuvre dans ses relations avec ses fournisseurs et prestataires. Destinés à équiper 30 000 collaborateurs du Groupe, les vêtements de travail sont issus du commerce équitable, labellisés Fairtrade Max Havelaar et réalisés en fibre de coton biologique cultivé au Mali sans OGM ni pesticides dangereux. Les tissus ont été réalisés dans des usines européennes certifiées ISO 14001, les teintures utilisées sont labellisées OEKO TEX® catégorie 100. La tenue a été confectionnée dans des ateliers d'Afrique du Nord dont les pratiques ont été contrôlées par SGS lors d'audits sociétaux (12 audits ont été réalisés). Ces ateliers de confection ont en outre été certifiés par Flocert. En 2014, Colas a obtenu plusieurs prix dont le Trophée des achats 2014 dans la catégorie Achats durables et responsables et le Label Janus de l'industrie. En 2017, plusieurs actions ont été poursuivies :

- l'amélioration des modèles existants grâce aux retours d'expérience du terrain;
- la création d'une ligne adaptée à la morphologie féminine;
- le déploiement à l'international, notamment au Maroc et à Madagascar, prenant en compte les retours d'expérience chantier et les améliorations apportées aux premiers vêtements confectionnés.

Conformément à la loi sur le devoir de vigilance, Colas a élaboré un premier plan de vigilance pour sa maison mère, Bouygues SA, en caractérisant les risques émanant de ses activités et de celles de ses fournisseurs et sous-traitants et pouvant potentiellement représenter un caractère de gravité dans le domaine environnemental, social et sociétal et des droits humains.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

D.1 : Les actions engagées pour prévenir la corruption

Information qualitative

Les règles éthiques, établies depuis de nombreuses années, sont reprises dans un fascicule des principes de conduite dans le code d'éthique du groupe Bouygues (dont Colas est une filiale), complété depuis fin 2014 par un programme de conformité composé de quatre volets (concurrence, conflits d'intérêts, anti-corruption, information financière et opérations boursières). En 2017, le programme de conformité a été révisé afin de prendre en compte les évolutions liées à la promulgation de la loi Sapin II relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique et la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre. Un nouveau programme de conformité a également été ajouté portant sur les embargos et restrictions à l'export.

Compte tenu de la forte décentralisation des métiers, de la forte disparité culturelle inhérente au groupe Colas et du très grand nombre de collaborateurs concernés, ces programmes sont déployés graduellement depuis 2016 en commençant par la France.

Un Directeur de la Conformité, rattaché au Président-Directeur Général de Colas, est en charge du déploiement opérationnel des programmes de conformité au sein des différentes entités du Groupe. Il s'appuie sur un réseau de référents conformité ou *Compliance officers* nommés au sein de chaque entité significative du monde où Colas est implanté.

Un dispositif d'alerte professionnelle, ouvert à tous les collaborateurs Colas, a été mis en place début 2017.

Le Comité de l'éthique et du mécénat du groupe Colas, élargi depuis 2015 à quatre administrateurs (dont deux indépendants), s'est réuni en février et août 2017. Les opérations de mécénat et de sponsoring réalisées, d'un montant supérieur à 20 000 euros, lui ont été présentées ainsi que l'avancement du déploiement des programmes de conformité de l'exercice écoulé et les actions programmées en 2017. Les affaires examinées par la Commission d'éthique des affaires lui ont également été présentées. Il s'est informé des caractéristiques du dossier concernant des pratiques non conformes d'une entité du groupe Colas dans une filiale étrangère, et de l'évolution de ce dossier.

Une instruction sur les seuils et valeurs de référence pour les cadeaux et invitations des tiers, applicable à l'ensemble des entités du groupe Colas, a été approuvée par le Comité d'éthique. Elle a été diffusée le 20 juillet 2017.

Une instruction régissant les actions de sponsoring et de mécénat, et la procédure d'autorisation pour les actions significatives d'un montant supérieur à 20 000 euros a également été diffusée au sein du groupe Colas.

Une instruction « Agents commerciaux », venant préciser, en complément du programme de conformité anti-corruption et du référentiel de contrôle interne, le processus d'autorisation obligatoire et préalable de recours à un intermédiaire, a également été mise en application au sein du groupe Colas.

Engagement ostensible : un modèle de prise de position claire et publique des dirigeants du Groupe, valant engagement ostensible de respect et de promotion du code d'éthique et des programmes de conformité a été arrêté en Comité de Direction Générale.

À fin décembre 2017, cet engagement ostensible a été signé par 98% des directeurs et des chefs d'établissement du groupe Colas.

L'ensemble des sociétés du Groupe dotées d'institutions représentatives du personnel a également été consulté sur le code d'éthique et les programmes de conformité afin que ceux-ci soient intégrés à leur règlement intérieur.

En 2017, les campagnes de formation se sont poursuivies et intensifiées :

- la formation à la « Déontologie et responsabilité des affaires », intégrant les programmes de conformité, s'est poursuivie en 2017 tant en France qu'à l'international : elle a été dispensée dans l'ensemble des filiales à destination des managers et de l'encadrement intermédiaire opérationnel et fonctionnel. Cette formation aborde systématiquement l'éthique des affaires et la mise en œuvre des programmes de conformité. En complément, le sujet éthique est abordé lors des Comités de Direction des filiales et des réunions régionales et de chefs d'établissement. Depuis la mise en place de cette formation en 2016, près de 3 000 collaborateurs ont été formés, avec un effort particulier porté en 2017 sur les filiales internationales;
- la formation « Leadership, éthique et responsable », réalisée pour la première fois en 2016 et dont l'objectif est de mener une réflexion sur l'éthique et la responsabilité collective et individuelle des leaders des filiales du Groupe, s'est également poursuivie tout au long de l'année 2017, en France et à l'international. À ce jour, 670 personnes ont suivi cette formation;

- les filiales en Amérique du Nord ont poursuivi le déploiement d'un programme spécifique de communication et de formation sur les sujets d'éthique :

- des sessions de formation à destination des managers et de l'encadrement de chantier ont été menées sur le thème des pratiques anticoncurrentielles, des cadeaux et des invitations de tierces personnes. Deux sessions sur l'éthique ont été dispensées lors des Universités Colas d'Amérique du Nord. En parallèle, chaque filiale organise régulièrement, en local, des formations sur les sujets éthiques et plusieurs d'entre elles ont communiqué sur ce thème dans leurs journaux internes. Le programme de formation online sur l'éthique s'est également poursuivi en 2017. Tous les collaborateurs des filiales aux États-Unis possédant une adresse mail ont ainsi été sollicités sur la base d'un questionnaire trimestriel abordant les thèmes de la fraude, des conflits d'intérêts, de la discrimination, et du comportement au travail. Enfin, la promotion de la hotline spécifique d'appel anonyme est assurée par un affichage dans les bureaux et lieux d'embauche. Des cartes indiquant les numéros d'appel et site Web dédiés ont également été distribuées. En 2017, 59 alertes ont été traitées aux États-Unis. Près de 5 000 collaborateurs ont suivi les différentes formations éthiques aux États-Unis (Live training, Colas University, Online training);

- au Canada, les formations « Éthique » et « Programmes de conformité » ont concerné 400 collaborateurs. À compter du 12 juin 2017, un nouveau mécanisme d'alerte professionnel a été mis en place sur l'ensemble du Canada. Ce service bilingue, assuré par un tiers indépendant, a fait l'objet d'une communication renforcée auprès de l'ensemble des collaborateurs des filiales canadiennes. En outre, la refonte de l'Intranet Colas Canada a été l'occasion de repréciser les obligations concernant les intermédiaires commerciaux, le mécénat et sponsoring, les cadeaux et invitations;

- la formation éthique en e-learning « Fair Play », réalisée sous la forme d'un *serious game* a été déployée au cours du second semestre 2017 dans l'ensemble des filiales françaises. D'autres sessions de formations sont programmées pour les filiales internationales début 2018. Sur près de 3 500 collaborateurs éligibles à cette formation, 92% ont finalisé cet e-learning.

La cartographie du risque de corruption et de trafic d'influence a été initiée, en ciblant prioritairement les pays à risque fort ou très fort où Colas est déjà implanté, ainsi que tous les pays dans lesquels un projet d'implantation ou de réalisation de grand projet est envisagé.

Des enquêtes de vérification de probité des partenaires et clients potentiels de grands projets à exécuter à l'étranger sont effectuées, essentiellement par l'intermédiaire de cabinets d'intelligence économique.

Ces actions seront poursuivies en 2018.

D.2 : Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Information qualitative

Les clients finaux de Colas sont les usagers des infrastructures qu'il construit ou entretient. Dans ce domaine, Colas dispose d'une liberté très limitée pour modifier ses produits et ses ouvrages puisque, dans la plupart des pays où il opère, il est interdit de proposer des variantes à la solution de base décrite dans les appels d'offres publics. En France toutefois, et dans certains pays européens notamment, il est possible de faire des propositions modificatives, souvent limitées et pour certains marchés seulement.

À l'exception des questions de sécurité de circulation, les infrastructures de transport ne présentent pas de risques ni d'impacts directs sur la santé des utilisateurs.

La R&D de Colas travaille dans plusieurs domaines pour répondre aux enjeux de sécurité routière, en particulier :

- l'élaboration d'une gamme de revêtements performants permettant une meilleure adhérence des pneumatiques (produits rugueux et/ou drainants pour limiter les effets de perte d'adhérence par temps de pluie);
- l'amélioration de la visibilité (travaux sur le marquage au sol par temps froid ou humide, et la nuit);
- la fabrication d'équipements de sécurité de la route (filiale sécurité signalisation Aximum).

Pour réduire les nuisances sonores liées à la circulation routière, Colas propose des enrobés phoniques et a développé un mur antibruit (se reporter au paragraphe B.3). Cette gamme a reçu de nombreux prix en France et à l'international.

D.3 : Les autres actions engagées, au titre des informations relatives aux engagements sociétaux, en faveur des droits de l'homme

Information qualitative

Dans l'article 2 de son code d'éthique, le groupe Bouygues, dont Colas fait partie, s'engage à se conformer à la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies et aux conventions fondamentales de l'OIT (Organisation internationale du travail) (cf. partie I – G).

Le groupe Colas est présent dans plus de 50 pays sur cinq continents et poursuit un modèle centré sur des implantations permanentes employant des collaborateurs locaux. Colas s'attache à privilégier un recrutement local partout dans le monde et de ce fait emploie peu de collaborateurs expatriés : environ 340 en provenance d'une vingtaine de pays, sur un total d'environ 21 500 collaborateurs à l'international. Le recours à du personnel local et un comportement respectueux vis-à-vis des collaborateurs concourent au respect des droits humains.

En France et à l'international, le groupe Colas s'engage à respecter les lois et réglementations, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme, tout en vérifiant, lors des audits internes, qu'il n'est pas complice de violations de ces droits. Il n'y a pas de signe que Colas soit particulièrement exposé sur ces sujets. Principalement présent dans les pays de l'OCDE où il réalise environ 90% de son activité, Colas est pratiquement absent des pays figurant sur les listes de pays à risque sur ces questions. De plus, sa politique d'intégration verticale le protège mécaniquement d'un recours systématique aux achats extérieurs et à la sous-traitance.

Le domaine des achats et de la sous-traitance est souvent considéré comme un sujet à risque. Colas est dans une position particulière puisque la nature de son activité ne se prête pas aux délocalisations (le béton, les enrobés bitumineux ne peuvent être produits ou mis en œuvre dans un pays pour une infrastructure située dans un autre pays). Les achats dans les pays à risque sont conduits par des équipes Colas elles-mêmes implantées dans ces pays, ce qui permet de limiter le risque de contracter avec des fournisseurs qui violeraient ces droits, compte tenu à la fois de cette présence locale et des systèmes de management.

La Direction de l'Audit a pour consigne de lancer une alerte en cas de détection d'un problème de cette nature lors d'une mission, même si aucune plainte n'est déclenchée. En 2010, un exercice d'audit et de notation par l'agence BMJ n'avait pas relevé de fragilité particulière sur ces questions.

Risques – faits exceptionnels – litiges

L'analyse, le suivi et la prévention des risques liés aux caractéristiques des métiers sont, de longue date, des principes essentiels dans la gestion du groupe Colas, placés au niveau le plus adapté à leur appréhension. L'organisation décentralisée du Groupe demeure la clé de la gestion de ces risques.

L'évaluation et la politique générale en matière de risques aux niveaux centraux sont gérées notamment par les remontées d'informations à travers le reporting ou, à l'inverse, par la diffusion des meilleures pratiques. Mais ce sont les filiales et les établissements qui traitent, maîtrisent et suivent leurs risques. Le recensement et l'analyse des risques majeurs sont formalisés une fois par an par les directions générales opérationnelles. Cette cartographie des risques est exprimée sous forme de recensement des principaux risques de nature à remettre en cause des objectifs opérationnels, financiers ou stratégiques. Cette analyse est la source de plans d'action destinés à tenter de réduire les risques ainsi identifiés. Elle est complétée par une politique de prévention basée sur un suivi de la sinistralité, une analyse des phénomènes de causalité et des retours d'expérience. La coordination et l'animation au niveau central, à travers des outils de reporting, permettent de mieux identifier et d'analyser les risques, de centraliser les retours d'expérience pour les rediffuser dans les filiales et de bâtir une politique et des actions de prévention.

LES RISQUES LIÉS AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ ET AUX MARCHÉS

L'activité et les résultats de Colas sont notamment sensibles à :

- l'évolution de l'environnement macroéconomique dans les principaux marchés où le Groupe est implanté (France, Europe, Amérique du Nord) : celle-ci peut avoir des conséquences en matière de volumes d'activité, d'intensité concurrentielle et de niveaux de prix ;
- l'évolution de la commande publique, dans la mesure où 58 % environ de l'activité du Groupe est réalisée avec des clients appartenant au secteur public (en particulier en France, les collectivités territoriales), ainsi que la capacité des clients publics à se financer. La montée de l'endettement public, la situation des finances publiques dans de nombreux pays, les programmes d'austérité qui en résultent et, en France, la baisse des dotations de l'État aux collectivités élèvent ce facteur de risque. Par ailleurs, des considérations administratives et politiques – émergence difficile de consensus sur les budgets, échéances électorales, projets de regroupement de certaines collectivités ou changements d'administration, ces derniers pouvant se traduire par la remise en cause ou le retard de projets d'infrastructures déjà approuvés ou à l'étude – peuvent également influencer sur le niveau des commandes publiques.

Toutefois, l'importance des activités de maintenance et d'entretien des infrastructures indispensables à la mobilité des hommes et des marchandises et donc à l'activité économique, la large répartition géographique des implantations, la diversité des activités, le grand nombre de chantiers réalisés, la capacité à pouvoir répondre à des contrats complexes sont des éléments qui viennent pondérer ces risques.

LE RISQUE DE CRÉDIT OU DE CONTREPARTIE ET LE RISQUE PAYS

Colas, présent dans plus de 50 pays, est exposé à des risques spécifiques à ces pays dans lesquels il opère. L'activité du Groupe étant réalisée à 94 % en Europe (incluant la France), Amérique du Nord (États-Unis et Canada) et Australie, l'exposition au risque pays est faible, de même que les risques de non-paiement puisque le chiffre d'affaires est réalisé en majorité pour des clients publics (États, collectivités territoriales), avec de nombreux contrats de faible montant. L'activité dans des pays à risques, avec des notations faibles de la part des organismes internationaux ou d'assurance-crédit, est concentrée sur des contrats dont les financements proviennent le plus souvent d'organismes de financement multilatéraux (FED, Banque mondiale, etc.).

Compte tenu du nombre de clients extrêmement dispersés dans l'activité routière, l'étanchéité, la sécurité signalisation et les matériaux de construction, le risque de contrepartie significatif est faible. Dans l'activité ferroviaire, une part très importante de l'activité est réalisée avec des entreprises ou organismes d'État en charge des infrastructures. Pour la partie privée, l'analyse préalable du client, complétée par le recours, chaque fois que cela est possible, à des organismes d'assurance-crédit, réduit ce risque.

LES RISQUES SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Colas a une sensibilité à la régularité de son approvisionnement et aux variations du coût des matières premières principalement liées au pétrole (bitume, carburants, fuel et gaz de chauffage, huiles), pour son activité routière, ainsi que d'autres matières premières comme l'acier, le cuivre ou l'aluminium pour ses activités de sécurité signalisation et d'étanchéité ainsi que pour son activité ferroviaire. Les matières premières les plus sensibles sont le bitume et les autres produits pétroliers.

RISQUE D'APPROVISIONNEMENT

Des retards ou des ruptures d'approvisionnement peuvent entraîner des coûts supplémentaires directs et indirects dans l'activité routière ou l'étanchéité. Ce risque n'est pas systémique, sauf en cas de conflit et de rupture totale d'approvisionnement pétrolier, et peut affecter pour une durée variable un pays ou plus vraisemblablement une région. Dans ce cadre, depuis plusieurs années, Colas s'est doté de dispositifs qui permettent de sécuriser ses approvisionnements en bitume dans ses principales zones géographiques (équipes spécialisées dans le négoce, capacités de stockage...).

RISQUE LIÉ À LA VARIATION DES PRIX

Le prix du bitume a connu d'importantes variations de prix d'achat depuis plusieurs années. Le risque lié à ces fluctuations est limité par plusieurs facteurs : le nombre et le montant moyen des contrats, qui permettent d'appréhender souvent le prix dans l'offre au client, et les clauses de révision et d'indexation présentes dans de nombreux contrats en France et à l'International. Ce paramètre est intégré dans la négociation contractuelle par les collaborateurs, qui sont sensibilisés à cette question. Dans certaines régions, des contrats de fourniture à prix garantis pour une période peuvent être signés. Pour des contrats importants, à l'obtention de la commande, des politiques de couverture peuvent être prises au coup par coup. Il reste une part d'activité,

comme la vente de produits manufacturés à tiers, où les hausses du prix du bitume ou des produits pétroliers sont répercutées dans la mesure où la situation concurrentielle le permet.

Compte tenu de ces éléments, il est difficile de mesurer la sensibilité du compte d'exploitation aux variations des prix des matières premières du fait des milliers de chantiers exécutés dans des contextes juridiques de protection variables et des hausses de prix différentes selon les zones géographiques.

Enfin, il existe un risque indirect en cas de hausse du prix de ces produits chez les clients : du fait de l'augmentation induite du prix des travaux ou des prestations, ces derniers peuvent en effet réduire le volume de leurs commandes.

LES RISQUES JURIDIQUES

RISQUES DE CONFORMITÉ

Les activités de Colas sont caractérisées par l'importance du nombre de contrats (environ 80 000 par an) et par une passation et une exécution décentralisées de ceux-ci. Outre les règles toujours applicables (droit de la concurrence, droit pénal, etc.), la plupart des contrats passés avec des pouvoirs adjudicateurs ou des entités adjudicatrices sont soumis à des règles particulières, tant au niveau national qu'international. Du fait de cette multiplicité de contrats et d'une organisation décentralisée, Colas peut être confronté et exposé à une occurrence de non-respect des règles juridiques, notamment dans le domaine des pratiques anti-concurrentielles ou de la corruption, malgré des efforts importants de prévention en amont (information, formation, charte, etc.), le développement de programmes de conformité depuis 2015 (qui ont complété un code d'éthique) et une politique systématique de sanctions. Ces risques, qui peuvent se traduire pour l'entreprise par des sanctions financières (sanctions des autorités de concurrence par exemple), pourraient en outre engendrer des risques pénaux ou civils ou de perte de marchés (interdiction de répondre à certaines commandes) ou de perte d'image. L'occurrence et l'évaluation de ce risque sont très difficiles à mesurer.

LITIGES SIGNIFICATIFS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Les sociétés sont engagées dans des procès ou litiges qui sont dans le cours normal de leurs activités. Les risques ont été évalués et provisionnés selon une méthode comparable à celle des exercices précédents, basée sur les retours d'expérience et l'analyse des directions et conseils juridiques du Groupe. À ce jour, il n'existe pas, à la connaissance de la société, un fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats et la situation nette du Groupe dans son ensemble. Les principaux litiges en cours dans lesquels le Groupe est impliqué sont détaillés ci-dessous :

Dossiers Conseil de la Concurrence hongrois et Dommages et intérêts réclamés dans ce cadre en Hongrie

Entre 2004 et 2012, le Conseil de la concurrence hongrois avait condamné une dizaine de sociétés hongroises, dont les filiales de Colas, pour ententes illégales conclues à l'occasion d'appels d'offres relatifs à des marchés publics. Les sanctions infligées ont été payées et les recours ont été rejetés.

Dans le prolongement de ces différentes décisions, certaines des sous-filiales hongroises de Colas ont fait l'objet de demandes de plusieurs sociétés réclamant des dommages et intérêts devant les tribunaux hongrois en réparation du préjudice prétendument subi du fait de ces ententes. Il reste toujours deux affaires en cours (i) l'une concernant la ville de Budapest et (ii) l'autre concernant désormais le seul État hongrois (autoroute M3) devant la Cour de Budapest, puisque la Structure Nationale de Développement Hongroise (société d'autoroute) a vu ses demandes rejetées définitivement faute d'intérêt à agir.

Dans le litige opposant ces sous-filiales à l'État hongrois, la Cour de Budapest, dans sa décision du 26 septembre 2017, a considéré que les demandes de ce dernier étaient prescrites. L'État hongrois a fait appel de cette décision le 11 octobre 2017.

Contrôles Urssaf

Fin 2009, l'Urssaf a notifié à Colas un redressement concernant des allègements de charges sociales liés aux dispositifs « TEPA » et « Fillon » au titre des exercices 2006 à 2008. L'Urssaf demande le paiement de tous les allègements de charges sociales relatifs à ces dispositifs, dès le premier euro, sous forme d'une taxation forfaitaire, notamment au motif que les sociétés du Groupe concernées n'auraient pas délivré les informations nécessaires sous forme dématérialisée. Selon l'Urssaf, cette délivrance d'information sous forme dématérialisée est exigée par le Code de la Sécurité sociale. Colas et ses filiales estiment que les conditions d'une taxation forfaitaire prévue par l'article R. 242-5 du Code de la Sécurité sociale ne sont pas réunies dès lors qu'elles ont remis sous forme papier les documents ou justificatifs nécessaires à la réalisation du contrôle et que leur présentation en permettait l'exploitation. Le montant afférent à ce redressement, en ce compris les majorations de retard, est évalué au 31 décembre 2017 à 58,7 millions d'euros. Les tribunaux de la Sécurité sociale sont saisis de ce contentieux.

Contentieux fiscal au Canada au titre de l'assistance technique facturée par Colas à sa filiale Colas Canada Inc.

L'Agence du revenu du Canada conteste la déductibilité des frais d'assistance technique facturés par Colas maison mère à sa filiale Colas Canada Inc. au motif notamment que le montant de ces frais est excessif et que la documentation supportant ces frais est insuffisante.

Les avis de cotisations concernant les années 2004 à 2007 qui contestaient toute la déductibilité des frais encourus ont fait l'objet d'un recours à la procédure amiable prévue par la convention fiscale franco-canadienne. Les autorités franco-canadiennes se sont mises d'accord sur un taux d'assistance technique très proche du taux facturé.

Pour les exercices 2008 à 2012, le taux accepté par l'Agence du revenu du Canada a été contesté par Colas Canada Inc. dans le cadre de la procédure amiable.

Le contrôle fiscal de Colas Canada Inc. pour les années 2013 à 2015 est toujours en cours. Les montants en jeu à fin 2017 s'élèvent à une dizaine de millions d'euros, en forte baisse par rapport à 2016.

Réclamations civiles au Québec liées à des allégations de fraudes et manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics

Dans le cadre du programme de remboursement volontaire institué par la province du Québec en 2015, Sintra avait fait part de son intention de participer au programme et a déposé une offre de règlement de 10 740 260 dollars canadiens en contrepartie d'une quittance globale à obtenir.

Le processus d'approbation de cette offre par les organismes publics s'est déroulé sous la supervision de l'administrateur du programme de remboursement volontaire et le contrôle du ministre de la Justice. Après de nombreuses négociations, Sintra a accepté de porter le montant de son règlement à la somme de 18 437 366 dollars canadiens, somme à laquelle s'ajoutent les frais du programme de 10 %, soit 1 843 737 dollars canadiens (dont 216 117,86 dollars canadiens avaient été payés lors de l'inscription de Sintra au programme en novembre 2016). Ces montants seront payés au ministre des Finances en 2018.

Dépôt d'une plainte par Colas Rail en relation avec un projet à l'international

Un audit interne puis une enquête externe sollicitée par Colas Rail, filiale de Colas, ont mis en évidence qu'au sein d'une filiale étrangère de Colas Rail, des paiements suspects en euros et en monnaie locale ont été effectués au profit de consultants locaux. Confrontée à cette situation inacceptable, Colas Rail a déposé plainte en France. Les contrats de ces consultants ont été dénoncés et tout paiement interdit. En accord avec le client, Colas Rail a engagé des discussions avec une entreprise locale reconnue, visant à lui transférer le contrat de construction dont l'exécution a démarré. Fin 2017, ces discussions ont abouti et le transfert du contrat a eu lieu sans impact économique significatif pour le groupe Colas. L'enquête consécutive à la plainte de Colas Rail est en cours. Colas Rail et Colas apporteront leur pleine coopération aux autorités judiciaires. Le Groupe a immédiatement pris des sanctions disciplinaires et renforcé son dispositif de contrôle interne ainsi que sa démarche en matière de conformité.

Enquête sur Colas Djibouti par le gouvernement des États-Unis

Le 1^{er} juillet 2014, la société a informé volontairement le gouvernement américain qu'elle avait découvert que des personnes de Colas Djibouti, filiale de Colas, s'étaient livrées à des pratiques non conformes et inappropriées lors de l'exécution de contrats et de sous-contrats du gouvernement américain entre 2012 et mi-2014. Depuis lors, Colas SA coopère avec le gouvernement et le ministère de la Justice des États-Unis dans l'enquête sur cette affaire.

LES RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

RISQUES D'INCENDIE, D'EXPLOSION, DE POLLUTION ACCIDENTELLE

Le risque d'incendie ou d'explosion, dont l'importance est variable selon la taille et la nature d'activité des sites, est considéré comme non significatif pour la plupart des sites industriels du fait de leur taille limitée. Ces sites sont cependant sous surveillance régulière pour réduire l'occurrence de tels événements (les procédures de permis de feu et les audits par thermographie

infrarouge des installations thermiques et électriques, par exemple, renforcent les actions de maintenance préventive). Les sites d'Aximum à Nogent-sur-Oise (France) pour la galvanisation à chaud et à Rouen (France) pour la production de peintures et de liants de spécialité, d'Axter (Smac) à Courchelettes (France) pour la production de membranes d'étanchéité, de Colas Australia à Brisbane pour la rectification des bitumes, de Colas Irlande à Galway pour la production d'émulsifiants et de Tipco à Kemaman (Malaisie) pour la production de bitume sont les plus importants ou les plus sensibles de par leur nature d'activité et sont traités spécifiquement. Le site de la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), en France, sur lequel étaient produits du bitume et d'autres produits raffinés, est définitivement arrêté et un mémoire de mise en sécurité définitif a été adressé aux autorités.

L'ensemble des sites font l'objet de couvertures d'assurances adaptées.

Par ailleurs, certains des sites de production du Groupe pourraient être à l'origine de pollutions accidentelles (ruptures de canalisations ou d'installations de stockage), même si les installations sont conçues (exemple : périmètres de rétention et vannes de barrage) et font l'objet d'une maintenance pour réduire au maximum l'occurrence de tels événements. Compte tenu de la multiplicité des sites, de leur taille modeste et de la gestion de ces risques, les incidents sont de portée limitée et non significative au niveau du Groupe.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Émissions de CO₂

Les processus de production des installations industrielles du Groupe entraînent l'émission de CO₂. En 2017, la plupart des installations ne sont pas soumises à la procédure des quotas, à l'exception de quelques postes d'enrobage au Danemark et en Belgique ainsi que d'une quinzaine de postes en France qui y sont assujettis depuis début 2013, ce qui entraîne l'obligation d'acquies des droits d'émission sur le marché. Les déclarations des émissions de ces installations sont contrôlées annuellement par des cabinets d'auditeurs agréés. Il ne peut être exclu qu'à terme la procédure de quotas soit élargie à un nombre d'installations plus important.

Les autres émissions atmosphériques sont encadrées par des contrôles réguliers des autorités extérieures et par des organismes agréés.

Se référer au rapport de Développement responsable établi selon l'article 225 du Code de l'environnement [France].

Déchets

L'activité de recyclage de Colas représente des volumes importants : désormais les deux tiers environ des postes d'enrobage recyclent des fraisats d'enrobés, tandis que les plateformes de recyclage acceptent un volume de matériaux comparable à la production de 17 carrières (pour plus de détails, se référer au rapport de Développement responsable établi selon l'article 225 du Code de l'environnement [France]). Cette importante activité de recyclage nécessite un contrôle adapté des flux entrants et une responsabilisation des générateurs de déchets, lesquels ne proviennent pas toujours des chantiers de Colas. Comme les matériaux acceptés dans les installations de Colas sont des enrobés bitumineux ou des matériaux inertes, donc sans risques, l'écono-

mie de cette activité ne permet pas des contrôles analytiques systématiques. Dans ce contexte, on ne peut exclure qu'une centaine de milliers de tonnes de matériaux de déconstruction présents sur les plateformes de recyclage de Colas en France ou à l'international puissent se révéler non conformes, sans qu'il soit possible d'en restituer la responsabilité d'origine aux maîtres d'ouvrage concernés. Selon la réglementation de la plupart des pays, ce sont en effet ces derniers qui ont normalement la responsabilité afférente à la nature (chimique) de leurs déchets.

Remise en état des sites d'exploitation

Les sites industriels du Groupe relèvent, en France, de la réglementation des installations classées, et, dans d'autres pays où le Groupe opère, de réglementations similaires. En France, des engagements de remise en état des sites d'exploitation de carrière sont définis avec les autorités préfectorales et font partie intégrante des autorisations d'exploitation. Les engagements de remise en état de l'ensemble des carrières du Groupe sont provisionnés dans les comptes, et révisés et ajustés périodiquement. Au 31 décembre 2017, ces provisions s'élevaient à 168 millions d'euros. En cas de durcissement des législations, les coûts de remise en état éventuels pourraient augmenter.

Une politique systématique de certification environnementale (norme ISO 14001 par exemple) est menée. La documentation et la mesure des progrès sont réalisées par un travail d'animation des audits de suivi et de certification avec l'aide d'organismes extérieurs et de moyens internes, et s'appuient sur un système de check-lists mondialisées, déployées depuis 2007, qui couvrent désormais la plupart des activités de production de matériaux et permettent de consolider les plans d'action. En 2017, 85 % du chiffre d'affaires réalisé dans l'activité de production de matériaux de Colas dans le monde est couvert par au moins une certification ou par l'usage des check-lists internes. L'ensemble du dispositif a été intégré au système de contrôle interne pour la France et l'International.

En ce qui concerne la remise en état du site de SRD désormais arrêté définitivement, des engagements sont provisionnés dans les comptes de la société et une équipe a été mise en place pour définir en 2017 un programme de dépollution avec les autorités, tandis qu'un marché de déconstruction est en cours de passation.

Risques géologiques

L'étude du BRGM qui a débuté en 2015 sur les carrières de roches massives se poursuivra en 2018 par l'analyse des sites alluvionnaires. L'analyse porte toujours sur la présence d'actinolite (roche naturelle dont l'une des formes contient des fibres asbestiformes). À la suite de la publication des deux rapports de l'ANSES qui ont pointé la potentielle dangerosité des particules minérales allongées d'intérêt (formations cristallines conséquentes au traitement mécanique des roches), ce risque a été pris en compte dans le Document Unique d'Évaluation du Risque des établissements de Colas et de ses filiales. L'OPPBT a par ailleurs été mandaté par la DGT afin de mener une étude visant à bâtir un protocole de mesure d'émissivité des matériaux susceptibles de produire des fragments de clivage et des particules minérales allongées d'intérêt. Colas continuera d'apporter sa contribution aux demandes émises par les organisations professionnelles ou les organismes publics mandatés.

Conformité réglementaire

Un site est classé Seveso « seuil haut » : il s'agit du site de production d'émulsifiant de Galway, en Irlande. Par ailleurs, en dehors du contexte européen, il faut citer la raffinerie KBC en Malaisie (exploitée par la filiale thaïlandaise Tipco) et quelques dépôts d'explosifs en Afrique et dans l'Océan Indien. Ces installations sont gérées selon les mêmes règles de prévention qu'en Europe mais dans des cadres administratifs différents en fonction des pays hôtes. Tous ces sites nécessitent la mise en place d'outils de gestion spécifiques de la sécurité et sont soumis à des législations nationales et européennes très contraignantes. Ces exigences sont en général devenues plus strictes au fil du temps. Dans l'hypothèse où ces réglementations deviendraient encore plus exigeantes, les investissements et charges de mise en conformité pourraient augmenter à l'avenir.

LES RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le Groupe peut être confronté au risque d'accidents du travail, notamment en raison de l'utilisation d'engins de chantier et d'équipements industriels, ainsi qu'au risque d'accidents de la circulation routière dans le cadre des déplacements des collaborateurs ou lors de l'acheminement de convois exceptionnels. Le Groupe mène, depuis de très longues années, une politique extrêmement volontariste de prévention, de formation, d'accueil sécurité des nouveaux collaborateurs et de recherche (bulle sécurité pour les engins, exosquelette, etc.). Des actions importantes sont menées par ailleurs dans le domaine des transports d'engins de chantier ou d'équipements industriels (rappel des réglementations en matière de convoi exceptionnel, généralisation d'un logiciel de calcul des charges, élaboration par chaque filiale d'un plan d'action transport, rappel des instructions et procédures d'arrimage des engins transportés, rappel des procédures de contractualisation des transports et des locations de matériel), en matière de prévention d'incendie (notamment dans les activités de travaux d'étanchéité) et dans les activités de travaux à proximité de réseaux sensibles (gaz, électricité, etc.).

RISQUES CHIMIQUES POUR LA SANTÉ AU TRAVAIL

Bitume et rayonnements ultraviolets

L'année 2013 avait été marquée par la publication officielle de la monographie du Circ (Centre international de recherche sur le cancer, organe de l'Organisation mondiale de la santé) relative aux fumées de bitume. Le Circ n'avait pu statuer, dans sa publication, sur la présence ou l'absence de lien entre le cancer et l'exposition au bitume et à ses fumées dans les applications routières, et ce malgré le nombre important d'études réalisées. À l'issue des conclusions du Circ, aucune position nouvelle n'a été adoptée par les autorités nationales des différents pays dans lesquels Colas travaille, si ce n'est en France où une mise à jour complète du sujet a été produite par les autorités de santé.

En France, les conclusions de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) concordent avec les analyses de risque effectuées par la profession. 2017 n'a pas donné lieu à de nouvelles publications.

Le seul effet nocif sur la santé qui soit avéré, pour des collaborateurs exposés aux fumées de bitume sur les chantiers routiers, est celui d'une irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux. Afin de suivre les expositions du personnel à ce risque d'irritation, un travail important a été engagé par l'INRS (Institut national de la recherche et de la sécurité par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles) afin de mettre au point une méthode globale de mesure des fumées de bitume inhalées par le personnel ; ce travail s'est achevé en 2015 ; la profession (USIRF) et notamment Colas y ont largement participé. Une grille d'évaluation portant sur l'efficacité des moyens de prévention a été élaborée et sert désormais de cadre aux agents de l'Assurance Maladie. Un suivi des expositions du personnel avec la nouvelle méthode de mesure permettra d'enrichir une base de données qui sera examinée au minimum tous les cinq ans.

Le classement du risque lié à l'exposition aux fumées de bitume est faible et suffisamment réduit, sauf dans les utilisations en milieu fermé pour lesquelles une analyse de risque spécifique est nécessaire en raison de l'effet combiné des gaz d'échappement des engins et des questions de ventilation. Il ne peut être exclu que, si de nouvelles études établissaient un lien, même incertain, entre utilisations routières du bitume et cancer, de nouvelles réglementations pourraient être prises, même si rien n'indique à ce stade une telle évolution. L'image du Groupe, en tant qu'acteur de premier plan de la profession routière, pourrait être affectée par d'éventuelles nouvelles campagnes médiatiques, de nouvelles décisions de justice ou de nouvelles études scientifiques en la matière. Cependant, tout indique au contraire que Colas est considéré par les différentes autorités administratives et scientifiques des pays où il est présent comme une entreprise ayant fortement contribué aux progrès de la connaissance sur ce sujet, dans un respect scrupuleux de l'indépendance des acteurs concernés.

Colas continue de procéder à des mesures régulières de l'exposition aux fumées de bitume de ses collaborateurs sur les chantiers (suivi coordonné par la Direction des Ressources Humaines avec le concours de la Direction Environnement), cherche à faciliter le travail des chercheurs et des médecins du travail, et promeut, auprès des pouvoirs publics et des maîtres d'ouvrage, la généralisation de l'emploi d'enrobés et d'asphaltes tièdes, qui permettent de réduire significativement les températures d'application des produits contenant du bitume et de quasiment supprimer les émissions de fumées de bitume. Le Groupe généralise les solutions d'organisation des travaux visant à limiter l'exposition des compagnons au bitume et poursuit de manière proactive sa politique d'innovation pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs : il a ainsi mis en place, partout où cela est possible, une politique d'achat de finisseurs (matériel d'application d'enrobés) bénéficiant d'un système d'aspiration de fumées sur chantier ; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 55 % des expositions en cas d'utilisation de ces dispositifs. Le Groupe veille également à limiter la température des matériaux à répandre dans les limites des règles de qualité et utilise de manière croissante des enrobés tièdes ; en 2016, l'INRS a conclu à une diminution statistique de 25 % des expositions en cas d'utilisation des enrobés tièdes. Pour l'ensemble des activités utilisant du bitume dans le monde, le Groupe dispose de techniques permettant une application à une température inférieure à 200 °C. Colas est l'inventeur de certaines de ces techniques, notamment pour les asphaltes (dans ce dernier cas, Colas a mis son savoir-faire à la disposition de l'ensemble de la profession en France métropolitaine, où il produit ces matériaux).

Par ailleurs, la nature des activités du Groupe amène de nombreux collaborateurs à travailler en plein air et à être exposés de manière répétée au rayonnement ultraviolet (UV) solaire, principal facteur de risque environnemental des cancers de la peau. Des consignes de prévention destinées à protéger des UV ces salariés ont été mises en place et font l'objet de rappels réguliers (axe 1 de la nouvelle politique sécurité déployée depuis 2016) : port de vêtements couvrants, d'un casque et de gants.

Poussières et solvants

L'exposition aux poussières de silice mobilise les acteurs de la santé au travail et de la profession, tant sur les chantiers que sur les installations de carrières et gravières. En France, l'USIRF auquel Colas participe activement, a publié deux guides élaborés avec l'OPPBTP et en liaison avec la DGT : *Prévention du risque poussières pour les travaux de rabotage, sciage, burinage, décroûtage et carottage*, et *Prévention du risque poussières sur les plateformes de recyclage*. Un guide pour les postes d'enrobage est en cours de finalisation. Des actions sont déployées par Colas, en France comme à l'international, pour réduire l'exposition aux poussières tant sur les sites industriels que sur les chantiers, grâce à l'utilisation de matériel et de processus adaptés permettant de travailler en atmosphère humide par aspersion ou brumisation, grâce au port d'équipements de protection individuelle et grâce au renouvellement du matériel de fraisage-rabotage, remplacé par des machines équipées de dispositifs d'aspiration.

Le risque lié à l'emploi de solvants est en réduction dans les ateliers, sur les chantiers, dans les laboratoires, en France comme à l'international, grâce à la politique engagée pour en restreindre l'utilisation et la mise en place d'équipements de sécurité. Plus des trois quarts des fontaines de dégraissage dans le Groupe n'utilisent plus de solvants chlorés ou pétroliers pour le nettoyage des équipements d'ateliers ou de laboratoires. Ces produits sont remplacés par des solvants biologiques, végétaux ou des solutions à base de liquide lessiviel.

Amiante

Arguant d'une exposition à l'amiante, d'anciens salariés (en ce compris leurs ayants droit) de SRD (incluant certains collaborateurs de la société BP avant l'apport partiel d'actif du 31 décembre 1991) ont engagé des procédures à l'encontre de la société BP et/ou SRD et à l'encontre de la Caisse Professionnelle d'Assurance Maladie (CPAM) de leur lieu de résidence. À ce stade, la procédure en vue de voir reconnaître la maladie professionnelle liée à une exposition à l'amiante ainsi que son opposabilité à l'employeur est toujours en cours pour 14 dossiers. Quand la maladie professionnelle est reconnue et déclarée opposable à l'employeur (et par conséquent le cas échéant à SRD), celui-ci verra ses cotisations futures majorées et pourrait avoir à supporter les conséquences financières de la reconnaissance de la maladie professionnelle dans le cadre de la recherche de sa faute inexcusable (deux actions en faute inexcusable engagées, dont une avec succès en première instance).

En France, dans l'attente des résultats de l'OPPBTP, Colas met en place et applique les principes individuels et collectifs de protection, notamment vis-à-vis des poussières, conformément aux procédures décrites dans le Document Unique d'Évaluation du Risque des établissements Colas. Pour ce faire, elle met en œuvre les recommandations du guide de prévention « poussières » USIRF, élaboré avec l'OPPBTP et en liaison avec la DGT. Colas participe par ailleurs aux travaux de réflexion concernant ces problématiques.

Conclusion sur le risque de santé au travail

On peut estimer que Colas exerce ses métiers dans un contexte de complexité importante sur l'aspect du risque chimique. Ce sujet identifié depuis longtemps est un des axes majeurs de la politique menée en matière de développement responsable. Plus que propre au métier de Colas, cette complexité traduit plutôt une prise de conscience sociétale de plus en plus aiguë, comme l'illustre le règlement européen REACH par exemple. Pour Colas, ce risque est évalué avec soin ; il semble toutefois de portée limitée. Colas est engagé dans une politique de dialogue, notamment avec les communautés scientifiques.

RISQUES LIÉS À L'EXÉCUTION DES CONTRATS

Les risques généraux d'exécution des contrats sont relativement limités par le nombre important de contrats et la faible valeur moyenne de chacun. Cependant, il existe également des contrats de taille importante exécutés par certaines filiales, notamment des contrats du type concession ou PPP. Pour ces grands projets, en raison de leur complexité, les risques sont plus significatifs en matière de conception, de sujétions (géologiques, archéologiques, mise à disposition des terrains pour construire l'ouvrage), d'estimation des coûts, de réalisation, de délais d'exécution (exemple : libération tardive de terrains par le client), etc.

RISQUES LIÉS AUX CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET AUX PHÉNOMÈNES NATURELS

Les activités de Colas peuvent être sensibles aux conditions météorologiques. Lorsque celles-ci sont défavorables (pluie, neige, gel), elles peuvent conduire à des arrêts de chantier ou d'activité, entraînant une non-couverture des coûts fixes. Elles peuvent également entraîner des coûts supplémentaires de réalisation des travaux (recours accru à l'intérim, locations de matériel), les chantiers devant être réalisés dans des délais plus restreints.

Par ailleurs, l'activité de Colas pourrait éventuellement être perturbée par d'autres phénomènes naturels tels que des tremblements de terre, des inondations, des cyclones, des tempêtes, la foudre, etc., pouvant entraîner l'interruption des activités ou la destruction accidentelle d'ouvrages en construction.

De tels événements peuvent se traduire par une baisse de chiffre d'affaires ou entraîner des dépenses supplémentaires, dont une partie peut être prise en charge par les assurances.

D'une façon générale, ce risque tend à s'amplifier du fait des mécanismes de changement climatique. On peut toutefois considérer que Colas est implanté principalement sous des latitudes tempérées (donc moins exposées) et dans des pays développés (disposant de bonnes couvertures d'assurance et de bonnes normes de construction) ; le grand nombre et la petite taille des installations de Colas sous une forme bien dispersée sur les territoires concourent également à limiter le risque. Il s'agit à la fois d'un risque croissant et majeur pour la plupart des entreprises, mais aussi d'une exposition dont la croissance est moins forte pour Colas du fait de son *business model*.

RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Colas est implanté dans des zones géographiques exposées à un risque éventuel de catastrophes naturelles (Asie-Océanie, Océan Indien, Antilles-Guyane). C'est pourquoi l'impact d'événements climatiques est intégré à la cartographie des risques du Groupe comme un facteur susceptible d'affecter la continuité d'exploitation des sites de production situés dans les zones concernées.

Face à ce risque, des dispositifs d'alerte et de sécurisation des personnes et des biens ont été mis en place par les filiales concernées, complétés par l'intégration de ce risque dans la couverture assurance.

En ce qui concerne le changement climatique, la stratégie de Colas est double. Le premier axe consiste à contribuer à limiter l'ampleur du changement climatique en réduisant l'empreinte carbone de Colas et en proposant des solutions pour réduire celle de ses clients (détails dans la partie du rapport du Conseil d'administration relative à l'article 225 de la loi Grenelle 2) ; le second axe vise l'adaptation au changement climatique en poursuivant des travaux de recherche sur la formation d'îlots de chaleur urbains, tant au niveau du bâtiment (façades isolantes, toitures végétalisées ou réfléchissantes) que des infrastructures de transport en s'appuyant sur une bonne connaissance des équations complexes de ce phénomène et en proposant des techniques et des matériaux permettant la protection d'infrastructures existantes ou le dimensionnement de nouvelles infrastructures dans un contexte d'amplitudes climatiques aggravées. Pour les métiers de Colas, ces deux axes représentent plus des opportunités de différenciation concurrentielle que des risques majeurs : par exemple, la remise en cause des motorisations à carburant fossile pour le transport ne remet pas en cause le besoin d'infrastructures pour des modes de transport décarbonés.

RISQUES LIÉS AUX ACQUISITIONS

Le Groupe a fondé une partie importante de son développement sur des opérations de croissance externe. La mise en œuvre de cette stratégie pourrait être notamment limitée par la valorisation excessive ou par l'absence de cibles appropriées, par la concurrence pour les projets d'acquisition ou, plus ponctuellement, par l'application du droit de la concurrence. Il ne peut pas être exclu que, pour différentes raisons, Colas puisse rencontrer des difficultés d'intégration d'acquisitions éventuelles dans son organisation, pouvant se traduire par des résultats et des flux de trésorerie inférieurs aux attentes, pouvant aller jusqu'à des dépréciations de goodwill.

Toute acquisition d'entreprise fait l'objet de demandes préalables d'investissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Selon la nature de l'acquisition, un diagnostic environnemental par un tiers de confiance est systématiquement exigé. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation à l'organe dirigeant de la filiale réalisant l'acquisition.

RISQUES LIÉS AU PERSONNEL

L'activité de Colas repose sur son capital humain. Le Groupe, qui doit assurer le renouvellement des générations, est confronté à des risques en matière de recrutement, de formation, de fidélisation, de maîtrise des coûts salariaux et de mouvements sociaux. Par ailleurs, l'indisponibilité pour quelque raison que ce soit ou la disparition de l'un des membres de l'équipe dirigeante pourrait ralentir certains projets de développement et affecter la direction opérationnelle du Groupe. L'anticipation des besoins en compétences et le développement des talents sont ainsi des axes prioritaires de la politique de ressources humaines du Groupe.

LES RISQUES DE LIQUIDITÉ

Au 31 décembre 2017, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 600 millions d'euros, auxquels s'ajoute un montant de 1 605 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à plus d'un an confirmées et non utilisées à cette date (contre 656 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les crédits bancaires confirmés contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

La répartition des emprunts portant intérêt par échéance au 31 décembre 2017 est la suivante :

en millions d'euros	Échéances	Échéances à plus d'un an					Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans		
	2018	2019	2020	2021	2022	2023 et +	2017	2016
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		20	16	14	11	55	116	116
Emprunts issus des locations financement		2	2	2	2	1	9	8
Emprunts et dettes financières divers		1					1	1
Sous-total	40	23	18	16	13	56	126	125
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	80							
31 DÉCEMBRE 2017	120	23	18	16	13	56	126	
Rappel 31 décembre 2016	115	26	18	14	12	55		125
Partie à moins d'un an de la dette long terme							40	73

Au 31 décembre 2017, les lignes de crédit confirmées/utilisées sont les suivantes :

	Lignes confirmées - Échéances				Lignes utilisées - Échéances			
	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit	65	1 670	61	1 796	40	70	56	166

LES RISQUES DE MARCHÉ

Certaines sociétés du Groupe utilisent des instruments financiers dans le but de limiter l'incidence des variations de change, de taux d'intérêt et de prix des matières premières sur leur résultat. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-dessous.

NATURE DES RISQUES AUXQUELS LE GROUPE EST EXPOSÉ

Risque de taux

La charge financière du Groupe n'est pas sensible à la variation des taux d'intérêt car les dettes financières à taux variable sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée à taux variable. Outre les dettes à taux variables figurant au bilan, la saisonnalité de l'activité peut entraîner le recours à des emprunts à court terme.

Certains actifs ou passifs financiers peuvent ponctuellement être couverts.

La part de la dette financière courante et non courante à taux fixe après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice, et hors concours bancaires courants, est de 53 % (39 % en 2016).

Les dettes à taux variables non adossées à un swap de taux d'intérêt se répartissent par échéance de la manière suivante :

en millions d'euros	Échéances						Total
	Moins de 1 an ⁽¹⁾ 2018	1 à 2 ans 2019	2 à 3 ans 2020	3 à 4 ans 2021	4 à 5 ans 2022	Plus de 5 ans 2023 et +	
	40	12	10	8	5	3	78

(1) Les dettes à taux fixes à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

Au 31 décembre 2017, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variables	Taux fixes	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	680	-	680
Emprunts ⁽¹⁾⁽²⁾	(145)	(22)	(167)
Concours bancaires courants	(80)	-	(80)
Position nette avant gestion	455	(22)	433
Couverture de taux ⁽²⁾	67	(67)	-
Position nette après gestion	522	(89)	433
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽³⁾	(653)	-	(653)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	(131)	(89)	(220)

(1) Y compris (1) million d'euros de juste valeur de swaps de taux comptabilisés en « Autres produits et charges comptabilisés ».

(2) Les dettes à taux fixes et les couvertures de taux à moins d'un an sont considérées comme étant à taux variable.

(3) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 1 million d'euros.

Risque de change

Le Groupe est faiblement exposé au risque de change puisque les filiales réalisent une très faible part de leur chiffre d'affaires à l'exportation et que la plus grande partie de l'activité du Groupe est réalisée dans la zone euro (57 %).

Dans la plupart des cas, le chiffre d'affaires à l'international est réalisé par des filiales locales dont la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux, de sorte que l'évolution des taux de change n'a pas d'autres impacts significatifs sur le chiffre d'affaires et la rentabilité du Groupe que l'effet de conversion calculé à partir de la variation d'une parité moyenne. Plus d'un cinquième de l'activité étant réalisé en Amérique du Nord, le Groupe a une sensibilité à l'évolution de la parité euro/dollar américain et euro/dollar canadien.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la devise de chaque pays (euro, dollar américain, dollar canadien, etc.).

La répartition de la dette financière courante et non courante par devise au 31 décembre 2017 est la suivante :

Répartition de la dette financière courante et non courante par devise

en millions d'euros	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Dette financière au 31 décembre 2017					
- Non courante	63	-	49	14	126
- Courante	26	-	27	67	120
Dette financière au 31 décembre 2016					
- Non courante	55	-	55	15	125
- Courante	53	-	7	55	115

(1) Contre-valeur en euros.

Ponctuellement, certains contrats en devises font l'objet d'une couverture de change.

D'une manière générale, les investissements nets réalisés par le Groupe dans des entités étrangères (filiales, participations, succursales, coentreprises) ne font pas l'objet d'une couverture de change car ces entités n'ont pas vocation à être cédées.

Des couvertures de change à terme sont utilisées dans le but d'optimiser la trésorerie du Groupe par la conversion, sans risque de change, d'excédents prêtés ou empruntés à des filiales dans leur devise locale en substitution de lignes bancaires.

Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles, et plus généralement aux risques « pays ».

Risques sur matières premières

Il convient de se reporter à la section « Les risques sur matières premières » du présent document.

PRINCIPES ET RÈGLES DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE UTILISÉES PAR LE GROUPE

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ces instruments ont pour caractéristiques de n'être utilisés qu'à des fins de couverture, de n'être traités qu'avec des contreparties financières françaises et internationales de premier rang et de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition aux risques de change, de taux et de matières premières font l'objet d'un suivi détaillé et

spécifique transmis aux organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES EN MATIÈRE D'INSTRUMENTS FINANCIERS

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2017 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par échéance finale pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

Couverture du risque de taux

Swaps de taux en millions d'euros	Échéances			Total 31/12/2017	Total 31/12/2016
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans		
Sur actifs financiers	-	-	-	-	-
Sur passifs financiers	-	2	59	61	107

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2017, le montant du notionnel de ce swap est de 52 millions d'euros (46 millions de GBP).

Couverture du risque de change

en millions d'euros	USD ⁽¹⁾	CAD ⁽¹⁾	HUF ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2017	31/12/2016
Achats à terme	36	219	170	53	478	176
Ventes à terme	54	-	-	48	102	123

(1) Contre-valeur en euros.

Couverture du risque de matières premières

en millions d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Achats à terme	3	1
Ventes à terme	2	3

Les achats et ventes à terme correspondent à des couvertures de projets routiers ainsi qu'à des couvertures sur achats d'électricité.

Valeur de marché des instruments de couverture

Au 31 décembre 2017, la valeur de marché (*net present value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (18) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir une partie des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : 0 million d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (18) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : 0 million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne), soit (14) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 14 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (4) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de +1 % (et respectivement de -1 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (18) à (14) millions d'euros (et respectivement à (22) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de l'euro de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à (21) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers resterait à (18) millions d'euros, y compris ICNE.

Les calculs ont été effectués par un prestataire indépendant selon les usages en vigueur sur les marchés.

LES ASSURANCES ET LA COUVERTURE DES RISQUES

Le groupe Colas veille à protéger les personnes et les biens contre les risques opérationnels qui peuvent impacter tant ses outils de production que ses activités de construction et d'entretien des infrastructures de transport.

L'identification et la quantification de ces risques font apparaître un fractionnement important : l'activité du Groupe s'appuie, en effet, sur un grand nombre de chantiers et d'unités industrielles (carrières, usines d'émulsion, centrales d'enrobage...), pour la plupart limités en taille et bien répartis géographiquement.

La réduction des risques constitue l'axe de travail privilégié par le Groupe pour limiter davantage encore son exposition aux différents événements pouvant l'impacter.

Suivis par les directions fonctionnelles (en particulier la Direction Juridique/Assurances) de chaque filiale sous l'autorité de son président, les sinistres sont ainsi, pour les plus importants d'entre eux, remontés avec leurs enseignements à la Direction des Risques et Assurances du Groupe, afin de permettre une sensibilisation verticale et transversale aussi large que possible.

La Direction des Risques et Assurances du groupe Colas supervise et apporte ainsi, chaque fois que cela est nécessaire, son expertise à la gestion des risques de ses filiales.

Cette stratégie conduit également à la mise en œuvre de mesures de prévention adaptées sur l'ensemble de ses sites et chantiers, sous la forme, par exemple, de procédures et consignes opérationnelles. Elle entraîne également l'installation d'équipements de détection ou de protection, là où une analyse de risques a pu en identifier le besoin.

Dans le domaine spécifique des risques industriels, un groupe de travail et un comité de pilotage – composé des directions Équipements, Environnement, Risques et Assurances et Prévention, Santé et Sécurité au travail – ont ainsi été mis en place pour atteindre, en collaboration avec les filiales du Groupe, les mêmes objectifs : remontée et analyse des accidents et presque accidents, partage des retours d'expériences, des bonnes pratiques et des préconisations Groupe (mesures techniques, organisationnelles et humaines).

Sous réserve, bien sûr, de leur assurabilité (facilitée par les mesures de prévention mises en œuvre mais assujettie aux contraintes du marché de l'assurance), les risques principaux sont obligatoirement assurés.

Certains risques sont obligatoirement assurés par des polices Groupe gérées par la Direction des Risques et Assurances sur la base d'informations des filiales ; d'autres peuvent être couverts facultativement dans le cadre de polices cadre mises en place par la Direction des Risques et Assurances pour le compte des filiales du Groupe (auquel cas il appartient aux filiales d'adhérer à ces polices) ; enfin, à l'international, certaines polices d'assurance sont souscrites localement, soit pour répondre à la législation locale, soit pour couvrir des risques de fréquence nécessitant une gestion de proximité.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Les assurances de responsabilité garantissent les dommages aux tiers et recouvrent principalement l'assurance automobile obligatoire, la responsabilité civile travaux, produits, exploitation et décennale.

Les montants de garantie sont adaptés aux risques encourus et sont généralement supérieurs à 5 millions d'euros.

DOMMAGES

Les assurances de dommages aux biens couvrent les dommages qui pèsent sur les éléments d'actifs du patrimoine des sociétés. Les montants de garantie sont généralement égaux à la valeur des biens.

CONSTRUCTION

Pour les ouvrages en construction, une assurance spécifique est souscrite quand il existe une obligation contractuelle ou que l'analyse de risques effectuée la justifie.

Une politique de prévention initiée de longue date et renforcée chaque année permet au Groupe de limiter sa sinistralité et d'entretenir un réel partenariat avec les compagnies d'assurances.

Cela facilite le renouvellement de ses couvertures, au plus près des risques à transférer et dans des conditions relativement stables année après année.

■ Contrôle interne de l'information comptable et financière

La société Colas, en tant que société de tête d'un groupe de sociétés réparties dans une cinquantaine de pays, met en œuvre des procédures de contrôle interne pour une bonne maîtrise des opérations et des risques qui y sont associés, qu'ils soient opérationnels, financiers ou juridiques. L'objectif est de s'assurer que les informations comptables et financières reflètent avec sincérité l'activité de la société et du Groupe, et de veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le respect de la réglementation et des règles et principes directeurs auxquels la société Colas se conforme. La maîtrise des risques a toujours été un principe de gestion important au sein de Colas, chez les dirigeants et au sein de l'encadrement qui s'appuient sur des principes et des dispositifs appliqués depuis longtemps.

Comme pour tout système de contrôle, la société ne peut garantir que les risques qu'il vise à supprimer sont complètement éliminés.

RÉFÉRENTIEL

Le référentiel appliqué par le groupe Colas est le cadre de référence de contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en juillet 2010.

PÉRIMÈTRE D'APPLICATION DU CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne de Colas s'applique à la société Colas et à l'ensemble des filiales consolidées de premier rang détenues à plus de 50 % (incluant leurs propres filiales).

L'ORGANISATION DU GROUPE ET DU CONTRÔLE INTERNE

PRINCIPES D'ORGANISATION

- Une activité filialisée : la quasi-totalité de l'activité est réalisée par des filiales en très forte majorité détenues à 100 % par Colas société mère ;
- Une forte décentralisation, afin de placer la prise de décision au niveau le plus pertinent et le plus efficient : l'organisation repose sur un nombre limité de niveaux hiérarchiques, en général trois niveaux principaux de responsabilité. Chaque manager assure ses fonctions dans le cadre de délégations de pouvoirs données aux responsables opérationnels et fonctionnels à différents niveaux hiérarchiques ;
- Une responsabilité économique et financière qui s'exerce dans le cadre d'entités juridiques indépendantes (identité de périmètre juridique et financier) ;
- Un contrôle régulier, périodique, des actions et des résultats par rapport à des objectifs définis et suivis dans des documents élaborés à dates régulières sur la base de principes, de règles et de procédures de gestion communs et identiques qui sont suivis par la totalité des sociétés et des collaborateurs du Groupe ;

- Des outils de gestion intégrée facilitant le suivi et le contrôle des activités de production grâce à des logiciels assurant l'ensemble des fonctions comptables et financières, complétés par un logiciel pour les opérations de reporting et de consolidation. L'outil logiciel déployé dans l'ensemble des filiales routières françaises couvre les opérations, de la prise d'affaire à la réalisation en passant par la budgétisation et la gestion des achats. Le logiciel est interfacé avec les outils industriels et les matériels de production. L'uniformisation des systèmes d'information utilisés traitant de la comptabilité, des finances et des ressources humaines se poursuit. À l'international, le nombre de logiciels, dans ces domaines, est progressivement réduit autour de quelques solutions et bénéficiera des travaux menés en Métropole.

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

En France comme à l'International, l'activité est réalisée par des centres de travaux ou des unités industrielles qui opèrent sur un territoire géographiquement défini (par exemple, un département en France), dirigés chacun par un responsable opérationnel et ses équipes qui visent à atteindre des objectifs financiers et qualitatifs. Ces centres sont fédérés par des filiales régionales (en France) et/ou nationales (à l'International). Ces filiales sont dotées chacune d'un organe de direction – en général, président-directeur général et directeurs fonctionnels en charge d'animer, de développer et de contrôler l'ensemble de l'activité de leur société.

En 2017, trois Directions Générales ont animé, supervisé et contrôlé les filiales selon la répartition suivante :

- Routes Métropole, Étanchéité, Sécurité signalisation ;
- Amérique du Nord ;
- International (hors Amériques), Réseaux.

L'activité Ferroviaire est rattachée directement au Président-Directeur Général.

En complément, une entité dédiée au pilotage des grands projets a été créée en 2017. Colas Projects a pour objectif de fournir aux filiales une expertise en matière d'études et de réalisation des grands projets.

PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'ensemble des filiales et les directeurs généraux bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles de Colas. Ces directions définissent et font évoluer les règles et les procédures du Groupe dans leur domaine. Elles travaillent en étroite collaboration avec les directeurs fonctionnels des filiales. Des réunions rassemblent au moins une ou plusieurs fois par an tous les responsables d'une discipline du Groupe afin d'échanger, de diffuser l'information et de mettre à jour les connaissances.

Les collaborateurs des filiales ont accès aux « Principes de gestion du Groupe », formalisés dans un livret qui reprend les règles, procédures et principes de conduite essentiels applicables dans le Groupe et traduit les valeurs qui définissent l'esprit et la culture Colas, complétés par un code d'éthique et des programmes de conformité élaborés par Bouygues, société mère.

Dans ce contexte, l'ensemble des dirigeants s'attache à ce que le contrôle interne soit au centre des préoccupations des collaborateurs dans les sociétés qui constituent le Groupe (anciennes ou nouvelles). La stratégie menée depuis de nombreuses années est une stratégie de croissance et de développement conduite avec prudence, rigueur et maîtrise. Le principe de transparence du contrôle interne aide au respect de ces « principes de gestion du Groupe ». Le partage de ces principes s'appuie sur la compétence des collaborateurs qui, pour un grand nombre, ont une forte ancienneté.

PILOTAGE ET CONTRÔLE DES OPÉRATIONS

Prise de commandes, chiffre d'affaires et résultats dans un groupe fortement décentralisé

La nature de l'activité routière ou des activités de spécialités conduit le Groupe à prendre en commande, réaliser et comptabiliser environ 80 000 chantiers dans l'année. Aux milliers de chantiers de petite taille et de courte durée s'ajoutent quelques grands chantiers en France et surtout à l'international. Les études et la prise de commandes sont sous la responsabilité des responsables d'exploitation en charge de 800 unités d'exploitation de travaux et 2 000 unités de production de matériaux réparties à travers le monde. Les soumissions à des marchés de taille importante ou exceptionnels par leur nature ou leur complexité, ainsi que les projets dans un nouveau pays (ces éléments sont définis dans les procédures internes et/ou dans les délégations de pouvoirs) ou les soumissions à des appels d'offres pour des opérations de longue durée comme des délégations de service public (concessions, PPP, PFI) sont soumis à l'approbation préalable d'une commission de marché de la filiale, de la Direction Générale en charge de la zone géographique ou de la Direction Générale de Colas. Les contrôles de validité sont sous la responsabilité des organes de direction des filiales du Groupe. Les contrats majeurs font l'objet d'un reporting régulier au Comité des comptes.

Les acquisitions, cessions

Un processus d'acquisition étant par nature porteur de risque, toute création, acquisition ou cession d'entreprise (titres ou actifs) ou de biens immobiliers fait l'objet de demandes préalables d'investissements ou de désinvestissements spécifiques, avec constitution d'un dossier d'étude défini dans le guide des procédures internes. Ces opérations sont présentées à la Direction Générale du Groupe et font l'objet d'un examen préalable avant présentation au Conseil d'administration de la filiale réalisant l'acquisition ou la cession.

PROCÉDURES RELATIVES À L'ÉLABORATION, AU TRAITEMENT ET AU SUIVI DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Les principaux documents, procédures et outils utilisés pour la remontée des informations comptables et financières sont basés sur une comptabilité à l'engagement, qui permet de suivre les prix de revient par chantier et d'élaborer des rapports d'activité par filiale et/ou pays et des tableaux mensuels de résultats après impôt (périodicité mensuelle pour les filiales et le Groupe) qui sont consolidés et permettent, le 15 de chaque mois suivant le mois d'activité, de connaître notamment le chiffre d'affaires, le carnet de commandes, les principaux indicateurs financiers et le résultat net consolidé du Groupe. Ces chiffres sont comparés

mensuellement, au niveau de chaque filiale et de chaque Direction Générale, avec les budgets élaborés deux fois dans l'année et les bilans et comptes de résultats trimestriels. La trésorerie ou l'endettement net sont réalisés sur une base journalière pour l'ensemble Métropole et sur une base mensuelle pour le Groupe. Ces chiffres sont rapprochés avec les prévisions mensuelles sur un horizon de trois mois. Des réunions avec les principaux dirigeants en charge de l'exploitation des filiales sont organisées tout au long de l'année pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que des questions d'actualité.

La Direction de la Comptabilité et de la Consolidation est en charge de la production et de l'analyse des informations financières et comptables consolidées. Elle assure la définition et le suivi des procédures, des règles et méthodes comptables dans le respect des normes IFRS. Pour les comptes 2017, 386 liasses de consolidation ont été traitées pour un périmètre de 536 entités. Les moyens humains comprennent 14 personnes pour Colas, environ 120 personnes dans les sièges de filiales métropolitaines, 950 en agences et, à l'international, environ 300 personnes dans les sièges et 280 en agences ou sur chantiers, soit au total plus de 1 600 personnes.

En France et à l'international, la gestion de la trésorerie est, chaque fois que cela est possible, centralisée. Les flux financiers en Métropole ou à l'international font l'objet de procédures pour en assurer la sécurisation et réduire au maximum les risques de fraude.

LE PILOTAGE ET LA SURVEILLANCE DU DISPOSITIF

Colas a poursuivi en 2017 les travaux d'adaptation et d'amélioration permanente de ses procédures de contrôle interne.

ÉTAT DE LA DÉMARCHE DE CONTRÔLE INTERNE

Le système de contrôle interne couvre l'ensemble des sociétés du groupe Colas. Cette démarche bénéficie d'échanges avec les autres métiers exercés dans le groupe Bouygues et traite de façon homogène les sujets transverses tout en prenant en compte les caractéristiques propres de Colas.

Ce dispositif de renforcement du contrôle interne prend la forme d'une autoévaluation annuelle des principes de contrôle interne Colas et d'une gestion des risques à partir de leur cartographie actualisée annuellement à l'occasion de l'établissement des plans d'affaires à trois ans. Cette cartographie est présentée au Conseil d'administration qui approuve les comptes de l'exercice.

L'autoévaluation annuelle des principes du référentiel Colas est généralisée à l'ensemble des activités. Ces principes sont au nombre de 545, regroupés en 309 principes généraux et 236 principes comptables et financiers, dont 69 principes spécifiques aux métiers de Colas. Ils forment le référentiel de contrôle interne de Colas.

- L'évaluation dans les différentes filiales prend la forme d'une autoévaluation (notée sur une échelle de 1 à 4 pour chaque principe), en fonction de la formalisation et du degré d'application du principe dans l'entité. Chaque évaluation, fournie par un répondant le plus à même d'apprécier le niveau d'application du principe dans la filiale, est ensuite validée et discutée par un validant, en général responsable de l'entité ou son délégataire.

- Les principes ayant recueilli la note de 1 ou 2 traduisant une non-application ou, plus souvent, une application partielle ou mal formalisée, entraînent un commentaire et l'élaboration de plans d'action à mettre en œuvre localement ou plus largement selon l'analyse.

- Dans un souci à la fois de continuité et de renouvellement de la démarche d'appropriation du contrôle interne au sein du Groupe, le format retenu pour l'évaluation annuelle du respect des principes a été revu avec la mise en place d'un nouveau cycle triennal d'autoévaluation :

- deux années sur trois, la campagne Groupe se focalise sur les principes en relation avec les principaux facteurs de risques abordés dans le dernier rapport du Conseil d'administration publié. L'autoévaluation se fait à nouveau sur l'intégralité des principes en troisième année ;

- toute nouvelle acquisition effectue sa première autoévaluation sur l'intégralité des principes du référentiel avant de rejoindre le cycle triennal adopté par le Groupe.

Ainsi, en 2017 (2^{de} année du cycle), une autoévaluation des thèmes de contrôle interne en lien avec la cartographie des risques du groupe Colas (12 thèmes, 180 principes environ) a été menée par les 63 filiales ou sociétés (en France et à l'international) représentant 99,2 % du chiffre d'affaires consolidé Colas.

- L'évaluation de la bonne application du référentiel Colas a mobilisé les Présidents-Directeurs Généraux, les Directeurs ressources humaines, juridiques, administratifs et financiers des filiales, ainsi que les Directeurs fonctionnels de Colas société mère et les Directeurs Généraux.

- Il a été demandé à chacune des filiales de poursuivre le déploiement des évaluations sur les unités d'exploitation, à l'aide du système de contrôle interne déployé au sein du Groupe depuis 2011. Ainsi, 81 des 545 principes constituant le référentiel de contrôle interne ont vu leur appréciation descendue au niveau des établissements pour réaliser l'évaluation finale des répondants et des validants de la filiale.

Les résultats de cette nouvelle évaluation générale des principes de contrôle interne font apparaître une bonne maîtrise globale des opérations et des processus dans la grande majorité des filiales, et une amélioration progressive dans la définition et la responsabilisation des acteurs de chaque processus et la bonne application des principes de gestion du Groupe.

Principales actions réalisées en 2017

- Déploiement d'outils informatiques en filiales dans le cadre du projet « COPENIC ».

- En concertation avec les différentes filiales, poursuite par la Direction des Achats société Colas du déploiement des procédures achats et/ou de gestion des approvisionnements en France et à l'international.

En 2018, il est prévu notamment des plans d'action Groupe, tels que :

- le contrôle de la fiabilité des indicateurs et éléments de reporting liés aux programmes de conformité ;

- la mise en œuvre opérationnelle du projet « COPENIC » et en particulier le déploiement de l'ERP associé en France métropolitaine.

Ces plans d'action seront complétés par des plans d'actions locaux comprenant, par exemple, une meilleure formalisation de l'organisation, de certaines procédures et des délégations de pouvoirs.

LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le recensement des risques majeurs et les plans d'action associés ont été actualisés par l'ensemble des Directions Générales par grande zone d'activité ou métier suite à une campagne lancée par le Président-Directeur Général, dans le cadre d'une démarche croisée *bottom-up* et *top-down*.

Une synthèse a été présentée au Conseil d'administration du mois de janvier 2018 et au Comité des comptes qui l'a précédé.

Cette actualisation a confirmé une exposition plutôt limitée de Colas à des risques systémiques mais une sensibilité à des changements brutaux de situation économique des zones ou des secteurs d'activité où Colas est présent, compte tenu de la difficulté de certaines structures locales à s'adapter rapidement.

LE SUIVI DU CONTRÔLE INTERNE

La surveillance et l'animation du dispositif de contrôle interne sont sous la responsabilité de tous les acteurs de processus dans l'entreprise. La coordination est assurée par un animateur au niveau de Colas société mère en liaison avec des relais dans les filiales, pays ou régions que compte le Groupe.

Dans le cadre de son programme, la Direction de l'Audit Interne vérifie l'application des principes de contrôle interne et la qualité de l'évaluation.

La Direction de l'Audit Interne du Groupe, rattachée au Secrétaire Général, est composée en 2017 de dix auditeurs encadrés par un directeur de l'Audit et du Contrôle interne.

Les objectifs de l'audit interne consistent principalement en :

- l'évaluation du système d'organisation mis en place au sein des filiales et établissements audités pour assurer la maîtrise de leurs risques, la protection du patrimoine, la fiabilité des comptes et de l'information ainsi que le respect des règles, procédures et objectifs du Groupe et la conformité aux lois et règlements en vigueur ;

- des propositions d'amélioration du fonctionnement de l'entité auditée pour une meilleure efficacité en bénéficiant de la diffusion des bonnes pratiques. Ses diligences intègrent la vérification de l'application des principes de contrôle interne du référentiel Colas, des résultats des autoévaluations annuelles et de la mise en œuvre des plans d'action destinés à améliorer l'ensemble du dispositif de contrôle interne ;

- le suivi sous douze à dix-huit mois de la mise en œuvre effective des recommandations faisant suite aux missions d'audit.

Le programme annuel d'audit est validé par le Président et approuvé par le Comité des comptes du 3^e trimestre de l'année précédente. Ce programme comporte en moyenne une douzaine de missions dans les entités françaises et internationales. Les entités ayant rejoint le Groupe récemment et celles dont le dernier audit interne remonte à plus de cinq ans constituent le cœur de cible du programme annuel d'audit.

Ainsi, en 2017 ont été auditées les filiales internationales Sully-Miller et HRI (États-Unis), Road Works Ontario (Canada), Colas Teoranta (Irlande), Colas Mayotte, Transinvest et Gamma (île Maurice), Colas Guadeloupe et Colas Martinique ainsi qu'en France Colas Rhône-Alpes Auvergne.

L'audit interne réalise également des missions plus ciblées telles que des revues de chantier (métro de Santiago du Chili – Colas Rail), des revues techniques de laboratoires (France et international), des audits post-acquisition (Road Works Ontario – Canada) et des missions transverses pour le compte de la société (gestion de crise, pratiques commerciales du Groupe).

Chacune de ces missions donne lieu à un rapport d'audit diffusé au Président, aux Directeurs fonctionnels de Colas, à la Direction Générale géographique concernée, ainsi qu'aux organes de direction de l'entité auditée. Un exemplaire de ce rapport est systématiquement adressé aux Commissaires aux comptes. La Direction de l'Audit a, à son tour, connaissance des rapports établis par les Commissaires aux comptes des sociétés du Groupe. Chaque rapport de synthèse d'audit est complété d'une liste de recommandations à l'intention des organes de direction de l'entité auditée afin qu'elle puisse élaborer un plan d'action dans les deux mois qui suivent. Les Commissaires aux comptes sont informés du programme annuel d'audit interne. Des réunions périodiques entre auditeurs internes et externes sont prévues pour connaître les travaux des uns et des autres et vérifier la complémentarité des diligences.

Le référentiel de contrôle interne est communiqué aux Commissaires aux comptes. La synthèse des résultats de l'auto-évaluation de l'exercice 2017 a été présentée au Comité des comptes du 16 février 2018 et tenue à la disposition des Commissaires aux comptes afin de compléter leurs diligences habituelles en matière comptable et financière. Les résultats orientent également les diligences de la Direction de l'Audit en complément et en concertation avec celles des Commissaires aux comptes. Ceux-ci ont connaissance des résultats généraux de l'autoévaluation des principes comptables et financiers réalisée par les filiales françaises.

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à Colas le développement harmonieux d'une croissance rentable. Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature, et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, et de donner une image fidèle de Colas à ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs.

Les efforts pour améliorer et moderniser ce contrôle interne sont et seront poursuivis. Le contrôle interne ne peut cependant constituer une garantie absolue et la vigilance dans ce domaine doit être permanente.

Devoir de vigilance

Bouygues, société contrôlant la société Colas au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, a mis en œuvre un plan de vigilance relatif à son activité et à celle de l'ensemble des filiales ou sociétés qu'elle contrôle tel que cela est mentionné dans son document de référence.

Ainsi, la société Colas est réputée satisfaire aux obligations prévues à l'article L. 225-102-4 du Code de commerce conformément aux dispositions de l'alinéa 2 dudit article.

■ Prises de participation

Au cours de l'exercice 2017, les prises de participation significatives⁽¹⁾ ont été les suivantes :

Nom de la société	Siège social	% de détention
Carayon Languedoc SAS	Route de Béziers – 34220 Saint-Pons-de-Thomières (France)	100,00
Carrières Malet SAS	25, avenue de Larrieu – 31100 Toulouse (France)	50,00
SMTP (Saddier Maurice Travaux Publics)	217, rue des Celliers – 74800 Saint-Pierre-en-Faucigny (France)	100,00
Colas-Bayer Zartkoruen Mukodo Reszvenytarsasag	Hercegprimás u. 21. 2. em. 23 – Budapest (Hongrie)	50,70
Allied Infrastructure Management Ltd	Wallage Lane, Rowfant – West Sussex – Crawley (Royaume-Uni)	100,00
Carrières de Haut-le-Wastia	Grand-Route 71 – Crisnée 4367 (Belgique)	99,96
Amiante Exit	Route des Moulières 10 bis – Satigny 1242 (Suisse)	100,00
HTP SA	Chemin de Delay 16 – Vernier 1214 (Suisse)	100,00
MAINBY	Rue du Conseil Général 3 – 1205 Genève (Suisse)	28,00

(1) Seuil d'information retenu : investissements supérieurs à 150 000 euros.

Des acquisitions complémentaires de titres de participation ont été réalisées :

Nom de la société	Siège social	% acquis	% de détention
SPEIG	1 bis, rue du Petit-Clamart, bat C – 78140 Vélizy-Villacoublay (France)	49,82	100,00
Angers Enrobés SARL	31, rue du Bocage – 49610 Mozé-sur-Louet (France)	12,50	62,50
Eva Industries SA	Rue Blaise-Pascal – 93600 Aulnay-sous-Bois (France)	5,72	81,72
Carrières du Fût	Cametours – 50570 Marigny (France)	50,00	100,00
OC'VIA	34, boulevard des Italiens – 75009 Paris (France)	0,01	5,00
Pointe-des-Grives	ZIP de la Pointe-des-Grives – 97200 Fort-de-France (France)	0,01	100,00
Gigabloc	Zone Collery 4/5 – RN 2 – 97300 Cayenne (France)	10,77	90,00

■ Succursales

Conformément aux dispositions de l'article L.232-2 II du Code de commerce, il est précisé que les succursales de la société Colas sont les suivantes :

Adresse	Catégorie d'établissement	N° d'identification
7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt	Siège et établissement principal	552 025 314 02325
8, rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-les-Hameaux	Établissement secondaire	552 025 314 02341
4, rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-les-Hameaux	Établissement secondaire	552 025 314 02333

■ Stratégie

La stratégie de développement de Colas pour une croissance rentable intégrant les enjeux de responsabilité sociale, environnementale et sociétale, et s'appuyant sur une marque forte, se décline selon plusieurs axes :

- **enrichir la gamme d'offres**, avec le développement de projets complexes de grande taille pour des clients publics ou des grands comptes privés, de nouveaux métiers et de services innovants centrés sur les attentes des clients en matière de mobilité responsable ;
- **partager l'expertise opérationnelle collective au niveau mondial** dans des domaines clés (carrières, produits bitumineux, travaux) afin d'améliorer la compétitivité des entités locales et la qualité de leurs prestations ;
- **maîtriser les deux ressources clés du cœur de métier que sont les granulats et le bitume**, afin de contrôler la disponibilité et la qualité des approvisionnements et améliorer la compétitivité ;
- **renforcer et étendre le réseau d'implantations pérennes dans le monde**, principalement par croissance externe, pour établir et développer des positions de leader local et bénéficier d'une diversification géographique favorable à la répartition des risques.

■ Forces

Les principaux atouts de Colas sont les suivants :

- **des marchés porteurs sur le long terme dans tous les pays du monde**, tirés par la croissance démographique, l'urbanisation des territoires, des besoins importants d'équipement dans les pays émergents, des besoins récurrents d'entretien dans les pays développés, les enjeux environnementaux, le développement de nouvelles formes de mobilité et la révolution numérique ;
- **une intégration verticale** dans la plupart des entités locales, avec des activités de production de matériaux en amont des activités de travaux, assurant la sécurisation des approvisionnements et contribuant aux performances opérationnelles ;
- **un fort ancrage de proximité**, grâce à un réseau de 800 unités d'exploitation de travaux et de 2 000 unités de production de matériaux implanté dans plus de 50 pays sur les cinq continents ;
- **des positions de leader** dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport, y compris dans la production de matériaux de construction (granulats, produits liés au bitume), avec une expertise et une marque reconnues ;
- **une intelligence collective reposant sur 55 000 collaborateurs** partageant une histoire et des valeurs communes ;
- **une force d'innovation**, tant pour développer des produits et services associés permettant d'offrir des solutions centrées sur les besoins des clients et de répondre notamment aux enjeux de la transition énergétique, que pour utiliser des outils numériques permettant des gains de productivité ;
- **une capacité à répondre à des offres complexes et à réaliser des grands projets** ;
- **une structure financière solide**, avec une capacité à générer des cash-flows qui permet à Colas de poursuivre son développement en continuant à investir dans des actifs ciblés.

Perspectives

Le carnet de commandes à fin décembre 2017 se maintient à un niveau élevé et s'établit à 7,6 milliards d'euros, en hausse de 7% par rapport à fin décembre 2016. Il est supérieur de 9% à taux de change constants. Le carnet en France métropolitaine (3,2 milliards d'euros) est en augmentation de 9% tout comme le carnet à l'international et en outre-mer (4,4 milliards d'euros) qui est aussi en hausse de 9% à taux de change constants.

D'importants contrats ont été remportés au quatrième trimestre, notamment trois contrats autoroutiers en Hongrie pour un total de 330 millions d'euros ainsi que trois contrats de renouvellement et de maintenance de réseau ferré en France (300 millions d'euros) et au Royaume-Uni (255 millions d'euros).

À moyen terme, la demande en infrastructures de transport devrait rester élevée, que ce soit dans les pays émergents, du fait de l'accroissement démographique et de l'urbanisation croissante, ou dans les pays développés, où les besoins d'entretien vont croissant. Le retour d'une conjoncture économique favorable est également un élément positif pour Colas.

Colas entend poursuivre son développement dans les solutions d'infrastructure de transport, route et rail, au service d'une mobilité responsable. Le Groupe dispose des actifs, des compétences et des moyens financiers nécessaires à cette croissance.

Le chiffre d'affaires Routes Métropole est attendu en légère progression pour 2018, dans un marché soutenu par les projets du Grand Paris, par le deuxième plan de relance autoroutier et par le redémarrage de la commande publique.

En Europe, le marché de la construction est tiré par les travaux publics. L'activité routière devrait également s'y inscrire à la hausse.

En Amérique du Nord, en complément des plans de soutien en faveur des infrastructures à l'échelon fédéral, étatique ou provincial, Colas se positionne sur des grands projets en PPP au Canada. L'acquisition de Miller McAsphalt au premier trimestre 2018 entraînera une forte croissance du chiffre d'affaires de Colas Canada.

Dans le reste du monde, les opportunités de projets sont importantes et les marchés nationaux généralement bien orientés hormis sur quelques zones spécifiques, notamment dans les Départements et Régions d'outre-mer ainsi qu'au Qatar.

Le chiffre d'affaires des activités de Spécialités devrait rester globalement stable. Les mesures de redressement prises dans le Ferroviaire (renouvellement du management, réorganisation des activités en France, cessions d'actifs) produiront leurs effets de façon graduelle à compter de 2018. L'Étanchéité bénéficiera de la bonne tenue du marché du bâtiment. L'activité Sécurité signalisation pourrait croître légèrement et l'activité Réseaux rester stable à un niveau élevé.

Ainsi, le chiffre d'affaires de 2018 devrait être significativement supérieur à celui de 2017 et la marge opérationnelle courante est attendue en amélioration.

Résultat de Colas et son affectation

Les Commissaires aux comptes de la société donneront dans leur rapport leurs appréciations sur les comptes qui vous sont soumis. Ceux-ci seront également examinés, conformément aux dispositions légales, par le Comité d'Entreprise.

Le bénéfice de la société mère s'élève à 163 233 671,26 euros contre 249 623 810,34 euros en 2016. La somme disponible constituée par le bénéfice de l'exercice, augmenté du report à nouveau antérieur, ressort à 879 880 961,71 euros, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- à la réserve légale : 0 euro ;
- à la distribution d'un dividende pour un montant total de (mise en paiement à compter du 3 mai 2018) : 267 766 891,80 euros ;
- le solde au report à nouveau : 612 114 069,91 euros.

Le dividende de 8,20 euros par action de 1,50 euro nominal est éligible, pour les personnes soumises à l'impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été :

- au titre de 2014, de 15,40 euros (dont 11,40 euros de dividende exceptionnel) ;
- au titre de 2015 de 5,45 euros ;
- au titre de 2016 de 8,20 euros (dont un acompte de 5,45 euros plus le solde de 2,75 euros).

Information sur les délais de paiement

En application des dispositions de l'article L. 441-6-1 du Code de commerce, le Conseil vous indique la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu ;
- les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Article D 441 I-1 : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	16					794
Montant total des factures concernées HT	418 315,34	-179 116,21	425 837,36	19 742,63	582 273,94	848 737,72
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,17 %	-0,07 %	0,17 %	0,01 %	0,24 %	0,35 %
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443.1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Règle générale : 45 jours fin de mois Transporteurs : 30 jours fin de mois					

Article D 441 I-2 : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	73					275
Montant total des factures concernées HT	2 352 813,70	-93 129,58	401 958,30	5 919 414,76	5 502 448,08	11 730 691,56
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,71 %	-0,03 %	0,12 %	0,79 %	1,67 %	3,55 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	0					
Montant total des factures exclues	0,00					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443.1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Règle générale : 60 jours date de facture					

ÉVOLUTION DU CAPITAL EN 2017

Au 1^{er} janvier 2017, le capital de la société s'élevait à 48 981 748,50 euros et était divisé en 32 654 499 actions au nominal de 1,50 euro chacune.

Au 31 décembre 2017, le capital social de la société est inchangé et s'élève toujours à 48 981 748,50 euros, divisé en 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2018, la composition de l'actionnariat de Colas au 31 décembre 2017, est la suivante : Bouygues SA détient directement ou indirectement 96,60 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 0,76 %, le public 2,63 % et Colas SA 0,01 %.

Au 31 décembre 2017, Colas détenait 593 actions en propre par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

COURS ET VOLUME DE L'ACTION

Il n'y a pas eu d'ajustement de cours de Bourse durant l'année 2017.

La valeur du titre à la Bourse de Paris a évolué en 2017 entre 140,50 euros au plus bas (2 janvier 2017) et 189,90 euros au plus haut (16 octobre 2017), pour clôturer l'année à 181,50 euros, soit une hausse de 28,86 % par rapport au cours du 31 décembre 2016, à comparer à une variation de l'indice CAC 40 de +9,26 % et de l'indice SBF 120 de +10,84 % sur la même période.

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE (ajusté)⁽¹⁾

Année	Mois	Cours extrêmes		Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros
		Plus haut	Plus bas		
2014	Janvier	123,50	111,61	38 171	4,6
	Février	129,77	119,65	45 174	5,6
	Mars	142,54	126,75	41 955	5,6
	Avril	145,79	133,71	32 921	4,6
	Mai	140,21	131,02	31 334	4,3
	Juin	141,14	134,18	19 532	2,7
	Juillet	135,57	124,89	26 111	3,4
	Août	126,38	120,71	16 893	2,1
	Septembre	128,98	120,25	25 228	3,1
	Octobre	124,89	112,82	26 360	3,1
	Novembre	126,75	118,39	17 787	2,2
	Décembre	127,21	121,27	18 510	2,3
2015	Janvier	125,82	120,25	26 780	3,3
	Février	139,19	124,89	61 136	8
	Mars	148,48	139,29	76 059	11
	Avril	148,90	135,60	117 439	17,3
	Mai	138,90	132,20	40 446	5,5
	Juin	139,50	128,00	45 866	6,1
	Juillet	134,50	128,70	25 359	3,3
	Août	134,50	127,60	23 572	3,1
	Septembre	129,50	123,00	47 169	5,9
	Octobre	140,95	126,50	60 511	8,1
	Novembre	138,20	132,50	29 171	4
	Décembre	140,80	130,40	28 962	3,9
2016	Janvier	142,40	126,50	38 015	5,1
	Février	138,95	128,00	27 828	3,7
	Mars	138,85	134,50	34 653	4,7
	Avril	136,95	126,60	17 891	2,4
	Mai	136,00	129,50	18 889	2,5
	Juin	135,80	125,00	25 534	3,3
	Juillet	132,00	121,80	29 245	3,7
	Août	133,50	126,40	12 390	1,6
	Septembre	136,00	129,05	16 358	2,2
	Octobre	136,45	131,00	16 894	2,3
	Novembre	140,00	131,40	44 452	6,1
	Décembre	141,90	132,00	42 293	5,8
2017	Janvier	153,50	140,50	43 184	6,3
	Février	155,95	146,90	32 292	4,9
	Mars	159,00	153,00	23 316	3,6
	Avril	159,65	152,50	38 613	6,0
	Mai	160,50	154,15	26 497	4,2
	Juin	174,90	159,05	67 876	11,4
	Juillet	177,95	174,00	26 045	4,6
	Août	178,00	168,50	31 465	5,5
	Septembre	187,00	172,00	41 095	7,4
	Octobre	189,90	180,00	31 726	5,9
	Novembre	188,90	173,95	32 771	5,9
	Décembre	184,05	176,30	26 918	4,8

(1) Afin de tenir compte de la distribution d'un dividende exceptionnel de 11,40 euros par action en 2015, le cours de Bourse a été ajusté d'un coefficient de 0,9285 ainsi que le volume de titres échangés, pour la période antérieure à la date du 27 avril 2015.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE 2017 DES AUTORISATIONS DE RACHAT D'ACTIONS CONFÉRÉES PAR L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée Générale Mixte du 13 avril 2016 puis celle du 11 avril 2017 ont approuvé des programmes de rachat d'actions autorisant le Conseil d'administration, sur le fondement des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 1 % du nombre de titres composant le capital social, pour une durée de dix-huit mois. Cette autorisation a été utilisée par la société au cours de l'exercice 2017 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

Le tableau ci-après établi conformément à l'article L. 225-211 du Code de commerce récapitule les opérations effectuées dans le cadre de ces opérations au cours de l'exercice 2017 :

Opérations effectuées par Colas sur ses propres titres au cours de l'exercice 2017

Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2016	10 057
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2017	31 754
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2017	41 218
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2017	593
Valeur (évaluée au cours d'achat) des actions détenues par la société au 31 décembre 2017 (en euros)	102 051

Détail des opérations en fonction de leurs finalités

ANNULATION D'ACTIONS

Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice 2017	-
Réallocations éventuelles à d'autres objectifs	-
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2017	593

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2017	31 754
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice 2017	41 218
Nombre d'actions détenues par la société au 31 décembre 2017 dans le cadre du contrat de liquidité	593

DESCRIPTIF DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ AU VOTE DE L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 AVRIL 2018

En application des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'AMF, la société présente ci-après le descriptif du programme de rachat qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2018. Ce programme se substituera à celui autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2017 dans sa douzième résolution.

Caractéristiques du programme de rachat d'actions 2018

Objectifs	– Annulation des éventuelles actions rachetées – Assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur
Modalités d'utilisation du programme	L'achat d'actions s'effectuera par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue
Part maximale du capital visé	326 545 actions, soit 1,0 % du capital actuel
Prix maximum d'achat	220 euros/action
Montant maximal payable par la société	71 839 900 euros sur la base du prix maximal d'achat
Modalités de financement	Colas se réserve la possibilité d'utiliser une partie de sa trésorerie disponible ou de recourir à l'endettement, à court et moyen terme, pour les besoins additionnels qui excéderaient son autofinancement
Calendrier de l'opération	18 mois à compter de l'autorisation par l'Assemblée Générale Mixte du 12 avril 2018, soit jusqu'au 12 octobre 2019

ANNULATION D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 avril 2017 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, pour une durée de dix-huit mois, à annuler en une ou plusieurs fois tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital à la date de l'opération et à réduire corrélativement le capital social.

Il est envisagé de proposer à l'Assemblée Générale du 12 avril 2018 le renouvellement de l'autorisation au Conseil d'administration dans les mêmes conditions.

Le Conseil d'administration

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	2013	2014	2015	2016	2017
Nature des indications					
Capital en fin d'exercice					
Capital social	48 982	48 982	48 982	48 982	48 982
Nombre d'actions émises	32 654 499	32 654 499	32 654 499	32 654 499	32 654 499
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	913 060	784 712	406 077	267 083	275 547
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	219 056	845 550	1 617	261 809	159 634
Impôt sur les bénéfices	9 006	5 500	(32 709)	5 590	19 605
Participation des salariés due au titre de l'exercice	695	4 706	228	1 109	727
Résultat après impôt, amortissements et provisions	170 040	826 096	104 980	249 623	163 234
Résultat distribué	237 072	502 879	177 967	267 767	267 767 ⁽¹⁾
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	6,43	25,73	1,05	7,85	4,29
Résultat après impôt, amortissements et provisions	5,21	25,30	3,21	7,64	5,00
Dividende attribué à chaque action	7,26	15,40	5,45	8,20	8,20 ⁽¹⁾
Personnel					
Effectif moyen	342	336	334	356	415
Montant de la masse salariale	46 897	47 132	47 519	52 939	52 007
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale...)	17 406	17 993	18 238	19 464	18 250

(1) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 12 avril 2018.

Le Conseil d'administration

Rapport spécial relatif aux options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou de certains d'entre eux (article L. 225-184 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce (*option de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou de certains d'entre eux*).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ (article L. 225-177 du Code de commerce)

En 2017, la société n'a bénéficié d'aucune autorisation de mettre en place des options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou de certains d'entre eux.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES PAR LES SOCIÉTÉS LIÉES (article L. 225-180 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale Mixte de la société Bouygues du 23 avril 2015, par sa vingt-quatrième résolution, a autorisé le Conseil d'administration de cette dernière à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, les bénéficiaires de ces options devant être les salariés et/ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

INFORMATIONS GÉNÉRALES : LES CARACTÉRISTIQUES DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par Bouygues (société mère) en 2017 répondent aux caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, sans décote ;
- durée de validité : dix ans à compter de la date d'attribution des options ;
- délai d'indisponibilité : deux ans après la date d'attribution des options ;
- période d'exercice : huit ans suivant l'expiration du délai d'indisponibilité (trois exceptions autorisant l'exercice à tout moment pendant les dix ans : levée effectuée par les héritiers dans les six mois suivant le décès du bénéficiaire ; changement de contrôle de Bouygues ou offre publique d'achat [OPA], ou offre publique d'échange [OPE] sur Bouygues ; levée conformément à l'article L. 3332-25 du Code du travail, en utilisant des avoirs acquis dans le cadre du Plan d'épargne d'entreprise Groupe [PEE]) ;
- annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES OU LEVÉES EN 2017

Des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été consenties durant l'année 2017. Le prix d'exercice a été fixé à 37,99 euros par action souscrite.

Au moment de l'attribution et conformément à la méthode retenue pour les comptes consolidés, la valeur de chaque option s'élevait à 3,2967 euros par option.

Options de souscription consenties aux dirigeants mandataires sociaux

Dirigeants Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Hervé Le Bouc	Bouygues	1 ^{er} juin 2017	80 000	37,99
TOTAL	-	-	80 000	37,99

Levées d'options de souscription effectuées par les dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés

Dirigeants Mandataires sociaux	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Hervé Le Bouc	Bouygues	30 juin 2010	131 684	34,08
	Bouygues	14 juin 2011	98 257	31,43
	Bouygues	28 mai 2013	80 000	22,28
	Bouygues	28 mai 2015	80 000	37,106
TOTAL			389 941	

Répartition des options de souscription par plan et par catégorie de bénéficiaires

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Date de l'Assemblée de la société Bouygues	27/04/2017	21/04/2016	23/04/2015	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011	21/04/2011
Date d'attribution	01/06/2017	30/05/2016	28/05/2015	27/03/2014	28/03/2013	13/06/2012	14/06/2011
Nombre d'options attribuées aux collaborateurs Colas	810 000	800 000	800 000	850 000	850 000	990 000	887 850
- dont dirigeants mandataires sociaux et Administrateurs salariés ⁽¹⁾	80 000	80 000		80 000	220 000	157 000	172 000
							(174 228) ⁽²⁾
Hervé Le Bouc	80 000	80 000		80 000	80 000	97 000	97 000
- dont dix salariés de la société	140 000	120 000	120 000	117 000	81 000	88 000	83 500
Prix d'exercice d'origine avant ajustement (en euros)	37,99	29,00	37,106	30,32	22,28	20,11	31,84
Prix d'exercice après ajustement ⁽³⁾ (en euros)	37,99	29,00	37,106	30,32	22,28	20,11	31,43
Point de départ de l'exercice	02/06/2019	30/05/2018	29/05/2017	28/03/2018	29/03/2017	14/06/2016	14/06/2015
Date d'expiration	01/06/2027	30/05/2026	28/05/2025	27/09/2021	28/09/2020	13/12/2019	14/12/2018

(1) Il n'y a plus d'Administrateurs salariés à compter de 2014.

(2) Conformément à la loi, les prix d'exercice et le nombre d'options attribuées ont été ajustés le 15 novembre 2011 à la suite d'une OPRA de la société Bouygues (société mère).

(3) Après l'ajustement du nombre d'options réalisé le 15 novembre 2011 du fait de l'OPRA de la société Bouygues (société mère).

Options de souscriptions consenties aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société Colas ayant reçu le plus grand nombre d'options au cours de l'exercice

Salariés	Société ayant consenti les options	Date de l'attribution	Nombre d'options	Prix d'exercice des options (en euros)
Louis Gabanna	Bouygues	01/06/2017	20 000	37,99
Thierry Genestar	Bouygues	01/06/2017	20 000	37,99
Thierry Méline	Bouygues	01/06/2017	20 000	37,99
Éric Haentjens	Bouygues	01/06/2017	15 000	37,99
Philippe Tournier	Bouygues	01/06/2017	15 000	37,99
Frédéric Roussel	Bouygues	01/06/2017	9 000	37,99
Jean Vidal	Bouygues	01/06/2017	9 000	37,99
Alain Clotte	Bouygues	01/06/2017	8 000	37,99
Thierry Le Roch'	Bouygues	01/06/2017	8 000	37,99
Bernard Sala	Bouygues	01/06/2017	8 000	37,99
Daniel Ducroix	Bouygues	01/06/2017	8 000	37,99
TOTAL	-	-	140 000	37,99

Options de souscription levées au cours de l'exercice 2017 par les dix salariés de la société Colas ayant exercé le plus grand nombre d'options

Salariés	Société ayant consenti les options	Plan concerné	Nombre d'options levées	Prix d'exercice des options (en euros)
Louis Gabanna	Bouygues	30/06/2010	21 273	34,08
	Bouygues	14/06/2011	15 195	31,43
Jacques Leost	Bouygues	30/06/2010	23 273	34,08
	Bouygues	13/06/2012	15 000	20,11
Jean-Claude Ducamp	Bouygues	30/06/2010	7 091	34,08
	Bouygues	14/06/2011	6 078	31,43
	Bouygues	13/06/2012	7 000	20,11
	Bouygues	28/03/2013	7 500	22,28
Philippe Durand	Bouygues	30/06/2010	8 104	34,08
	Bouygues	14/06/2011	6 078	31,43
	Bouygues	13/06/2012	6 000	20,11
	Bouygues	28/03/2013	6 000	22,28
Éric Haentjens	Bouygues	30/06/2010	9 117	34,08
	Bouygues	14/06/2011	7 902	31,43
	Bouygues	13/06/2012	9 000	20,11
Thierry Genestar	Bouygues	30/06/2010	21 273	34,08
	Bouygues	13/06/2012	907	20,11
	Bouygues	28/03/2013	2 904	22,28
Jean-Paul Brossard	Bouygues	30/06/2010	8 104	34,08
	Bouygues	14/06/2011	7 598	31,43
	Bouygues	28/03/2013	7 500	22,28
Christian de Pins	Bouygues	30/06/2010	21 273	34,08
Philippe Tournier	Bouygues	30/06/2010	21 273	34,08
Christian Raimondi	Bouygues	30/06/2010	8 104	34,08
	Bouygues	14/06/2011	6 078	31,43
	Bouygues	13/06/2012	5 000	20,11
	Bouygues	28/03/2013	1 100	22,28
TOTAL		-	-	263 725

Le Conseil d'administration

Rapport spécial relatif aux attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux (article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Conformément à l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport informe l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce (*attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux*).

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES PAR LA SOCIÉTÉ (article L. 225-197-1 du Code de commerce)

En 2017, la société n'a bénéficié d'aucune autorisation de mettre en place des attributions gratuites d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié de la société ou de certains d'entre eux.

ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS CONSENTIES PAR DES SOCIÉTÉS LIÉES (article L. 225-197-2 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale mixte de la société Bouygues du 21 avril 2016, par sa vingt-et-unième résolution, a autorisé le Conseil d'administration de cette dernière à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, les bénéficiaires des actions devant être les salariés et/ou les mandataires sociaux de la société Bouygues ou des sociétés ou groupement d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Le Conseil d'administration de la société Bouygues n'a pas utilisé, au titre de l'exercice 2017, cette autorisation.

Le Conseil d'administration

Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'alinéa 4 de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Hervé LE BOUC			
Colas	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues	SA	Administrateur (jusqu'au 27/04/2017)	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Colas Inc.	Inc.	Administrateur	163 Madison Avenue, suite 500 NJ 07960 Morristown – États-Unis
Colas Canada	Inc.	Administrateur	4984 place de la Savane, Bureau 150 Montréal, Québec H4P 2M9 – Canada
Colasie	SA	Administrateur, Président-Directeur Général	4 rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-Les-Hameaux
Colas Rail	SA	Représentant permanent d'IPF (jusqu'au 04/04/2017)	44, rue Jean-Mermoz – 78600 Maisons-Laffitte
Échangeur International	SNC	Représentant permanent de Colas	4, rue Jean-Mermoz – 78114 Magny-Les-Hameaux
Fondation Colas	FDT	Président	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Hincol	Ltd	Administrateur	5 H Floor Richardson – Crudas Build Sir JJ Road BY 400008 Mumbai – Inde
Isco	Ltd	Administrateur	Je-il bldg 94/49 Youngdeungpo dong 7 ga Yougdeundpo – dong – 140988 Séoul République de Corée
Tipco Asphalt (Tasco)	SA	Administrateur	Tipco, 118/1 Rama 6 road – Samsen Nai, Phayathai – 10400 Bangkok – Thaïlande
Colas Émulsions	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc
Grands Travaux Routiers	SACS	Représentant de Colas au Conseil de surveillance	5, boulevard Abdellah-Ben-Yacine 21700 Casablanca – Maroc

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
François BERTIERE			
Bouygues	SA	Administrateur (jusqu'en 2017)	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Immobilier	SAS	Président – Membre du Conseil	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation d'Entreprise Bouygues Immobilier	FDT	Président – Membre du Conseil d'administration	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Fondation d'Entreprise Francis Bouygues	FDT	Membre du Conseil d'administration	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Centre Scientifique et Technique du Bâtiment	EP	Administrateur	84, avenue Jean-Jaurès – Champs-sur-Marne 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
École nationale des ponts et chaussées (ENPC)	EP	Administrateur	6 et 8, avenue Blaise-Pascal – Cité Descartes Champs-sur-Marne – 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2
Cité de l'architecture et du Patrimoine	EP	Administrateur	Palais de Chaillot – 1, place du Trocadéro-et-du-11-novembre – 75116 Paris
Fonds de dotation « Les technologies pour l'Homme »		Administrateur	Hôtel le Marois – 9, avenue Franklin-Roosevelt – 75008 Paris
Nextdoor	SAS	Président – Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 25/07/2017)	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Fondation des Ponts	Fondation	Président	15, rue de la Fontaine-au-Roi – 75011 Paris
École d'architecture de la ville & des territoires à Marne-la-Vallée	EP	Administrateur	12 avenue Blaise-Pascal – 77447 Marne-la-Vallée Cedex 2

Olivier BOUYGUES

Bouygues	SA	Administrateur Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78065 Guyancourt
Bouygues Europe	SA	Administrateur Président du Conseil d'administration	52, avenue de Cortenberg – 1000 Bruxelles – Belgique
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	37-39, rue Boissière – 75116 Paris
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Administrateur	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Sagri-E	SAS	Président (jusqu'au 27/12/2017)	32, avenue Hoche – 75008 Paris
SCDM Domaine (ex Sagri-F)	SAS	Président	32, avenue Hoche – 75008 Paris
SCDM Energie Limited	Ltd	Director	50 Cannon Street – EC4N 6JJ Londres – Royaume-Uni
Seci	SA	Administrateur Président-Directeur Général	34, avenue Houdaille – Tour Sidam BP 4039 Abidjan – Côte d'Ivoire
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Bouygues Immobilier	SAS	Membre du Conseil	3, boulevard Gallieni – 92160 Issy-les-Moulineaux

Martine GAVELLE

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
-------	----	----------------	--

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Siège social
Jean-François GUILLEMIN			
Bouygues Telecom	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur (jusqu'au 11/04/2017)	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Telecom	SA	Censeur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78065 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SAS	Membre du conseil	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Europe	SA	Administrateur	52, avenue Cortenberg – 1000 Bruxelles – Belgique
Colas	SA	Administrateur (jusqu'au 11/04/2017)	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Censeur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Fondation d'Entreprise Francis Bouygues	FDT	Président – Membre du Conseil d'administration	32, avenue Hoche – 75008 Paris
PRES Sorbonne Université	EP	Administrateur	12, place du Panthéon – 75231 Paris Cedex 5
Fondation Perce Neige	FDT	Administrateur	102, boulevard Saint-Denis – 92400 Courbevoie

Colette LEWINER

Bouygues	SA	Administrateur	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Nexans	SA	Administrateur	8, rue du Général-Foy – 75008 Paris
Eurotunnel	SA	Administrateur	3, rue de la Boétie – 75008 Paris
EDF	SA	Administrateur	22-30 avenue de Wagram – 75382 Paris Cedex 2
INGENICO	SA	Administrateur	28-32, boulevard de Grenelle – 75015 Paris

Philippe MARIEN

Bouygues Telecom	SA	Administrateur (jusqu'au 11/04/2017)	37-39, rue Boissière – 7116 Paris
Bouygues Telecom	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	37-39, rue Boissière – 7116 Paris
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	1, quai du Point-du-Jour – 92100 Boulogne-Billancourt
Colas	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	3, avenue André-Malraux – 92300 Levallois-Perret
Bouygues Immobilier	SAS	Représentant permanent de Bouygues – Membre du conseil	3, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux
Bouygues Construction	SA	Représentant permanent de Bouygues, Administrateur	1, avenue Eugène-Freyssinet – 78280 Guyancourt
SCDM	SAS	Directeur Général	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Europe (droit belge)	SA	Administrateur	52, avenue Cortenbergh – 1000 Bruxelles – Belgique
C2S	SA	Représentant permanent de Bouygues (jusqu'au 25/04/2017)	3, rue A.-Kastler – 78280 Guyancourt
Uniservice (droit suisse)	SA	Administrateur	Rue du Conseil Général 3 – 1203 Genève – Suisse
Bouygues	SA	Directeur Général Délégué	32, avenue Hoche – 75008 Paris

Catherine RONGE

Colas	SA	Administrateur	7, place René-Clair – 92100 Boulogne-Billancourt
Inneva	SAS	Président	3, rue de Chaillot 75116 Paris
Paprec Holding	SA	Administrateur	7, rue du Docteur-Lancereaux – 75008 Paris
Weave Air	SAS	Président	37, rue du Rocher – 75008 Paris
Eramet	SA	Administrateur	33, avenue du Maine – 75015 Paris

Dénomination des sociétés	Forme	Qualité dans la société	Représentant permanent	Siège social
BOUYGUES				
Bouygues Telecom	SA	Administrateur	Philippe Marien	32, avenue Hoche – 75008 Paris
Bouygues Construction	SA	Administrateur	Philippe Marien	1, avenue Eugène-Freyssinet 78280 Guyancourt
Bouygues Immobilier	SA	Administrateur	Philippe Marien	3, boulevard Gallieni 92130 Issy-les-Moulineaux
C2S	SA	Administrateur (jusqu'au 25/04/2017)	Philippe Marien	3, rue A.-Kastler – 78280 Guyancourt
Télévision Française 1 (TF1)	SA	Administrateur	Philippe Marien	1, quai du Point-du-Jour 92100 Boulogne-Billancourt
Alstom	SA	Administrateur	Philippe Marien	3, avenue André-Malraux 92300 Levallois-Perret
Colas	SA	Administrateur	Philippe Marien	7, place René-Clair 92100 Boulogne-Billancourt
32 Hoche	GIE	Administrateur	Georges Colombani	32, avenue Hoche – 75008 Paris
GIE Registrar	GIE	Membre du Conseil d'administration	Gaëlle Pinçon	14, rue Rouget-de-Lisle 92130 Issy-les-Moulineaux
Organisme gestionnaire du Centre Gustave Eiffel	Association	Membre du Conseil d'administration	Charles-Henri Burgelin	30, route de Longjumeau 91385 Chilly-Mazarin

CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSÉE, ENTRE, D'UNE PART, L'UN DES MANDATAIRES SOCIAUX OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % D'UNE SOCIÉTÉ ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA PREMIÈRE POSSÈDE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL (À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES)

La société Bouygues, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % de la société Colas, a conclu avec certaines filiales de la société Colas une convention d'intégration fiscale. Lesdites filiales sont les suivantes :

Filiale	Année d'entrée dans l'intégration fiscale
Colas Centre-Ouest	2001
Colas Nord-Est	2001
Colas Île-de-France Normandie	2001
Colas Martinique	2001
Colas Midi-Méditerranée	2001
Colas Nord-Picardie	2001
Colas Rhône-Alpes Auvergne	2001
Colas SA	2001
Colas Sud-Ouest	2001
GTOI	2001
Sacer Atlantique	2001
Sacer Paris Nord-Est	2001
Sacer Sud-Est	2001
Screg Est	2001
Screg Île-de-France Normandie	2001
Screg Nord-Picardie	2001
Screg Ouest	2001
Screg Sud-Est	2001
Screg Sud-Ouest	2001
Colas Rail (ex-Secorail)	2001
Smac	2001
Aximum (ex-Somaro)	2001
Spac	2001
Resipoly Chrysor	2004
Axter	2009
SGTE	2010
Perrier TP	2010
Ribal Travaux Publics	2011
Sogetra	2012
SRD	2014
Aximum Produits Électroniques	2015
Aximum Produits de Sécurité	2015
Carrières et Matériaux du Grand Ouest	2015
Colas Mayotte	2016
ETPC	2016
SES Nouvelle	2016
CMCA	2018
Colas Projects	2018
Perasso	2018

Le Conseil d'administration n'a été avisé d'aucune autre convention entrant dans le cadre de l'article L. 225-37-4 alinéa 2 du Code de commerce.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des autorisations financières en vigueur, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration aux fins de racheter des actions, d'augmenter ou de réduire le capital, d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Seule l'autorisation d'intervenir sur les actions de la société a été utilisée au cours de l'exercice 2017.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2017
Rachats d'actions et réduction du capital social			
1. Faire acheter par la société ses propres actions (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 12)	1 % du capital, coût total plafonné à 57 145 375 euros	11 octobre 2018 (18 mois)	31 754 actions achetées 41 218 actions vendues (dans le cadre du contrat de liquidité)
2. Réduire le capital social par annulation d'actions (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 17)	10 % du capital par période de 24 mois	11 octobre 2018 (18 mois)	Néant
Émissions de titres			
3. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 18)	Augmentation de capital : 10 millions d'euros Émission de titres de créances : 10 millions d'euros	11 juin 2019 (26 mois)	Néant
4. Augmenter le capital par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 19)	Augmentation de capital : 10 millions d'euros Émission de titres de créances : 10 millions d'euros	11 juin 2019 (26 mois)	Néant
5. Augmenter le capital à l'effet d'émettre, par offre aux personnes visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, des actions et des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 20)	Augmentation de capital : 10 millions d'euros et 20 % du capital sur une période de 12 mois Émission de titres de créances : 10 millions d'euros	11 juin 2019 (26 mois)	Néant
6. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 21)	15 % de l'émission initiale	11 juin 2019 (26 mois)	Néant
7. Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 11 avril 2017, résolution n° 22)	10 millions d'euros	11 juin 2019 (26 mois)	Néant

Le tableau ci-après présente une synthèse des autorisations financières qu'il est envisagé de demander à l'Assemblée Générale du 12 avril 2018.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée
Rachats d'actions et réduction du capital social		
1. Faire acheter par la société ses propres actions (résolution n° 9)	1 % du capital, coût total plafonné à 71 839 900 euros	12 octobre 2019 (18 mois)
2. Réduire le capital social par annulation d'actions (résolution n° 11)	10 % du capital par période de 24 mois	12 octobre 2019 (18 mois)

MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PRÉVUES À L'ARTICLE L. 225-51-1 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil d'administration a opté pour la non-dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixé au lendemain de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Président aura atteint l'âge de 67 ans. Lorsque le Président atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le Conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximale d'une année. Son mandat peut ensuite être renouvelé pour une deuxième période expirant au plus tard à la date de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Président aura atteint l'âge de 67 ans.

L'âge limite pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixé au lendemain de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Directeur aura atteint l'âge de 67 ans. Lorsque le Directeur Général atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le Conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximale d'une année. Son mandat peut ensuite être renouvelé pour une deuxième période expirant au plus tard à la date de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Directeur Général aura atteint l'âge de 67 ans.

COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

À la date du Conseil d'administration du 20 février 2018, le Conseil d'administration de la société est composé de sept Administrateurs :

- Monsieur Hervé Le Bouc – Président-Directeur Général ;
 - Monsieur François Bertièrre ;
 - Monsieur Olivier Bouygues ;
 - Monsieur Philippe Marien, représentant permanent de la société Bouygues ;
 - Madame Martine Gavelle, Administrateur indépendant ;
 - Madame Colette Lewiner, Administrateur indépendant ;
 - Madame Catherine Ronge, Administrateur indépendant ;
- et un Censeur, Monsieur Jean-François Guillemin.

Les Administrateurs et le Censeur sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans.

Évolution de la composition du Conseil en 2017

Il n'y a pas eu d'évolution de la composition du Conseil d'administration en 2017.

Résolutions concernant la composition du Conseil proposées à l'Assemblée

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 12 avril 2018 de renouveler pour une période de deux ans le mandat de Madame Catherine Ronge.

Si l'Assemblée Générale du 12 avril 2018 approuve cette résolution, le Conseil d'administration sera composé des sept Administrateurs suivants :

- Monsieur Hervé Le Bouc – Président-Directeur Général ;
- Monsieur François Bertièrre ;
- Monsieur Olivier Bouygues ;
- Monsieur Philippe Marien, représentant permanent de la société Bouygues ;
- Madame Martine Gavelle, Administrateur indépendant ;
- Madame Colette Lewiner, Administrateur indépendant ;
- Madame Catherine Ronge, Administrateur indépendant.

Conflits d'intérêts potentiels

Chaque Administrateur veille à ne pas exercer d'activité qui le placerait dans une situation de conflit d'intérêts avec la société. Notamment, un Administrateur ne cherche pas à détenir un intérêt ou à investir dans une entreprise, qu'elle soit cliente, fournisseur ou concurrente de la société, si cet intérêt ou investissement est de nature à influencer sur son comportement dans l'exercice de ses fonctions d'Administrateur.

Les Administrateurs et mandataires sociaux s'engagent à informer le Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentielle, entre leurs devoirs à l'égard de la société et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs. Les Administrateurs s'engagent à ne pas prendre part au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement. Si la situation l'exige, l'Administrateur concerné peut être amené à ne pas assister aux réunions du Conseil d'administration le temps des délibérations et, le cas échéant, du vote des résolutions et à ne pas avoir accès aux documents et informations portés à la connaissance des autres Administrateurs à ce sujet.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés rend compte des conventions et engagements qui ont été soumis à l'autorisation du Conseil et pour lesquels des Administrateurs se sont abstenus de prendre part au vote étant donné l'existence de conflits d'intérêts actuels ou potentiels.

Réunions

Le Conseil d'administration se réunit cinq fois par an en séance ordinaire (janvier, février, mai, août et novembre).

- En janvier, il examine le plan d'affaires à trois ans et la cartographie des risques ;
- En février, il arrête les comptes de l'exercice précédent ;

- En août, il s'informe sur l'activité du premier semestre et examine les comptes du premier semestre, analyse l'activité et les résultats estimés de l'exercice ;

- En mai et novembre, il examine les indicateurs d'activité et de résultats intermédiaires.

L'ordre du jour du Conseil des séances ordinaires est divisé en général en trois parties : activité et perspectives ; examen des comptes ; questions juridiques. Un dossier consacré à ces questions est remis à chaque Administrateur.

Comités

Le Conseil est assisté dans l'exécution de sa mission par un Comité des comptes, un Comité de sélection et des rémunérations et un Comité de l'éthique et du mécénat. Les attributions et les règles de fonctionnement sont définies par le règlement intérieur du Conseil.

Comité des comptes

Le Comité des comptes se réunit quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés et sociaux préalablement aux réunions du Conseil d'administration. En janvier 2018, une cinquième réunion du Comité des comptes a été instaurée, au cours de laquelle sont présentés le plan d'affaires et la cartographie des risques. Le Comité des comptes est composé de Monsieur Philippe Marien (Président du Comité), Madame Colette Lewiner et Madame Catherine Ronge.

Il a pour mission d'aider le Conseil à veiller à l'exactitude, la fiabilité et la sincérité de ces comptes et à la qualité de l'information qui est diffusée notamment vers les Actionnaires. Il examine les comptes semestriels et annuels et les comptes intermédiaires au 31 mars et au 30 septembre. Il veille à la pertinence des méthodes et principes comptables, examine les principaux risques financiers, les systèmes de contrôle interne et émet des recommandations. Enfin, il pilote l'attribution des mandats de commissariat aux comptes et est informé de leurs plans d'intervention et de leurs recommandations.

Comité de sélection et des rémunérations

Le Comité de sélection et des rémunérations a pour mission de proposer au Conseil la rémunération à allouer au Président-Directeur Général ainsi que les avantages mis à sa disposition et d'examiner périodiquement les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil d'administration, en vue de faire des propositions à ce dernier. Il est composé de Madame Colette Lewiner, Présidente avec voix prépondérante, et de Monsieur Jean-François Guillemain.

Comité de l'éthique et du mécénat

Le Comité de l'éthique et du mécénat a pour mission d'examiner les cas d'alertes ou de situations qui pourraient présenter des risques en matière d'éthique et les actions à entreprendre alors, ainsi que les contrats de sponsoring et de mécénat d'un montant supérieur à 20 000 euros. Il est composé de Messieurs Jean-François Guillemain (Président) et François Bertièrre, et de Mesdames Martine Gavelle et Colette Lewiner.

BILAN DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'EXERCICE 2017

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil s'est réuni à cinq reprises. Le taux moyen de présence des Administrateurs en séances ordinaires a été de 97 %.

Les éléments essentiels relatifs à ces cinq réunions du Conseil sont les suivants :

Le Conseil du 16 janvier 2017 a examiné le plan d'affaires à trois ans pour la période 2017 à 2019 (prévisions et plans d'actions opérationnels).

Le Conseil du 21 février 2017 a arrêté les comptes annuels après rapport du Comité des comptes, pris connaissance des états financiers, fixé le montant et les modalités de paiement du dividende, approuvé la note d'information du programme de rachat d'actions et décidé de proposer à l'Assemblée Générale le renouvellement du mandat de six Administrateurs ainsi que la nomination d'un Censeur. Ont été examinés l'activité et les résultats de 2016, l'évolution de chacune des activités du Groupe, les orientations stratégiques et les perspectives 2017, le carnet de commandes, le potentiel industriel et la stratégie future, les investissements de l'année, le budget d'investissements de l'exercice 2017, les résultats en matière de sécurité. Les comptes sociaux et consolidés ont été arrêtés avec le projet d'affectation des résultats ainsi que la rémunération du Président, le montant et la répartition des jetons de présence dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale, et l'Assemblée Générale Mixte a été convoquée. Le rapport spécial du Président rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et des procédures de contrôle interne mises en place dans la société a été approuvé. Une cartographie des risques mise à jour sur la totalité du périmètre Colas a été présentée.

Le Conseil du 15 mai 2017 a examiné la situation de la société et de ses filiales au premier trimestre 2017.

Le Conseil du 29 août 2017 a examiné la situation de la société et de ses filiales au 1^{er} semestre 2017, le carnet de commandes, fait un point sur les investissements et notamment sur une opération d'acquisition, et arrêté les comptes consolidés au 30 juin 2017.

Lors du Conseil du 14 novembre 2017 ont été examinés l'activité au troisième trimestre 2017 et les comptes intermédiaires à fin septembre 2017.

FONCTIONNEMENT DES COMITÉS MIS EN PLACE

Le Comité des comptes

Le Comité des comptes s'est réuni à quatre reprises, les 17 février, 11 mai, 25 août et 10 novembre 2017. Le taux de présence des membres a été de 100 %. Au cours de ces réunions, le Comité a notamment examiné les méthodes comptables, le périmètre de consolidation, les faits marquants et l'information sectorielle.

En février ont été passés en revue les faits significatifs, les opérations significatives de l'exercice, l'évolution des règles et méthodes comptables, les variations de périmètre, l'information sectorielle, les chantiers significatifs, les créances clients, les litiges et contentieux, un point sur les impôts différés et les résultats des tests d'*impairment*. Une cartographie des risques actualisée ainsi que la synthèse de la campagne d'autoévaluation du contrôle interne ont été présentées.

En mai, les faits significatifs du trimestre, l'information sectorielle, les chantiers significatifs. L'avancement du programme d'audit et les objectifs de la campagne de contrôle interne ont été examinés. Un point sur la mise en application des normes IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 a également été présenté.

En août, le Comité a examiné l'information sectorielle, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel, les actifs non courants, une revue actualisée de certains grands chantiers, les principales estimations. Un rapport trimestriel de l'audit interne 2017 a été présenté ainsi que l'avancement des plans d'actions liés à la cartographie des risques et au contrôle interne.

En novembre, une revue des comptes consolidés au 30 septembre 2017 a été réalisée : faits significatifs (évolution de l'activité raffinage avec la prise en compte de charges non courantes), chantiers significatifs, litiges. Les Commissaires aux comptes ont présenté le programme général de leurs travaux d'audit. La direction de l'audit a également présenté son plan de travail pour l'année 2018.

Lors de ces quatre réunions, le Comité des comptes a recommandé au Conseil d'administration d'arrêter les comptes sans modification ni remarque.

Le Comité de sélection et des rémunérations

Il s'est réuni en février 2017 pour examiner la rémunération de Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, et faire ses recommandations.

Le Comité de l'éthique et du mécénat

Il s'est réuni le 13 février et le 25 août 2017 pour examiner les actions significatives de mécénat et de sponsoring de l'exercice 2016, et le déploiement des programmes de conformité (calendrier, modalités pratiques de mise en œuvre).

POLITIQUE DE DIVERSITÉ APPLIQUÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est composé de trois femmes sur sept Administrateurs, conformément aux dispositions de l'article L. 225-17 du Code de commerce.

Madame Martine Gavelle, Madame Colette Lewiner et Madame Catherine Ronge sont reconnues comme Administrateurs indépendants par le Conseil.

La part d'Administrateurs indépendants est supérieure à un tiers, seuil minimum recommandé dans les sociétés contrôlées conformément au Code Afep-Medef, et la proportion de femmes est de 42 %, en conformité avec les dispositions légales applicables aux sociétés cotées.

ÉVENTUELLES LIMITATIONS QUE LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPORTE AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration (cf. article 20.2 des statuts de la société).

CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Colas se réfère au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Afep-Medef. Ce code a été mis à jour en novembre 2016. Il est publié sur le site du Medef, www.medef.com, et sur le site de l'Afep, www.afep.com.

MODALITÉS DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont mentionnées au Titre V « Assemblées générales » des statuts de la société.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS OU ATTRIBUÉS AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

L'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a, par l'adoption de la quatorzième résolution, approuvé les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général, pour l'exercice 2017.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, l'Assemblée Générale est invitée à se prononcer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou dans les entreprises exerçant des activités comparables.

Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Lesdits éléments composant ladite rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017 sont les suivants :

1. Récapitulatif 2017		2. Calcul droits à pension 2017
Fixe (RF)	920 000 €	Objectif : 297,5 M€ (moyenne RNC des plans 2017 et 2016) - 10 %
Variable annuel ⁽¹⁾	1 380 000 €	
Jetons de présence	37 200 €	
Avantages en nature	4 100 €	Réalisé : 335,5 M€ (moyenne des RNC 2017 et 2016)
TOTAL	2 341 300 €	
Droits à pension	0,92 %	Droits à pension = 0,92 %
Stock-options (BY)	80 000	

3. Calcul variable annuel 2017⁽²⁾

Primes	Objectifs (Plan) 2017	Réalisé 2017	Calcul % du fixe
P1 RNC.BY	783 M€	1 085 M€ (138,5 %)	60 % (PLF)
P2 MOC.MET	3,3 %	3,1 % (0,94 %)	4 %
P3 RNC.MET	307 M€	328 M€ (106,8 %)	33,75 %
P4 RNC.MET ⁽³⁾ n-1	324 M€	328 M€ (101,23 %)	36,75 %
P5 QUAL	-	-	25 %
Total			159,5 %
Plafond			150 % de RF
Montant du variable annuel 2017⁽¹⁾			1 380 000 €

(1) Versement en 2018 conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale de Colas du 12 avril 2018.

(2) Rappel méthode de calcul : chaque Prime P1, P2, P3 et P4 est calculée comme suit :

- si la performance est inférieure de plus de 10 % à l'Objectif : la prime concernée (P1, P2, P3 ou P4) = 0
- si la performance se situe entre (Objectif - 10 %) et l'Objectif :
P1 = de 0 à 30 % de RF
P2 = de 0 à 10 % de RF
P3 = de 0 à 25 % de RF
P4 = de 0 à 35 % de RF
- si la performance est supérieure à l'Objectif :
P1 = de 30 % à 60 % de RF
P2 = de 10 % à 20 % de RF
P3 = de 25 % à 50 % de RF
P4 = de 35 % à 70 % de RF

Entre ces limites, le poids effectif de chaque prime est défini par interpolation linéaire.

P5 est fixée en fonction des performances (RSE-Conformité) appréciées par le Conseil d'administration, à l'intérieur d'un plafond = 50 % de RF.

La somme de P1, P2, P3, P4 et P5 calculées selon la méthode décrite ci-dessus ne peut jamais dépasser un plafond de 150 % de RF.

(3) Critères qualitatifs : pour 25 % RSE (Sécurité ; Baromètre de satisfaction) ; pour 25 % Conformité (Diffusion programmes de conformité ; lettres d'engagement) + possibilité de réduire P5 ou de le supprimer en cas d'événement grave pendant l'exercice.

L'Assemblée Générale du 12 avril 2018 est dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, émet un avis favorable sur ces éléments de rémunération. »

PRINCIPES, CRITÈRES DE DÉTERMINATION, DE RÉPARTITION ET D'ATTRIBUTION DES ÉLÉMENTS FIXES, VARIABLES ET EXCEPTIONNELS COMPOSANT LA RÉMUNÉRATION TOTALE ET LES AVANTAGES DE TOUTE NATURE, ATTRIBUABLES AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2018

Principes généraux

Le Conseil d'administration a arrêté comme suit pour l'exercice 2018 les neuf principes généraux sur le fondement desquels seraient déterminés les rémunérations et avantages du Président-Directeur Général de Colas :

1. Respect des recommandations du Code Afep-Medef.
2. Aucune indemnité de cessation de fonctions ou indemnité de non-concurrence en cas de départ.
3. Niveau des rémunérations prenant en compte l'existence d'une retraite additive plafonnée et le fait qu'aucune indemnité de cessation de fonctions ou de non-concurrence n'a été consentie.
4. Prise en compte du niveau et de la difficulté des responsabilités du dirigeant mandataire social. Prise en compte de son expérience dans la fonction et de son ancienneté dans le Groupe.
5. Prise en compte des pratiques relevées dans les groupes ou entreprises exerçant des activités comparables.
6. Une structure des rémunérations incitative se décomposant comme suit :
 - une rémunération fixe ;
 - une rémunération variable annuelle ;
 - des jetons de présence ;
 - des avantages en nature limités ;
 - une retraite additive.
7. Pas de rémunération variable annuelle différée. Pas de rémunération variable pluriannuelle.
8. Faculté laissée au Conseil d'administration de décider le versement d'une rémunération exceptionnelle mais réservée à des circonstances effectivement exceptionnelles.
9. Aucune rémunération supplémentaire versée au dirigeant mandataire social par une filiale du Groupe en dehors des jetons de présence.

Critères 2018

Rémunération fixe

920 000 euros.

La rémunération fixe est déterminée en prenant en compte le niveau et la difficulté des responsabilités, l'expérience dans la fonction, l'ancienneté dans le Groupe, ainsi que les pratiques relevées dans les groupes ou entreprises exerçant des activités comparables.

Rémunération variable annuelle

La méthode de détermination de la rémunération est la suivante :

P1 : OBJECTIF = RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DE BOUYGUES INSCRIT AU PLAN 2018

Si l'Objectif est atteint, P1 = 30 % de SF. Si le résultat net 2018 est inférieur de 10 % à l'Objectif, P1 = 0 ; si le résultat net 2018 est supérieur de 20 % à l'Objectif, P1 = 60 %. Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, P1 varie linéairement de 0 % à 30 %, puis de 30 % à 60 %.

P2 : OBJECTIF = LE POURCENTAGE DE LA MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE DU PLAN 2018 DU MÉTIER

Si l'Objectif est atteint, P2 = 10 % de SF. Si le pourcentage de la marge opérationnelle courante du métier est inférieur de 10 % à l'Objectif, P2 = 0 ; si le pourcentage de la marge opérationnelle courante 2018 du métier est supérieur de 20 % à l'Objectif, P2 = 20 %. Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, P2 varie linéairement de 0 à 10 % puis de 10 % à 20 %.

P3 : OBJECTIF = RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU PLAN 2017 DU MÉTIER

Si l'Objectif est atteint, P3 = 25 % de SF. Si le résultat net 2018 du métier est inférieur de 10 % à l'Objectif, P3 = 0 ; si le résultat net 2018 du métier est supérieur de 20 % à l'Objectif, P3 = 50 %. Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, P3 varie linéairement de 0 % à 25 %, puis de 25 % à 50 %. Cependant, si le Résultat net du métier prévu par le plan 2018 est inférieur d'au moins 20 % au bénéfice net de l'exercice 2017, la prime P3 ne pourra pas être supérieure à 25 %.

P4 : OBJECTIF = RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ DU MÉTIER DE L'EXERCICE 2017

Si l'Objectif est atteint, P4 = 35 % de SF. Si le résultat net consolidé 2018 du métier est inférieur de 10 % à l'Objectif, P4 = 0 ; si le résultat net consolidé 2018 du métier est supérieur de 20 % à l'Objectif, P4 = 70 %. Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, P4 varie linéairement de 0 à 35 %, puis de 35 % à 70 %.

« RNC » est défini comme suit pour les besoins de P4 : « résultat net consolidé hors éléments exceptionnels, tel que publié » (notamment hors plus-values et moins-values de cession de filiales ou participations).

P5 : CRITÈRES QUALITATIFS : 50 % DE SF

Il est proposé au Comité des rémunérations de définir comme suit les critères qualitatifs et leur pondération.

Conformité ⁽¹⁾	15 %	Développement RSE ⁽²⁾	15 %
		Appréciation qualitative globale	20 %

(1) Mise en œuvre des huit mesures de la loi Sapin II + signature des engagements par les managers.

(2) Sécurité + Critère en matière d'environnement.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de ne pas attribuer cette prime P5 ou de la réduire de façon très significative dans le cas où un événement grave se serait produit dans le domaine de la RSE ou de la conformité.

PLAFOND GLOBAL

La rémunération variable d'Hervé Le Bouc, toutes primes additionnées, ne peut dépasser un plafond global : **150 % de la rémunération fixe**.

PRIMES 2018

	Colas : Hervé Le Bouc	Réalisé 2017	Objectif 2018	Pondération	Plafond pour chaque prime
P1	Résultat net consolidé (part du Groupe) de BY	-	-	30 %	P = 60 %
P2	Marge opérationnelle courante	3,1 %	3,3 %	10 %	P + 20 %
P3	Résultat net consolidé (part du Groupe) de Colas vs BNC Plan	328	320	25 %	P = 50 % ou 25 % ⁽¹⁾
P4	Résultat net consolidé (part du Groupe) de Colas vs RNC 2017 ⁽²⁾		328	35 %	P = 70 %
P5	Critères qualitatifs ⁽³⁾			50 %	

Plafond global de la rémunération variable = 150 % de la rémunération fixe.

(1) P3 est plafonné à 25 % si le RNC du Plan est inférieur d'au moins 20 % au RNC de l'exercice 2017.

(2) Hors éléments exceptionnels.

(3) Conformité pour 15 % (mise en œuvre des huit mesures de la loi Sapin II + signature des engagements par les managers) ; RSE pour 15 % (sécurité + un critère en matière d'environnement) ; appréciation qualitative globale pour 20 %.

Jetons de présence

Les jetons de présence seront conservés par le dirigeant.

Avantage en nature

Mise à disposition d'une voiture et d'un chauffeur pouvant être utilisés pour un usage professionnel et personnel.

Stock-options

Le Conseil d'administration de Bouygues SA se prononcera en mai sur l'attribution d'un plan de stock-options 2018.

Retraite additionnelle du dirigeant

Les bénéficiaires du régime de retraite supplémentaire sont les dirigeants membres du Comité de Direction Générale du Groupe Bouygues.

RAPPEL

La retraite additionnelle annuelle dont bénéficient les membres du Comité de Direction Générale du Groupe a été plafonnée par le Conseil d'administration à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (soit environ 313 824 euros en 2017).

L'engagement d'octroyer une retraite additionnelle est une convention réglementée soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration.

Les sociétés cotées doivent subordonner le bénéfice des retraites additionnelles au respect de conditions de performance, les performances devant être obligatoirement celles de la société que le bénéficiaire dirige.

Chaque année, le Conseil d'administration doit vérifier que les dites conditions ont été respectées. L'augmentation des droits à retraite au titre de l'exercice n'est acquise que si le Conseil d'administration l'a autorisée.

L'engagement pris par la société cotée d'octroyer le bénéfice de ladite retraite doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale lors de la nomination ou de chaque renouvellement, dans le cadre d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

Chaque année doivent être publiées les modalités du régime de retraite et une estimation des rentes potentielles à la date de clôture de l'exercice.

CONDITIONS DE PERFORMANCE

• Définition de l'objectif de performance (dénommé ci-après « l'Objectif »)

Exercice 2018 : Objectif = que la moyenne des résultats nets consolidés de Colas de l'exercice clos et des deux exercices qui l'auront précédé (« Moyenne RNC ») ne soit pas à plus de 10 % inférieure à la moyenne des résultats nets consolidés prévus par le plan de l'exercice clos et les plans des deux exercices qui l'auront précédé (« Moyenne Plans »).

(Étant précisé que tout plan servant de référence pour une année est celui de ladite année tel qu'approuvé par le Conseil d'administration au début de l'exercice).

• **Modalités de détermination de l'acquisition de droits à pension**

Les droits à pension seront déterminés de la façon suivante :

- si la Moyenne RNC se situe dans l'Objectif

Droits à pension = 0,92 % du salaire de référence

- si la moyenne RNC est de plus de 10 % inférieure à la Moyenne Plans

Droits à pension = 0

Entre cette limite inférieure et cette limite supérieure, les droits à pension seraient fixés en fonction des résultats par interpolation linéaire entre les deux bornes 0 et 0,92 % du salaire de référence.

• **Information donnée par la société sur les engagements de retraite**

Afin de respecter les obligations de transparence édictées par la loi Macron, il est proposé au Comité des rémunérations de décrire comme suit la retraite additionnelle octroyée aux dirigeants du Groupe :

1. intitulé de l'engagement considéré : contrat de retraite collective à prestations définies ;

2. référence aux dispositions légales permettant d'identifier le régime correspondant : article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale ;

3. conditions d'entrée dans le régime et autres conditions pour pouvoir en bénéficier :

- être membre du Comité de Direction Générale Bouygues SA au jour du départ ou de la mise à la retraite,

- avoir au moins dix années d'ancienneté au sein du groupe Bouygues au moment du départ ou de la mise à la retraite,

- achever définitivement la carrière professionnelle au sein de l'une des sociétés du Groupe (cette condition est remplie lorsque le salarié fait partie des effectifs à la date de son départ ou de sa mise à la retraite),

- être âgé d'au moins 65 ans au jour du départ ou de la mise à la retraite,

- procéder à la liquidation des régimes de retraite de base de la Sécurité sociale, et complémentaires obligatoires ARRCO, AGIRC ;

4. modalités de détermination de la rémunération de référence fixée par le régime concerné et servant à calculer les droits des bénéficiaires :

La rémunération de référence sera égale au salaire brut moyen des trois meilleures années civiles, perçu par le salarié au sein du groupe Bouygues, pendant sa période d'appartenance au Comité de Direction Générale Bouygues SA, revalorisée selon l'évolution du point AGIRC, à la date de rupture du contrat de travail.

Le salaire brut de référence s'entend de celui pris en compte pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale, en application des dispositions de l'article L. 242-1 du Code de la Sécurité sociale ;

5. rythme d'acquisition des droits : rythme annuel ;

6. existence d'un plafond, montant et modalités de détermination de celui-ci : huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale (308 900 euros en 2016) ;

7. modalités de financement des droits : financement externalisé auprès d'une compagnie d'assurance à laquelle est versée chaque année une cotisation ;

8. montant estimatif de la rente annuelle à la date de la clôture :

Nom	Rente annuelle (en euros)
Hervé Le Bouc	235 716

9. charges fiscales et sociales pesant sur le régime : les cotisations versées par la société ne sont pas soumises aux charges sociales patronales ni à la CSG – CRDS. La société doit s'acquitter d'une contribution à hauteur de 24 % desdites cotisations.

L'Assemblée Générale du 12 avril 2018 est dès lors invitée à se prononcer sur la résolution suivante :

« L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans ce rapport et attribuables, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général. »

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : NON-CUMUL DU MANDAT SOCIAL AVEC UN CONTRAT DE TRAVAIL - RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE - INDEMNITÉ DE DÉPART - INDEMNITÉ DE NON-CONCURRENCE

Dirigeants mandataires sociaux

	Contrats de travail		Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽²⁾		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Hervé Le Bouc Fonction : Président-Directeur Général	X		X ⁽¹⁾			X ⁽²⁾		X

(1) Cf. point 10.2.2.

(2) Indemnités de départ - Indemnités de non-concurrence : la société et ses filiales mais aussi Bouygues n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du Président-Directeur Général. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une indemnité de séparation, il est précisé qu'Hervé Le Bouc, qui est salarié de Bouygues, bénéficierait de la convention collective applicable (pour Bouygues SA, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne), et donc des indemnités prévues par celle-ci dans le cas où il serait mis fin à son contrat de travail. Cette indemnité est estimée à environ un an de salaire.

JETONS DE PRÉSENCE ATTRIBUÉS AUX ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 20.4 du Code Afep-Medef, il est rappelé que le montant global des jetons de présence à allouer aux Administrateurs de Colas a été fixé par l'Assemblée Générale du 17 avril 2007 à 250 000 euros pour chaque exercice, la répartition étant laissée à l'initiative du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration, dans sa décision du 20 février 2018, a décidé d'attribuer, conformément au mode d'attribution décidé par le Conseil dans sa séance du 23 février 2015, un montant total de 194 400 euros réparti entre les administrateurs comme suit :

en euros		Origine	2016	2017
Hervé Le Bouc	Président-Directeur Général	Jetons société Colas	20 000	20 000
Sous-total Dirigeants mandataires sociaux				
François Bertièrre	Administrateur	Jetons société Colas	24 000	24 000
Olivier Bouygues	Administrateur	Jetons société Colas	20 000	20 000
Jean-François Guillemin	Censeur	Jetons société Colas	28 000	28 000
Colette Lewiner	Administrateur	Jetons société Colas	32 000	32 000
Martine Gavelle	Administrateur	Jetons société Colas	24 000	24 000
Philippe Marien	Administrateur, Représentant permanent de la société Bouygues	Jetons société Colas	24 000	24 000
Catherine Ronge	Administrateur	Jetons société Colas	23 600	22 400
Sous-total autres Administrateurs		Jetons société Colas	175 600	174 400
TOTAL JETONS DE PRÉSENCE DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS			195 600	194 400

ACTIONS DE PERFORMANCE

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Code Afep-Medef, il est précisé qu'aucune action de performance n'a été attribuée par la société en 2017.

ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE AU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Conformément aux dispositions de l'article 25 du Code Afep-Medef, il est précisé qu'aucune action de performance n'est disponible car aucune action de performance n'a été attribuée.

INFORMATIONS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

Sur la base de la constatation du capital au 2 janvier 2018, la composition de l'actionnariat de Colas au 31 décembre 2017, est la suivante : Bouygues SA détient directement ou indirectement 96,60 % du capital, les fonds communs « Colas en actions » et « Colas shares » détenus par les collaborateurs du groupe Colas détiennent 0,76 %, le Public 2,63 % et la société 0,01 %.

Au 31 décembre 2017, Colas détenait 593 actions en propre par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité.

RESTRICTIONS STATUTAIRES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D'ACTIONS ET TOUTES CLAUSES DES CONVENTIONS PORTÉES À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 233-11 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucune restriction à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L. 233-7 ET L. 233-12 DU CODE DE COMMERCE

La société Colas est contrôlée par la société Bouygues qui détient environ 96,60 % du capital.

La société Colas ne détient aucune participation au capital de la société Bouygues.

LA LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Conformément aux dispositions de l'article 31 « Droit de vote et quorum » des statuts, un droit de vote double conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

La société Colas est contrôlée par la société Bouygues qui détient au 31 décembre 2017 environ 96,60 % du capital, soit 31 543 222 actions lui ouvrant droit à 63 086 444 droits de vote.

MÉCANISME DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucun mécanisme de contrôle relatif au système d'actionnariat du personnel.

ACCORD ENTRE ACTIONNAIRES POUVANT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT D'ACTIONS ET À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucun accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions des articles 13, 14 et 15 des statuts, la société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus nommés par l'Assemblée Générale. Les personnes morales peuvent faire partie du Conseil d'administration. Lors de leur nomination, elles doivent désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle ; toutefois, cette nullité n'entraîne pas celle des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé. Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction.

La durée des fonctions des administrateurs est de deux années. Le Conseil se renouvellera à chaque Assemblée annuelle, à raison de un ou plusieurs membres en alternant, s'il y a lieu, de façon que le renouvellement puisse être complet en deux années, et se fasse aussi également que possible, suivant le nombre des membres. Tout membre sortant est rééligible.

Si un siège d'administrateur devient vacant par décès ou par démission dans l'intervalle de deux Assemblées Générales, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur. Les nominations provisoires d'administrateurs sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. À défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables. S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonction, l'Assemblée Générale doit être immédiatement convoquée par eux ou, au besoin, par les Commissaires aux comptes pour compléter le Conseil.

Modification des statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés, sauf disposition légale contraire, que par décision prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article 19 « Pouvoirs du Conseil », le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'administration fixe la rémunération du Président, du Directeur Général et des Directeurs généraux délégués et détermine les avantages et accessoires auxquels ils ont droit.

Par ailleurs, le Conseil d'administration bénéficie des autorisations financières énoncées précédemment (cf. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité, dans le présent rapport).

ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIÉTÉ QUI SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucun accord significatif conclu par la société qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle.

ACCORDS PRÉVOYANT DES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIÉS, S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés s'ils démissionnent ou s'ils sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

Le Conseil d'administration

États financiers consolidés du groupe Colas

/au 31 décembre 2017/

P. 100	Bilan consolidé au 31 décembre
P. 101	Compte de résultat consolidé de l'exercice
P. 101	État des produits et charges comptabilisés
P. 102	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
P. 103	Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice
P. 104	Annexe aux états financiers consolidés

Bilan consolidé au 31 décembre

en millions d'euros	Notes	2017	2016
Immobilisations corporelles	3.2	2 384	2 394
Immobilisations incorporelles	3.3	107	92
Goodwill	3.3	512	500
Coentreprises et entités associées	3.4	396	375
Autres actifs financiers non courants	3.6	197	183
Impôts différés et créances fiscales non courantes	3.7	154	172
Actifs non courants		3 750	3 716
Stocks	4.1	501	498
Clients et comptes rattachés	4.1	2 875	2 600
Actifs d'impôts (exigibles)	4.1	197	159
Autres créances courantes	4.1	617	673
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.2	680	759
Instruments financiers – couverture des dettes financières	17	14	17
Actifs courants		4 884	4 706
TOTAL ACTIFS		8 634	8 422
Capital social et primes		384	384
Résultats accumulés		2 092	1 826
Actions propres détenues			(1)
Réserve de conversion		15	116
Résultat consolidé		328	355
Capitaux propres (part du Groupe)		2 819	2 680
Participations ne donnant pas le contrôle		30	33
Capitaux propres	5	2 849	2 713
Dettes financières non courantes	8	126	125
Provisions non courantes	6.1	884	917
Impôts différés passifs et dettes fiscales non courantes	7	60	71
Passifs non courants		1 070	1 113
Avances et acomptes reçus sur commandes		445	300
Dettes financières courantes	8	40	73
Impôts courants		56	55
Fournisseurs et comptes rattachés		2 041	1 945
Provisions courantes	6.2	278	324
Autres passifs courants	10	1 760	1 838
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		80	42
Instruments financiers – couverture des dettes financières	17	15	19
Passifs courants		4 715	4 596
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		8 634	8 422
Excédent financier net (-) Endettement financier net (+)	9	433	517

■ Compte de résultat consolidé de l'exercice

en millions d'euros		2017	2016
Chiffre d'affaires⁽¹⁾	11/16	11 705	11 006
Achats consommés		(5 319)	(4 842)
Charges de personnel		(3 252)	(3 214)
Charges externes		(2 611)	(2 372)
Impôts et taxes		(159)	(154)
Dotations nettes aux amortissements		(407)	(399)
Dotations aux provisions et dépréciations nettes de reprises utilisées		(88)	(155)
Variations des stocks de production		1	(12)
Autres produits d'exploitation ⁽²⁾	12	685	757
Autres charges d'exploitation	12	(193)	(229)
Résultat opérationnel courant	16	362	386
Autres produits opérationnels	12		
Autres charges opérationnelles	12	(5)	(62)
Résultat opérationnel		357	324
Produits financiers		15	16
Charges financières		(29)	(29)
Coût de l'endettement financier net	13	(14)	(13)
Autres produits financiers	13	14	97
Autres charges financières	13	(13)	(23)
Impôt	14	(75)	(108)
Quote-part du résultat des coentreprises et entités associées		61	82
Résultat net		330	359
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		328	355
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2	4
Résultat par action (en euros)	15	10,04	10,87
Résultat dilué par action (en euros)	15	10,04	10,87
(1) Dont part réalisée à l'international (export inclus)		5 601	5 227
(2) Dont reprises de provisions et dépréciations non utilisées		121	139

■ État des produits et charges comptabilisés

en millions d'euros		2017	2016
Résultat net de la période		330	359
Éléments non recyclables en résultat net			
Écarts actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi		5	(63)
Impôts sur éléments non recyclables en résultat net		(2)	14
Éléments recyclables en résultat net			
Variations des écarts de conversion		(85)	24
Variation nette sur juste valeur des instruments financiers de couverture et autres actifs financiers (AFS)		(3)	7
Impôts sur éléments recyclables en résultat net		1	(3)
Quote-part des produits et charges recyclables des coentreprises et entités associées		(17)	9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		(101)	(12)
PRODUITS ET CHARGES NETS COMPTABILISÉS		229	347
Dont part du Groupe		228	343
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		1	4

■ Tableau de variation des capitaux propres consolidés

en millions d'euros	Capital social et primes	Résultats accumulés	Réserve de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2015	384	1 992	83	234	2 693	31	2 724
Acquisitions/cessions d'actions propres							
Affectation du résultat N-1		234		(234)			
Distribution		(356)			(356)	(2)	(358)
Autres opérations avec les actionnaires							
Résultat net de l'exercice				355	355	4	359
Produits et charges comptabilisés ⁽¹⁾		(45)	33		(12)		(12)
Résultat net et produits et charges comptabilisés		(45)	33	355	343	4	347
Changements de périmètre et divers							
31 décembre 2016	384	1 825	116	355	2 680	33	2 713
Acquisitions/cessions d'actions propres		1			1		1
Affectation du résultat N-1		355		(355)			
Distribution		(90)			(90)	(1)	(91)
Autres opérations avec les actionnaires							
Résultat net de l'exercice				328	328	2	330
Produits et charges comptabilisés ⁽¹⁾		1	(101)		(100)	(1)	(101)
Résultat net et produits et charges comptabilisés		1	(101)	328	228	1	229
Changements de périmètre et divers						(3)	(3)
31 DÉCEMBRE 2017	384	2 092	15	328	2 819	30	2 849

(1) Détail des produits et charges comptabilisés :

	Groupe	Minoritaires	Total
Variations de change	(101)	(1)	(102)
Variations de juste valeur des instruments financiers	(3)		(3)
Écarts actuariels sur avantages au personnel	5		5
Impôts différés sur ces opérations	(1)		(1)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS	(100)	(1)	(101)

■ Tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice

en millions d'euros	2017	2016
Résultat net consolidé	330	359
Ajustements pour :		
– quote-part de résultat des coentreprises et entités associées	(61)	(82)
– dividendes reçus des coentreprises et entités associées	53	31
– dividendes des sociétés non consolidées	(2)	(2)
– dotations (reprises) aux amortissements, dépréciations et provisions non courantes	395	395
– plus et moins-values de cession d'actifs	(40)	(123)
– produits et charges calculés divers		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	675	578
Coût de l'endettement financier net	14	13
Impôt	75	108
Capacité d'autofinancement	764	699
Impôts décaissés	(120)	(148)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité (y compris provisions courantes)	(171)	66
TRÉSORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITÉ (a)	473	617
Prix d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(443)	(457)
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	88	73
Dette nette sur immobilisations corporelles et incorporelles	12	18
Sous-total	(343)	(366)
Acquisitions et cessions de titres de participation :		
– prix d'acquisition des titres	(157)	(15)
– prix de cession de titres	23	150
– créance (dette) nette sur achats et cessions de titres	65	(68)
– trésorerie acquise	(10)	
Sous-total	(79)	67
Autres flux liés aux opérations d'investissements :		
– dividendes reçus de sociétés non consolidées	2	2
– variation des autres immobilisations financières	(18)	11
Sous-total	(16)	13
TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS (b)	(438)	(286)
Augmentations (réductions) de capital versées par les actionnaires et par les participations ne donnant pas le contrôle, et autres opérations entre actionnaires	(1)	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(90)	(356)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(1)	(2)
Variation des dettes financières courantes et non courantes	(34)	(17)
Coût de l'endettement financier net	(14)	(13)
Autres flux liés aux opérations de financement		
TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT (c)	(140)	(388)
Variations de change (d)	(12)	(12)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (a + b + c + d)	(117)	(69)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	717	786
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (voir note 9)	600	717

Annexe aux états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées dans l'Union européenne.

Les comptes présentent le bilan, le compte de résultat, l'état des charges et produits comptabilisés, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 31 décembre 2016.

/ Sommaire des notes /

- 1 Faits significatifs
- 2 Principes et méthodes comptables
- 3 Actifs non courants
- 4 Actifs courants
- 5 Informations sur les capitaux propres consolidés
- 6 Provisions non courantes et courantes
- 7 Actifs et passifs d'impôts différés non courants
- 8 Dettes financières non courantes et courantes
- 9 Excédent (Endettement) financier net
- 10 Autres passifs courants
- 11 Analyse du chiffre d'affaires et autres produits de l'activité
- 12 Résultat opérationnel
- 13 Coût de l'endettement financier net, autres produits et charges financiers
- 14 Impôt
- 15 Résultat net des activités poursuivies et résultat dilué par action
- 16 Information sectorielle
- 17 Instruments financiers
- 18 Engagements hors bilan et informations sur les contrats de location-financement
- 19 Effectif moyen, engagements envers le personnel
- 20 Informations sur les parties liées et les avantages des organes d'administration et de direction
- 21 Informations complémentaires sur le tableau de flux de trésorerie
- 22 Honoraires des Commissaires aux comptes
- 23 Liste des principales sociétés consolidées
- 24 Principaux taux de conversion
- 25 Impacts liés à la première application des normes IFRS 15 : « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » et IFRS 9 « Instruments financiers »

Chiffres exprimés en millions d'euros, sauf mention particulière.

NOTE 1 – FAITS SIGNIFICATIFS

1.1 – PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

Nombre de sociétés consolidées	2017	2016
Sociétés contrôlées	357	369
Activités conjointes	67	66
Coentreprises et entités associées	112	84
TOTAL	536	519

Principaux mouvements de l'exercice

• Entrées dans le périmètre

France : Carrières du Fût, SMTP Saddier Maurice Travaux Publics, Carayon Languedoc, Jougla et Fils, Carrières Malet.

International : Allied Infrastructure Management Ltd (Grande-Bretagne), Colas-Bayer (Hongrie), Amiante Exit et HTP (Suisse).

• Sorties du périmètre

France : SATP.

International : Asiacol (Thaïlande), Newhaven Roadstone (Grande-Bretagne), Cermak et Prakan (République tchèque).

1.2 – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE 2017

- Un chiffre d'affaires de 11,7 milliards d'euros, en progression de 6,4 % par rapport à 2016 (+6,7 % à périmètre et taux de change constants).
- Un résultat opérationnel courant égal à 362 millions d'euros, en baisse de 24 millions d'euros.
- Les charges non courantes, qui s'élèvent à 5 millions d'euros, correspondent à des coûts complémentaires liés à l'arrêt du site de Dunkerque.
- Un résultat opérationnel égal à 357 millions d'euros (+33 millions d'euros par rapport à 2016).
- Un résultat net (part du Groupe) de 328 millions d'euros, en diminution de 27 millions d'euros par rapport à fin 2016.
- Un carnet de commandes élevé au 31 décembre 2017, à 7,6 milliards d'euros, en hausse de 7 % par rapport à celui à fin décembre 2016.

Engagement d'acquisition de titres

Un protocole d'accord a été signé le 30 août visant à acquérir 100 % des titres du groupe de travaux routiers et de distribution de bitume Miller McAsphalt, qui réalise un chiffre d'affaires annuel moyen d'environ 1,3 milliard⁽¹⁾ de dollars canadiens avec une marge opérationnelle moyenne de 7 %⁽¹⁾ et emploie 3 300 salariés. L'acquisition de Miller McAsphalt permettra à Colas Canada d'élargir sa couverture géographique en renforçant sa présence en Ontario et en accroissant fortement ses capacités de stockage et de distribution de bitume sur l'ensemble du territoire canadien. Le *closing* de l'opération devrait intervenir au premier trimestre 2018. Le prix d'acquisition des titres, payable au *closing* et sujet à certains ajustements, devrait conduire à un multiple d'environ 12 fois le résultat opérationnel moyen⁽¹⁾. L'acquisition sera financée par dette et ne remettra pas en cause la solidité du bilan de Colas.

(1) Moyenne des 3 derniers exercices.

1.3 – FAITS SIGNIFICATIFS ET VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE POSTÉRIEURS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Néant.

NOTE 2 – PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 – LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Colas est une société anonyme immatriculée en France (RCS Nanterre B552 025 314) ayant son siège social au n° 7 de la place René-Clair à Boulogne-Billancourt (France).

Elle est un leader mondial de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport.

Les activités routières représentent 82 % de l'activité totale. Elles comprennent :

- la construction et l'entretien de routes, autoroutes, pistes d'aéroport, plateformes portuaires, industrielles et logistiques, aménagements urbains, voies de transports en commun en site propre (tramways), aires de loisirs, pistes cyclables, etc. Une activité de génie civil (petits et grands ouvrages) et une activité de bâtiment (construction neuve, réhabilitation et démolition/déconstruction), dans certaines régions, viennent compléter l'activité des filiales routières ;

- en amont de la construction, une importante activité industrielle de production et recyclage de matériaux de construction (granulats, émulsions et liants, enrobés, béton prêt à l'emploi, bitume), à partir d'un réseau international dense de carrières, usines d'émulsion, centrales d'enrobage et centrales à béton, et une usine de production de bitume.

Colas exerce également des activités de Spécialités, pour la plupart complémentaires aux activités routières, qui représentent 18 % de l'activité totale :

- Sécurité signalisation routière, gestion de trafic, fabrication, pose et maintenance d'équipements de sécurité ;
- Réseaux enterrés ;
- Étanchéité, incluant l'enveloppe de bâtiment, bardage et couverture, production et commercialisation de membranes d'étanchéité ;
- Ferroviaire (conception et ingénierie, construction, renouvellement et entretien d'infrastructures).

Colas est aussi concessionnaire ou gestionnaire d'infrastructures (PPP), notamment autoroutières ou aéroportuaires mais aussi de voiries urbaines ou de transport en commun urbain.

2.2 – PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes consolidés du groupe Colas intègrent les comptes de la société Colas et de ses filiales, ainsi que les participations dans les entités associées, les coentreprises et les activités conjointes. Ils sont présentés en millions d'euros, devise dans laquelle est traitée la majorité des opérations du Groupe.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 20 février 2018 et seront soumis pour approbation à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire du 12 avril 2018.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2017 sont établis selon les normes et principes du référentiel IFRS, sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs/passifs financiers évalués à leur juste valeur lorsque cela est requis par les normes IFRS. Ils sont présentés comparativement avec les états au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le groupe Colas a appliqué les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les comptes consolidés de l'exercice 2016 à l'exception des évolutions obligatoires édictées par les normes IFRS mentionnées ci-après, applicables au 1^{er} janvier 2017.

Principales normes IFRS, amendements et interprétations en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire ou applicables par anticipation au 1^{er} janvier 2017

AMENDEMENTS IAS 7 : ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Ces amendements posent comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.

Ces amendements, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, ont été appliqués par anticipation dans les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Ainsi, le Groupe fournit un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture de la situation financière en ce qui concerne les passifs inclus dans les activités de financement en note 9.

IFRS 9 : INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les instruments financiers, appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 39. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe a décidé de ne pas appliquer cette norme par anticipation.

IFRS 15 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu appelée à remplacer la plupart des dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 29 octobre 2016, est applicable au 1^{er} janvier 2018. Le Groupe n'a pas appliqué cette norme par anticipation.

Norme IFRS en vigueur au sein de l'Union européenne, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019

IFRS 16 : CONTRATS DE LOCATION

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17 ainsi que les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, pour les preneurs, la distinction qui était précédemment faite entre « contrats de location simple » et « contrats de location-financement ». Les preneurs devront comptabiliser tous les contrats de location d'une durée de plus d'un an de manière analogue aux modalités actuellement prévues pour les contrats de location-financement par IAS 17 et comptabiliser ainsi un actif et un passif au titre des droits et obligations créés par un contrat de location. La nouvelle norme, adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017, est applicable au 1^{er} janvier 2019.

Le Groupe a retenu l'approche rétrospective pour la première application de la norme.

L'impact d'IFRS 16 est en cours d'évaluation. Compte tenu des changements normatifs attendus, les éléments détaillés dans les annexes au 31 décembre 2017 au titre des locations ne représentent pas une indication de ce que pourrait être l'impact de l'application d'IFRS 16 sur les comptes du Groupe.

Interprétation essentielle publiée par l'IASB, non adoptée par l'Union européenne

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

Le 7 juin 2017, l'IFRS IC a publié l'interprétation IFRIC 23, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2019 et non adoptée par l'Union européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation.

Jugements/estimations dans l'évaluation de certains actifs/passifs/produits et charges

Afin de préparer les comptes consolidés conformément aux normes et interprétations, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu concerner les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des comptes consolidés, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Celles-ci concernent pour l'essentiel : la valeur des actifs immobilisés et des entités associées, y compris l'appréciation des tests de dépréciation des goodwill et des participations, des avantages du personnel (indemnités de fin de carrière, pensions, etc.), de la juste valeur des instruments financiers non cotés, des impôts différés actif et des provisions, de la valeur des stocks de matières premières et produits finis, etc.

Pour les revenus relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique les principes généraux de reconnaissance des revenus basée sur la mesure de l'avancement, physique ou sur les coûts, incluant les provisions pour fin de chantier. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des travaux et la prise en compte d'éventuels aléas. Elles sont revues régulièrement, contrat par contrat, sur le fondement des informations disponibles, en tenant compte des contraintes techniques et contractuelles propres à chaque contrat. Les coûts engagés, ceux qui restent à supporter et les coûts éventuels de garanties sont analysés, et leur évaluation repose sur la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour remplir les obligations contractuelles du Groupe. La détermination des produits à terminaison tient compte des droits à recettes complémentaires et réclamations acceptées par le client ou qui sont jugées hautement probables par la Direction.

Enfin, en l'absence de norme ou d'interprétation applicable à une transaction spécifique, à un autre événement ou une condition, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes, donnant une image fidèle et comparable d'une période à l'autre afin que les comptes consolidés :

- présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- traduisent la réalité économique des transactions ;
- soient neutres, prudents et complets dans tous leurs aspects significatifs.

Dès lors, une information circonstanciée figure dans l'annexe aux comptes consolidés.

Actifs détenus en vue de la vente et activités arrêtées ou détenues en vue de la vente

Un actif immobilisé ou un groupe d'actifs et de passifs directement liés est considéré comme détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Ces actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus bas de la valeur comptable et du prix de cession estimé, nets des coûts relatifs à la cession.

Une activité arrêtée ou classée comme détenue en vue de la vente représente une activité significative pour le Groupe, ayant été une unité génératrice de trésorerie et faisant l'objet, soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue d'une vente. Les éléments du résultat et du tableau de flux de trésorerie relatifs à ces activités arrêtées ou détenues en vue de la vente sont présentés sur des lignes spécifiques des comptes consolidés pour toutes les périodes présentées.

2.3 – MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Sociétés contrôlées

Les sociétés sur lesquelles Colas exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Sociétés contrôlées conjointement

Une coentreprise ou une activité conjointe est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint. Les actifs/passifs, charges et produits des activités conjointes, qui confèrent à chacun des coparticipants des droits directs dans les actifs et des obligations au titre des passifs, sont comptabilisés selon les intérêts dans l'activité conjointe. Les coentreprises qui confèrent des droits dans l'actif net sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Sociétés sous influence notable

Une société associée est une société non contrôlée, mais sur laquelle le Groupe exerce une influence notable. Cette influence est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de l'entité.

Les résultats, les actifs et passifs des sociétés associées sont appréciés selon la méthode de la mise en équivalence.

2.4 – REGROUPEMENTS D'ENTREPRISE

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les regroupements d'entreprises sont traités dans le cadre de la norme IFRS 3.

Dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, la juste valeur de la contrepartie transférée est affectée aux actifs et passifs identifiables acquis. Ces derniers sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et présentés au bilan selon la méthode de la réestimation totale, conformément à IFRS 3. Cette méthode consiste à réestimer les actifs et passifs acquis pour leur juste valeur totale (et non à hauteur de la seule quote-part d'intérêt acquise).

Lors de chaque regroupement d'entreprises, la norme IFRS 3 révisée offre le choix entre une évaluation des participations ne donnant pas le contrôle :

- à la juste valeur (c'est-à-dire avec un goodwill alloué à ces derniers, selon la méthode dite du « goodwill complet ») ;
- à leur quote-part dans la juste valeur des seuls actifs et passifs identifiables de la société acquise (c'est-à-dire sans goodwill affecté aux participations ne donnant pas le contrôle, selon la méthode dite du « goodwill partiel »).

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Dans ce contexte, le goodwill représente l'excédent résiduel du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables et des passifs éventuels évaluables de façon fiable à la date d'acquisition, les participations ne donnant pas le contrôle étant, selon le choix retenu, évaluées ou non à la juste valeur (comme indiqué ci-avant). Le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie correspondante bénéficiant du regroupement d'entreprises ou au regroupement d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissements des acquisitions (secteur opérationnel pour le groupe Colas).

Le délai d'affectation est limité à la période requise pour identifier et évaluer les actifs et passifs de la société acquise, les participations ne donnant pas le contrôle, le prix payé et la juste valeur de la quote-part antérieurement acquise, sans toutefois pouvoir excéder douze mois.

Les écarts d'acquisition négatifs sont rapportés au compte de résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Ultérieurement, le goodwill est évalué annuellement, à son coût, diminué des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur déterminées comme indiqué au chapitre ci-après intitulé « Suivi de la valeur des actifs immobilisés et des entités associées », conformément à la norme IAS 36. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel.

Conformément à IFRS 3 révisé, à la date de prise de contrôle, la quote-part antérieurement détenue est réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat ; en cas de perte de contrôle, en complément du résultat de cession, la quote-part conservée est également réévaluée à la juste valeur en contrepartie du résultat.

En cas de variation de pourcentage, sans incidence sur le contrôle, l'écart entre la contrepartie transférée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est constaté directement en capitaux propres part du Groupe. En conséquence, il n'y a pas de constatation de goodwill complémentaire.

Les coûts directs liés au regroupement sont comptabilisés en résultat.

En cas de cession partielle des activités constitutives d'une UGT, le Groupe retient généralement le principe d'allocation du goodwill affecté à l'activité cédée à proportion de sa valeur relative dans l'UGT à la date de cession selon la hiérarchie de la norme IFRS 7, sauf s'il peut être démontré qu'une autre méthode reflète mieux le goodwill lié à l'activité cédée, conformément à l'IAS 36.86.

Les goodwill déterminés antérieurement au 1^{er} janvier 2004 restent appréciés selon la méthode de la réestimation partielle. Les droits des participations ne donnant pas le contrôle sont pris en compte sur la base de la valeur comptable des éléments, telle qu'elle ressort du bilan de l'entreprise acquise.

2.5 – MÉTHODE DE CONVERSION DES ÉLÉMENTS EN DEVISES

Transactions en devises

Les transactions en devises sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours de change à la date de la transaction.

États financiers des entités dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion » des capitaux propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

2.6 – MÉTHODE D'APPRÉCIATION DES IMPOSITIONS

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actifs et de passifs. Elles résultent :

- des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont :
 - soit des sources d'impositions futures (impôts différés passifs) : il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée,

- soit des sources de déductions futures (impôts différés actifs) : sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement. Ces actifs sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible et sur lequel les différences temporelles pourront s'imputer, et sont revus à chaque clôture ;
- des reports fiscaux déficitaires (impôts différés actifs) dont il est probable qu'ils seront récupérés sur les exercices futurs.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt nationaux dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date d'arrêt des comptes, selon les pays. Ainsi, au 31 décembre 2017, les différences temporelles des entités françaises ont été comptabilisées aux taux votés par l'Assemblée nationale selon les échéanciers de retournement :

- 33,33 % ou 34,43 % pour 2018 ;
- 31,00 % ou 32,02 % pour 2019 ;
- 28,00 % ou 28,92 % pour 2020 ;
- 26,50 % ou 27,37 % pour 2021 ;
- 25,00 % ou 25,83 % pour 2022 et au-delà.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation et sont présentés en actifs ou passifs non courants.

2.7 – ACTIFS NON COURANTS

Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût de revient de l'acquisition sous déduction des amortissements et dépréciations cumulés. L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée prévisible d'utilisation des actifs.

PRINCIPALES DURÉES D'UTILISATION RETENUES

Terrains	(voir ci-après)
Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 15 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

Terrains nus ou bâtis : ils ne sont pas amortis, mais font si nécessaire l'objet d'une dépréciation.

Terrains de gisement : ils sont amortis selon le rythme d'épuisement du gisement sans que la durée totale ne puisse excéder quarante ans.

Le montant cumulé des amortissements ne peut être inférieur à l'amortissement calculé selon le mode linéaire.

Lorsqu'une immobilisation exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisée ou vendue, les coûts d'emprunts directement attribuables à son acquisition ou sa construction sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durée d'utilisation différente, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts en actifs corporels.

Les profits et pertes sur cessions sont calculés par différence entre le produit de cession et la valeur nette comptable ainsi déterminée ; ils sont inclus en « Autres produits et charges d'exploitation ».

Les durées d'amortissement sont revues annuellement ; elles peuvent être modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes.

CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location d'immobilisations corporelles, pour lesquels le Groupe supporte en substance la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement (comptabilisation d'un actif corporel et d'une dette financière le cas échéant).

Les actifs détenus en location-financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

SUBVENTIONS REÇUES

Les subventions d'investissement reçues (notamment de l'État) sont affectées au bilan en diminution de la valeur des immobilisations concernées, et amorties au rythme de ces actifs dès lors qu'elles sont définitivement acquises.

Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme étant un actif non monétaire identifiable, sans substance physique, et contrôlé par l'entité. Un actif est identifiable :

- s'il est séparable (loué, vendu, échangé de manière indépendante) ;
- ou s'il est issu d'un droit contractuel ou légal, que ce droit soit séparable ou non.

Un actif est contrôlé si l'entité a le pouvoir d'en retirer les bénéfices économiques futurs et d'en restreindre l'accès aux tiers.

Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ; le caractère indéfini est revu à chaque clôture.

Les frais de développement sont activés lorsqu'ils satisfont les critères de la norme IAS 38 (génération d'avantages économiques futurs et coût évalué de façon fiable).

Conformément aux principes IFRS, les frais d'établissement et les frais de recherche figurent en charges dans l'exercice de leur engagement.

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du coût d'acquisition d'une société sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables de cette société à la date d'acquisition.

Le Groupe a choisi la méthode du goodwill partiel.

SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS ET DES ENTITÉS ASSOCIÉES

Des tests de dépréciation de la valeur nette comptable des actifs immobilisés non financiers et de la participation dans les entités associées sont réalisés lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Au moins une fois par an (lors de la clôture annuelle), la valeur au bilan des actifs incorporels à durée de vie indéfinie et des goodwill est comparée à leur valeur recouvrable.

MÉTHODE RETENUE POUR LES TESTS DE DÉPRÉCIATION

Afin de déterminer la valeur recouvrable, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent, ou dans le groupe d'UGT au niveau duquel est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

Les groupes d'UGT correspondent à l'organisation opérationnelle du Groupe.

Elles répondent aux conditions suivantes : unicité de management, synergies dans les domaines des ressources humaines, des ressources en matériel, dans le domaine technique et le domaine des études travaux.

- UGT Routes Métropole : regroupe l'activité routière en France métropolitaine ;
- UGT Spécialités (hors Rail) : regroupe les activités de Sécurité signalisation, Réseaux et Étanchéité ;
- UGT Rail : regroupe l'activité ferroviaire ;
- UGT Routes Europe (hors France) : regroupe l'activité routière dans les pays européens où le Groupe est implanté ;
- UGT Routes Amérique du Nord : regroupe l'activité routière aux États-Unis d'Amérique et au Canada ;
- UGT Routes Reste du monde : regroupe l'activité en Afrique, dans l'Océan Indien, en Asie, en Australie, au Moyen-Orient et dans les Départements et territoires français d'outre-mer.

La valeur d'utilité est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés ; elle correspond à l'actualisation de flux futurs de trésorerie par le coût moyen pondéré du capital et incorpore une prime de risque économique. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir des prévisions établies par le management en charge de l'UGT, dans le cadre d'une procédure budgétaire habituelle pour l'année N+1 et d'un plan à trois ans pour les deux années suivantes.

Actifs financiers non courants

TITRES DE PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

Il s'agit de titres non cotés ; ils figurent au bilan pour leur coût d'acquisition sous déduction des dépréciations estimées nécessaires (il n'y a pas d'écarts significatifs entre le coût d'acquisition et la juste valeur de ces titres).

PRÊTS

Les prêts accordés figurent au bilan pour leur valeur actualisée lorsque leur taux de rémunération s'écarte des conditions normales du marché (exemple : prêts sans intérêts consentis par les sociétés françaises dans le cadre de l'obligation légale de participation des employeurs à l'effort de construction).

CRÉANCES FINANCIÈRES DANS LE CADRE DE CONCESSIONS ET PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

Le contrat de concession pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie de la ville de Portsmouth pendant une durée de vingt-cinq ans (Private Finance Initiative) est comptabilisé selon la méthode de la créance financière telle que préconisée par IFRIC 12.

Les travaux réalisés sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement définie par l'IAS 11.

La créance initiale représente la juste valeur des travaux réalisés et est ensuite comptabilisée au coût amorti selon la méthode définie par l'IAS 39.

Elle représente donc le montant des travaux réalisés, augmenté des intérêts cumulés calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué des paiements reçus du concédant.

AUTRES CRÉANCES FINANCIÈRES

Elles sont comptabilisées initialement à la juste valeur, et par la suite au coût amorti lorsqu'elles ont vocation à être conservées jusqu'à leur échéance.

2.8 – ACTIFS COURANTS

Stocks

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sorti, ou selon la méthode du coût moyen pondéré en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

Créances clients et autres créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pu, pour des raisons de décalage temporaire, être facturés ou acceptés par le client.

Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Certaines structures du Groupe sont amenées à utiliser des instruments financiers de couverture dans le but de limiter l'incidence, sur leur compte de résultat, des variations de change, de taux d'intérêt et de prix de matières premières. L'utilisation de ces instruments s'inscrit dans le cadre ci-après.

Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

EXPOSITION AU RISQUE DE CHANGE

Globalement, le Groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes, dans la mesure où la part des exportations dans l'activité à l'international est très faible. Pour la plupart des chantiers réalisés à l'étranger, la facturation et les dépenses sont libellées dans la devise du pays où sont exécutés les travaux.

Certains contrats en devises peuvent ponctuellement faire l'objet d'une couverture de change.

Les emprunts ou placements sont centralisés dans la devise de chaque pays.

Par ailleurs, une vigilance particulière est portée aux risques relatifs aux avoirs du Groupe en monnaies non convertibles et, plus généralement, aux risques « pays ».

EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX

La charge financière du Groupe est peu sensible à la variation des taux d'intérêt car l'essentiel de son endettement est à taux fixe grâce à des emprunts à taux fixe et à un portefeuille d'instruments de couverture de taux permettant de transformer la dette à taux variable en dette à taux fixe.

La charge financière du Groupe ne serait que peu affectée par une fluctuation des taux d'intérêt européens ou par une évolution divergente de ceux-ci par rapport aux taux d'intérêt dans les principales devises hors de la zone euro.

Enfin, les dettes financières à taux variable figurant au bilan sont, en moyenne sur l'exercice, inférieures à la trésorerie disponible placée également à taux variable.

EXPOSITION AU RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe a une sensibilité aux variations du coût des matières premières principalement liées aux produits pétroliers dans l'activité routière, ainsi qu'à certains métaux dans les activités de Sécurité signalisation, Étanchéité et Ferroviaire.

Des opérations de couverture peuvent être réalisées ponctuellement sur des opérations spécifiques.

Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités à des produits classiques comme :

- les achats et ventes à terme de devises, swaps de devise, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ;
- les swaps de taux d'intérêt, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels ou d'options de taux dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- les achats et ventes de contrats *futures*, swaps sur matières premières, options sur matières premières dans le cadre de la couverture du risque sur matières premières.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang ;
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments, le choix des contreparties et, plus généralement, la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

Méthodes de comptabilisation

En règle générale, les instruments financiers utilisés par le Groupe font l'objet d'une comptabilité de couverture. Ainsi, ils donnent lieu à la mise en place d'une documentation de relation de couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Le Groupe procède alors, suivant le cas, à deux types de comptabilisation :

- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert sont comptabilisées de manière symétrique dans le compte de résultat ;
- comptabilisation dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée en compte de résultat pour la partie non efficace et en capitaux propres (jusqu'au dénouement de l'opération) pour la partie efficace.

2.10 – CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les actions propres détenues sont imputées en déduction des capitaux propres consolidés ; aucune charge ou produit résultant de l'annulation n'affecte le compte de résultat.

Lorsque des filiales du Groupe détiennent leurs propres actions, il est constaté un complément de pourcentage d'intérêt au niveau du Groupe sur celle-ci.

Réserve de conversion

La réserve de conversion représente les écarts de change intervenus depuis le 1^{er} janvier 2004, date de remise à zéro de la réserve par virement à la rubrique « Report à nouveau ».

Information sur la gestion du capital

L'objectif de la Direction Générale de Colas est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net/capitaux propres raisonnable ;
- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Ce niveau peut toutefois varier sur une période limitée, en particulier si un investissement présentant un intérêt stratégique fort pour le Groupe se présentait.

À cette fin, le plan d'affaires constitue un des outils de pilotage du Groupe permettant à la société mère d'appréhender la situation de chacun des métiers comme de l'ensemble du Groupe, et son incidence sur les capitaux propres consolidés.

2.11 – PASSIFS NON COURANTS

Dettes financières non courantes

À l'exception des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE).

La fraction à moins d'un an des dettes financières non courantes est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées à la clôture de l'exercice lorsqu'il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont il est probable que le règlement se traduise pour l'entreprise par une sortie nette de ressources représentatives d'avantages économiques.

Le montant figurant en provisions correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

Ces provisions ne sont pas liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise. Elles incluent pour l'essentiel :

LES AVANTAGES AU PERSONNEL

Pensions

Pour couvrir leurs engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite, les sociétés du Groupe effectuent des versements réguliers auprès des caisses de retraite ou fonds de pension indépendants (régimes à cotisations définies).

Il subsiste toutefois quelques régimes à prestations définies au Royaume-Uni, en Irlande et au Canada. À l'exception du régime de Colas Rail Ltd, ces régimes ne concernent qu'un nombre limité de salariés puisqu'il a été décidé il y a quelques années que ces fonds ne pouvaient plus accueillir de nouveaux cotisants. Ces régimes sont gérés par des fonds indépendants de la société.

Indemnités de départ en retraite

Leur coût est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées. Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en autres produits et charges comptabilisés.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la très grande majorité des sociétés du Groupe est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés en résultat.

LES LITIGES ET CONTENTIEUX

Litiges et contentieux travaux

Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection établie par les experts désignés par les tribunaux.

Risques sur contrôles fiscaux, contrôles charges sociales ou autres administrations

Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision lorsqu'ils sont contestés.

LES GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS (LONG TERME)

Elles représentent l'évaluation des travaux à réaliser au titre des garanties données lorsque la durée de la garantie excède la durée du cycle d'exploitation (de un an à deux ans), par exemple la garantie décennale relative à certains ouvrages.

LES COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES (LONG TERME)

Le coût de remise en état des sites d'exploitation de carrières à l'expiration du gisement et/ou de l'autorisation d'exploitation fait l'objet d'une évaluation détaillée (coût de la main-d'œuvre, du matériel qui sera utilisé, des matériaux à mettre en œuvre, quote-part de frais généraux...). Seuls les coûts qui seront engagés au-delà des douze mois suivant la clôture de l'exercice figurent dans cette rubrique.

Impôts différés passifs

Les passifs d'impôts différés (ou IDP) représentent les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre des différences temporelles imposables (sources d'imposition future). Tous les IDP sont comptabilisés, y compris ceux relatifs aux retraitements de consolidation.

La comptabilisation d'un IDP concerne toutes les différences temporelles générées par des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises sauf si la société mère est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible (pas de projet de cession dans un avenir prévisible).

Lorsqu'il existe une probabilité de distribution de bénéfices dans un avenir prévisible ou une absence de contrôle de la filiale (sociétés associées), un impôt différé passif est constaté.

2.12 – PASSIFS COURANTS

Provisions courantes

Il s'agit des provisions liées au cycle d'exploitation normal de l'entreprise ; les charges rattachées sont généralement réglées dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Elles comprennent pour l'essentiel :

LES PROVISIONS POUR GARANTIES DONNÉES AUX CLIENTS (DURÉE DE UN AN À DEUX ANS AU MAXIMUM)

Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier.

LES PROVISIONS POUR FRAIS DE FIN DE CHANTIER

Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport aux bases permanentes.

LES PROVISIONS POUR PERTES À TERMINAISON DE FIN DE CONTRATS

Elles concernent les chantiers en cours de réalisation et prennent éventuellement en compte les réclamations acceptées par le client. Elles sont évaluées chantier par chantier, sans compensation.

LES COÛTS DE REMISE EN ÉTAT DES SITES

Il s'agit du coût des travaux de remise en état des sites après exploitation (principalement carrières) qui seront réalisés dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 37 relative aux passifs, une information relative aux provisions les plus significatives est fournie, dans la mesure où cette information ne peut porter préjudice au Groupe.

2.13 – COMPTE DE RÉSULTAT

Comme le permet la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Produits des activités ordinaires

Les produits des activités ordinaires sont reconnus dès lors que :

- les avantages économiques résultant de la transaction bénéficieront au Groupe de manière probable ;
- le montant des revenus peut être mesuré de manière fiable ;

– à la date de la transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

Les produits des activités ordinaires du Groupe se décomposent comme suit :

VENTES DE BIENS

Le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur.

CONTRATS DE CONSTRUCTION ET PRESTATIONS DE SERVICES

Le produit est comptabilisé en fonction du degré d'avancement des chantiers ou prestations.

Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés ; une perte attendue sur un contrat est immédiatement comptabilisée en résultat, indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels. Le cas échéant, les droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont hautement probables et peuvent être évalués de façon fiable, sont pris en compte.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Il s'agit de redevances perçues pour utilisation de licences et brevets : le produit est comptabilisé lorsque l'entreprise est en droit d'en percevoir le paiement.

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise et de toutes les autres activités qui ne sont pas d'investissement ou de financement.

Les dépréciations de goodwill sont comprises dans le résultat opérationnel courant.

Autres produits et charges non courants

Il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents – de montant particulièrement significatif – que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

La nature de ces éléments est décrite dans la note 12.

Coût de l'endettement financier net

Il inclut les charges et produits d'intérêts liés à la trésorerie ainsi que les coûts d'emprunts.

Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des goodwill.

Lorsque, pour une société, le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôts sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.14 – TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC (devenu ANC) n° 2013-03 du 7 novembre 2013 (en méthode indirecte).

Le résultat net des sociétés intégrées est corrigé des effets des transactions sans incidence de trésorerie, et des éléments de produits ou charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

La capacité d'autofinancement se définit comme le résultat net consolidé des sociétés intégrées avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions/résultat sur cessions d'actifs/coût de l'endettement financier net (CEFN), et charge d'impôt de l'exercice (le CEFN figure en flux des opérations de financement sur le tableau des flux).

La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.15 – AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Excédent/endettement financier net

Il résulte des rubriques ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- soldes créditeurs de banque ;
- dettes financières courantes et non courantes ;
- instruments financiers (couverture des dettes financières appréciées en juste valeur).

2.16 – COMPARABILITÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Les variations de périmètre de l'exercice n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2017 et ne font pas obstacle à la comparaison avec les états financiers établis au 31 décembre 2016.

NOTE 3 – ACTIFS NON COURANTS

3.1 – SYNTHÈSE DES INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE (EXPLOITATION ET FINANCIER)

	2017	2016
Immobilisations corporelles	428	439
Immobilisations incorporelles et goodwill	15	18
Investissements opérationnels	443	457
Titres de participation et autres titres immobilisés	157	15
Investissements consolidés	600	472
Prix de cession des immobilisations corporelles et incorporelles cédées	(88)	(73)
Prix de cession de titres cédés	(23)	(150)
INVESTISSEMENTS NETS	489	249

3.2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et constructions	Installations, matériels et outillages	Immobilisations en cours et avances sur commandes	Total
Valeur brute				
31 décembre 2015	1 593	5 439	131	7 163
Écarts de conversion	9	49	(1)	57
Virements de rubriques	19	105	(118)	6
Changements de périmètre	(12)	(55)	(1)	(68)
Acquisitions	43	311	85	439
Cessions et réductions	(37)	(205)		(242)
31 décembre 2016	1 615	5 644	96	7 355
Écarts de conversion	(45)	(172)	(2)	(219)
Virements de rubriques	24	95	(121)	(2)
Changements de périmètre	52	49		101
Acquisitions	40	280	108	428
Cessions et réductions	(37)	(246)		(283)
31 DÉCEMBRE 2017	1 649	5 650	81	7 380
Amortissements et dépréciations				
31 décembre 2015	(666)	(4 105)		(4 771)
Écarts de conversion	(1)	(40)		(41)
Virements de rubriques	2	(3)		(1)
Changements de périmètre	8	26		34
Dotations et reprises	(54)	(335)		(389)
Cessions et réductions	13	194		207
31 décembre 2016	(698)	(4 263)		(4 961)
Écarts de conversion	13	125		138
Virements de rubriques	(1)	1		
Changements de périmètre	(1)	(7)		(8)
Dotations et reprises	(55)	(343)	(1)	(399)
Cessions et réductions	23	211		234
31 DÉCEMBRE 2017	(719)	(4 276)	(1)	(4 996)
Valeur nette				
31 décembre 2015	927	1 334	131	2 392
Dont terrains de gisement (carrières)	285			285
Dont locations-financements	3	35		38
31 décembre 2016	917	1 381	96	2 394
Dont terrains de gisement (carrières)	272			272
Dont locations-financements	3	33		36
31 DÉCEMBRE 2017	930	1 374	80	2 384
Dont terrains de gisement (carrières)	293			293
Dont locations financements	2	30		32

Au 31 décembre 2017, des commandes de matériel ont été engagées pour un montant de 24 millions d'euros (20 millions d'euros à fin 2016).

3.3 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

	Concessions, brevets et autres droits	Autres	Total immobilisations incorporelles	Goodwill
Valeur brute				
31 décembre 2015	160	65	225	578
Écarts de conversion	1	1	2	1
Virements de rubriques	2	2	4	(4)
Changements de périmètre	(5)	(2)	(7)	(7)
Acquisitions	4	13	17	1
Cessions et réductions	(1)	(5)	(6)	
31 décembre 2016	161	74	235	569
Écarts de conversion	(2)	(3)	(5)	(11)
Virements de rubriques	2	5	7	
Changements de périmètre	(14)	2	(12)	21
Acquisitions	3	12	15	
Cessions et réductions	(2)	(1)	(3)	
31 DÉCEMBRE 2017	148	89	237	579
Amortissements et dépréciations				
31 décembre 2015	(91)	(48)	(139)	(71)
Écarts de conversion	(1)		(1)	1
Virements de rubriques				2
Changements de périmètre	4		4	
Dotations et reprises	(9)	(4)	(13)	(1)
Cessions et réductions	1	5	6	
31 décembre 2016	(96)	(47)	(143)	(69)
Écarts de conversion	2	1	3	
Virements de rubriques				
Changements de périmètre	14	1	15	3
Dotations et reprises	(6)	(2)	(8)	(1)
Cessions et réductions	2	1	3	
31 DÉCEMBRE 2017	(84)	(46)	(130)	(67)
Valeur nette				
31 décembre 2015	69	17	86	507
31 décembre 2016	65	27	92	500
31 DÉCEMBRE 2017	64	43	107	512

Concessions, brevets et autres droits : il s'agit pour l'essentiel de droits d'exploitation de carrières et, dans une moindre mesure, de brevets et de logiciels.

Les frais de recherche sont pris en charge dans l'exercice.

Les frais de développement sont, pour l'essentiel, pris en charge dans l'exercice car ils ont un caractère permanent et récurrent. Il n'y a pas de projets qui répondent aux conditions d'activation imposées par IAS 38.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée et des goodwill

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie (UGT) est supérieure à sa valeur recouvrable. Si un indice de perte de valeur est identifié, un test de valeur est réalisé selon la méthode décrite en note 2. Ce test est réalisé au moins une fois par an après l'actualisation des budgets et des plans à trois ans par le management.

Le détail des actifs à durée de vie indéterminée et des goodwill répartis par UGT et les principales hypothèses utilisées pour les tests de valeurs sont les suivantes :

Unités génératrices de trésorerie	Goodwill	Actifs incorporels à durée de vie indéterminée	Taux de croissance	Taux d'actualisation	
				H1 ⁽¹⁾	H2 ⁽¹⁾
Routes Métropole	134	20	2 %	5,38 %	5,08 %
Routes Europe (hors France)	19		2 %	5,38 %	5,08 %
Routes Amérique du Nord	114		2 %	5,38 %	5,08 %
Routes Reste du monde	29		2 %	5,38 %	5,08 %
Spécialités (hors Rail)	37		2 %	5,38 %	5,08 %
Rail	179		2 %	5,38 %	5,08 %
TOTAL	512	20			

(1) Selon hypothèses de structure d'endettement : 1/3 dette - 2/3 fonds propres (H1) ou 2/3 dette - 1/3 fonds propres (H2).

Des analyses de sensibilité du calcul aux hypothèses clés prises individuellement ou en utilisant des scénarios de variations combinées du taux d'actualisation et des flux de trésorerie normatifs, incluant des changements raisonnablement possibles de ces dernières, ont été réalisées.

Hypothèses utilisées :

- taux d'actualisation : +2 % ;
- taux de croissance : -2 % ;
- flux de trésorerie normatif : -10 %.

Dans toutes les hypothèses, la valeur recouvrable serait supérieure à la valeur comptable des actifs testés.

La valeur recouvrable de chaque UGT serait égale à la valeur comptable des actifs testés avec les taux d'actualisation suivants :

Unités génératrices de trésorerie	Taux d'actualisation
Routes Métropole	14,39 %
Routes Europe (hors France)	22,80 %
Routes Amérique du Nord	17,43 %
Routes Reste du monde	21,44 %
Spécialités (hors Rail)	16,09 %
Rail	7,82 %

3.4 - PARTICIPATIONS DANS LES COENTREPRISES ET ENTITÉS ASSOCIÉES

	Quote-part dans les capitaux propres	Goodwill et écarts d'évaluation	Dépréciations et amortissements	Valeur nette
31 décembre 2015	229	110	(32)	307
Résultat de l'exercice	89		(7)	82
Dividendes distribués	(31)			(31)
Autres mouvements	14	1	2	17
31 décembre 2016	301	111	(37)	375
Résultat de l'exercice	63			63
Dividendes distribués	(53)			(53)
Autres mouvements	8	4	(1)	11
31 DÉCEMBRE 2017	319	115	(38)	396

Principales participations

	Quote-part dans les capitaux propres		Quote-part dans les résultats	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Entités associées				
Tipco Asphalt ⁽¹⁾	106	101	21	25
Mak Mecsek ⁽²⁾	35	34	3	3
Diverses participations	22	28	4	3
Coentreprises				
Diverses participations ⁽³⁾	156	138	35	58
TOTAL	319	301	63	89

(1) La société Tipco Asphalt basée à Bangkok (Thaïlande) exerce une activité de distribution et vente de produits bitumineux dans le Sud-Est asiatique.

(2) La société Mak Mecsek est titulaire pour trente ans d'un contrat en PPP pour la construction et l'exploitation d'une section neuve de 80 km des autoroutes M 6 (50 km) et M 60 (30 km) dans le sud-ouest de la Hongrie.

(3) Il s'agit principalement de sociétés industrielles (carrières, usines d'émulsions) exploitées en commun avec des partenaires hors Groupe. Individuellement, aucune de ces entités ne présente un caractère significatif.

Détail de la quote-part de résultat des coentreprises et entités associées

	31/12/2017	31/12/2016
Quote-part dans les résultats des participations	63	89
Dépréciation et amortissements	(2)	(7)
TOTAL	61	82

3.5 - ACTIVITÉS CONJOINTES

Les activités conjointes sont pour leur part comptabilisées selon les intérêts du Groupe dans les actifs et passifs, produits et charges. La contribution des activités conjointes est la suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
Actifs	241	226
Passifs	240	224
Chiffre d'affaires	368	346
Résultat opérationnel courant	2	2

3.6 - AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

	Participations non consolidées	Autres actifs financiers	Total valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
31 décembre 2015	104	175	279	(67)	212
Écarts de conversion	(3)	(11)	(14)	3	(11)
Virements de rubriques					
Changements de périmètre	(29)	12	(17)	(2)	(19)
Acquisitions et autres augmentations	15	9	24		24
Réévaluation juste valeur ⁽¹⁾	65		65		65
Cessions et réductions	(66)	(23)	(89)		(89)
Dotations et reprises				1	1
31 décembre 2016	86	162	248	(65)	183
Écarts de conversion	(1)	(3)	(4)	1	(3)
Virements de rubriques	(36)	1	(35)	(2)	(37)
Changements de périmètre	(102)	(1)	(103)		(103)
Acquisitions et autres augmentations	157	27	184		184
Cessions et réductions	(23)	(9)	(32)		(32)
Dotations et reprises				5	5
31 DÉCEMBRE 2017	81	177	258	(61)	197

(1) Titres Atlandes.

Détail des principales participations non consolidées

	Brut	Dépréciation	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Sociétés d'enrobés, de liants et de carrières	24	(8)	16	18
Sociétés non contrôlées	9	(2)	7	6
Sociétés inactives et en cours de liquidation	41	(39)	2	2
Sociétés acquises en fin de période ⁽¹⁾				1
Autres participations ⁽²⁾	7	(3)	4	4
TOTAL	81	(52)	29	31

(1) Ces sociétés non consolidées, car acquises en fin de période, seront consolidées au cours de la période suivante.

(2) Aucune de ces participations ne présente un caractère significatif.

Détail des autres actifs financiers

	Brut	Dépréciation	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Prêts ⁽¹⁾	99	(8)	91	78
Ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) ⁽²⁾	57		57	62
Autres créances financières	21	(1)	20	12
TOTAL	177	(9)	168	152

(1) Prêts accordés : il s'agit principalement de prêts à vingt ans non rémunérés, accordés dans le cadre de l'obligation légale française d'investissement des employeurs dans la construction. Ces prêts sont comptabilisés pour leur valeur nette actualisée en date d'octroi du prêt.

(2) Créance sur la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) en contrepartie des prestations effectuées dans le cadre du contrat de partenariat public-privé pour la réhabilitation et l'entretien de la voirie urbaine signé en 2004 pour une durée de vingt-cinq ans (2004-2029). Cette créance est valorisée en application d'IFRIC 12 (modèle de la créance financière).

Répartition des actifs financiers non courants par nature

	Évaluation à la juste valeur		Prêts et créances	Total
	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres actifs financiers		
31 décembre 2016	-	31	152	183
Flux 2017	-	(2)	16	14
31 DÉCEMBRE 2017	-	29	168	197

3.7 - IMPÔTS DIFFÉRÉS ET CRÉANCES FISCALES NON COURANTES

	Impôts différés actif	Créances fiscales non courantes	Total
31 décembre 2015	165		165
Écarts de conversion	(1)		(1)
Virements de rubriques et autres	10		10
Changements de périmètre	(1)		(1)
Variations nettes	(1)		(1)
31 décembre 2016	172		172
Écarts de conversion	(1)		(1)
Virements de rubriques et autres	(1)		(1)
Changements de périmètre			
Variations nettes	(16)		(16)
31 DÉCEMBRE 2017	154		154

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée peu probable s'élève à 83 millions d'euros au 31 décembre 2017 (87 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Le délai de récupération des impôts différés actif est essentiellement à plus de quatre ans.

Principales sources d'impôts différés par nature

	31/12/2017	31/12/2016
Sources actives		
Avantages au personnel	79	91
Déficits fiscaux	53	66
Réévaluation des instruments financiers	10	5
Autres différences temporaires	27	-
Sources passives		
Provisions réglementées	(9)	(10)
Immobilisations (location-financement, écarts d'évaluation)	(55)	(46)
Réévaluation des instruments financiers	(8)	(5)
Autres différences temporaires	(3)	(1)
ACTIF NET (PASSIF NET) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	94	100

NOTE 4 - ACTIFS COURANTS

4.1 - STOCKS, CRÉANCES COURANTES ET PAIEMENTS D'AVANCE

	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
STOCKS	542	(41)	501	531	(33)	498
Matières, approvisionnements et produits finis						
CRÉANCES CLIENTS	3 000	(125)	2 875	2 735	(135)	2 600
Clients, factures à établir, retenues de garanties ⁽¹⁾						
ACTIFS D'IMPÔTS	197		197	159		159
Personnel, organismes sociaux, État	256		256	241		241
Créances sociétés apparentées et créances diverses	336	(33)	303	419	(34)	385
Paievements d'avance	58		58	47		47
AUTRES CRÉANCES	650	(33)	617	707	(34)	673

(1) L'antériorité des créances clients est la suivante :

	Créances non échues	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	Total
Créances brutes	1 999	679	103	219	3 000
Dépréciations	(25)	(5)	(7)	(88)	(125)
CRÉANCES CLIENT (NET)	1 974	674	96	131	2 875
Rappel 2016	1 888	539	117	56	2 600

Risque de crédit : le Groupe considère que son exposition au risque de crédit sur les créances échues est limité compte tenu de la nature de sa clientèle (États, collectivités publiques, entreprises publiques et privées, particuliers).

4.2 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	31/12/2017			31/12/2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Disponibilités	383		383	337		337
Équivalents de trésorerie ⁽¹⁾	297		297	422		422
TOTAL	680		680	759		759
(1) Dont Bouygues Relais	230		230	342		342

Bouygues Relais est la société centrale de trésorerie du groupe Bouygues.

Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe auprès de banques françaises et étrangères.

Ils se répartissent entre les devises suivantes :

	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Disponibilités	113	38	62	170	383
Équivalents de trésorerie	284			13	297
TOTAL	397	38	62	183	680
Rappel 31 décembre 2016	486	72	58	143	759

(1) Contre-valeur en euros.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie ont une échéance inférieure à trois mois ou peuvent être facilement convertis en numéraire.

La trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	31/12/2017	31/12/2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	680	759
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	(80)	(42)
TOTAL	600	717

NOTE 5 - INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

CAPITAL SOCIAL DE COLAS SA (EN EUROS)

Le capital social de Colas SA au 31 décembre 2017 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

La société Colas détient 593 actions pour un montant de 102 051,17 euros.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

Néant.

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 543 222	96,60 %
Autres actionnaires	1 111 277	3,40 %

GESTION DU CAPITAL

L'objectif de la Direction Générale de Colas est de maintenir un niveau de capitaux propres consolidés permettant :

- de conserver un ratio endettement net sur capitaux propres raisonnable ;
- de distribuer un dividende régulier aux actionnaires.

Parmi les indicateurs de performance utilisés, certains peuvent être calculés par référence aux capitaux propres mais leur utilisation n'est ni prépondérante ni systématique.

Par ailleurs, il est rappelé que les capitaux propres du Groupe ne sont soumis à aucune restriction statutaire.

OPTION DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

Néant.

RÉSERVE DE CONVERSION

La réserve de conversion est née le 1^{er} janvier 2004 avec la première application des normes IFRS.

Les principaux écarts de conversion au 31 décembre 2017 concernent les états financiers des sociétés situées dans les pays suivants :

	31/12/2016	Flux 2017	31/12/2017
États-Unis	81	(59)	22
Canada	12	(20)	(8)
Grande-Bretagne	(12)	(2)	(14)
Slovaquie	12		12
République tchèque	5	2	7
Australie		(4)	(4)
Autres pays	18	(18)	
TOTAL RÉSERVE DE CONVERSION	116	(101)	15

NOTE 6 – PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

6.1 – PROVISIONS NON COURANTES

	Avantages au personnel	Litiges et contentieux	Garanties données (long terme)	Remise en état des sites (long terme)	Autres	Total
31 décembre 2015	369	215	69	153	31	837
Écarts de conversion	(8)	3	1	1	(1)	(4)
Virements de rubriques	1	(1)	(2)	(2)	28	24
Changements de périmètre	(1)	(1)	3			1
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	63					63
Dotations	19	62	18	13	10	122
Reprises utilisées	(14)	(16)	(9)	(7)	(31)	(77)
Reprises non utilisées	(6)	(27)	(11)	(3)	(2)	(49)
31 décembre 2016	423	235	69	155	35	917
Écarts de conversion	(4)	(2)		(3)	(3)	(12)
Virements de rubriques			(1)	2	8	9
Changements de périmètre		(1)	(1)	5	(2)	1
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	(5)					(5)
Dotations	28	36	18	11	13	106
Reprises utilisées	(10)	(36)	(9)	(12)	(9)	(76)
Reprises non utilisées	(6)	(36)	(10)	(2)	(2)	(56)
31 DÉCEMBRE 2017	426	196	66	156	40	884

Détail des principales provisions

	31/12/2017	31/12/2016
Récompenses d'ancienneté	105	101
Indemnités de fin de carrière	228	217
Pensions	93	105
Avantages au personnel	426	423
Litiges avec les clients	39	46
Litiges avec le personnel	27	26
Litiges avec des organismes sociaux	85	83
Litiges avec l'administration fiscale	18	39
Litiges avec d'autres administrations	1	3
Autres litiges	26	38
Litiges et contentieux	196	235
Garanties décennales	50	50
Garanties génie civil, travaux publics	14	16
Garanties de performance	2	3
Garanties données	66	69

6.2 – PROVISIONS COURANTES

	Perte à terminaison	Risques travaux et fin de chantier	Garanties données (court terme)	Remise en état des sites (court terme)	Autres	Total
31 décembre 2015	88	99	52	8	101	348
Écarts de conversion		1	(1)		1	1
Virements de rubriques			2	6	(30)	(22)
Changements de périmètre			(2)			(2)
Dotations	64	41	16	2	38	161
Reprises utilisées	(34)	(20)	(9)	(2)	(19)	(84)
Reprises non utilisées	(29)	(33)	(11)	(1)	(4)	(78)
31 décembre 2016	89	88	47	13	87	324
Écarts de conversion	(1)	(1)			(6)	(8)
Virements de rubriques			3		(3)	
Changements de périmètre		(1)				(1)
Dotations	66	25	10	1	17	119
Reprises utilisées	(31)	(20)	(8)	(2)	(27)	(88)
Reprises non utilisées	(31)	(18)	(11)	(1)	(7)	(68)
31 DÉCEMBRE 2017	92	73	41	11	61	278

NOTE 7 – ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS NON COURANTS

	31/12/2017	31/12/2016
Passifs d'impôts différés	60	71
Dettes fiscales long terme		
TOTAL DES IMPÔTS NON COURANTS	60	71

Les passifs d'impôts différés proviennent pour l'essentiel des décalages fiscaux temporaires (écarts d'évaluation, écarts entre amortissements comptables et fiscaux...).

NOTE 8 – DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES ET COURANTES

RÉPARTITION DES EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊT PAR ÉCHÉANCE

	Échéances			Échéances à plus de 1 an			Total 2017	Total 2016
	Moins de 1 an 2018	De 1 à 2 ans 2019	De 2 à 3 ans 2020	De 3 à 4 ans 2021	De 4 à 5 ans 2022	Plus de 5 ans 2023 et plus		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		20	16	14	11	55	116	116
Emprunts issus des locations-financements		2	2	2	2	1	9	8
Emprunts et dettes financières divers		1					1	1
Sous-total	40	23	18	16	13	56	126	125
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	80							
31 DÉCEMBRE 2017	120	23	18	16	13	56	126	
Rappel 31 décembre 2016	115	26	18	14	12	55		125
Partie à moins d'un an de la dette long terme							40	73

LIGNES DE CRÉDIT CONFIRMÉES ET UTILISÉES

	Lignes confirmées – Échéances				Lignes utilisées – Échéances			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Lignes de crédit	65	1 670	61	1 796	40	70	56	166

LIQUIDITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette disponible du Groupe s'élève à 600 millions d'euros auxquels s'ajoute un montant de 1 605 millions d'euros de lignes de financement moyen terme à plus d'un an confirmées et non utilisées à cette date (contre 656 millions d'euros au 31 décembre 2016).

Les crédits bancaires confirmés contractés par les sociétés du groupe Colas ne comportent pas de clause financière significative susceptible d'entraîner leur exigibilité et/ou leur remboursement anticipé.

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE SELON LA NATURE DE TAUX

La part de la dette financière courante et non courante à taux fixe après prise en compte de l'ensemble des opérations de couverture de taux non échues à la date de clôture de l'exercice et hors concours bancaires courants est de 53 % (39 % en 2016).

RISQUE DE TAUX

Au 31 décembre 2017, la répartition des actifs financiers et des dettes financières par nature de taux est la suivante :

	Taux variables	Taux fixes	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	680	-	680
Emprunts ⁽¹⁾⁽²⁾	(145)	(22)	(167)
Concours bancaires courants	(80)	-	(80)
Position nette avant gestion	455	(22)	433
Couverture de taux ⁽²⁾	67	(67)	-
Position nette après gestion	522	(89)	433
Correctif lié à la saisonnalité de l'activité ⁽³⁾	(653)	-	(653)
POSITION APRÈS GESTION ET CORRECTIF	(131)	(89)	(220)

(1) Y compris (1) million d'euros de juste valeur de swaps de taux figurant sur la ligne « Autres produits et charges comptabilisés » du tableau de variation des capitaux propres consolidés.

(2) Les dettes à taux fixe et les couvertures de taux à moins d'un an sont considérées comme des dettes à taux variable.

(3) L'activité et la trésorerie liée à l'activité sont soumises à de fortes variations saisonnières. Ce correctif permet d'estimer la trésorerie moyenne sur l'année qui sert de base au calcul de sensibilité des frais financiers à la variation des taux d'intérêt. Il correspond à la différence entre la trésorerie financière moyenne de l'année (calculée sur la base de la moyenne des trésoreries financières moyennes mensuelles) et la position nette comptable à fin décembre, hors dettes à taux fixe et portefeuille de swaps de taux d'intérêt.

Ainsi, une hausse instantanée de 1 % des taux d'intérêt à court terme sur la position nette ci-avant engendrerait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 1 million d'euros.

RÉPARTITION DE LA DETTE FINANCIÈRE COURANTE ET NON COURANTE PAR DEVISE

	Euro	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	Total
Dettes financières au 31/12/2017					
Non courante	63		49	14	126
Courante	26		27	67	120
Dettes financières au 31/12/2016					
Non courante	55		55	15	125
Courante	53		7	55	115

(1) Contre-valeur en euros.

NOTE 9 – EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER NET

DÉCOMPOSITION

	31/12/2016	Flux de trésorerie	Périmètre	Écarts de conversion	Justes valeurs	Autres impacts	31/12/2017
Trésorerie et équivalents de trésorerie	759	(61)	(2)	(15)		(1)	680
CBC et soldes créditeurs de banque	(42)	(34)	(8)	3		1	(80)
Trésorerie nette	717	(95)	(10)	(12)			600
Dettes financières non courantes	125	28		(2)		(25)	126
Dettes financières courantes (partie à moins d'un an)	73	(62)		(1)		30	40
Instruments financiers nets	2				(1)		1
Endettement brut	200	(34)		(3)	(1)	5	167
EXCÉDENT FINANCIER NET (ENDETTEMENT FINANCIER NET)	517	(61)	(10)	(9)	1	(5)	433

VARIATIONS DE L'EXERCICE

	31/12/2017	31/12/2016
Endettement net au début de l'exercice	517	560
Trésorerie provenant de l'activité	473	617
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(438)	(286)
Trésorerie résultant du financement	(15)	(13)
Dividendes versés	(91)	(358)
Autres (Effet des variations de change, périmètre et divers)	(13)	(3)
EXCÉDENT (ENDETTEMENT) FINANCIER NET À LA FIN DE L'EXERCICE	433	517

NOTE 10 – AUTRES PASSIFS COURANTS

	31/12/2017	31/12/2016
Personnel, organismes sociaux, État	915	881
Produits différés	57	94
Autres dettes non financières	788	863
TOTAL DES AUTRES DETTES	1 760	1 838

NOTE 11 – ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ

VENTILATION PAR NATURE DE PRODUITS

	2017	2016
Ventes	1 780	1 741
Prestations de service	393	387
Contrats de construction	9 532	8 878
Chiffre d'affaires	11 705	11 006
Autres produits des activités ordinaires	-	-
PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	11 705	11 006

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE CONSTRUCTION

	2017	2016
Travaux à facturer	539	447
Retenues de garantie	99	92
Travaux facturés d'avance	(300)	(346)
Avances reçues	(78)	(89)

NOTE 12 – RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES COURANTS

	2017	2016
Bénéfices attribués et pertes transférées sur opérations faites en commun	53	49
Produits sur cessions d'actifs	110	133
Reprises de provisions et dépréciations non utilisées	121	139
Autres produits opérationnels ⁽¹⁾	401	436
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	685	757
Pertes attribuées et bénéfices transférés sur opérations faites en commun	(38)	(38)
Valeurs nettes des actifs cédés	(65)	(86)
Autres charges opérationnelles	(90)	(105)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(193)	(229)

(1) Principalement refacturations de charges aux associés de sociétés en participation et de GIE.

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS

	2017	2016
Autres produits non courants ⁽¹⁾	-	-
AUTRES PRODUITS NON COURANTS	-	-
Autres charges non courantes ⁽¹⁾	(5)	(62)
AUTRES CHARGES NON COURANTES	(5)	(62)

(1) 2016-2017 : charges principalement liées à la restructuration de la Société de la Raffinerie de Dunkerque.

NOTE 13 – COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET, AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

	2017	2016
Produits d'intérêts liés à la trésorerie	14	16
Produits des placements	1	
Produits financiers	15	16
Charges d'intérêts liées à la trésorerie	(14)	(11)
Charges d'intérêts sur locations-financements		
Charges d'intérêts sur dettes financières	(15)	(18)
Charges financières	(29)	(29)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(14)	(13)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

	2017	2016
Dividendes reçus de participations non consolidées	2	2
Reprises sur provisions financières	9	4
Produits de cessions sur actifs financiers	1	90
Autres produits	2	1
Autres produits financiers	14	97
Dotations aux provisions financières	(4)	(5)
Valeur nette comptable des actifs financiers cédés	(6)	(15)
Autres charges	(3)	(3)
Autres charges financières	(13)	(23)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	1	74

NOTE 14 – IMPÔT

DÉCOMPOSITION

	2017	2016
Impositions exigibles	(90)	(103)
Impositions différées	(11)	4
Rappels ou dégrèvements d'impôts	11	
Impôts sur distributions	(4)	(5)
Charge d'impôt	(94)	(104)
Dotation/reprise provisions pour impôt	19	(4)
CHARGE NETTE D'IMPÔT	(75)	(108)

RAPPROCHEMENT ENTRE IMPÔT THÉORIQUE ET CHARGE RÉELLE

Les différences constatées entre la charge d'impôt théorique, déterminée au taux applicable à la société Colas, société mère du Groupe, soit 34,43 %, et la charge de l'exercice sont les suivantes :

	2017	2016
Charge d'impôt théorique	(118)	(133)
Incidence des taux d'impôt réduits ou majorés	19	27
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés	7	-
Actifs d'impôts différés non comptabilisés ⁽¹⁾	(17)	(14)
Impôts non liés au résultat	26	(9)
Effet des crédits d'impôts (CICE et CIR)	24	19
Effet des autres différences permanentes ⁽²⁾	(16)	2
CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE	(75)	(108)

(1) Récupération jugée trop lointaine.

(2) Dont incidence du report variable : France (9) – États-Unis 14.

NOTE 15 – RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

Le résultat par action avant dilution est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre, à l'exclusion des actions propres détenues.

	2017	2016
Résultat net (part du Groupe) (en euros)	327 963 000	354 746 000
Nombre d'actions en circulation	32 653 906	32 644 442
RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	10,04	10,87

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net (part du Groupe) par le nombre d'actions en circulation au 31 décembre, augmenté des options de souscription en cours de validité.

Comme il n'existe plus d'options de souscription en cours de validité, le résultat dilué est égal au résultat par action.

RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	10,04	10,87
---	--------------	--------------

	2017	2016
Dividende par action (en euros)		
Acompte sur dividende	-	5,45
Solde du dividende	8,20	2,75
DIVIDENDE NET GLOBAL	8,20	8,20

	2017	2016
Montant du dividende (en millions euros)		
Acompte sur dividende	-	178
Solde du dividende	268	90
DIVIDENDE NET GLOBAL	268	268

Colas a procédé au versement du solde du dividende de l'exercice 2016 en mai 2017.

Le dividende global qui sera distribué au titre de l'exercice 2017 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 12 avril 2018.

NOTE 16 – INFORMATION SECTORIELLE

La norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » demande à ce que les secteurs opérationnels soient identifiés sur la base du reporting interne de l'entreprise examiné par le principal décideur opérationnel de l'entité en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter et d'évaluation des performances.

DÉTERMINATION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées comme suit :

- **Routes Métropole** regroupe l'activité routière en France métropolitaine ;
- **Routes Europe** regroupe les activités routières en Europe (hors France) ;
- **Routes Amérique du Nord** regroupe les activités routières aux États-Unis et au Canada ;
- **Routes Reste du monde** regroupe les activités routières en Afrique, au Maghreb, dans l'Océan Indien, dans les Départements et territoires français d'outre-mer, en Asie, en Australie et au Moyen-Orient ;
- **Spécialités** regroupe les activités de spécialités en France et à l'international : Étanchéité, Ferroviaire, Signalisation et Sécurité routière, Réseaux ;
- **Holding** regroupe l'activité du siège social de Colas.

RAPPROCHEMENTS

Les chiffres du reporting interne et ceux de la comptabilité sont identiques ; c'est pourquoi il n'est pas présenté d'état de rapprochement.

INFORMATION RELATIVE AUX PRINCIPAUX CLIENTS

	Routes	Spécialités	Total
États, entreprises publiques et collectivités locales	59 %	54 %	58 %
Entreprises privées et particuliers	41 %	46 %	42 %

Aucun client pris individuellement ne dépasse 10 % du chiffre d'affaires.

COMPTE DE RÉSULTAT PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

	Routes Métropole	Routes Europe	Routes Amérique du Nord	Routes Reste du monde	Spécialités	Holding	Consolidé
Exercice 2016 (rappel)							
Travaux et prestations	3 568	1 138	1 902	844	1 795	18	9 265
Ventes de produits	422	236	572	289	221	1	1 741
Produits des activités ordinaires	3 990	1 374	2 474	1 133	2 016	19	11 006
Résultat avant amortissements	215	116	227	106	98	23	785
Amortissements	(121)	(41)	(110)	(56)	(55)	(16)	(399)
Résultat opérationnel courant	94	75	117	50	43	7	386
Résultat opérationnel non courant	(4)		(7)		(51)		(62)
Résultat opérationnel	90	75	110	50	(8)	7	324
Charges sur endettement financier	1	1	(3)	(4)	(6)	(2)	(13)
Autres produits et charges financiers		(2)			(3)	79	74
Charge d'impôt	(29)	(13)	(38)	(12)	(2)	(14)	(108)
Résultat des entreprises associées	4	8	5	72	(7)		82
RÉSULTAT NET	66	69	74	106	(26)	70	359
Exercice 2017							
Travaux et prestations	3 880	1 356	1 969	888	1 820	12	9 925
Ventes de produits	432	247	556	328	217		1 780
Produits des activités ordinaires	4 312	1 603	2 525	1 216	2 037	12	11 705
Résultat avant amortissements	249	112	202	104	70	32	769
Amortissements	(121)	(44)	(111)	(57)	(58)	(16)	(407)
Résultat opérationnel courant	128	68	91	47	12	16	362
Résultat opérationnel non courant					(5)		(5)
Résultat opérationnel	128	68	91	47	7	16	357
Charges sur endettement financier	(1)	(1)	(4)	(3)	(7)	2	(14)
Autres produits et charges financiers	(1)	3			(1)		1
Charge d'impôt	(26)	(10)	5	(10)	(19)	(15)	(75)
Résultat des entreprises associées	5	7	13	35	1		61
RÉSULTAT NET	105	67	105	69	(19)	3	330

ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

	Routes Métropole	Routes Europe	Routes Amérique du Nord	Routes Reste du monde	Spécialités	Holding	Consolidé
31 décembre 2016 (rappel)							
Actifs sectoriels	2 355	1 003	1 384	1 290	1 700	690	8 422
Passifs sectoriels	1 785	664	555	771	1 341	593	5 709
Investissements ⁽¹⁾	(62)	(48)	(118)	(49)	(73)	(16)	(366)
31 décembre 2017							
Actifs sectoriels	2 479	1 060	1 388	1 310	1 787	610	8 634
Passifs sectoriels	1 838	670	577	779	1 423	498	5 785
Investissements ⁽¹⁾	(108)	(27)	(100)	(37)	(54)	(17)	(343)

(1) Investissements nets en immobilisations corporelles et incorporelles.

PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
Exercice 2016 (rappel)					
Routes	4 398	1 394	2 474	705	8 971
Spécialités	1 364	398	4	250	2 016
Holding	17			2	19
TOTAL	5 779	1 792	2 478	957	11 006
Exercice 2017					
Routes	4 710	1 623	2 525	798	9 656
Spécialités	1 385	415	4	233	2 037
Holding	9			3	12
TOTAL	6 104	2 038	2 529	1 034	11 705

ACTIFS ET PASSIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Reste du monde	Consolidé
31 décembre 2016 (rappel)					
Actifs non courants	1 850	559	838	469	3 716
Actifs courants	2 756	731	546	673	4 706
Total des actifs	4 606	1 290	1 384	1 142	8 422
Passifs non courants	682	243	143	45	1 113
Passifs courants	2 839	649	412	696	4 596
Total des passifs	3 521	892	555	741	5 709
ACTIF NET	1 085	398	829	401	2 713
31 décembre 2017					
Actifs non courants	1 862	593	842	453	3 750
Actifs courants	2 845	755	546	738	4 884
Total des actifs	4 707	1 348	1 388	1 191	8 634
Passifs non courants	699	212	114	45	1 070
Passifs courants	2 808	692	462	753	4 715
Total des passifs	3 507	904	576	798	5 785
ACTIF NET	1 200	444	812	393	2 849

NOTE 17 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux ci-après présentent la somme des encours notionnels au 31 décembre 2017 de chaque type de produit utilisé, avec répartition par échéance finale pour les opérations de taux et répartition par devise pour les opérations de change.

COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

Swaps de taux	Échéances			Total	Total
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2017	31/12/2016
Sur actifs financiers	-	-	-	-	-
Sur passifs financiers	-	2	59	61	107

Afin de garantir à la ville de Portsmouth (Grande-Bretagne) une redevance mensuelle forfaitaire fixe sur les vingt-cinq années du contrat de réhabilitation et d'entretien de sa voirie, un swap de taux, à échéance janvier 2028, a été mis en place.

Ce swap est receveur de taux variable, payeur de taux fixe. Son montant nominal suit parfaitement le profil de tirage puis d'amortissement du financement sans recours de ce contrat, de manière à adosser le coût fixe de la dette à la redevance forfaitaire perçue. Au 31 décembre 2017, le montant du notionnel de ce swap est de 52 millions d'euros (46 millions de GBP).

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

	USD ⁽¹⁾	GBP ⁽¹⁾	HUF ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2017	31/12/2016
Achats à terme	36	219	170	53	478	176
Ventes à terme	54	-	-	48	102	123

(1) Contre-valeur en euros.

COUVERTURE DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

	31/12/2017	31/12/2016
Achats à terme	3	1
Ventes à terme	2	3

VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Au 31 décembre 2017, la valeur de marché (*Net Present Value*) du portefeuille d'instruments financiers de couverture est de (18) millions d'euros, y compris intérêts courus non échus (ICNE). Ce montant est pour l'essentiel la résultante de la valeur actuelle nette de swaps de taux permettant de couvrir une partie des dettes du Groupe.

La répartition de cette valeur de marché par type de couverture est la suivante :

- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de juste valeur : 0 million d'euros ;
- opérations s'inscrivant dans le cadre d'une relation de couverture de flux de trésorerie : (18) millions d'euros ;
- opérations ne s'inscrivant pas dans le cadre d'une relation de couverture : 0 million d'euros.

Toutes les opérations en portefeuille sont réalisées à des fins de couverture.

L'impact de la valeur de marché du swap de taux mis en place pour le contrat avec la ville de Portsmouth (GB), soit (14) millions d'euros y compris ICNE, est intégralement compensé par la valeur de marché du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par le client, soit 14 millions d'euros.

Le total de la valorisation du portefeuille d'instruments financiers net de la valorisation du dérivé incorporé à la redevance fixe contractuelle payée par la ville de Portsmouth est de (4) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas de translation de la courbe des taux de +1 % (et respectivement de -1 %), la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture passerait de (18) millions à (14) millions d'euros (et respectivement à (22) millions d'euros), y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de l'euro de 1 % par rapport à toutes les autres devises, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers de couverture s'établirait à (21) millions d'euros, y compris ICNE.

En cas d'évolution uniforme défavorable de 1 % du prix des matières premières, la valeur de marché du portefeuille d'instruments financiers resterait à (18) millions d'euros, y compris ICNE.

NOTE 18 – ENGAGEMENTS HORS BILAN ET INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
				31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés					
Avals et cautions	17	32	8	57	46
Engagements reçus					
Obligations contractuelles	-	-	-	-	-
Sûretés réelles données					
Hypothèques ou nantissements	14	24	25	63	69

La présentation des engagements ci-dessus n'omet pas d'engagements significatifs, selon les règles comptables en vigueur.

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATIONS SIMPLES

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
				31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés/reçus	26	72	126	224	209

Montant des paiements minimaux futurs jusqu'à la date normale de renouvellement des contrats (ou date de première résiliation possible) au titre des baux de locations simples nés dans le cadre des activités courantes (terrains nus, terrains de gisement, constructions et matériels).

AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS

La société a émis pour l'année 2017 une garantie en conformité avec l'article 17 du « Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland » au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Road Binders Ltd, Chemoran Ltd, Atlantic Bitumen Company Ltd, et Georgevale Ltd.

ENGAGEMENT D'ACQUISITION DE TITRES

Un protocole d'accord a été signé le 30 août visant à acquérir 100 % des titres du groupe de travaux routiers et de distribution de bitume Miller McAsphalt, qui réalise un chiffre d'affaires annuel moyen d'environ 1,3 milliard⁽¹⁾ de dollars canadiens avec une marge opérationnelle moyenne de 7 %⁽¹⁾ et emploie 3 300 salariés. L'acquisition de Miller McAsphalt permettra à Colas Canada d'élargir sa couverture géographique en renforçant sa présence en Ontario et en accroissant fortement ses capacités de stockage et de distribution de bitume sur l'ensemble du territoire canadien. Le *closing* de l'opération devrait intervenir au premier trimestre 2018. Le prix d'acquisition des titres, payable au *closing* et sujet à certains ajustements, devrait conduire à un multiple d'environ 12 fois le résultat opérationnel moyen⁽¹⁾. L'acquisition sera financée par dette et ne remettra pas en cause la solidité du bilan de Colas.

INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (INSCRITS AU BILAN)

Échéances	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Montant des paiements minimaux futurs	6	8	1	15
Montant représentant les charges de financement	(1)			(1)
VALEUR ACTUALISÉE DES PAIEMENTS MINIMAUX	5	8	1	14
Rappel 31 décembre 2016	6	7	1	14

(1) Moyenne des trois derniers exercices.

NOTE 19 – EFFECTIF MOYEN, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL

EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 58 273 pour l'exercice 2017, contre 58 803 en 2016.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

	2017	2016
Montants comptabilisés en charges	823	819

Ces charges comprennent les cotisations versées :

- aux caisses d'assurance maladie et mutuelles ;
- aux caisses de retraite (régimes obligatoires et régimes complémentaires) ;
- aux caisses d'assurance chômage.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

	Indemnités de fin de carrière		Pensions ⁽¹⁾	
	2017	2016	2017	2016
Coûts des services rendus	2	(2)	2	(5)
Charges d'intérêt sur l'obligation	4	4		5
Rendement attendu des actifs du régime				(5)
CHARGES NETTES COMPTABILISÉES	6	2	2	(5)
Valeur actualisée des obligations	228	217	467	478
Juste valeur des actifs du régime			(374)	(373)
PASSIFS NETS COMPTABILISÉS	228	217	93	105

(1) Ces pensions sont gérées par des fonds indépendants de l'entreprise.

VARIATIONS DES ÉLÉMENTS DU BILAN

	Indemnités de fin de carrière		Pensions	
	2017	2016	2017	2016
Au 1^{er} janvier	217	204	105	67
Écarts de conversion	(1)		(4)	(8)
Virements de rubriques et autres			1	
Changements de périmètre				(1)
Écarts actuariels affectés en capitaux propres	6	11	(11)	52
Charges comptabilisées	6	2	2	(5)
AU 31 DÉCEMBRE	228	217	93	105

PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES UTILISÉES POUR LES INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE ET MÉDAILLES DU TRAVAIL

L'incidence des changements d'hypothèses évaluée à la clôture de l'exercice a été comptabilisée en autres produits et charges comptabilisés, en conformité avec la méthode comptable utilisée par le Groupe (IAS 19 révisée).

	2017	2016
Taux d'actualisation – IBoxx € Corporate A10 ⁽¹⁾	1,5035 %	1,7136 %
Table de survie	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etam et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2,00 %	2,00 %

(1) Une baisse de 0,7 % du taux d'actualisation entraînerait une augmentation des engagements de 25 millions d'euros.

Selon les principes comptables Groupe, cet écart actuariel serait comptabilisé en « Autres produits et charges comptabilisés ».

AVANTAGE EN ACTIONS

En 2017, des options donnant droit à la souscription d'actions Bouygues nouvelles ont été attribuées par Bouygues à certains collaborateurs de Colas et de ses filiales. Le montant de cet avantage n'est pas significatif.

NOTE 20 – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES ET LES AVANTAGES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

IDENTITÉ DES PARTIES LIÉES

- Parties liées en amont : Bouygues, ses filiales, participations et entreprises associées.
- Coentreprises et activités conjointes : Carrières Roy et diverses coentreprises non significatives.
- Entreprises associées : Tipco Asphalt, Mak et diverses entreprises associées non significatives.
- Autres parties liées : Fondation Colas, diverses sociétés non consolidées.

DÉTAIL DES OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

	Charges		Produits		Créances		Dettes	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Parties liées en amont	66	58	102	160	271	381	33	17
Coentreprises et activités conjointes	62	67	138	174	52	58	38	57
Entreprises associées	1	2	15	12	3	4	9	8
Autres parties liées	44	47	58	108	27	16	18	7
TOTAL	173	174	313	454	353	459	98	89
Échéances à moins de 1 an							98	87
Échéances de 1 à 5 ans							-	2
Échéances à plus de 5 ans							-	-

AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Comité de Direction présents au 31 décembre.

En 2017, comme en 2016, ce Comité est composé de six membres : le Président-Directeur Général et cinq dirigeants salariés.

Rémunérations directes

Le montant des rémunérations directes versées au Comité de Direction en 2017 s'est élevé à 6,0 millions d'euros (6,3 millions d'euros en 2016).

Avantages postérieurs à l'emploi

PDG : régime de retraite complémentaire de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce régime complémentaire a été externalisé auprès d'une compagnie d'assurances.

Autres dirigeants : cotisations employeur dans le cadre d'un régime de retraite complémentaire à cotisations définies (4 % de l'ensemble de la rémunération du collaborateur).

Avantages en actions

Le montant de l'avantage lié à l'attribution en 2017 de titres Bouygues aux dirigeants n'est pas significatif.

Jetons de présence

Le montant brut des jetons de présence payés aux Administrateurs en 2017 s'est élevé à 195 600 euros.

NOTE 21 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

PRÉSENTATION DES FLUX DE TRÉSORERIE NETS RÉSULTANT DES ACQUISITIONS ET SORTIES DE FILIALES

	31/12/2017	31/12/2016
Actifs non courants	(137)	(20)
Actifs courants	(56)	(5)
Passifs non courants	1	(1)
Passifs courants	35	11
Trésorerie	23	150
COÛT D'ACQUISITION OU DE CESSIION NET	(134)	135
Trésorerie acquise ou cédée	(10)	
Dettes nettes sur titres	65	(68)
FLUX DE TRÉSORERIE NET RÉSULTANT DE L'ACQUISITION OU DE LA SORTIE DES FILIALES	(79)	67

DÉTERMINATION DE LA VARIATION DU BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ

	31/12/2017	31/12/2016
Actif		
Stocks	(11)	9
Avances et acomptes versés sur commandes		
Clients et comptes rattachés	(329)	(261)
Autres créances courantes et actifs financiers courants	7	(20)
Sous-total actif⁽¹⁾	(333)	(272)
Passif		
Avances et acomptes reçus sur commandes	150	9
Fournisseurs et comptes rattachés	126	188
Provisions courantes	(36)	1
Autres dettes courantes et passifs financiers courants	(78)	140
Sous-total passif⁽²⁾	162	338
VARIATION DU BESOIN DU FONDS DE ROULEMENT LIÉ À L'ACTIVITÉ	(171)	66

(1) (Augmentation) Diminution.

(2) Augmentation (Diminution).

NOTE 22 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous communiquons ci-après les honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau, en charge du contrôle des comptes consolidés du groupe Colas (sociétés faisant l'objet d'une intégration globale).

	Mazars		KPMG	
	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes : certification des comptes individuels et consolidés :				
– Société Colas	0,3	0,2	0,2	0,2
– Filiales	2,5	2,4	4,0	3,6
– Missions accessoires				
Sous-total	2,8	2,6	4,2	3,8
Autres prestations : juridique, fiscal, social	0,1	0,1	0,1	0,1
TOTAL	2,9	2,7	4,3	3,9

NOTE 23 – LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les sociétés mentionnées font l'objet d'une consolidation globale sauf mention particulière (ME : mise en équivalence).

Sociétés	Siège social	% d'intérêt	
		2017	2016
France			
Métropole			
Colas Centre-Ouest	Nantes (44)	100,0	100,0
Colas Île-de-France Normandie	Magny-les-Hameaux (78)	100,0	100,0
Colas Nord-Est	Nancy (54)	100,0	100,0
Colas Rhône-Alpes Auvergne	Lyon (69)	100,0	100,0
Colas Midi-Méditerranée	Aix-en-Provence (13)	100,0	100,0
Colas Sud-Ouest	Mérignac (33)	100,0	100,0
Aximum	Chatou (78)	100,0	100,0
Spac	Clichy (92)	100,0	100,0
Smac	Boulogne-Billancourt (92)	100,0	100,0
Colas Rail	Maisons-Laffitte (78)	100,0	100,0
Société de la Raffinerie de Dunkerque	Dunkerque (59)	100,0	100,0
SPEIG	Vélizy-Villacoublay (78)	100,0	50,1
Départements d'outre-mer			
GTOI	Le Port – La Réunion	100,0	100,0
SCPR	Le Port – La Réunion	100,0	100,0
Colas Mayotte	Mamoudzou – Mayotte	100,0	100,0
Colas Martinique	Le Lamentin – Martinique	100,0	100,0
Sogetra	Les Abymes – Guadeloupe	100,0	100,0
Ribal Travaux Publics	Cayenne – Guyane	100,0	100,0
Territoires d'outre-mer			
Société Colas de Nouvelle-Calédonie	Nouméa – Nouvelle-Calédonie	100,0	99,7
Europe (hors France)			
Colas Belgium	Bruxelles – Belgique	100,0	100,0
Colas Danmark A/S	Glostrup – Danemark	100,0	100,0
Colas Ltd	Rowfant Crawley – Grande-Bretagne	100,0	100,0
Colas Hungaria	Budapest – Hongrie	100,0	100,0
Colas Polska	Sroda Wlkp – Pologne	100,0	100,0
Colas CZ	Prague – République tchèque	99,1	99,1
ISK	Kosice – Slovaquie	100,0	100,0
Cesty Nitra	Nitra – Slovaquie	100,0	100,0
Colas Teoranta	Maynooth – République d'Irlande	100,0	100,0
Colas Suisse Holding SA	Lausanne – Suisse	99,2	99,2
Amérique du Nord			
Colas Canada Inc.	Montréal – Québec – Canada	100,0	100,0
Colas Inc.	Morristown – New Jersey – États-Unis	100,0	100,0
Afrique – Océan Indien			
Colas Gabon	Libreville – Gabon	89,9	89,9
Colas Madagascar	Antananarivo – Madagascar	100,0	100,0
Colas Afrique	Cotonou – Bénin	100,0	100,0
Transinvest Construction Ltd	Petite Rivière – Île Maurice	100,0	100,0
Gamma Materials (ME)	Beau Bassin – Île Maurice	50,0	49,9
Colas du Maroc	Casablanca – Maroc	100,0	100,0
Grands Travaux Routiers	Rabat – Maroc	67,9	67,9
Colas South Africa	Le Cap – Afrique du Sud	100,0	100,0
Asie			
Tipco Asphalt (ME)	Bangkok – Thaïlande	31,4	31,6
Hincol (ME)	Mumbai – Inde	30,0	30,0
Colas Australia Group	Sydney – Australie	100,0	100,0

Une liste exhaustive du périmètre est disponible auprès de Monsieur Olivier Grevoz.

E-mail : olivier.grevoz@colas.com

NOTE 24 – PRINCIPAUX TAUX DE CONVERSION

Convention : 1 euro = x unités monétaires locales.

Pays	Unité monétaire	Cours 31/12/2017	Cours moyen 2017	Cours 31/12/2016	Cours moyen 2016
Europe					
Croatie	Kuna croate	7,44	7,4636	7,5597	7,5339
Danemark	Couronne danoise	7,4449	7,4386	7,4344	7,4452
Grande-Bretagne	Livre sterling	0,8872	0,8765	0,8562	0,819
Hongrie	Forint	310,33	309,1932	309,8300	311,4499
Pologne	Zloty	4,177	4,2576	4,4103	4,3639
République tchèque	Couronne tchèque	25,535	26,3334	27,0210	27,0344
Suisse	Franc suisse	1,1702	1,1113	1,0739	1,0902
Amérique du Nord					
États-Unis	Dollar américain	1,1993	1,1291	1,0541	1,1066
Canada	Dollar canadien	1,5039	1,464	1,4188	1,4659
Autres					
Australie	Dollar australien	1,5346	1,4724	1,4596	1,4883
Maroc	Dirham	11,2218	10,9598	10,6566	10,8504
Thaïlande	Baht	39,121	38,2868	37,7260	39,0413

NOTE 25 – IMPACTS LIÉS À LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS 15 : « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS » ET IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

La norme IFRS 15 sera appliquée par le Groupe au 1^{er} janvier 2018. Cette norme ne devrait pas avoir d'impacts significatifs.

Les dispositions de la norme IFRS 9 sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers seront appliquées par le Groupe à compter du 1^{er} janvier 2018 de manière rétrospective sans ajustement des comparatifs lors de la première application. Quant aux dispositions spécifiques à la comptabilité de couverture, le Groupe les appliquera également au 1^{er} janvier 2018, avec une approche prospective conformément aux dispositions édictées par IFRS 9.

L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif à l'échelle du Groupe sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2018.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À l'Assemblée Générale de la société Colas,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Colas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Contrats de construction

(Notes 2.13 et 11 de l'annexe.)

Risques identifiés

Compte tenu de l'activité du groupe Colas dans les domaines de la construction et de l'entretien des infrastructures de transport, 85 % du produit des activités ordinaires de l'exercice 2017, soit 9 925 millions d'euros, provient des contrats de construction comptabilisés en fonction du degré d'avancement des chantiers.

La comptabilisation des produits et du résultat à terminaison des contrats de construction dépend principalement des jugements et estimations réalisées par la Direction sur les budgets à fin d'affaires et du degré d'avancement des chantiers.

Par conséquent, nous avons considéré la comptabilisation des contrats de construction du Groupe comme un point clé de notre audit, compte tenu de l'impact sur les comptes consolidés du Groupe de ces contrats et du niveau d'estimation requis par la Direction pour la détermination des résultats à terminaison.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons sélectionné les chantiers que nous avons jugé les plus importants sur la base des critères suivants :

- contribution au produit des activités ordinaires et au résultat de l'exercice ;
- risques opérationnels associés (complexité du chantier, mode de réalisation de l'opération) ;
- éléments qualitatifs tels que la nature du client, le financement ou l'implantation géographique du chantier.

Sur cette sélection de chantiers, nos travaux ont consisté à :

- corroborer le produit à terminaison du chantier avec les données contractuelles (contrat initial, avenants, travaux supplémentaires notifiés...) ;

– apprécier la cohérence de la marge retenue en fonction de l'évaluation des coûts à terminaison, de la prise en compte des impacts liés à l'exécution des travaux, le niveau de couverture des risques et le niveau d'aléas inscrit au budget ;

– apprécier le respect des règles Groupe concernant la comptabilisation des contrats de construction, notamment, la comptabilisation des réclamations, des produits non acquis et des provisions pour perte à terminaison afin de se conformer au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

4. PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX NON COURANTES

(Notes 2.11 et 6.1 de l'annexe.)

Risques identifiés

Les provisions pour litiges et contentieux figurant en provisions non courantes au bilan consolidé pour 196 millions d'euros sont présentées dans la note 6.1 des annexes aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 2.11, le montant figurant en provisions non courantes correspond à la meilleure estimation par le Groupe de la sortie nette de ressources.

Ces notes décrivent la nature des provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux et réclamations travaux.

Nous avons considéré qu'il s'agit d'un point clé de l'audit dans la mesure où le montant des provisions non courantes est sensible aux estimations et aux hypothèses retenues par le Groupe, et par conséquent, peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers.

5. PROCÉDURES D'AUDIT MISES EN ŒUVRE FACE AUX RISQUES IDENTIFIÉS

Nos travaux ont principalement consisté à :

- prendre connaissance du processus de recensement des litiges des provisions non courantes ;
- examiner pour une sélection de risques complexes et significatifs le bien-fondé et les hypothèses qui sous-tendent leur évaluation à la clôture au titre des montants provisionnés, ce qui peut inclure notamment :
 - l'examen de la documentation établie et des correspondances avec les tiers ainsi que leur confrontation avec les estimations de la Direction,
 - des entretiens avec les responsables adéquats,
 - le cas échéant, l'examen des courriers d'avocats et des consultations écrites des conseils externes du Groupe ;
- interroger directement les avocats afin de confirmer notre compréhension des litiges en cours significatifs et des niveaux de revendications afin d'apprécier l'adéquation du montant des provisions constaté ;
- contrôler l'information donnée dans les annexes aux comptes consolidés et dans le rapport de gestion sur la valeur des provisions non courantes et des principaux différends et litiges du Groupe.

6. VÉRIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

7. INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Colas par l'Assemblée Générale Mixte d'avril 1989 pour le cabinet KPMG et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2001 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 29^e année de sa mission sans interruption compte tenu des acquisitions et fusions successives intervenues et le cabinet Mazars dans la 17^e année, soit respectivement vingt-neuf et dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

8. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

9. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris-la Défense, le 20 février 2018

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Gilles Rainaut
Associé

Comptes sociaux de Colas

/ au 31 décembre 2017 /

P. 142	Bilan au 31 décembre
P. 143	Compte de résultat de l'exercice
P. 144	Annexe aux comptes sociaux de Colas

Bilan au 31 décembre

en millions d'euros	Notes	2017	2016
Immobilisations incorporelles		17,7	18,3
Immobilisations corporelles		164,1	176,3
Titres de participation		1 318,2	1 321,4
Créances rattachées à des participations		215,3	231,9
Autres immobilisations financières		3,1	3,0
Actif immobilisé	3	1 718,4	1 750,9
Stocks		1,0	1,1
Clients		64,5	73,4
Groupe et associés		354,5	334,0
Autres créances et paiements d'avance		48,7	54,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie		209,6	307,5
Actif circulant	4	678,3	770,3
TOTAL DES ACTIFS		2 396,7	2 521,2
Capital		49,0	49,0
Primes et réserves		1 144,0	1 162,3
Résultat de l'exercice		163,2	249,6
Provisions réglementées		10,7	10,7
Capitaux propres	5	1 366,9	1 471,6
Provisions pour risques et charges	6	57,0	94,8
Dettes financières		-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes		-	-
Dettes fournisseurs		52,3	67,1
Groupe et associés		812,5	793,0
Autres dettes non financières et comptes de régularisation	7	84,5	74,6
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		23,5	13,4
Dettes	8	972,8	954,8
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		2 396,7	2 521,2

■ Compte de résultat de l'exercice

en millions d'euros	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	9	275,5	267,1
Achats consommés		(67,0)	(54,0)
Charges externes		(111,7)	(146,4)
Charges de personnel		(70,2)	(72,4)
Impôts et taxes		(8,5)	(7,8)
Dotations nettes aux amortissements		(11,4)	(12,4)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations		(4,3)	(2,4)
Autres produits d'exploitation		54,5	56,7
Autres charges d'exploitation		(1,9)	(0,8)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun		(0,3)	(1,0)
Résultat d'exploitation		54,7	26,6
Produits financiers		166,8	216,1
Charges financières		(47,3)	(17,2)
Résultat financier	10	119,5	198,9
Résultat courant		174,2	225,5
Produits exceptionnels		62,6	78,4
Charges exceptionnelles		(53,3)	(47,6)
Résultat exceptionnel	11	9,3	30,8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(0,7)	(1,1)
Charge d'impôt sur le résultat	12	(19,6)	(5,6)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		163,2	249,6

Annexe aux comptes sociaux de Colas

/ Sommaire des notes /

- 1 Informations générales sur l'entreprise
- 2 Résumé des méthodes comptables
- 3 Actif immobilisé
- 4 Actif circulant
- 5 Capitaux propres
- 6 Provisions pour risques et charges
- 7 État des échéances des créances et des dettes
- 8 Autres dettes non financières et comptes de régularisation
- 9 Ventilation du chiffre d'affaires
- 10 Résultat financier
- 11 Résultat exceptionnel
- 12 Charge d'impôt sur le résultat
- 13 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat
- 14 Engagements hors bilan
- 15 Effectif et rémunérations des organes d'administration et de direction
- 16 Honoraires des Commissaires aux comptes
- 17 Filiales et participations
- 18 Inventaire des valeurs mobilières

Chiffres exprimés en millions d'euros, sauf mention particulière.

NOTE 1 – INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENTREPRISE

INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 20 février 2018, le Conseil d'administration a arrêté les comptes et autorisé la publication des états financiers de Colas pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Colas est une société anonyme immatriculée en France.

Les principales activités sont présentées en note 10.

INFORMATIONS RELATIVES À L'UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Au titre de l'exercice 2017, la société a comptabilisé un CICE de 206 milliers d'euros en réduction des charges de personnel.

Ce CICE a permis de réaliser en 2017 un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une structure financière robuste.

En particulier, les efforts suivants ont été réalisés au cours de l'année dans les domaines suivants :

- la société a réalisé des investissements corporels et incorporels d'un montant de 7,2 millions d'euros ;
- la société a réalisé des efforts de formation au-delà des minima légaux ;
- par ailleurs, 49 personnes ont été recrutées au cours de l'exercice pour un coût salarial annuel global de 4,5 millions d'euros.

NOTE 2 – RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

PRINCIPES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes annuels de Colas sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Afin de limiter l'incidence des variations de change et de taux d'intérêts sur le compte de résultat, la société est amenée à utiliser des instruments financiers de couverture.

Ces instruments ont pour caractéristiques communes :

- d'être limités aux produits suivants : achats et ventes à terme de devises, swaps de devises, *cross currency swaps*, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change, swaps de taux d'intérêts, *future rate agreements*, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux ;
- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture ou de précouverture ;
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang ;
- de ne présenter aucun risque d'illiquidité en cas de retournement éventuel.

En 2017, la société a appliqué pour la première fois le règlement ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couvertures.

Cette application n'a pas eu d'impact sur la présentation des comptes clos à fin décembre 2017 de la société.

Est présentée, ci-après, la somme des encours notionnels au 31 décembre 2017 de chaque type de produit utilisé avec répartition par devise pour les opérations de change.

COUVERTURE DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

	31/12/2017
Achats à terme	3
Ventes à terme	2

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

	USD ⁽¹⁾	CAD ⁽¹⁾	HUF ⁽¹⁾	Autres ⁽¹⁾	31/12/2017
Achats à terme	2	219	170	20	411
Ventes à terme	47	-	-	21	68

(1) Contre-valeur en euros.

La valeur nette des instruments financiers de Colas SA est de -3,8 millions d'euros.

Les gains et pertes latentes ne sont pas significatifs à la clôture.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charge de l'exercice.

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de brevets et marques.

Les fonds de commerce ne sont pas amortis ; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes. Les terrains ne sont pas amortis.

Constructions hors exploitation	20 à 40 ans
Constructions industrielles	10 à 20 ans
Installations techniques et matériel et outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles (matériel de transport et de bureau)	3 à 10 ans

La société applique le règlement ANC 2015-06 pour le traitement des malis de fusion.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciations estimées nécessaires, déterminées en fonction de leurs valeurs d'utilité.

Depuis 2006, les frais d'acquisition sont immobilisés.

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

STOCKS ET ENCOURS

Les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du « premier entré, premier sorti », ou selon la méthode du coût moyen pondéré en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non-recouvrement.

Les créances clients incluent les « factures à établir » correspondant aux travaux mérités qui n'ont pas encore fait l'objet d'une facturation au client.

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs.

TRÉSORERIE

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de trois mois.

Ces dernières sont valorisées à leur coût d'acquisition et dépréciées si leur valeur vénale est inférieure à celui-ci.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions sont comptabilisées lorsque Colas a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès des caisses de retraite indépendantes de la société.

Indemnités de départ en retraite

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés en produit ou en charge que lorsque leur cumul excède 10 % du montant de l'obligation (méthode dite du « corridor »).

Ces gains ou pertes actuariels sont répartis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté

Ces primes, dont la pratique dans la société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision. La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :

	2017	2016
Taux d'actualisation (Iboxx € corporate)	1,5035 %	1,7136 %
Tables de survie	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008
Âge de départ à la retraite des cadres	65 ans	65 ans
Âge de départ à la retraite des Etams et compagnons	63 ans	63 ans
Augmentation future des salaires	2 %	2 %

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes, travaux et prestations de services.

Le chiffre d'affaires des activités de construction est comptabilisé selon la méthode dite « à l'avancement des travaux » :

- selon les situations méritées pour les contrats à moins d'un an ;
- selon la dernière estimation du montant total du contrat multiplié par le taux d'avancement de l'opération pour les contrats à long terme.

PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIF

Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel du bâtiment et des travaux publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

IMPÔTS

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan ;
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôt non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

CONSOLIDATION

La société Colas entre dans le périmètre de consolidation du groupe Bouygues SA :

- Siret n° 572 015 246 000216 ;
- adresse du siège social : 32, avenue Hoche – 75008 Paris.

NOTE 3 - ACTIF IMMOBILISÉ

	1 ^{er} janvier 2017	Acquisitions et augmentations	Cessions et réductions	Dotations et reprises	31 décembre 2017
Immobilisations incorporelles					
Valeur brute	30,4		(0,1)		30,3
Amortissements et dépréciations	(12,1)			(0,5)	(12,6)
Valeur nette	18,3		(0,1)	(0,5)	17,7
Immobilisations corporelles					
Valeur brute	302,3	7,2	(18,9)		290,6
Amortissements	(126,0)			(0,5)	(126,5)
Valeur nette	176,3	7,2	(18,9)	(0,5)	164,1
Titres de participation					
Valeur brute	1 480,0	45,2	(18,0)		1 507,2
Dépréciations	(158,6)			(30,4)	(189,0)
Valeur nette	1 321,4	45,2	(18,0)	(30,4)	1 318,2
Créances rattachées à des participations					
Valeur brute	273,3	196,4	(245,5)		224,2
Dépréciations	(41,4)			32,5	(8,9)
Valeur nette	231,9	196,4	(245,5)	32,5	215,3
Autres immobilisations financières					
Valeur brute	3,0	0,1			3,1
Dépréciations					
Valeur nette	3,0	0,1			3,0
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	1 750,9	248,9	(282,5)	1,1	1 718,4

NOTE 4 – ACTIF CIRCULANT

	Brut	Dépréciation	2017 Net	2016 Net
Stocks et encours	1,0		1,0	1,1
Créances clients	65,9	(1,4)	64,5	73,4
Groupe et associés	390,3	(35,8)	354,5	334,0
Avances et acomptes	0,1		0,1	0,2
Autres créances	19,7		19,7	12,5
Charges constatées d'avance	0,6		0,6	0,5
Autres comptes de régularisation	1,2		1,2	1,3
Impôts différés actif	27,1		27,1	39,8
Autres créances et comptes de régularisation	48,7		48,7	54,3
Valeurs mobilières de placement	2,9		2,9	1,3
Société de trésorerie Bouygues Relais	203,0		203,0	304,0
Disponibilités	3,7		3,7	2,2
Placements et disponibilités	209,6		209,6	307,5
TOTAL ACTIF CIRCULANT	457,2	(37,2)	678,3	770,3

NOTE 5 – CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Colas au 31 décembre 2017 est de 48 981 748,50 euros.

Il est constitué de 32 654 499 actions de 1,50 euro nominal, ayant toutes les mêmes droits (toutefois, les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans entre les mains d'un même actionnaire confèrent un droit de vote double).

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE AU 31 DÉCEMBRE 2017

La société Colas détient 593 actions pour un montant de 102 051,17 euros.

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

en euros	Nombre d'actions	Capital social
1 ^{er} janvier 2017	32 654 499	48 981 748,50
Variations 2017	-	-
31 DÉCEMBRE 2017	32 654 499	48 981 748,50

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Société Bouygues SA	31 543 222	96,60 %
Autres actionnaires	1 111 277	3,40 %

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	1 ^{er} janvier 2017	Affectation par l'AGO ⁽¹⁾	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2017
Capital social	49,0				49,0
Primes	405,9				405,9
Réserve de réévaluation	2,7			(0,2)	2,5
Réserve légale	4,8				4,8
Réserve indisponible	0,7				0,7
Autres réserves	13,5				13,5
Report à nouveau	734,7	(18,1)			716,6
Primes et réserves	1 162,3	(18,1)		(0,2)	1 144,0
Résultat de l'exercice	249,6	(249,6)		163,2	163,2
Provisions réglementées	10,7				10,7
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	1 471,6	(267,7)		163,0	1 366,9

(1) Distribution d'un dividende de 2,75 euros par action, soit 89 799 872,25 euros.

NOTE 6 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	1 ^{er} janvier 2017	Augmentations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2017
Litiges et contentieux	10,6	3,1	(3,2)		10,5
Contrôles fiscaux					
Risques Étranger	3,0			(3,0)	
Avantages au personnel	27,2	1,1			28,3
Risques sur filiales et participations	51,7	0,6		(36,4)	15,9
Autres provisions pour risques	2,3				2,3
Provisions pour charges					
TOTAL	94,8	4,8	(3,2)	(39,4)	57,0

NOTE 7 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montants nets	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé	218,4	215,6	0,6	2,2
Créances de l'actif circulant	467,7	467,7		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	209,6	209,6		
CRÉANCES	895,7	892,9	0,6	2,2
Dettes financières				
Dettes non financières	949,3	949,3		
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	23,5	23,5		
DETTES	972,8	972,8		

NOTE 8 – AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

	2017	2016
Dettes fiscales et sociales	45,7	48,9
Dettes sur immobilisations	4,4	3,2
Autres dettes	32,8	18,8
Produits constatés d'avance et autres comptes de régularisation	1,6	3,7
TOTAL	84,5	74,6

NOTE 9 – VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	France	International	2017	2016
Travaux				(2,1)
Ventes de produits	76,0	1,1	77,1	74,0
Prestations de services ⁽¹⁾	123,0	75,4	198,4	195,2
CHIFFRE D'AFFAIRES	199,0	76,5	275,5	267,1

(1) Prestations de services aux filiales et participations.

NOTE 10 – RÉSULTAT FINANCIER

	2017	2016
Revenus des titres de participation	116,3	193,5
Produits et charges d'intérêts (nets)	5,6	(0,4)
Autres dotations et reprises sur provisions financières	(0,8)	4,8
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0,3	0,1
Différences nettes de change	(1,9)	0,9
RÉSULTAT FINANCIER	119,5	198,9

NOTE 11 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2017	2016
Plus ou moins-values sur cessions non récurrentes d'immobilisations (terrains, constructions, titres immobilisés)	6,6	39,7
Autres produits et charges sur opérations de gestion (net)	(26,5)	(12,2)
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles	29,2	3,3
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL⁽¹⁾	9,3	30,8

(1) Dont : SRD, indemnisation des frais de restructuration : (29,3).

NOTE 12 – CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

DÉTAIL DE L'IMPÔT

	2017	2016
Impôt exigible au titre de l'exercice	(10,3)	(0,9)
Rappels ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs	3,3	(2,7)
Impôt différé	(12,6)	(2,0)
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	(19,6)	(5,6)

VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	142,1	(11,0)	131,1
Résultat exceptionnel	40,7	(8,6)	32,1
TOTAL	182,8	(19,6)	163,2

DÉTAIL DE L'IMPOSITION DIFFÉRÉE

	Différences temporaires
Actif immobilisé	(6,8)
Actif circulant	1,1
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement	28,0
Déficit fiscal reportable	73,7
Totaux bases d'impôts différés	96,0
Taux d'impôt	34,43 %
IMPÔT DIFFÉRÉ À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	33,1
Report variable	(3,8)
Impôt différé au début de l'exercice	41,9
Charge (produit) d'impôt différé	(12,6)

Colas fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la société Bouygues SA.

NOTE 13 – INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES SUR LE RÉSULTAT

Résultat net de l'exercice	163,2
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	(0,7)
Reprises de l'exercice sur provisions réglementées	0,7
Incidence sur l'impôt	
RÉSULTAT HORS INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DÉROGATOIRES	163,2

NOTE 14 – ENGAGEMENTS HORS BILAN

CRÉDIT-BAIL

Néant.

AUTRES ENGAGEMENTS

	Cautions	Lettres d'intention	Total
Filiales et participations	126,6	0,6	127,2
Autres entreprises liées	17,3	13,1	30,4
Tiers	1,8		1,8
Engagements donnés	145,7	13,7	159,4
Engagements reçus	-	-	-

La société a émis pour l'année 2017 une garantie en conformité avec l'article 17 du « Companies (Amendment) Act 1986 of Ireland » au profit des sociétés Colas Teoranta, Road Maintenance Services Ltd, Colas Building Products Ltd, Cold Chon (Galway) Ltd, Colfix (Dublin) Ltd, Road Binders Ltd, Chemoran Ltd, Atlantic Bitumen Company Ltd et Georgevale Ltd.

SÛRETÉS RÉELLES ACCORDÉES EN GARANTIE DE DETTES

Néant.

NOTE 15 – EFFECTIF ET RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

EFFECTIF MOYEN

	2017	2016
Cadres	345	293
Employés, techniciens, agents de maîtrise	70	63
Compagnons		
TOTAL	415	356

RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La rémunération brute (avantages en nature inclus, mais hors rémunération variable) versée en 2017 à Monsieur Hervé Le Bouc, Président-Directeur Général, s'est élevée à 920 000 euros. La rémunération brute variable au titre de l'année 2017, fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs, qui lui sera versée en 2018, s'élèvera à 1 380 000 euros (1 380 000 euros en 2017). Il a perçu en 2017 un montant de 20 000 euros de jetons de présence versés par Colas.

Monsieur Hervé Le Bouc bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, en tant que membre du Comité de Direction Générale de Bouygues, de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Ce complément de retraite ne conduit pas à constituer de provision puisque ce régime a la forme d'un contrat d'assurance souscrit auprès d'un organisme extérieur au Groupe et a été soumis à la procédure des conventions réglementées.

Le montant brut des jetons de présence alloués par Colas et ses filiales aux Administrateurs de Colas s'élève en 2017 à 195 600 euros (incluant le montant versé au Président-Directeur Général).

AVANCES ET CRÉDITS ALLOUÉS AUX MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

Néant.

NOTE 16 – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Mazars		KPMG	
	2017	2016	2017	2016
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres prestations	0,1	-	0,1	-
TOTAL	0,3	0,2	0,3	0,2

NOTE 17 – FILIALES ET PARTICIPATIONS

en millions d'euros	Capital social	Autres capitaux propres	% détenu	Valeur des titres		Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires	Résultat exercice	Revenus des titres
				Brute	Nette					
1. Filiales France										
Colas Centre-Ouest	7,4	51,4	44,3	3,4	3,4	54,0	0,1	664,1	12,2	
Colas Île-de-France Normandie	35,1	48,8	56,3	19,7	19,7		0,2	953,0	12,8	1,6
Colas Nord-Picardie	5,7	35,9	50,0	2,9	2,9				0,2	
Colas Nord-Est	36,6	89,7	28,4	10,2	10,2	9,0	0,2	900,6	15,2	
Colas Rhône-Alpes Auvergne	20,1	87,7	64,4	36,1	36,1		0,1	602,0	13,4	
Colas Midi-Méditerranée	9,0	62,9	76,6	6,1	6,1	25,0	0,1	613,9	18,5	0,9
Colas Sud-Ouest	14,8	102,6	47,0	5,8	5,8		0,1	616,4	71,0	2,4
Screg Ouest	11,7	10,2	99,9	21,0	21,0				0,1	
Screg Île-de-France Normandie	8,8	32,9	99,9	24,7	24,7				0,9	
Screg Nord-Picardie	12,1	19,6	99,9	19,7	19,7					
Screg Est	13,4	24,9	99,9	30,8	30,8			0,3	0,1	
Screg Sud-Est	8,3	36,2	99,9	23,7	23,7				0,2	
Screg Sud-Ouest	9,0	39,0	99,9	20,2	20,2				2,2	
Sacer Atlantique	4,4	4,5	99,9	4,4	4,4				0,4	
Sacer Paris Nord-Est	4,8	18,7	99,9	4,9	4,9				0,5	
Sacer Sud-Est	5,1	25,9	99,9	5,2	5,2				0,1	
Aximum	36,8	(10,0)	99,9	50,1	50,1	14,0		339,4	(3,4)	
Spac	5,1	18,9	99,9	14,3	14,3			233,3	7,6	3,3
Smac	4,3	9,4	99,9	9,9	9,9			569,4	(3,2)	
Colas Rail	105,3	44,7	100,0	331,4	331,4	50,0	0,1	947,6	(19,8)	
Sté Raffinerie de Dunkerque	40,7	(38,6)	100,0	21,2	21,2				9,5	
Colas Projects	0,3	(2,3)	100,0	3,9	3,9			10,3	(1,7)	
GTOI	0,8	11,2	100,0	1,4	1,4			126,6	(1,7)	
SCPR	0,5	27,5	100,0	30,3	30,3			65,5	4,7	1,0
Ribal Travaux Publics	7,5	14,9	100,0	7,6	7,6			27,7	1,5	
Gouyer	2,0	3,7	96,9	48,0	20,0			0,1	0,3	
Sogetra	0,1	9,7	100,0	3,5	3,5			23,2	0,6	0,6
Autres filiales françaises				11,6	10,8	266,8	100,7			0,5
Total filiales France				772,0	743,2	418,8	101,6			10,3
2. Participations France										
Participations France				1,0	0,2	10,7		-	-	-
Total participations France				1,0	0,2	10,7		-	-	-
3. Filiales et participations étrangères										
Filiales étrangères				640,5	488,1	140,3	25,0			106,0
Participations étrangères				93,7	86,7					
TOTAUX				1 507,2	1 318,2	569,8	126,6			116,3

NOTE 18 - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Désignation	Nombre de titres	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
Colas Centre-Ouest	3 299 998	3 354
Colas Île-de-France Normandie	19 739 198	19 726
Colas Nord-Picardie	2 849 998	2 897
Colas Nord-Est	10 393 974	10 193
Colas Rhône-Alpes Auvergne	12 925 964	36 061
Colas Midi-Méditerranée	6 899 998	6 123
Colas Sud-Ouest	6 938 751	5 848
Société de la Raffinerie de Dunkerque	2 670 000	21 163
Aximum	49 071 094	50 129
Screg Ouest	11 674 999	21 007
Screg Île-de-France - Normandie	8 799 999	24 697
Screg Nord-Picardie	12 108 499	19 739
Screg Est	13 439 999	30 795
Screg Sud-Est	8 353 943	23 678
Screg Sud-Ouest	8 999 999	20 227
Sacer Atlantique	4 349 996	4 421
Sacer Paris Nord-Est	4 799 996	4 878
Sacer Sud-Est	5 099 998	5 183
Spac	5 099 997	14 330
Smac	4 299 997	9 930
Sobib	3 924 050	3 590
Colas Rail	105 312 759	331 385
Colas Projects	3 309 000	3 874
Grands Travaux de l'Océan Indien (GTOI)	799 964	1 381
SCPR	32 600	30 300
Ribal Travaux Publics	7 500 000	7 644
Sogetra	146 895	3 492
Gouyer	124 436	20 033
Colas Mayotte	18 548 640	927
Entreprise de Travaux Publics et de Concassage (ETPC)	79 999	200
Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion	1 575 012	2 559
Colasie	624 225	634
Colas Environnement et Recyclage	160 000	312
SCI Les Scop	1 000	1 029
SCI La Mouche	1 000	227
Autres participations dans des sociétés françaises	-	1 460
Participations dans des sociétés étrangères	-	574 743
Total des participations		1 318 169
Autres titres dans des sociétés françaises		6
Autres titres dans des sociétés étrangères		-
Total autres titres immobilisés		6
Certificats de dépôts		-
Sicav		-
Total valeurs mobilières de placement		0
TOTAL DES VALEURS MOBILIÈRES		1 318 175

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

À l'Assemblée Générale de la société Colas,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Colas relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des comptes.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit

des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 2, 17 et 18 de l'annexe aux comptes annuels.)

Risques identifiés

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2017 pour un montant net de 1 138 millions d'euros, représentent 55 % du total actif. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de la valeur d'utilité des titres.

La valeur d'utilité des titres est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres détenue, soit des perspectives de rentabilité.

Dans ce contexte, nous avons considéré que l'évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation constituait un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont notamment consisté à rapprocher la valeur des titres de participation de leur quote-part de capitaux propres puis à apprécier pour ceux dont la valeur comptable est sensiblement supérieure à la valeur de capitaux propres détenus, que :

- sur la base des informations qui nous ont été communiquées, l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée ;
- les données retenues dans la réalisation des tests de dépréciation des titres de participation sont cohérentes avec les données source des entités ;
- l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité qui ont été retenues par la société.

4. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

5. INFORMATIONS RÉSULTANT D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Colas par l'Assemblée Générale Mixte d'avril 1989 pour le cabinet KPMG et par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2001 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 29^e année de sa mission sans interruption compte tenu des acquisitions et fusions successives intervenues et le cabinet Mazars dans la 17^e année, soit respectivement vingt-neuf et dix-sept années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

6. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des comptes de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

7. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité des comptes

Nous remettons un rapport au Comité des comptes qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des comptes, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des comptes la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des comptes des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris-la Défense, le 20 février 2018

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Gilles Rainaut
Associé

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

a) Avenant à la convention de gestion de trésorerie conclue avec Bouygues Relais

Le Conseil d'administration du 29 août 2017 a autorisé la signature d'un avenant à la convention de gestion trésorerie avec Bouygues Relais du 1^{er} mars 2017, portant le montant des crédits relais à 960 millions d'euros jusqu'à l'échéance de la convention, soit le 1^{er} mars 2018. Cette augmentation est liée à la souscription par Colas, sur l'exercice 2017, de nouvelles lignes de crédit moyen terme bancaires d'une durée résiduelle supérieure à un an sur lesquelles sont adossés les crédits relais.

Cette convention permet à Colas d'emprunter et d'effectuer des placements rémunérés. L'ensemble des autres termes et conditions de la convention de gestion de trésorerie, décrits ci-après, restent inchangés.

À ce titre, Colas détient une créance de 203 millions d'euros au 31 décembre 2017 auprès de la société Bouygues Relais. Par ailleurs, les opérations de trésorerie réalisées au titre de l'exercice 2017 ont généré une charge nette de 356 563 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

b) Convention de services communs conclue avec Bouygues

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 a autorisé la poursuite de la convention de services communs conclue entre Bouygues et Colas, pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

En contrepartie d'une rémunération versée à Bouygues, cette convention permet à la société Colas de bénéficier de services et prestations, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique, du droit et de la finance. Les modalités de la convention n'ont pas connu d'évolution par rapport à la précédente convention (décrite ci-après).

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

c) Convention de prestation de service « Open Innovation » conclue avec Bouygues

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une nouvelle durée d'un an, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Cette convention permet à Colas de bénéficier de l'expertise et du conseil de Bouygues et de sa filiale Bouygues Développement dans un contexte favorable à la démarche d'innovation ouverte et à la création de synergies entre grands groupes et start-up innovantes.

Ces prestations font partie intégrante des prestations fournies à Colas dans le cadre de la convention des services communs, citée ci-avant. En contrepartie, Colas verse à Bouygues, via sa filiale CIB Développement, prorata temporis, une rémunération mensuelle forfaitaire de 750 euros hors taxes par participation dans une société innovante gérée.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

d) Convention de mise à disposition d'avions conclue avec AIRBY

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 a autorisé le renouvellement de cette convention conclue avec AIRBY, filiale de Bouygues et SCDM, pour une durée supplémentaire d'un an, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Cette convention consiste en la mise à disposition par AIRBY de l'avion Global 6000 ou, en cas d'indisponibilité de celui-ci, d'un avion loué sur le marché répondant aux besoins de Colas. Les modalités de la convention n'ont pas connu d'évolution par rapport à la précédente convention (décrite ci-après).

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

e) Convention de prestations de services conclue avec le GIE 32 Hoche

Le Conseil du 14 novembre 2017 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une nouvelle période d'un an, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Le GIE 32 Hoche fournit à Colas des locaux aménagés en salles de réunion et bureaux de réception au centre de Paris et un ensemble de prestations accessoires. En contrepartie, Colas est redevable d'une rémunération annuelle de 22 362 euros HT, payable d'avance par trimestre, étant précisé que les prestations informatiques de même que les petits déjeuners et les repas sont facturés en sus.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

f) Convention d'acquisition de titres de la société Mainby détenus par Bouygues

Le Conseil du 14 novembre 2017 a autorisé la conclusion du contrat d'acquisition de titres de la société Mainby entre Colas et Bouygues.

Dans le cadre de la nouvelle politique des ressources humaines de mobilité internationale au sein du groupe Bouygues, Colas a procédé à l'acquisition de 560 actions de la société Mainby (28 % du capital social) sur l'exercice.

Cette prise de participation de Colas dans Mainby permettra à la société de s'associer à la définition de la politique de mobilité internationale du groupe Bouygues et de mieux répondre à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines internationales.

Le montant de cette acquisition comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la société Colas au titre de cette convention s'établit à 443 800 CHF, soit environ 380 519 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

g) Convention d'acquisition de titres de la Société Parisienne d'Études d'Informatique et de Gestion (SPEIG) détenus par Bouygues

Le Conseil du 14 novembre 2017 a autorisé la conclusion du contrat d'acquisition de titres de la société SPEIG entre Colas et Bouygues.

Cette acquisition (784 665 actions représentant 49,82 % du capital social) permettra à Colas de détenir directement l'intégralité du capital social de la société SPEIG.

Le montant de cette acquisition comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la société Colas au titre de cette convention s'établit à 1 615 012 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

h) Convention de trésorerie avec Bouygues Relais

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une période d'un an, de sa date d'échéance du 1^{er} mars 2018 au 1^{er} mars 2019. À ce jour, cette convention n'a pas été conclue et devrait l'être courant mars 2018.

Cette convention permet à Colas d'effectuer des emprunts rémunérés auprès de Bouygues Relais et d'optimiser au mieux sa trésorerie.

Le montant maximum de cette convention est déterminé comme la somme des montants autorisés des lignes de crédit moyen terme bancaires confirmées, d'une durée résiduelle supérieure à un an, auxquelles Colas souhaite l'adosser. À ce jour, le portefeuille de lignes autorisées à plus d'un an est de 960 millions d'euros.

Ce renouvellement de convention n'a pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets sur l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

i) Convention de placements de trésorerie conclue avec Bouygues Relais

Le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 a autorisé le renouvellement de cette convention pour une période d'un an de sa date d'échéance du 1^{er} mars 2018 au 1^{er} mars 2019. Elle devrait être conclue au mois de mars 2018.

Cette convention permet à Colas d'optimiser au mieux sa trésorerie.

En contrepartie des placements effectués, Colas est rémunéré par un taux d'intérêt dépendant de la durée du dépôt.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

Convention autorisée depuis la clôture de l'exercice écoulé

j) Régime de retraite complémentaire à prestations définies

Le Conseil d'administration du 20 février 2018 a autorisé la poursuite pour l'exercice 2018 de la convention de retraite complémentaire allouée à Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général de la société Colas, approuvée antérieurement par l'Assemblée Générale du 11 avril 2017. Cet engagement a pour objet de permettre à Colas de récompenser et fidéliser son dirigeant.

Cette convention relative au complément de retraite à prestations définies dont bénéficie le Président-Directeur Général de la société Colas subordonne l'acquisition des droits à pension à des conditions de performance devant être arrêtées chaque année par le Conseil d'administration, qui, dans le cas où celles-ci ne seraient pas atteintes, serait réduite à due proportion.

Les autres modalités de la convention n'ont pas connu d'évolution sur l'exercice, à savoir :

- le montant de la rente additionnelle maximale est de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime, avec un plafond égal à huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale ;
- le fonds constitué par l'assureur est abondé par une contribution de la société qui varie en fonction des droits acquis par le bénéficiaire et des perspectives de rendement des placements effectués.

Cette convention, non encore conclue à la date d'émission de notre rapport, n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2017.

Personne concernée : Hervé Le Bouc.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

a) Convention de prestations de services communs conclue avec Bouygues

L'Assemblée Générale du 11 avril 2017 avait approuvé la nouvelle convention de services communs conclue avec la société Bouygues qui s'est substituée, à compter du 1^{er} janvier 2017, à la précédente convention en vigueur.

Cette convention, conclue entre Bouygues et Colas pour une durée d'un an, permet à la société Colas de bénéficier, en contrepartie du versement d'une rémunération, de services et prestations assurés par Bouygues, notamment dans les domaines du management, des ressources humaines, de l'informatique et de la finance.

Le principe de cette convention repose sur des règles de répartition et de facturation des frais de services communs intégrant des prestations spécifiques ainsi que la prise en charge d'une quote-part résiduelle dans la limite d'un pourcentage du chiffre d'affaires de Colas. La facturation de cette quote-part du montant résiduel fait l'objet d'une marge de 10 % pour les services à forte valeur ajoutée et de 5 % pour les services à faible valeur ajoutée.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la société Colas au titre de cette convention s'établit à 17 543 667 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertièrre et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

b) Convention de gestion de trésorerie conclue avec Bouygues Relais

Période du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017 :

L'Assemblée Générale du 13 avril 2016 avait approuvé le renouvellement de la convention de gestion de trésorerie conclue avec Bouygues Relais pour la période du 1^{er} mars 2016 au 1^{er} mars 2017.

Période du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} mars 2018 :

L'Assemblée Générale du 11 avril 2017 avait approuvé le renouvellement de cette même convention pour la période du 1^{er} mars 2017 au 1^{er} mars 2018.

Cette convention de gestion de trésorerie permet à Colas d'emprunter et d'effectuer des placements rémunérés auprès de Bouygues Relais et d'optimiser au mieux sa trésorerie :

- en contrepartie des emprunts proposés par Bouygues Relais, Colas est redevable d'intérêts qui sont calculés sur le montant des tirages avec un taux égal à EONIA, augmenté d'une marge calculée comme la moyenne des marges de tirages des lignes bancaires de Colas dont l'échéance est supérieure à un an à la date de signature de la convention, minoré le cas échéant d'une marge ;
- en contrepartie des placements effectués, Colas est rémunéré par un taux d'intérêt dépendant de la durée du dépôt.

Les opérations de trésorerie opérées par Colas, emprunts ou placements, sont soumises à un taux d'intérêt EONIA ou EURIBOR selon la durée et le type d'opération, assorties d'une marge le cas échéant.

À ce titre, Colas détient une créance de 203 millions d'euros au 31 décembre 2017 auprès de la société Bouygues Relais. Par ailleurs, les opérations de trésorerie réalisées au titre de l'exercice 2017 ont généré une charge nette de 356 563 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

c) Convention de prestation de service « Open Innovation » conclue avec Bouygues

L'Assemblée Générale du 13 avril 2016 avait approuvé la conclusion d'une convention de prestation de conseil et de gestion avec la société Bouygues, directement ou par l'intermédiaire de sa filiale à 100 % Bouygues Développement. Cette convention permet à Colas de bénéficier de prestations de services, de conseil et d'assistance dans la qualification et la validation de projets d'innovation portés par des sociétés innovantes ainsi que la gestion des participations.

Cette convention conclue au 1^{er} février 2015, d'une durée de onze mois, s'est depuis renouvelée sur une durée de douze mois par tacite reconduction.

Ces prestations font partie intégrante des prestations fournies à Colas dans le cadre de la convention des services communs, citée ci-avant. Les prestations de gestion sont facturées mensuellement 750 euros hors taxes par participation dans une société innovante gérée.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2017.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

d) Convention de mise à disposition d'avions conclue avec AIRBY

L'Assemblée Générale du 11 avril 2017 avait approuvé le renouvellement de la convention relative à l'utilisation d'avions mis à disposition par la société SNC AIRBY filiale de Bouygues et SCDM et l'ensemble des prestations associées (pilotage, carburants, etc.), pour l'exercice 2017.

Cette convention consiste en la mise à disposition par AIRBY de l'avion Global 6000 ou, en cas d'indisponibilité de celui-ci, d'un avion loué sur le marché répondant aux besoins de Colas. En contrepartie de l'utilisation de :

- l'avion Global 6000 : Colas est redevable d'un montant correspondant à 7 000 euros HT par heure de vol. Ce tarif est révisé annuellement pour tenir compte de l'évolution des prix du marché;
- un avion loué sur le marché : Colas est redevable du tarif de location de l'avion majoré par chaque mise à disposition d'un montant forfaitaire de 1 000 euros HT, rémunérant la mission d'affrètement rendue par la SNC AIRBY à Bouygues. La facturation s'effectue lors de chaque mise à disposition.

Le montant de la charge comptabilisée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 par la société Colas au titre de cette convention s'établit à 510 358 euros.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

e) Intégration fiscale

L'Assemblée Générale du 11 avril 2017 avait autorisé le renouvellement de la convention d'intégration fiscale entre les sociétés Colas et Bouygues. Cette convention était applicable pour une durée de cinq exercices, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention régit la répartition des charges d'impôts au sein du Groupe intégré constitué par la société mère Bouygues, en application de l'article 223-A du Code général des impôts, en mettant à la charge de la société Colas les montants d'impôt dont elle est solidairement tenue au paiement.

La société Colas a, par là même, autorisé Bouygues à se constituer seul redevable de l'impôt sur les résultats de la société Colas, en vue de la détermination du résultat fiscal d'ensemble du Groupe.

Cette convention a trouvé à s'appliquer sur l'exercice 2017.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Signature d'un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec la société Bouygues Immobilier

Dans le cadre de l'arrivée à échéance du bail de location des locaux de l'actuel siège de la société Colas situés à Boulogne-Billancourt, l'Assemblée Générale du 13 avril 2016 avait approuvé la conclusion d'un bail en l'état futur d'achèvement (BEFA) avec la société Bouygues Immobilier portant sur la location de nouveaux locaux à usage de siège social pour une durée de douze années à compter de la mise à disposition de l'immeuble, attendue en mai 2018.

Le recours à un BEFA pour ces locaux situés à Issy-les-Moulineaux a été privilégié à l'achat afin de préserver les capacités d'investissement de Colas pour les activités opérationnelles.

Le loyer annuel qui sera versé au bailleur a été fixé à 3 478 200 euros hors taxes et hors charges. Le versement du loyer interviendrait à compter de la mise à disposition des locaux et n'a donc pas eu d'impact financier sur l'exercice 2017. Il produira ses effets à compter de l'exercice 2018.

Personnes concernées : Hervé Le Bouc, François Bertière et Olivier Bouygues, Colette Lewiner, et la société Bouygues représentée par Philippe Marien.

Fait à Paris-la Défense, le 7 mars 2018

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit IS

François Plat
Associé

MAZARS

Daniel Escudeiro
Associé

Gilles Rainaut
Associé

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 AVRIL 2018, RÉOLUTION N° 11

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Les Commissaires aux comptes

Paris-la Défense, le 20 février 2018

KPMG Audit IS

MAZARS

François Plat
Associé

Daniel Escudeiro
Associé

Gilles Rainaut
Associé

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le Cofrac⁽¹⁾ sous le numéro 3-1050, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, conformément aux protocoles du reporting RH et du reporting environnemental et sociétal utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion, et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du Code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre septembre 2017 et février 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ huit semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

1. ATTESTATION DE PRÉSENCE DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. AVIS MOTIVÉ SUR LA SINCÉRITÉ DES INFORMATIONS RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec une dizaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽²⁾ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées⁽³⁾ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de

détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 13,5% de l'activité et 17,4% des effectifs.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Paris-la Défense, le 20 février 2018

L'organisme tiers indépendant

ERNST & YOUNG et Associés

Éric Mugnier

Associé

développement durable

Bruno Perrin

Associé

(1) Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr.

(2) **Informations sociales :**

- Indicateurs (informations quantitatives) :

- sur le périmètre Monde : effectif et mouvements, part des femmes managers, nombre d'accidents mortels, taux de fréquence et taux de gravité des accidents du travail, part des sociétés disposant d'un plan de formation et nombre de jours de formation ;
- sur le périmètre France : taux d'absentéisme.

- Informations qualitatives : l'emploi, l'absentéisme, les conditions de santé-sécurité au travail, les politiques mises en œuvre en matière de formation, les politiques mises en œuvre en matière de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : indicateurs financiers (CAE et VAI), le taux de recyclage des agrégats d'enrobés, la facture énergétique et la consommation énergétique totale, les parts des activités de production de matériaux dotées d'un outil de gestion des impacts environnementaux (certification environnementale, check-list Colas), la part des activités de production de matériaux maîtrisant leurs rejets aqueux, la part des activités de production de matériaux présentant une action en matière de dialogue local, la part des activités de production de granulats présentant une action en faveur de la biodiversité, la part des activités fixes situées en zones de stress hydrique très élevé, les émissions de gaz à effet de serre (bilan GES scope 1, 2 et 3).

- Informations qualitatives : la politique générale en matière environnementale, les démarches d'évaluation ou de certification, le changement climatique et les rejets de gaz à effet de serre, la loyauté des pratiques et les actions engagées pour prévenir la corruption.

(3) Colas Nord-Est (France), Colas UK (Royaume-Uni) et Smac (France).

Résolutions

P. 166	Rapport sur les résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale
P. 169	Textes des résolutions

Rapport sur les résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale

Dans les résolutions qui vous sont présentées, nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes :

RÉSOLUTIONS QUI RELEVANT DE LA PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS 1, 2 ET 3

Approbation des comptes sociaux et consolidés, affectation du bénéfice de l'exercice 2017 et fixation du dividende (8,20 euros par action)

Objet et finalité

Approuver :

- les comptes individuels (comptes sociaux) de l'exercice 2017, qui font ressortir un résultat net de 163 233 671,26 euros ; et
- les comptes consolidés de l'exercice 2017, qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 327 963 milliers d'euros.

Les comptes détaillés figurent dans le rapport annuel 2017 et sont disponibles sur www.colas.com. L'avis de convocation à l'Assemblée Générale contient un résumé des comptes consolidés.

Le résultat distribuable, constitué du résultat net de 163 233 671,26 euros augmenté du report à nouveau antérieur de 716 647 290,45 euros, s'élève à 879 880 961,71 euros.

Nous vous proposons de distribuer un dividende d'un montant total de 267 766 891,80 euros et d'affecter le solde, soit 612 114 069,91 euros, au report à nouveau. Cette distribution représente un dividende de 8,20 euros, identique à celui versé au titre de l'exercice 2017, pour chacune des 32 654 499 actions existantes. Cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158.3-2° du Code général des impôts. Le dividende serait mis en paiement le 3 mai 2018. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, est mentionné ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

Au titre de l'exercice	2014	2015	2016
Nombre d'actions	32 654 499	32 654 499	32 654 499
Dividende unitaire (en euros)	15,40	5,45	8,20
Dividende total ⁽¹⁾ (en euros)	502 879 284,60	177 967 019,55	267 766 891,80

(1) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

RÉSOLUTION 4

Approbation des conventions et engagements réglementés

Objet et finalité

Approuver les conventions dites réglementées intervenues directement ou indirectement, au cours de l'exercice 2017, entre Colas et :

- un de ses mandataires sociaux (dirigeants, Administrateurs) ;
- une société dans laquelle un mandataire social de Colas détient également un mandat ;
- un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote de Colas.

Cette approbation s'inscrit dans le cadre de la procédure dite « des conventions réglementées », qui vise à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. Doit également être approuvé l'engagement de retraite à prestations définies pris au bénéfice du Président-Directeur Général. Conformément à la loi, ces conventions et engagements ont fait l'objet, avant leur conclusion, d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, les Administrateurs concernés s'étant abstenus. La liste détaillée de ces conventions et engagements, leur intérêt pour Colas, leurs conditions financières figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Les conventions et engagements mentionnés dans ce rapport spécial et qui ont déjà été approuvés par l'Assemblée Générale ne sont pas soumis à nouveau au vote de l'Assemblée.

RÉSOLUTION 5

Approbation de l'engagement de retraite à prestations définies pris au bénéfice de Monsieur Hervé Le Bouc

Objet et finalité

Les membres du comité de Direction Générale de Bouygues, dont fait partie notamment Hervé Le Bouc, bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire ouvrant droit à une pension annuelle de 0,92 % du salaire de référence (moyenne des trois meilleures années) par année d'ancienneté dans le régime, plafonné à huit fois le plafond de la Sécurité sociale, soit 317 856 euros en 2018. En application de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, l'Assemblée Générale doit approuver, par des résolutions spécifiques, le régime de retraite bénéficiant à Hervé Le Bouc, dont le mandat de Président-Directeur Général a été renouvelé le 20 février 2018. Les caractéristiques du régime de retraite à prestations définies sont décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

RÉSOLUTION 6

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général

Objet et finalité

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les actionnaires sont invités à se prononcer sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, ces éléments sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

RÉSOLUTION 7

Politique de rémunération du Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2018

Objet et finalité

En application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, le Conseil d'administration soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les principes et critères applicables à la détermination, à la répartition et à l'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables au Président-Directeur Général en raison de l'exercice de son mandat pour l'exercice 2018 et constituant la politique de rémunération le concernant. Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité de sélection et des rémunérations sont présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce. En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

RÉSOLUTION 8

Renouvellement du mandat de Madame Catherine Ronge

Objet et finalité

Renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Catherine Ronge, qui arrive à échéance à l'expiration de la partie ordinaire de l'Assemblée du 12 avril 2018. Le Conseil d'administration vous propose de renouveler le mandat d'Administrateur de Madame Catherine Ronge. Le Conseil d'administration considère qu'elle remplit tous les critères lui permettant d'être qualifiée d'Administrateur indépendant.

Durée du mandat

Conformément aux statuts, ce mandat serait d'une durée de deux années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer, en 2020, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

RÉSOLUTION 9

Autorisation de rachat par la société de ses propres actions

Objet et finalité

Renouveler l'autorisation donnée à la société de procéder au rachat de ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat. La société demande à l'Assemblée Générale de l'autoriser à racheter ses propres actions dans la limite de 1 % du capital. Cette autorisation couvrirait les objectifs suivants :

- réduire le capital par annulation d'actions dans les conditions prévues par la loi, sous réserve d'une autorisation par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF.

En 2017, les opérations de rachat d'actions propres qui sont intervenues ont consisté dans le rachat de 31 754 actions et dans la vente de 41 218 actions, le tout par l'intermédiaire d'un prestataire de services agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie approuvée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Plafonds de l'autorisation

L'autorisation serait accordée dans les limites suivantes :

- 1 % du capital ;
- prix maximum de rachat : 220 euros par action ;
- budget maximum : 71 839 900 euros.

Durée de l'autorisation

Dix-huit mois.

RÉSOLUTION 10

Pouvoirs pour les formalités

Objet et finalité

Permettre l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et de tous dépôts et publicités.

RÉSOLUTIONS QUI RELÈVENT DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 11

Possibilité de réduire le capital social par annulation d'actions

Objet et finalité

Autoriser le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire le capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois, par annulation de tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir en conséquence de toute autorisation de rachat d'actions conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Plafonds de l'autorisation

Possibilité d'annuler jusqu'à 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Durée de l'autorisation

Dix-huit mois.

RÉSOLUTION 12

Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration

Objet et finalité

Décider, conformément à l'article L. 225-48 du Code de commerce, la modification de l'article 16 des statuts afin de modifier la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président. En effet, la version actuelle des statuts prévoit une limite d'âge d'exercice de 67 ans, le Président du Conseil d'administration étant réputé démissionnaire d'office au jour de ses 67 ans. Le Conseil d'administration propose de modifier la rédaction des statuts afin de prévoir que la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président soit fixée au lendemain de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Président aura atteint l'âge de 67 ans.

RÉSOLUTION 13

Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Directeur Général

Objet et finalité

Décider, conformément à l'article L. 225-48 du Code de commerce, la modification de l'article 20.2 des statuts afin de modifier la limite d'âge d'exercice des fonctions de Directeur Général. En effet, la version actuelle des statuts prévoit une limite d'âge d'exercice de 67 ans, le Directeur Général étant réputé démissionnaire d'office au jour de ses 67 ans. Le Conseil d'administration propose de modifier la rédaction des statuts afin de prévoir que la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général soit fixée au lendemain de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Directeur Général aura atteint l'âge de 67 ans.

RÉSOLUTION 14

Pouvoirs pour les formalités

Objet et finalité

Permettre l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives et de tous dépôts et publicités.

Le Conseil d'administration

■ Textes des résolutions

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux, approuve les comptes sociaux établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître un bénéfice net de 163 233 671,26 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale prend acte que les dépenses visées par les articles 39-4 et 223 *quater* du Code général des impôts, non admises en charges déductibles pour la détermination de l'impôt sur les sociétés, s'élèvent pour l'exercice 2017 à 0 euro.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des comptes annuels consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 faisant apparaître un bénéfice net part du Groupe de 327 963 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIÈME RÉSOLUTION

Affectation et répartition du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que, compte tenu du bénéfice net de 163 233 671,26 euros et du report à nouveau bénéficiaire de 716 647 290,45 euros, le bénéfice distribuable s'élève à 879 880 961,71 euros.

Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration, l'affectation suivante du bénéfice distribuable :

- distribution à titre de dividende d'une somme de 8,20 euros par action, soit une somme globale de 267 766 891,80 euros ;
- affectation du solde, soit 612 114 069,91 euros, au compte « Report à nouveau ».

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende afférent à l'exercice clos le 31 décembre 2017 à 8,20 euros par action y ouvrant droit.

Le dividende sera payable en numéraire le 3 mai 2018.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Dans l'hypothèse où, à la date de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant au montant du dividende qui n'aurait pas été versé au titre de ces actions serait affectée au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	2014	2015	2016
Nombre d'actions	32 654 499	32 654 499	32 654 499
Dividende unitaire (en euros)	15,40	5,45	8,20
Dividende total ⁽¹⁾ (en euros)	502 879 284,60	177 967 019,55	267 766 891,80

(1) Montant éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Approbation des conventions et opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, et conformément aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conventions et engagements réglementés présentés dans ce rapport et non encore approuvés par l'Assemblée Générale.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Approbation de l'engagement de retraite à prestations définies au bénéfice de Monsieur Hervé Le Bouc

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, et connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve l'engagement relatif à la retraite à prestations définies bénéficiant à Monsieur Hervé Le Bouc à compter du 20 février 2018, date du renouvellement de son mandat de Président-Directeur Général.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2017 à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise des éléments de rémunération due ou attribuée à Monsieur Hervé Le Bouc en sa qualité de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2017, tels que présentés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise conformément à l'article L. 225-37-3 du Code de commerce, et, conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, émet un avis favorable sur ces éléments de rémunération.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Politique de rémunération du Président-Directeur Général : approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables à ce dernier

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans ce rapport et attribuables, en raison de son mandat, au Président-Directeur Général.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Catherine Ronge

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, renouvelle le mandat d'Administrateur de Madame Catherine Ronge pour une durée de deux ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration en vue de permettre à la société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et conformément aux dispositions du Code de commerce, notamment des articles L. 225-209 et suivants, ainsi qu'aux dispositions du règlement européen du 22 décembre 2003 n° 2273/2003 et du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers :

- autorise le Conseil d'administration à procéder ou faire procéder à l'achat d'un nombre maximal de 326 545 actions de la société sous réserve du respect permanent du seuil de détention maximal défini à l'article L. 225-210 du Code de commerce ;

- décide que les objectifs principaux de cette autorisation d'achat par la société de ses propres actions seront (i) l'annulation éventuelle des actions rachetées sous réserve d'une autorisation en ce sens de l'Assemblée Générale Extraordinaire et (ii) assurer la liquidité et animer le marché du titre de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF, étant précisé que la réalisation de ces objectifs devra se faire dans le respect de la législation et réglementation en vigueur ;

- décide que l'acquisition, la cession ou le transfert par la société de ses propres actions pourront être effectués en une ou plusieurs fois, par intervention sur tout marché ou hors marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et notamment par achats ou cessions de blocs de titres, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, et à tout moment, notamment en période d'offre publique sur les titres de la société dans les limites que pourrait permettre la réglementation en vigueur. Le Conseil d'administration devra veiller toutefois à ne pas accroître la volatilité du titre. La part du programme qui peut s'effectuer par négociation de blocs de titres n'est pas limitée et pourra représenter la totalité du programme ;

- décide que le Conseil d'administration pourra acquérir les actions dans la limite d'un prix maximum d'achat fixé à 220 euros par action, hors frais d'acquisition, et que le montant maximum cumulé des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra excéder 71 839 900 euros, correspondant à l'acquisition de 326 545 actions (soit 1,0 % du nombre de titres composant le capital de la société à la date du 31 décembre 2017) au prix maximum visé ci-dessus ;

- décide qu'en cas d'opérations sur le capital de la société pendant la durée de validité de la présente autorisation, le prix de rachat unitaire maximum indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération ;

- confère, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs au Conseil d'administration, en particulier pour juger de l'opportunité de lancer un programme de rachat et en déterminer les modalités conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. À ce titre, le Conseil d'administration pourra effectuer toutes opérations, passer tous ordres de Bourse, conclure toutes conventions, accomplir toutes formalités, tous accords, notamment pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes démarches, déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tous organismes, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des décisions qui auront été prises par lui dans le cadre de la présente autorisation. Le Conseil d'administration pourra déléguer lesdits pouvoirs conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables ;

- fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés et remplace toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIÈME RÉSOLUTION

Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

ONZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions propres détenues par la société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société détenues par celle-ci en conséquence de l'utilisation des diverses autorisations de rachat d'actions données par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration, dans la limite de 10 %, par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital à la date de l'opération et à réduire corrélativement le capital social ;
- confère au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs pour réaliser la ou les opérations de réduction de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution (notamment imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé) et procéder à la modification corrélatrice des statuts ;
- fixe à dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation qui prive d'effet, à hauteur, le cas échéant, des montants non utilisés, et remplace toute délégation ayant le même objet.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration (article 16 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide de modifier la limite d'âge d'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration en procédant à la modification de l'article 16 des statuts de la société comme suit :

« Article 16 – Présidence et Bureau du Conseil

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres un Président, obligatoirement personne physique, qui exerce ses fonctions pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, à moins que le Conseil ne leur ait fixé une durée moindre. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président est fixée au lendemain de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Président aura atteint l'âge de 67 ans. Lorsque le Président atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le Conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximale d'une année. Son mandat peut ensuite être renouvelé pour une ou plusieurs période(s) expirant au plus tard à la date à laquelle le Président aura atteint la limite d'âge définie ci-dessus, date à laquelle il est démissionnaire d'office.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs Vice-Présidents chargés de présider ses séances en cas d'absence du Président ; à défaut, il désigne, pour chaque séance, celui des Administrateurs présents chargé de la présider.

Le Conseil peut nommer un Secrétaire qui peut être choisi même en dehors des actionnaires.

Le Président, le ou les Vice-Présidents et le Secrétaire sont toujours rééligibles.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président du Conseil d'administration reçoit communication par l'intéressé des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales dont il communique la liste et l'objet aux membres du Conseil et aux Commissaires aux comptes. »

TREIZIÈME RÉOLUTION

Modification de la limite d'âge d'exercice des fonctions de Directeur Général (article 20.2 des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide de modifier la limite d'âge d'exercice des fonctions de Directeur Général en procédant à la modification de l'article 20.2 des statuts de la société comme suit :

« Article 20 – Direction Générale – Pouvoirs

1. [...]

2. *La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.*

La durée des fonctions de Directeur Général est déterminée par le Conseil d'administration, sans qu'elle puisse excéder, lorsque le Président est Directeur Général, la durée du mandat de Président du Conseil d'administration.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général est fixée au lendemain de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes annuels de l'exercice au cours duquel le Directeur Général aura atteint l'âge de 67 ans. Lorsque le Directeur Général atteint l'âge de 65 ans, son mandat est soumis à confirmation par le Conseil d'administration, à sa plus prochaine réunion, pour une durée maximale d'une année. Son mandat peut ensuite être renouvelé pour une ou plusieurs période(s) expirant au plus tard à la date à laquelle le Directeur Général aura atteint la limite d'âge définie ci-dessus, date à laquelle il est démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux

que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou deux personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Il en est de même, sur proposition du Directeur Général, des Directeurs Généraux Délégués.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à nomination du nouveau Directeur Général.

L'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués sont déterminées par le Conseil d'administration en accord avec le Directeur Général. Toutefois, lorsqu'un Directeur Général Délégué est Administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général Délégué est fixée, confirmée ou renouvelée dans les mêmes conditions que celles définies pour le Président ou le Directeur Général.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3. [...] »

QUATORZIÈME RÉOLUTION

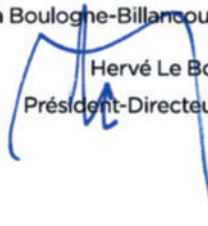
Pouvoirs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour effectuer tous dépôts et formalités où besoin sera.

Attestation du responsable du rapport financier annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 2 à 78 de ce document présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 9 mars 2018


Hervé Le Bouc
Président-Directeur Général

Conception et réalisation



Crédits photo

J. Bertrand, M. Dunet, Getty Images



7, place René-Clair
92653 Boulogne-Billancourt Cedex – France
Tél. : +33 1 47 61 75 00 – Fax : +33 1 47 61 76 00
www.colas.com

Colas, société anonyme au capital de 48 981 748,50 euros
RCS Nanterre 552 025 314



Groupe Colas